

# service de l'eau

## Rapport annuel du délégataire 2017

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Dijon Plombières-lès-Dijon  
Corcelles-les-Monts Flavignerot





# Sommaire

<b>1</b>	<b>  Synthèse de l'année .....</b>	<b>5</b>
1.1	L'essentiel de l'année .....	7
1.2	Les chiffres clés.....	10
1.3	Les indicateurs de performance.....	11
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	12
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	13
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	13
1.4	Les évolutions réglementaires .....	15
1.5	Les perspectives .....	17
<b>2</b>	<b>  Présentation du service .....</b>	<b>19</b>
2.1	Le contrat .....	21
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat.....	22
2.2.1	L'organisation spécifique pour votre contrat.....	27
2.2.2	La relation clientèle.....	28
2.3	L'inventaire du patrimoine .....	31
2.3.1	Les biens de retour.....	31
2.3.2	Les biens de reprise .....	51
<b>3</b>	<b>  Qualité du service.....</b>	<b>55</b>
3.1	Le bilan hydraulique .....	57
3.1.1	Le schéma d'alimentation en eau potable .....	57
3.1.2	Les volumes d'eau potable produits.....	58
3.1.3	Les volumes d'eau potable importés et exportés.....	59
3.1.4	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève.....	63
3.1.5	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève.....	64
3.1.6	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)...	65
3.1.7	L'ILC et rendement grenelle 2.....	73
3.2	La qualité de l'eau .....	74
3.2.1	Le contrôle de la qualité de l'eau.....	74
3.2.2	Le plan vigipirate .....	75
3.2.3	La ressource.....	75
3.2.4	La production.....	78
3.2.5	La distribution.....	79
3.2.6	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	80
3.3	Le bilan d'exploitation.....	81
3.3.1	La consommation électrique .....	81
3.3.2	La consommation de produits de traitement.....	83
3.3.3	Les contrôles réglementaires.....	84
3.3.4	Le nettoyage des réservoirs.....	89
3.3.5	Les autres interventions sur les installations .....	91
3.3.6	Les interventions sur le réseau de distribution .....	95
3.3.7	La recherche des fuites.....	96
3.3.8	Les interventions en astreinte .....	98
3.4	Le bilan clientèle.....	99
3.4.1	Le nombre de clients .....	99
3.4.2	Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros .....	100
3.4.3	Le nombre d'abonnements .....	101
3.4.4	Les volumes vendus.....	102
3.4.5	Les volumes vendus aux gros consommateurs.....	103
3.4.6	La typologie des contacts clients .....	104
3.4.7	Les principaux motifs de dossiers clients .....	104
3.4.8	L'activité de gestion clients .....	105
3.4.9	La relation clients.....	106
3.4.10	L'encaissement et le recouvrement.....	107
3.4.11	Le fonds de solidarité.....	108
3.4.12	Les dégrèvements .....	108

## **4 | Comptes de la délégation ..... 113**

4.1	Le CARE.....	115
4.1.1	Le CARE .....	116
4.1.2	Le détail des produits.....	117
4.2	Les reversements.....	118
4.2.1	Les reversements à la collectivité .....	118
4.2.2	Les reversements de T.V.A.....	118
4.3	La situation des biens et des immobilisations .....	119
4.3.1	La situation sur les installations .....	120
4.3.2	La situation sur les canalisations .....	123
4.3.3	La situation sur les branchements.....	126
4.3.4	La situation sur les compteurs .....	127
4.4	Les investissements contractuels .....	130
4.4.1	Le renouvellement .....	131
4.4.2	Le remplacement en domaine privé .....	132
4.4.3	Les travaux neufs du domaine concédé.....	133

## **5 | Glossaire ..... 137**

## **6 | Annexes ..... 149**

6.1	Annexe 1 :Synthèse réglementaire .....	151
6.2	Annexe 2 : Synoptiques du périmètre concédé .....	162
6.3	Annexe 3 : Liste des accessoires créés.....	166
6.4	Annexe 4 : Liste des branchements réparés.....	167
6.5	Annexe 5 : Liste des canalisations réparées.....	170
6.6	Annexe 6 : Liste des postes de comptage réparés.....	175
6.7	Annexe 7 : Liste des accessoires de réseau réparés .....	183
6.8	Annexe 8 : Liste des branchements neufs.....	185
6.9	Annexe 9 : Liste des branchements plomb renouvelés .....	187
6.10	Annexe 10 : Liste des branchements hors plomb renouvelés .....	193
6.11	Annexe 11 : Liste des appareils de fontainerie renouvelés .....	194
6.12	Annexe 12 : Liste des accessoires réseaux renouvelés .....	195
6.13	Annexe 13 : Méthode d'élaboration des comptes annuels de résultats d'exploitation 2017 .....	197
6.14	Annexe 14 : Liste des dossiers Fonds Spéciaux en cours .....	205
6.15	Annexe 15 : Définition des données servant au calcul du rendement..	208
6.16	Annexe 16 : Le système "Eau verte" .....	209
6.17	Annexe 17 : Détail indice de protection de la ressource.....	212
6.18	Annexe 18 : Liste des appareils de fontainerie créés .....	213
6.19	Annexe 19 : Liste des clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros .....	214

# 1 | Synthèse de l'année





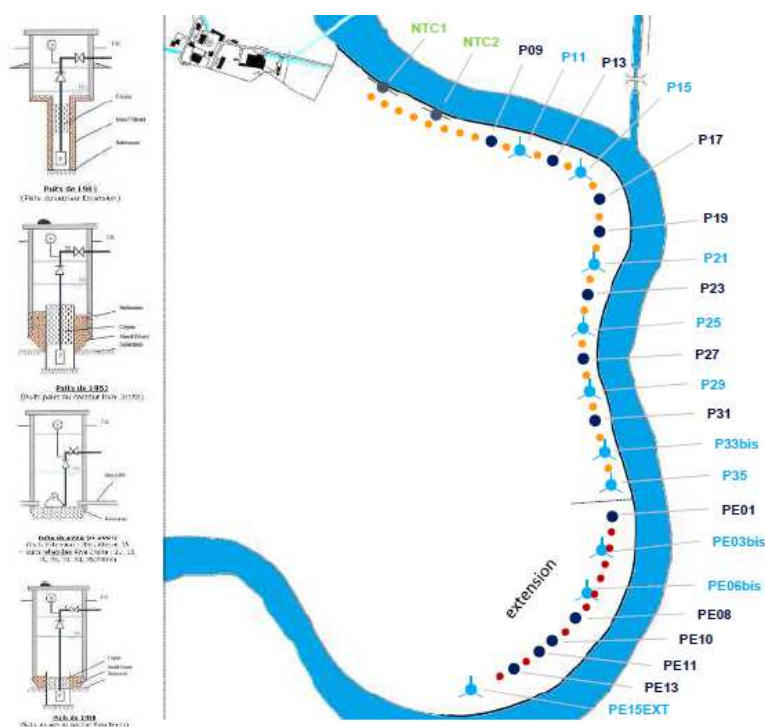
## 1.1 L'essentiel de l'année

### 2017

Fin 2016, Dijon Métropole et SUEZ ont signé un avenant ayant pour objet l'application du mécanisme de partage instauré dans l'avenant « Olivet », la définition du programme d'investissement entre 2017 et 2021 et de nouvelles dispositions usagers (fonds de solidarité) nouvelle tranche 0-50m<sup>3</sup> annuelle. Ce dernier avenant fixe également de nombreux engagements pour sécuriser l'alimentation en eau du périmètre contractuel.

- ✓ En 2017, près de 7 M€ ont été investis

Sur le site de Poncey-lès-Athées, les travaux sur les puits entamés en 2015 ont été poursuivis : remise à niveau de la métrologie, installation de nouveaux drains, passage caméra dans l'ensemble des puits. L'ensemble du site a été mis sur le logiciel Well Watch qui permet un suivi en continu de la performance de tous les ouvrages et de tous les systèmes de pompage du site.



Le 18 mai 2017, les équipes de production ont réalisé un essai de pompage de 24 heures sur le site des champs captants de Poncey-lès-Athée et de Flammerans. Cet essai très concluant, a permis de produire 50 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour et acte les progrès afin de porter la production en 2020 à 60 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

Chaque puits du captage des gorgets a été équipés d'une nouvelle armoire électrique avec variation de vitesse.

Une sécurisation de l'accès à la source du crucifix a été apportée en mettant en place des barreaux empêchant ainsi l'accès par le tunnel du canal de bourgoigne.



Un phénomène de coloration de l'eau dans les quartiers des Bourroches et de la Fontaine d'Ouche est apparu l'été 2017 et fin novembre. SUEZ a mis en place des plans d'actions à courts et moyens terme visant à répondre aux désagréments des usagers, puis dans le but de mieux comprendre et réguler le fonctionnement hydraulique du réseau, et limiter ainsi les mouvements qui provoquent les épisodes de coloration de l'eau. Ces actions ont été suivies début 2018 d'opérations de nettoyage des réseaux

Le 15 novembre 2017, plus d'une centaine de personnes étaient réunies pour la pose de la première pierre de la nouvelle usine par ultrafiltration des eaux de la source de Morcueil sur le site de Chanoïne Kir afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de Dijon Métropole. Cette nouvelle usine sera en exploitation dès le premier semestre 2019.



Bertrand CAMUS et Frédéric FAVERJON lors de la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de l'usine par ultrafiltration



En 2017, la qualité d'eau a été conforme à 100% tant sur l'aspect bactériologique sur les communes du contrat.

Baisse des volumes perdus de 200 000 m<sup>3</sup> malgré un premier trimestre marqué par de nombreuses casses de canalisation due au froid.

## 1.2 Les chiffres clés



100 % de conformité sur les analyses bactériologiques

97 % de conformité sur les analyses physico-chimiques



83,9 % de rendement du réseau de distribution

11 788 550 m<sup>3</sup> mis en distribution sur le réseau d'eau potable dans l'année



24 286 clients desservis

560,7 km de réseau de distribution d'eau potable



## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007								
Thème	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	159 617	159 990	160 880	161 265	162 774	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	24 057	24 172	23 930	24 030	24 286	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	603,9	605,7	614,6	623,2	560,7	km	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	99,7	100	99,7	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	97,2	99,2	97,5	99,2	97	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	78,2	80,04	80,19	83,03	83,86	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100	100	110	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,09	0,04	0,18	0,37	0,53	%	B
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	80	60	80	80	80	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	21,8	18,77	16,85	15,66	14,79	m <sup>3</sup> /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	20,4	18,09	16,24	14,57	13,79	m <sup>3</sup> /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	29	33	26	35	18	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0008	0,0224	0,0001	0,0005	0,0002	Euros par m <sup>3</sup> facturés	A

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL								
Thème	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,08	0,08	0,08	0,08	0,04	Nombre / 1000 abonnés	B
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	1	1	1	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	100	93,94	94,89	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	24,44	16,58	15,42	7,47	16,1	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,97	0,28	0,35	1,05	0,9	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	274	154	278	184	162	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	31	30,1	28,5	27,5	26,6	%	B

### 1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Non	Oui / Non	A

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

## 1.4 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique
- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique
- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.
- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

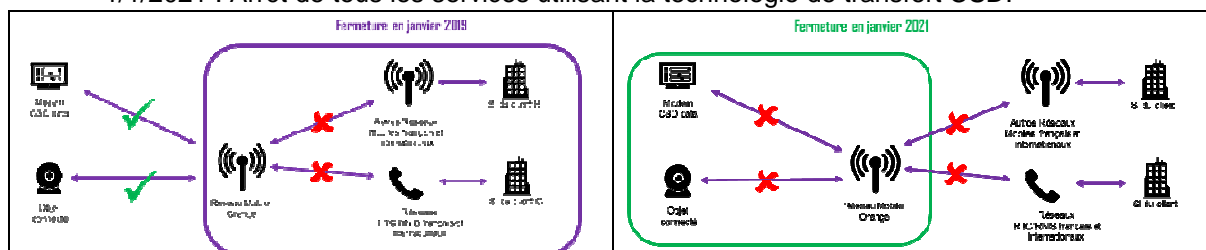
La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

### Télécommunications : Arrêt des services de transport de données utilisant la norme GSM

L'opérateur de télécommunications Orange a annoncé, au mois de novembre 2017, l'arrêt des services de transport de données basés sur la technologie de transfert « Circuit Switch Data » (CSD) utilisant la norme GSM de téléphonie mobile. Cette technologie est principalement utilisée pour les communications utilisant les réseaux mobiles dits 2G.

L'arrêt de ce service interviendra en deux étapes :

- 1/1/2019 : Arrêt des services permettant la communication entre sites connectés au réseau mobile 2G d'Orange et sites utilisant des lignes de téléphonie fixe RTC ou connectés aux réseaux mobiles des autres opérateurs.
- 1/1/2021 : Arrêt de tous les services utilisant la technologie de transfert CSD.



L'opérateur SFR a fait une annonce similaire. Et si Bouygues Telecom, troisième opérateur détenteur d'une licence GSM n'a pas encore fait d'annonce équivalente, il est inéluctable que les équipements de télécommunication des sites concernés vont devoir évoluer pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication (IP mobile ou fixe type ADSL).

Ces évolutions auront des incidences variables sur les équipements de télégestion des services d'eau et d'assainissement, en fonction de leurs caractéristiques (date de fabrication, technologies utilisées, éligibilité du raccordement aux réseaux des opérateurs).

L'impact de ces évolutions sur les installations du service vous sera présenté par Suez Eau France au cours des prochains mois.



## 1.5 Les perspectives

### ➤ Perspective 1. Le réseau de distribution

Suite aux épisodes de coloration de l'eau du robinet dans le quartier des Bourroches et Fontaine d'Ouche, SUEZ lance en janvier 2018 une importante opération de nettoyage, séquencée tronçon par tronçon.

Pour la première fois en France, SUEZ déploie sa solution « Ice-pigging » sur certains tronçons, qui consiste à injecter dans le réseau un matériau semi-solide, un « coulis de glace pilée », qui élimine et recueille le biofilm d'une canalisation.

A date de la remise de ce présent rapport d'activité, les premières phases de travaux de nettoyage ont permis de valider les solutions retenues pour nettoyer durablement les canalisations d'eau potable afin de ne plus avoir de remise en mouvement des particules de fer et manganèse provoquant la coloration de l'eau.

Le programme de nettoyage des réseaux dans le quartier des Bourroches et Fontaine d'Ouche seront terminés respectivement en avril et juin 2018

### ➤ Perspective 2. Le rendement de réseau

Les actions pour améliorer le rendement de réseau se poursuivront avec notamment le renouvellement de nouveaux tronçons de canalisations et grâce à l'exploitation quotidienne des nouvelles sectorisations mises en œuvre.

Poursuite du programme d'investissements et principalement :

- ✓ Unité de traitement d'ultrafiltration de Morcuil
- ✓ Renforcement de la production de Poncey-les-Athées
- ✓ Création d'un puits à drains sur le champ captant de Poncey-les-Athées
- ✓ Renouvellement d'une partie de la boucle d'alimentation électrique H.T. du champs captant de captant de Poncey-les-Athées
- ✓ Poursuite des études AAC (Corcelles / Gorgets/ Plombières) et démarrage des études de Poncey
- ✓ Renouvellement d'environ 1 km de adductrice DN800
- ✓ Renouvellement de canalisation intra-muros
- ✓ Réhabilitation de deux cuves (nord-est et nord-ouest) du réservoir de Valmy y compris sécurisation du site



## 2 | Présentation du service





## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	02/04/1991	01/04/2021	Concession
Avenant n°01	19/01/2001	01/04/2021	Fourniture eau en gros aux membres SMD : uniformisation sur 5 ans
Avenant n°02	29/03/2002	01/04/2021	plomb / Baisse PF / Garantie fuites / RODP / Sup DG / Conv Solidarité
Avenant n°03	25/06/2003	01/04/2021	Modification programme plomb (baisse de subventions) + corrections d'erreur (RODP/Tarif)
Avenant n°04	20/07/2004	01/04/2021	RODP Etat : modalités de collecte et reversement par LEF
Avenant n°05	28/09/2006	01/04/2021	Alimentation de Bressey sur Tille par VEG sur la conduite de Ø 1000.
Avenant n°06	01/01/2009	01/04/2021	Intégr. Plombières. Objectif rendt Plombières : 75 % en 2014. Augment. garantie renouvel (+ 35,9 K€/an) et fds spécial (+ 50 K€/an). Tarif différent pour Plombières mais égal Dijon à partir de 2012. Brchts plomb Nouv. bord. prix travaux.
Avenant n°07	14/12/2009	01/04/2021	Prise en charge des annuités d'emprunt de Plombières. Prise en charge du reversement de la RODP à la Collectivité. Tarif (augmentation de 0.0011/m <sup>3</sup> et rattrapage de Plombières sur 2 ans pour arriver au même tarif que Dijon).
Avenant n°08	13/02/2010	01/04/2021	Modalités de règlement du service
Avenant n°09	14/02/2010	01/04/2021	Réalisation et indemnisation des dévoiements de réseaux d'eau potable nécessaires à la mise en place de la plate-forme du tramway
Avenant n°10	20/12/2012	01/04/2021	- Application de l'arrêt Commune d'Olivet - Mise en place d'un fonds de développement durable et de solidarité - Moderniser la gouvernance du contrat - Modalités de déploiement des téléservices
Avenant n°11	01/01/2013	01/04/2021	Intégration des communes de Corcelles les Monts et Flavignerot
Avenant n°12	01/04/2013	01/04/2021	Prise en compte du système eau verte mis en place par la Collectivité dans le cadre de la construction des lignes de tramway T1 & T2
Avenant n°13	23/01/2015	01/04/2021	Application de la loi WARSMANN et de la réglementation construire sans détruire Mise en place d'un accès via internet
Avenant n°14	07/10/2016	01/04/2021	Nouveau règlement général du service de l'eau potable
Avenant n°15	18/01/2017	01/04/2021	Marque eau vitale créée, engagements remplacement des bchts plomb, mise à jour des investissements à réaliser entre 2017 et 2021, mécanisme de partage des résultats, nouvelles dispositions usagers (fonds de solidarité) nouvelle tranche 0-50m <sup>3</sup> annuelle

Les communes faisant partie du contrat sont les suivantes :

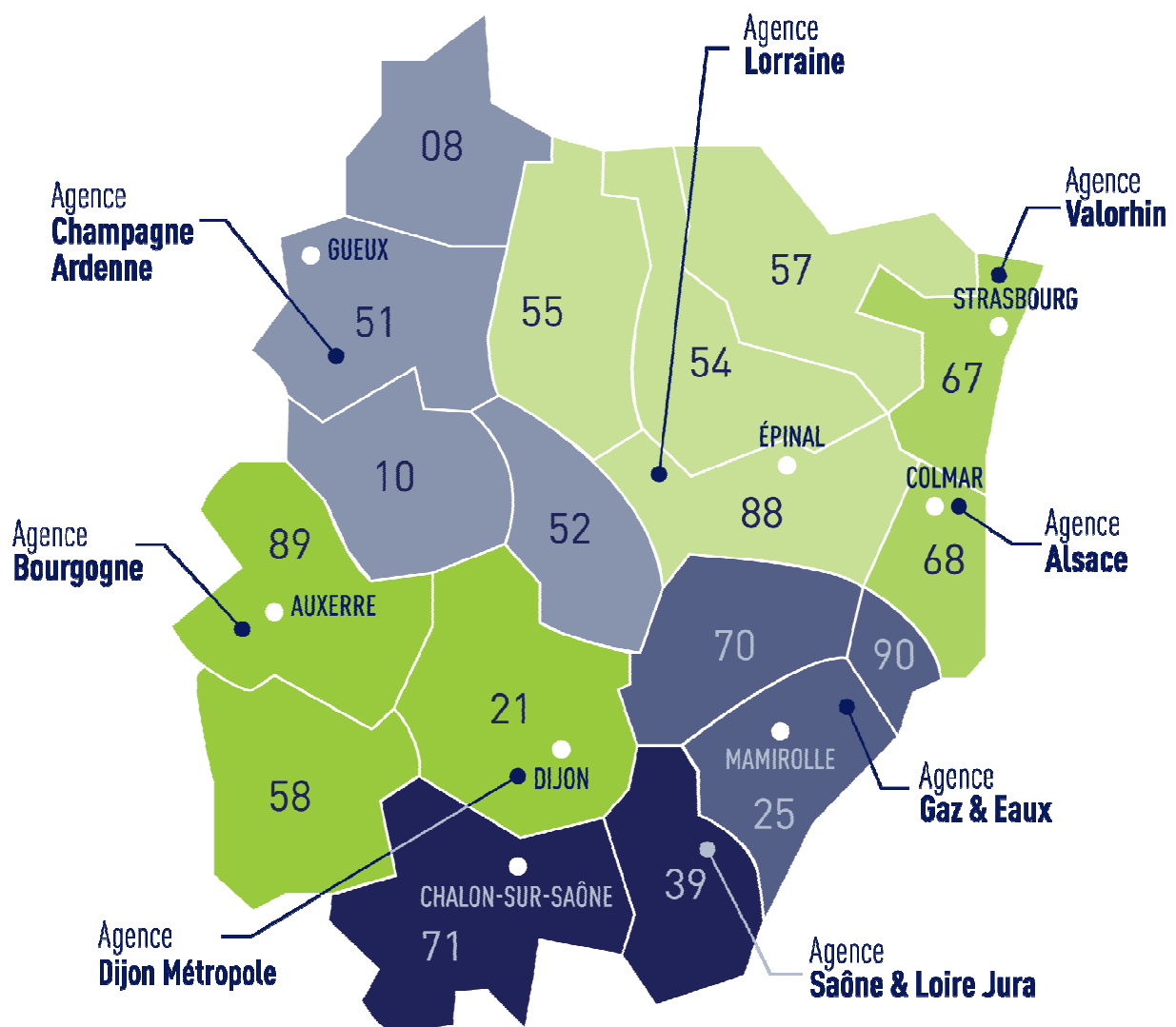
- CORCELLES-LES-MONTS
- DIJON
- FLAVIGNEROT
- PLOMBIERES-LES-DIJON

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### La Région Est

La Région Est pour l'activité eau de SUEZ regroupe les régions administratives Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté. 1200 collaborateurs travaillent chaque jour à la préservation des ressources en eau. Le siège est basé à Dijon.

Son organisation assure une grande proximité vis-à-vis des clients : **8 Agences territoriales** sont ainsi en charge de la gestion des contrats : Lorraine, Valorhin, Alsace, Gaz & Eaux, Saône & Loire Jura, Dijon Métropole, Bourgogne et Champagne Ardenne.





Directeur Région Est	MARC BONNIEUX
Périmètre géographique	Grand Est Bourgogne - Franche-Comté
Population couverte (Eau et Assainissement)	4 200 000 habitants
Implantation	Le siège est basé à Dijon. Le territoire compte plus de 30 sites d'embauche, sur 18 départements
Clients Eau potable	1 200 000
Clients Assainissement	818 000
Contrats DSP	446
Contrats PS	686
Installations :	
Usines Eau	403 usines
STEP	423 STEP
Postes de relevage	860
Linéaires réseaux Eau + Assainissement	20 000 km
Collaborateurs	1 200

### Principaux partenaires de la Région Est :



- Dijon Métropole
- Eurométropole de Strasbourg
- SIVOM de Mulhouse
- Grand Chalon
- Communauté urbaine du Grand Nancy
- Auxerre
- Dole
- Épinal
- St-Dié-des-Vosges
- Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (Eau)
- Communauté d'agglomération de Colmar
- Brasseries de Kronembourg

Les métiers de l'activité concernent **le petit cycle de l'eau**, activité historique de l'entreprise :

**PRODUIRE** de l'eau et protéger la ressource ;

**DISTRIBUER** l'eau et proposer des services innovants adaptés aux besoins des consommateurs ;

**COLLECTER ET ASSAINIR** les eaux usées pour les rendre propre à la nature.

**Spécialiste du grand cycle de l'eau** dans la Région Est, SUEZ participe activement à la révolution de la ressource et du digital en intégrant un large panel de compétences avec des projets de références :



### VALORISER ET PRESERVER LA RESSOURCE

#### Valoriser les boues en énergie pour la ville :

- Boues et jus de choucroute transformés en biogaz à la station d'épuration de Meistratzheim.
- Projet Biovalsan : la station d'épuration de Strasbourg a été la première en France à transformer le biogaz produit à partir des eaux usées en biométhane. Ce gaz vert est réinjecté dans le réseau de distribution et représente l'équivalent de ce que consomment 5000 logements BBC en 1 an.
- Méthanisation des résidus de bière pour les industries Kronenbourg à Obernai.



#### Utiliser l'énergie des eaux usées pour chauffer la ville et les piscines :

3 degrés bleu eau chaude, degrés bleu chaleur

- 74 % des besoins en chaleur des 108 logements sociaux de l'ancienne Caserne Lefèbvre à Mulhouse sont couverts par la chaleur des eaux usées introduites dans les circuits de chauffage.
- A Chenôve, où les 13 500 m<sup>2</sup> des entrepôts du Tramway de Dijon sont chauffés à plus de 50% grâce à la chaleur des eaux usées
- A la piscine des Grésilles de Dijon ou au Centre Nautique de Chalon-sur-Saône, où le système « Degrés Bleu Eau Chaud » permet de chauffer et de régler indépendamment la température des petits et grands bassins

#### « Eau verte à Dijon » :

Depuis 2012, le Grand Dijon et SUEZ récupèrent les eaux issues du drainage d'un parking du centre-ville, qui partaient jusqu'alors à l'égout. Grâce à ce procédé, nommé « Eau verte », l'eau sert à arroser les pelouses des 15 km du parcours du tramway et également au lavage des rames, des quais, de la voirie et des bus. Elle alimente également les canaux d'irrigation du jardin de l'Arquebuse. De quoi permettre au Grand Dijon d'économiser près de 100 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an.



### INNOVER

#### Pour rendre la ville plus intelligente :

- **Accompagner Dijon Métropole vers la Métropole Intelligente**, en partenariat avec Bouygues Energies & Services, Citelum et Capgemini, en réalisant et en gérant un poste de pilotage connecté des équipements de l'espace public.
- **100 000** compteurs intelligents sur l'ensemble de notre territoire
- **2 centres de pilotage VISIO**, à Dijon et à Thann, regroupant différents services, savoir-faire, technologies numériques et pilotant en temps réel les services d'eau ou d'assainissement du grand cycle de l'eau de la ville.
- **85 systèmes experts Aquadvanced**, permettant à nos clients de surveiller en temps réel le réseau d'eau potable
- **2 systèmes experts WELLWATCH**, permettant de suivre tous les forages de Dijon et Creutzwald afin de détecter des surconsommations et ainsi alerter l'exploitant pour optimiser la performance énergétique des forages.
- **1 AVICRUE**, mis en œuvre pour la première fois en mars 2014 sur la rivière de l'Ouche, cet outil permet d'alerter automatiquement la Ville de Dijon par SMS et par mail de tous les risques d'inondation. Les services de la Ville peuvent alors mettre en œuvre les mesures de protections adaptées pour en réduire les impacts sur les biens et alerter les populations riveraines.



### **Innovation contractuelle : création des premières SEMOP en France**

En janvier 2016, la ville de Dole a confié ses services d'eau et d'assainissement à **Doléo Eau et Doléo assainissement, premières SEMOP en France**. Ces 2 Sociétés d'économie mixte à opération unique sont détenues à 49% par la ville de Dole et à 51% par le Groupe SUEZ. Ce nouveau mode de gestion permet à la collectivité de piloter son service conjointement avec un opérateur privé.

## **PROTEGER LE MILIEU NATUREL**

### **Surveillance des qualités des eaux de baignade à Dijon**

SUEZ effectue pour le compte de la Ville de Dijon la surveillance active de la qualité des eaux de baignade de la plage du lac Kir de Dijon durant la saison estivale. Grâce à une surveillance en temps réel de la pluviométrie et des analyses effectuées sur place dans son laboratoire technique de Dijon, SUEZ évalue quotidiennement la qualité de l'eau de baignade et transmet ses résultats à la Ville de Dijon qui prend la décision d'ouverture de la baignade au grand public.

### **Surveiller en continu la qualité des rejets d'une Station d'épuration**

## **DIVERSIFICATION DE NOS ACTIVITES**

### **Exploitation de la baignade naturelle Beaune Côté Plage**

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a confié à SUEZ pour 7 ans la gestion des sites des Etangs d'Or et de Beaune Côté Plage. Cette Délégation de Service Public innovante tend à développer l'éco-tourisme dans la région, à faire de la baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune une référence nationale « Sports & Loisirs » de proximité. Un engagement qui s'appuie sur l'expertise de SUEZ quant à la gestion du grand cycle de l'eau notamment en ce qui concerne le développement durable des milieux naturels et la mise en valeur de la biodiversité, sans oublier le suivi de la qualité des eaux de baignade.

### **Gestion et aménagement du port de commerce de Givet**

En janvier 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, propriétaire du site, a confié la gestion du Port fluvial de Givet à la société Eau et Force, filiale de SUEZ. Eau et Force a pour ambition de faire du Port un exemple de gestion environnementale.



## **ÊTRE UN PARTENAIRE RESPONSABLE DU TERRITOIRE**

### **De nombreux partenariats associatifs autour de la protection de la ressource :**

- ✓ Lancement d'un programme pédagogique au « fil de l'Ehn » à la station d'épuration de Meistratzheim, avec l'ARIENA, la Maison de la Nature Bruche Piémont et Le SIVOM du Bassin de l'Ehn.
- ✓ Partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour favoriser le développement de la biodiversité sur la step de Wittelsheim ou à Beaune sur le site des Etangs d'Or.
- ✓ Ancrage territorial fort en tissant des liens avec de multiples associations alsaciennes fédérant un réseau d'entreprises engagées dans le développement durable : *Idée Alsace, le Labo des partenariats, start-up des territoires.*

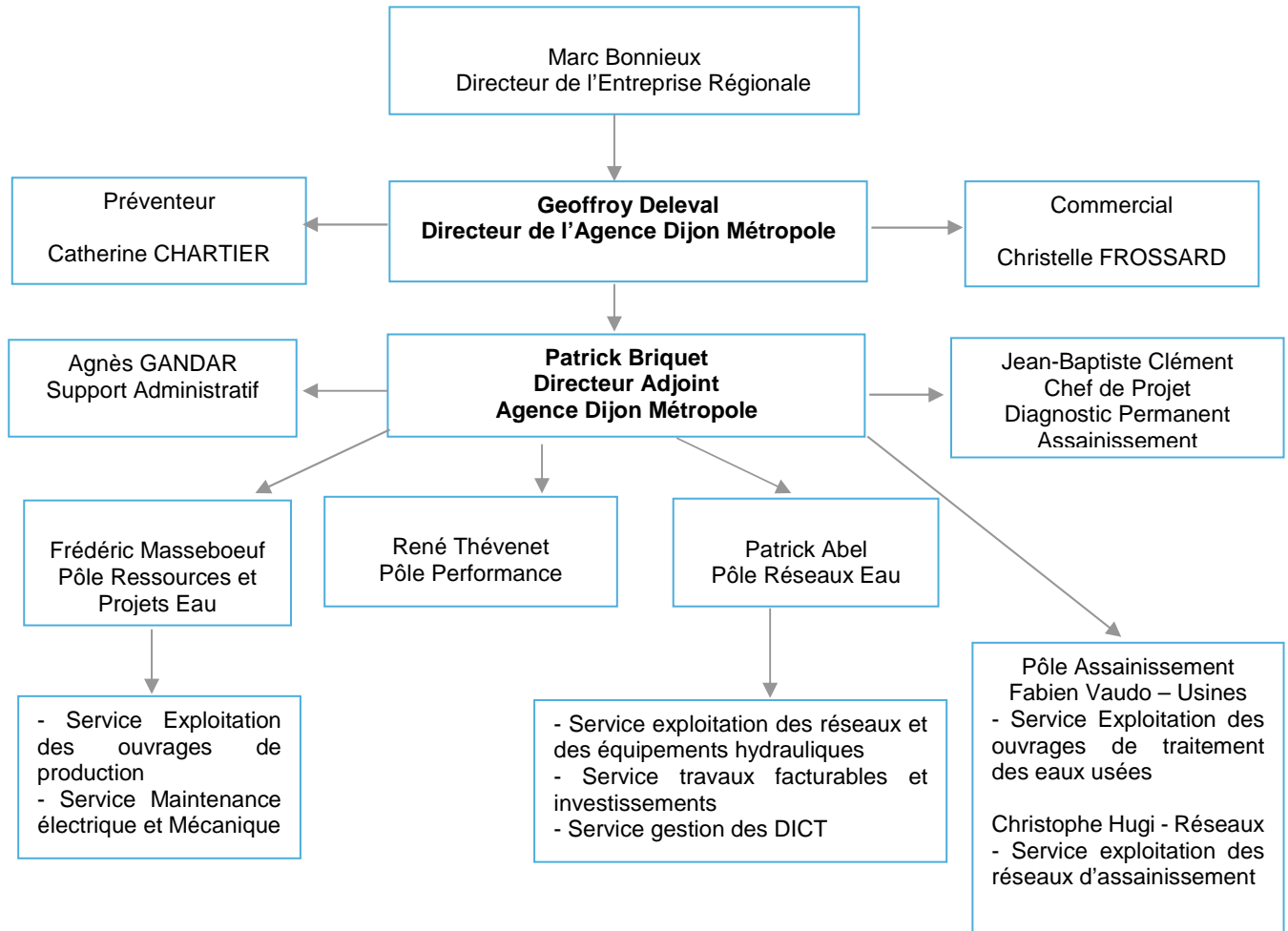
### **Une Entreprise socialement Responsable**

- ✓ **FACE VOSGES** : Club d'entreprises, co-fondé en 2013 par SUEZ, qui lutte contre toute forme d'exclusion en s'appuyant sur la participation active des entreprises.
- ✓ **Partenariats institutionnels** : ENIL (Ecole Nationale d'Industrie Laitière) à Mamirolle et ENGEES de Strasbourg.

- ✓ **Partenariat avec le Centre de réadaptation de Mulhouse** : intégration des travailleurs handicapés, ateliers de simulations d'entretiens d'embauche, soutien à la formation et accueil de stagiaires ;
- ✓ **Partenariats avec des organismes sociaux** : conventions signées avec le CCAS et VOSGELIS (bailleur social). **De multiples actions citoyennes et solidaires sont mises en place** : Formation des travailleurs sociaux, ateliers éco-gestes pour les publics fragiles.
- ✓ **PIMMS de Dijon** : SUEZ est un membre fondateur du PIMMS de Dijon depuis 2000. Le *Point d'Information et de Médiation Multi-Services* est une association de médiation qui fait le lien entre les usagers et les entreprises privées ou les services publics.
- ✓ **GRETA de Dole** : SUEZ a créé une filière de formation unique en France sur les métiers de l'eau. Avec plus de 90 personnes diplômées depuis 2004, grâce à 6 salariés-enseignants et 20 tuteurs, SUEZ est engagé pour la formation et l'insertion, avec plus d'un diplômé sur trois qui a trouvé un emploi chez SUEZ.
- ✓ **Pôle emploi de Bourgogne-Franche-Comté** : dans le cadre d'une convention régionale, des journées de présentation de métiers de l'eau et de présélection innovante M.R.S. (Méthode de Recrutement par Simulation, et non pas au regard du Curriculum Vitae) sont mises en place pour le recrutement

### 2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

En 2017, les agences techniques qui ont œuvré pour votre collectivité sont présentées dans l'organigramme suivant :



Vos contacts privilégiés sont **Geoffroy DELEVAL** et **Patrick BRIQUET**.

## 2.2.2 La relation clientèle

### • L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS

**Au service des clients, 60 heures par semaine**, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, **le Centre de Relation Clientèle basé à Dijon** permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :



**Pour toute demande ou réclamation :**

**0977 408 408**  
APPEL NON SURTAXE

**Pour toutes les urgences techniques :**

**0977 401 123**  
APPEL NON SURTAXE

### **Dispositif de gestion des alarmes et des demandes urgentes des clients**

**Afin de gagner en efficacité opérationnelle et d'améliorer ainsi la satisfaction Client, la région EST a mis en place en 2017 un dispositif de gestion des urgences « techniques » au sein de son centre VISIO.**

**Ce dispositif s'appuie sur la mise en place, au sein des équipes d'Ordonnancement, d'un Pôle d'Accueil de la Demande (PAD) sur des horaires élargis et le rapatriement des urgences (appels clients et alarmes techniques).**

Depuis Septembre 2017, la Région EST a déployé une nouvelle organisation au sein de son centre VISIO.

Afin de pouvoir mieux répondre aux demandes urgentes « techniques » des clients, en dehors des heures d'ouverture du Centre de Relation Client (CRC), les équipes Ordonnancement sont désormais joignables via le Pôle d'Accueil de la Demande (PAD) : **du lundi au dimanche de 7h à 21h.**

En dehors de ces horaires, l'ensemble des appels (que ce soit pour nos clients particuliers, professionnels ou collectivités) sera basculé vers le Télé-Contrôle.

Ce nouveau dispositif permet :

- une meilleure qualification des degrés d'urgence de la demande,
- une réduction des déplacements improductifs des agents d'intervention,
- une diminution des sollicitations extérieures pour les managers,

- une meilleure traçabilité des demandes.

Les alarmes techniques urgentes seront, elles aussi, rapatriées vers le Télé-Contrôle, les autres étant traitées par les équipes de l'Ordonnancement usines.

A compter de Janvier 2018, il est prévu que l'ensemble des appels de nos clients Collectivités soit transféré directement vers le PAD, qui deviendra ainsi leur interlocuteur en charge du suivi de leurs demandes.

Cet aménagement nous permet de proposer à nos clients un service toujours plus performant qui permet à chaque collaborateur de se consacrer à son cœur de métier.

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

**16, bd Jean Veillet**

A DIJON

Du lundi au vendredi

De 09 h à 12 h

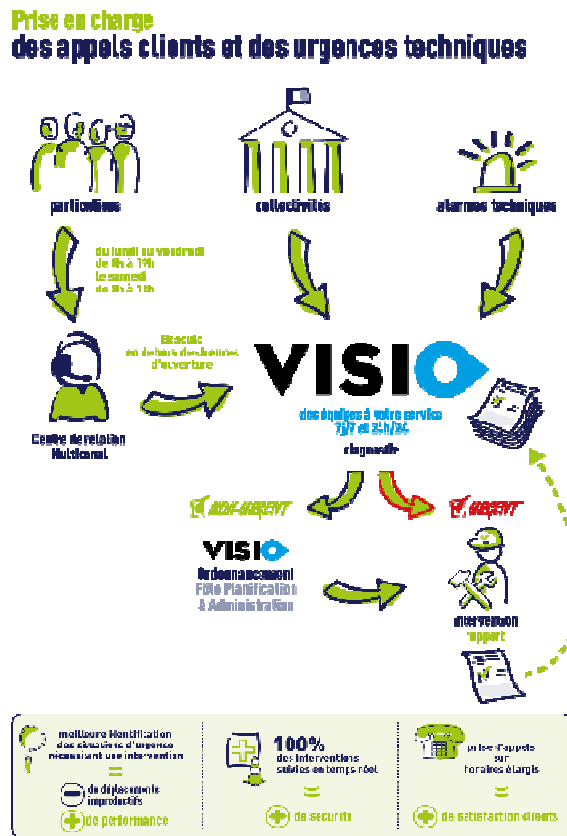
et de 14 h à 17h

• **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations
- Dépannages d'installations
- Débouchage de branchements d'assainissement

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.



## 2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

### 2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

#### • LES RESSOURCES

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des ressources				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	1962	10 000	m <sup>3</sup> /j
ETAULES	SOURCE_du Rosoir	1840	10 000	m <sup>3</sup> /j
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	1975	40 000	m <sup>3</sup> /j
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	SOURCE_de Morcueil	1904	30 000	m <sup>3</sup> /j
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CAPTAGE_Pré au boeuf	1970	800	m <sup>3</sup> /j
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	1960	40 000	m <sup>3</sup> /j
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	1870	12 000	m <sup>3</sup> /j
VAL-SUZON	SOURCE_du Chat	1893	10 000	m <sup>3</sup> /j
VELARS-SUR-OUCHÉ	CAPTAGE_de Corcelles dit source du Crucifix	1965	500	m <sup>3</sup> /j

(NB : Capacité de production = capacité de prélèvement règlementaire)

- **LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT**

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	1994	60 000	m <sup>3</sup> /j

- **LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	1978	10 000	m <sup>3</sup>
CORCELLES-LES-MONTS	RESERVOIR_Corcelles les Monts	1965	253	m <sup>3</sup>
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	1937	10 000	m <sup>3</sup>
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	1960	50 000	m <sup>3</sup>
DIJON	RESERVOIR_de Chatenay	1961	5 000	m <sup>3</sup>
DIJON	RESERVOIR_de la Motte giron	1961	4 100	m <sup>3</sup>
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	1965	287	m <sup>3</sup>
FONTAINE-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Charmes d'Aran	1960	4 180	m <sup>3</sup>
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_cité de la Flamme	1970	400	m <sup>3</sup>
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_des Vaux Bruns	1986	600	m <sup>3</sup>
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	1947	24 500	m <sup>3</sup>
TALANT	RESERVOIR_de Victor Hugo	1942	4 000	m <sup>3</sup>

A fin 2017, la capacité de stockage sur l'ensemble de ces ouvrages s'élève à **113 320 m<sup>3</sup>** dont **111 780 m<sup>3</sup>** pour Dijon, **1 000 m<sup>3</sup>** pour Plombières et **540 m<sup>3</sup>** pour Corcelles et Flavignerot.



• **LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE**

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

<b>Inventaire des installations de pompage - relevage</b>				
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Unité</b>
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	1899	500	m³/h
DIJON	SURPRESSEUR_de la Cras	2015	15	m³/h
FLAVIGNEROT	SURPRESSEUR_des Carmélites	1974	5	m³/h
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	1960	400	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Vaux Bruns	1986	32	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	1970	50	m³/h
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	1960	2 500	m³/h
VELARS-SUR-OCHE	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	1965	30	m³/h

• **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

<b>Inventaire des points de mesure ou prélèvement</b>		
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>
AHUY	CPT_VEG Dijon à Ahuy Ferme Ecart Boitteux	1946
AHUY	CPT_VEG Dijon Suzon à Ahuy Place du 19 mars 1962 vers Station	1946
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon au Synd. de Clénay (Norges)	1957
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon au Synd. Ruffey (route de Bellefond)	1957
BRESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Bressey	1972
CESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Fauverney Cessey	1972
CESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 800 Genlis	1993
CHENÔVE	CPT_VEG Dijon à Chenôve Jean-Jaures (Gaulois)	1957
CHENÔVE	CPT_VEG Dijon à Chenôve Voisenet	1957
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	CPT_VEG Dijon 800 Chevigny Abbayotte (secours)	1957
CORCELLES-LES-MONTS	CPT_SECTO Refoulement Flavignerot (Corcelles)	2016
COUTERNON	CPT_VEG Dijon 1000 Chevigny Couternon (secours)	1972
DIJON	CPT_SECTO Av Jean-Batiste Greuse (Dijon)	2003

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
DIJON	CPT_SECTO Avenue de l'Ouche (Dijon)	2016
DIJON	CPT_SECTO Bd des Peyvets	2017
DIJON	CPT_SECTO Bd John Kennedy (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Edmont Michelet (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Hameau de Mirande	2016
DIJON	CPT_SECTO Kir (Dijon)	2016
DIJON	CPT_SECTO Lot. Clos Suzon (Dijon)	2014
DIJON	CPT_SECTO Martyrs (Dijon)	2016
DIJON	CPT_SECTO Mesmin (Dijon)	2017
DIJON	CPT_SECTO Place du 30 octobre (Dijon)	2017
DIJON	CPT_SECTO Place Salengro (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Place Suquet (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Place Wilson (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Place Wilson Longvic (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Poincaré (Dijon)	2016
DIJON	CPT_SECTO rue de l'Ecluse	2017
DIJON	CPT_SECTO Rue de Mirande Carnot (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO Rue de Mirande voie ferrée (Dijon)	2003
DIJON	CPT_SECTO rue du 26ème Dragon (Dijon)	2017
DIJON	CPT_St Vincent de Paul bis	1957
DIJON	CPT_VEG Dijon à Chenôve (St Vincent de Paul)	1957
DIJON	CPT_VEG Dijon à Longvic (rue de Longvic)	1957
DIJON	CPT_VEG Dijon à St Apollinaire Trimolet	1957
FLEUREY-SUR-OUCHES	CPT_VEG Dijon à Fleurey sur Ouche	1902
FLEUREY-SUR-OUCHES	STATION D'ALERTE_de Morcueil	1992
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Daix Charme d'Aran	1946
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon (Fauconnet)	1912
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon Allobroges (devant station)	1912
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon Allobroges Bellesoeur	1912
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon Saverney	1912
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon ZAC des Cortots	1946
IZIER	CPT_VEG Dijon au Synd. de la Racle	1957

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	STATION D'ALERTE_de Lamarche-sur-Saône	2011
LONGCHAMP	CPT_VEG Dijon 1000 Longchamp ONF	1972
LONGCHAMP	CPT_VEG Dijon 800 Longchamp Village	1944
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic (René Coty)	1957
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	1994
MAGNY-MONTARLOT	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	1972
MAGNY-MONTARLOT	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	1938
MAGNY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille	1957
MESSIGNY-ET-VANTOUX	CPT_VEG au Synd. Ruffey route d'Ahuy	1957
MESSIGNY-ET-VANTOUX	CPT_VEG Dijon à Messigny (Blanche)	1953
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	1960
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_SECTO Vaux Bruns (Plombières)	2003
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Poncey)	1972
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Poncey)	1938
PONCEY-LÈS-ATHÉE	VEG Poncey 1000 Saone Mondragon	1972
PONCEY-LÈS-ATHÉE	VEG Poncey 800 Poncey	1938
QUETIGNY	CPT_VEG Dijon à Chevigny – Rond point des sports (secours)	1957
QUETIGNY	CPT_VEG Dijon à Chevigny Hameau de Mirande	1957
SAINT-APOLLINAIRE	CPT_VEG Dijon 1000 St Apollinaire Champlevé	1972
SAINT-APOLLINAIRE	CPT_VEG Dijon à Saint Apollinaire bd Mal de Lattre de Tassigny	1957
TALANT	CPT_VEG Dijon à Talant Valton	1942
TALANT	VEG Talant Libération	1942

La teneur en chlore est mesurée en continu (avec report d'alarmes 24h/24h) aux points suivant :

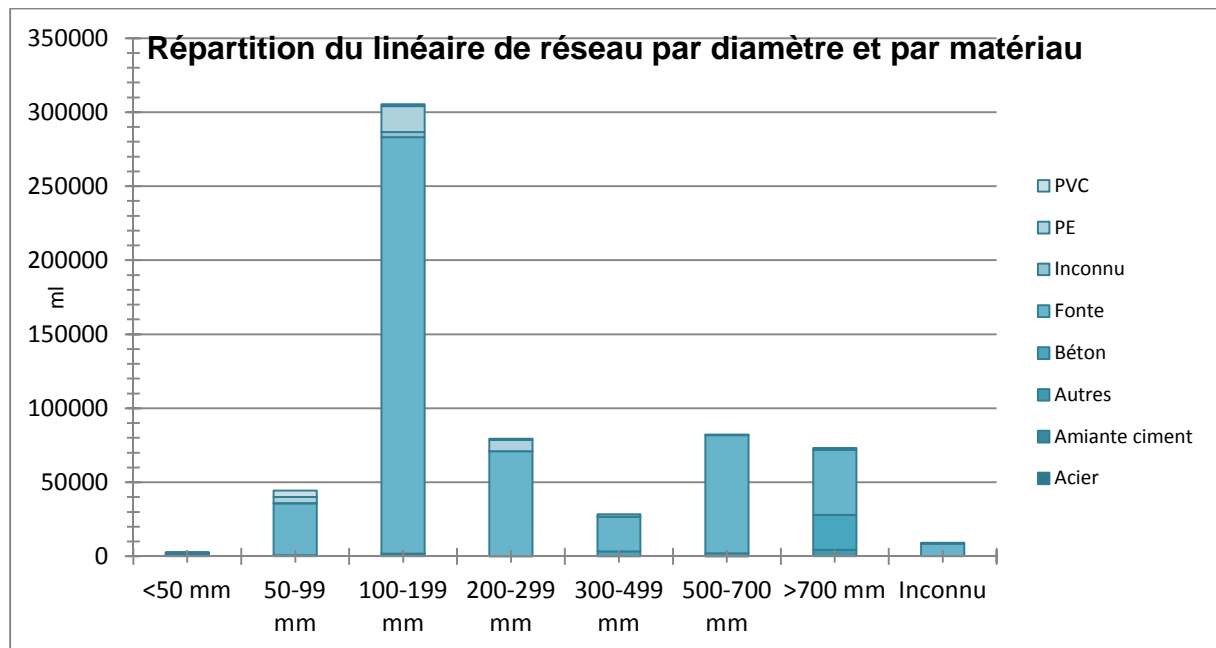
- Poncey : deux points de mesure dans la bêche eau traitée
- Valmy bas : 1 mesure sur la distribution du 500, 800 et la réinjection du 800 ainsi qu'une mesure de chlore résiduel.
- Une mesure de chlore est présente pour chacun des réservoirs suivants :  
Valmy haut, Charmes d'Aran, Marmuzots, Victor Hugo, Marcs d'or, Chatenay, Motte giron, Corcelles les Monts, Flavignerot, la Flamme.
- Usine de chèvre morte
- Pavillon de Messigny

Nos rapports métrologiques mentionnent une conformité de 100 % pour les points ci-dessus.

• **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	1 169	1 042	214	179	0	0	2	93	2 699
50-99 mm	35 101	4 296	748	4 310	0	0	3	30	44 487
100-199 mm	281 300	17 458	1 537	1 285	196	0	1	3 617	305 395
200-299 mm	70 991	7 471	0	784	38	0	36	4	79 325
300-499 mm	23 320	173	0	1 534	7	3 412	0	0	28 445
500-700 mm	79 901	363	0	0	10	1 963	2	0	82 239
>700 mm	43 938	1 169	0	0	0	23 723	4 306	0	73 136
Inconnu	8 495	0	0	0	0	0	0	603	9 097
<b>Total</b>	<b>544 216</b>	<b>31 972</b>	<b>2 499</b>	<b>8 092</b>	<b>251</b>	<b>29 098</b>	<b>4 351</b>	<b>4 346</b>	<b>624 824</b>



## 2 | Présentation du service

Longueur de canalisation par commune (ml)									
Commune	Acier	Amiante Ciment	Autre	Béton	Fonte	Inconnu	PE	PVC	Total
AHUY	0	0	0	627,0	2 673,5	0	0	0	3 300,6
ASNIERES-LES-DIJON	0	0	0	0	1 136,8	0	0	0	1 136,8
BELLEFOND	0	0	0	0	606,2	0	0	0	606,2
BRESSEY SUR TILLE	0	0	0	3 353,2	198,3	0	0	0	3 551,5
CESSEY-SUR-TILLE	0	0	0	730,4	4 711,4	0	0	0	5 441,7
CHAMBEIRE	0	0	0	0	2 367,5	0	0	0	2 367,5
CHENOVE	0	0	0	0	170,8	0	1 537,1	0	1 707,4
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	0	0	0	3 035,6	0	0	0	0	3 035,6
CORCELLES-LES-MONTS	0	0	0		6 962,0	3 992,9	1 319,7	1 874,0	14 148,6
COUTERNON	0	0	0	2 719,8	170,8	0	0	0	2 890,6
DIJON	194,7	0	38,2	6 167,2	427 673,5	248,4	23 960,3	2 249,1	460 531,3
ETAULES	0	0	0	373,0	0	0	0	0	373,0
FLAMMERANS	0	0	0	0	6 597,2	0	0	0	6 597,2
FLAVIGNEROT	0	0	0	0	4 472,9	0	0	919,1	5 392,0
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	0	0	0	0	5 493,9	0	0	0	5 493,9
FONTAINE-LES-DIJON	0	0	0	380,3	7 507,0	0	0	0,8	7 888,0
IZIER	0	0	0	379,8	2 245,1	0	0	0	2 624,9
LABERGEMENT-FOIGNEY	0	0	0	0	2 563,0	0	0	0	2 563,0
LAMARCHE-SUR-SAONE	0	0	0	0	2 085,8	0	0	0	2 085,8
LONGCHAMP	0	0	0	0	8 393,8	0	0	0	8 393,8
LONGVIC	0	0	0	0	2 596,6	0	42,0	0	2 638,6
MAGNY-MONTARLOT	0	0	0	0	4 676,8	0	0	0	4 676,8
MAGNY-SUR-TILLE	1,2	0	0	1 678,0	1 911,4	0	0	0	3 590,6
MESSIGNY-ET-VANTOUX	0	0	3 791,8	0	4 446,7	0	0	0	8 238,5
PLOMBIERES-LES-DIJON	0	2 498,7	4,7	0	15 985,7	105,0	3 006,4	2 258,1	23 858,5
PONCEY-LES-ATHEE	0	0	0	0	13 935,0	0	0	0	13 935,0
QUETIGNY	0	0	0	1 427,9	0	0	2 064,6	0	3 492,2
RUFFEY-LES-ECHIREY	0	0	0	602,9	0	0	0	0	602,9
SAINT-APOLLINAIRE	0	0	0	3 168,1	3 849,6	0	0	790,6	7 808,4
SENNECEY-LES-DIJON	0	0	0	905,1	0	0	0	0	905,1

## 2 | Présentation du service

Longueur de canalisation par commune (ml)									
Commune	Acier	Amiante Ciment	Autre	Béton	Fonte	Inconnu	PE	PVC	Total
TALANT	55,1	0	0	0	7 371,7	0	41,8	0	7 468,6
VAL SUZON	0	0	5216,4	3 549,6	0	0	0	0	4 066,0
VELARS-SUR-OUCHE	0	0	0	0	3 411,4	0	0	0	3 411,4
<b>Total</b>	<b>251,0</b>	<b>2 498,7</b>	<b>4 351,0</b>	<b>29 097,6</b>	<b>544 216,1</b>	<b>4 346,2</b>	<b>31 971,8</b>	<b>8 091,7</b>	<b>624 824,1</b>

Le linéaire ci-dessus comporte les réseaux suivants :

- le réseau de distribution d'eau potable
- le réseau Eau Verte transport eau non potable entre réservoir Darcy et Réservoir Montmuzard eau servant à l'arrosage et à l'entretien du réseau de Tramway.
- la conduites du Suzon de transport eau non potable entre source du Chat et le pavillon de Messigny-et-Vantoux où se fait la chloration
- la conduite de Morcuell départ de la source donc transport eau non potable à son arrivée à chèvre morte.

Voici un tableau de synthèse des linéaires de réseau distribution et transport :

Commune	DISTRIBUTION NON POTABLE	DISTRIBUTION POTABLE	PRODUCTION NON POTABLE	PRODUCTION POTABLE	TRANSPORT POTABLE	TRANSPORT NON POTABLE	Total
AHUY	0	20,6	0	0	3 280	0	3 300,6
ASNIERES-LES-DIJON	0	571,2	0	0	565,6	0	1 136,8
BELLEFOND	0	300,5	0	0	305,7	0	606,2
BRESSEY SUR TILLE	0	15,2	0	0	3 536,3	0	3 551,5
CESSEY-SUR- TILLE	0	3,8	0	0	5 437,9	0	5 441,7
CHAMBEIRE	0	0	0	0	2 367,5	0	2 367,5
CHENOVE	1 537,1	170,3	0	0		0	1 707,4
CHEVIGNY- SAINT- SAUVEUR	0	0	0	3 035,6	0	0	3 035,6
CORCELLES- LES-MONTS	0	10 588,2	242,1	0	3 318,3	0	14 148,6
COUTERNON	0	3,3	0	0	2 887,3	0	2 890,6
DIJON	16 207,9	422 017,6	980,2	0	18 886,9	2 438,7	460 531,3
ETAULES	0	0	0	0	0	373,0	373,0
FLAMMERANS	0	0	6 597,2	0	0	0	6 597,2
FLAVIGNEROT	0	5 392,0	0	0	0	0	5 392,0
FLEUREY-SUR- OUCHE	0	0	0	0	0	5 493,9	5 493,9
FONTAINE-LES- DIJON	0	3 750,2	0	0	4 137,8	0	7 888,0
IZIER	0	0	0	0	2 624,9	0	2 624,9

## 2 | Présentation du service

Commune	DISTRIBUTION NON POTABLE	DISTRIBUTION POTABLE	PRODUCTION NON POTABLE	PRODUCTION POTABLE	TRANSPORT POTABLE	TRANSPORT NON POTABLE	Total
LABERGEMENT- FOIGNEY	0	0	0	0	2 563,0	0	2 563,0
LAMARCHE- SUR-SAONE	0	0	0	0	2 085,8	0	2 085,8
LONGCHAMP	0	0	0	0	8 393,8	0	8 393,8
LONGVIC	0	2 638,6	0	0	0	0	2 638,6
MAGNY- MONTARLOT	0	13,0	0	0	4 665,8	0	4 676,8
MAGNY-SUR- TILLE	0	7,3	0	0	3 583,3	0	3 590,6
MESSIGNY-ET- VANTOUX	0	18,6	0	0	4 446,7	0	8 238,5
PLOMBIERES- LES-DIJON	0	16 615,7	0	578,8	770,2	5 893,8	23 858,5
PONCEY-LES- ATHEE	0	4,4	8 987,1	0	4 943,5	0	13 935,0
QUETIGNY	2 064,6	0	0	0	1 427,9	0	3 492,2
RUFFEY-LES- ECHIREY	0	0	0	0	602,9	0	602,9
SAINT- APOLLINAIRE	0	4 620,4	0	0	3 188,0	0	7 808,4
SENNECEY- LES*DIJON	0	0	0	0	905,1	0	905,1
TALANT	0	2 967,2	0	0	2 666,8	1 834,6	7 468,6
VAL SUZON	0	0	0	0	0	4 066,0	4 066,0
VELARS-SUR- OUCEH	0	0	3,0	0	0	3 408,5	3 411,4
<b>Total</b>	<b>19 809,5</b>	<b>469 718,1</b>	<b>16 809,6</b>	<b>578,8</b>	<b>90 609,2</b>	<b>27 298,91</b>	<b>624 824,1</b>

## • LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	623 158
Travaux neufs contractuels (extensions, renforcements)	65
Extensions financées par des tiers	1 533
Remises gratuites par le délégant (commune, syndicat, etc.)	1 841
Linéaire de canalisation déposé	2
Renouvellements dépose	2 469
Renouvellements pose	2 462
Régularisations de plans	- 1 765
Situation actuelle	624 824

Le détail de la variation est dû à une mise à jour importante de la cartographie :

- Travaux neufs (65ml) :
  - Modification de réseau pour raccordement futur usine Morcueil (56 ml Ø 500)
  - Modification de réseau Rue champs aux pierres à Saint-Apollinaire (9 ml Ø 125)
- Extensions financées par des tiers (1 533 ml) :
  - Ecoquartier Hyacinthe Vincent (rue du stade) 950 ml Ø 150 et Ø 100
  - Quartier de jouvence 583 ml Ø 100 et Ø 150 (Rue Nicole Reine Lepaute, Rue Marie Antoinette Tonnelat)
- Remises gratuites par le délégant (1 841 ml) :
  - Intégration Ecopole Valmy 980 ml Ø 80 et Ø 150 (Travaux 2015)
  - Ancien Quartier URGO 383 ml Ø 100 et Ø 150 (Travaux 2010)
  - Quartier Arsenal / Minoteries 196 ml Ø 200 (Travaux 2013)
  - Rue de la poudrière Quartier Arsenal / Minoteries 282 ml Ø 150 (Travaux 2017)
- Principaux renouvellements dépose (2 469 ml) :
  - Renouvellement rue Gambetta Dijon 247 ml Ø 60 et Ø 100
  - Renouvellement rue Blondel et Boucher Dijon 219 ml Ø 100
  - Renouvellement rue Sangnier Dijon 232 ml Ø 100
  - Renouvellement rue Charles de Vergennes Dijon 167 ml Ø 60
  - Renouvellement rue de la Prévoté Dijon 142 ml Ø 100
  - Renouvellement rue du petit Potet Dijon 193 ml Ø 80
  - Renouvellement rue de la croix des Valendons Dijon 248 ml Ø 150
  - Renouvellement rue Maurice Ravel Dijon 366 ml Ø 100



- Renouvellement rue Chancenotte Dijon 143 ml Ø 100
- Renouvellement rue Jacques Copeau Dijon 204 ml Ø 100
- Renouvellement rue de Bruges Dijon 201 ml Ø 100
- Renouvellement avenue du Mont Blanc Dijon 107 ml Ø 150
  
- Principaux renouvellements pose (2 462 ml) :
  - Renouvellement rue Gambetta Dijon 248 ml Ø 60 et Ø 100
  - Renouvellement rue Blondel et Boucher Dijon 219 ml Ø 100
  - Renouvellement rue Sangnier Dijon 233 ml Ø 100
  - Renouvellement rue Charles de Vergennes 168 ml Ø 60 et Ø 150
  - Renouvellement rue de la Prévoté 126 ml Ø 100
  - Renouvellement rue du petit Potet Dijon 194 ml Ø 80
  - Renouvellement rue de la croix des Valendons Dijon 248 ml Ø 150
  - Renouvellement rue Maurice Ravel Dijon 365 ml Ø 100
  - Renouvellement rue Chancenotte Dijon 142 ml Ø 100
  - Renouvellement rue Jacques Copeau Dijon 205 ml Ø 100
  - Renouvellement rue de Bruges Dijon 201 ml Ø 100
  - Renouvellement Avenue du Mont Blanc Dijon 114 ml Ø 125
  
- Régularisation de plans (1 765 ml) :
  - Transfert conduite Cotty du contrat de Dijon sur le contrat de Longvic Ouges 807ml Ø 200
  - Modification emplacement compteur Ecoparc Saint-Apollinaire 2 ml
  - Modification compteur VEG Magny-sur-Tille - 4 ml
  - Conduite manquante rue Docteur Schmitt Dijon 123 ml Ø 60
  - Conduite manquante Chemin des violettes Dijon 121 ml Ø 100
  - Dépose ancienne conduite STEP Corcelles-les-Monts - 600 ml
  - Modification conduite Ø700 Suzon pour implantation ventouse 3 ml
  - Repositionnement conduite Ø 700 Morcuail à Velars-sur-Ouche suite à fuite 4 ml
  - Modification de conduites pour pose débitmètres 14 ml
  - Modification de conduites Zac Parc Valmy 1 et 2, soit 59 ml (manquantes et décalées)
  - Diverses régularisations sur des conduites suite à des inspections terrains 602 ml

● **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	32	33	58	67	70	4,5%
Détendeurs / Stabilisateurs	24	24	14	14	14	0,0%
Equipements de mesure de type compteur	35	35	35	36	36	0,0%
Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	314	314	398	412	416	1,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	1 123	1 111	1 112	1 118	1 126	0,7%
Régulateurs débit	10	9	9	9	10	11,1%
Vannes	3 783	3 814	3 871	4 017	4 091	1,8%
Vidanges, purges, ventouses	810	732	840	874	907	3,8%

## 2 | Présentation du service

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune							
AHUY	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
AHUY	Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2	0,0%
AHUY	Vannes	0	3	5	5	5	0,0%
AHUY	Vidanges, purges, ventouses	0	10	10	10	10	0,0%

ASNIÈRES-LÈS-DIJON	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2	0,0%
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	Vannes	0	5	5	5	5	0,0%
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	Vidanges, purges, ventouses	0	2	2	2	2	0,0%

BRESSEY-SUR-TILLE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
BRESSEY-SUR-TILLE	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1	0,0%
BRESSEY-SUR-TILLE	Détendeurs / Stabilisateurs	0	1	1	1	1	0,0%
BRESSEY-SUR-TILLE	Vannes	0	6	6	6	6	0,0%
BRESSEY-SUR-TILLE	Vidanges, purges, ventouses	0	7	7	7	7	0,0%

CESSEY-SUR-TILLE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CESSEY-SUR-TILLE	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	2	2	2	2	0,0%
CESSEY-SUR-TILLE	Vannes	0	5	5	5	5	0,0%
CESSEY-SUR-TILLE	Vidanges, purges, ventouses	0	9	9	9	9	0,0%

CHAMBEIRE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CHAMBEIRE	Vannes	0	1	1	1	1	0,0%
CHAMBEIRE	Vidanges, purges, ventouses	0	3	3	3	3	0,0%

CHENÔVE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CHENÔVE	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1	0,0%
CHENÔVE	Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2	0,0%
CHENÔVE	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	0	0	0	0	1	0,0%
CHENÔVE	Vannes	0	2	2	3	3	0,0%
CHENÔVE	Vidanges, purges, ventouses	0	2	4	5	5	0,0%

## 2 | Présentation du service

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Vidanges, purges, ventouses	3	3	3	3	3	0,0%

CORCELLES-LES-MONTS	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CORCELLES-LES-MONTS	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	0	0	0	3	3	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Détendeurs / Stabilisateurs	0	2	2	2	2	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	13	13	13	13	13	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Vannes	0	33	34	38	42	10,5%
CORCELLES-LES-MONTS	Vidanges, purges, ventouses	0	14	28	30	31	3,3%

COUTERNON	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
COUTERNON	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
COUTERNON	Vannes	0	1	1	1	1	0,0%
COUTERNON	Vidanges, purges, ventouses	0	8	8	8	8	0,0%

DIJON	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIJON	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	17	13	32	36	38	5,6%
DIJON	Détendeurs / Stabilisateurs	24	18	8	8	8	0,0%
DIJON	Equipements de mesure de type compteur	12	12	12	13	13	0,0%
DIJON	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	314	314	398	379	379	0,0%
DIJON	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	1 105	1 067	1 067	1 073	1 081	0,7%
DIJON	Régulateurs débit	10	4	4	4	5	25,0%
DIJON	Vannes	3 780	3 543	3 589	3 637	3 700	1,7%
DIJON	Vidanges, purges, ventouses	806	536	617	638	669	4,9%

FLAVIGNEROT	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
FLAVIGNEROT	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	2	2	2	0,0%
FLAVIGNEROT	Détendeurs / Stabilisateurs	0	1	1	1	1	0,0%
FLAVIGNEROT	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	4	4	5	5	5	0,0%
FLAVIGNEROT	Vannes	0	12	16	16	16	0,0%
FLAVIGNEROT	Vidanges, purges, ventouses	0	12	16	16	16	0,0%

## 2 | Présentation du service

FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	2	2	0,0%
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Vannes	0	2	2	2	2	0,0%
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Vidanges, purges, ventouses	0	2	2	2	2	0,0%

FONTAINE-LÈS-DIJON	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
FONTAINE-LÈS-DIJON	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	0	1	1	1	1	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	0	0	0	0	1	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Vannes	0	22	23	23	23	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Vidanges, purges, ventouses	0	18	18	18	18	0,0%

IZIER	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
IZIER	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1	0,0%
IZIER	Vannes	0	2	2	2	2	0,0%
IZIER	Vidanges, purges, ventouses	0	2	2	2	2	0,0%

LABERGEMENT-FOIGNEY	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LABERGEMENT-FOIGNEY	Vannes	0	1	1	1	1	0,0%
LABERGEMENT-FOIGNEY	Vidanges, purges, ventouses	0	3	3	3	3	0,0%

LAMARCHE-SUR-SAÔNE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	Régulateurs débit	0	2	2	2	2	0,0%
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	Vannes	0	0	0	0	0	0,0%
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	Vidanges, purges, ventouses	0	4	4	4	4	0,0%

LONGCHAMP	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LONGCHAMP	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1	0,0%
LONGCHAMP	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
LONGCHAMP	Vannes	0	3	3	3	3	0,0%
LONGCHAMP	Vidanges, purges, ventouses	0	6	6	6	6	0,0%

## 2 | Présentation du service

LONGVIC	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LONGVIC	Equipements de mesure de type compteur	2	2	2	2	2	0,0%
LONGVIC	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	0	0	0	0	1	0,0%
LONGVIC	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	1	1	1	1	1	0,0%
LONGVIC	Vannes	0	0	0	0	1	0,0%
LONGVIC	Vidanges, purges, ventouses	0	2	2	2	2	0,0%

MAGNY-MONTARLOT	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MAGNY-MONTARLOT	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	2	2	2	0,0%
MAGNY-MONTARLOT	Vannes	0	1	3	4	4	0,0%
MAGNY-MONTARLOT	Vidanges, purges, ventouses	0	10	10	10	10	0,0%

MAGNY-SUR-TILLE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MAGNY-SUR-TILLE	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	-	-	1	1	1	0,0%
MAGNY-SUR-TILLE	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
MAGNY-SUR-TILLE	Vannes	0	1	1	1	2	100,0%
MAGNY-SUR-TILLE	Vidanges, purges, ventouses	0	4	4	4	4	0,0%

MESSIGNY-ET-VANTOUX	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1	0,0%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Vannes	0	2	2	2	2	0,0%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	Vidanges, purges, ventouses	0	6	6	6	6	0,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	0	0	2	3	3	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Détendeurs / Stabilisateurs	0	2	2	2	2	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Equipements de mesure de type compteur	6	6	6	6	6	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	0	0	0	33	33	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	0	24	24	24	24	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Régulateurs débit	0	1	1	1	1	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Vannes	0	138	138	149	150	0,7%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Vidanges, purges, ventouses	0	32	37	42	44	4,8%

## 2 | Présentation du service

PONCEY-LÈS-ATHÉE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	0	2	3	3	3	0,0%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Régulateurs débit	0	1	1	1	1	0,0%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Vannes	0	7	7	88	90	2,3%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	Vidanges, purges, ventouses	0	11	11	17	17	0,0%

QUETIGNY	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
QUETIGNY	Vannes	0	1	1	1	1	0,0%
QUETIGNY	Vidanges, purges, ventouses	0	3	4	4	4	0,0%

SAINT-APOLLINAIRE	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT-APOLLINAIRE	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	3	3	3	3	3	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Equipements de mesure de type compteur	1	1	1	1	1	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Equipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs	0	0	0	0	1	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	0	1	1	1	1	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Vannes	0	5	5	5	6	20,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Vidanges, purges, ventouses	0	8	9	8	8	0,0%

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ	Vannes	3	2	2	2	2	0,0%

SENNECEY-LÈS-DIJON	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SENNECEY-LÈS-DIJON	Vidanges, purges, ventouses	1	1	1	1	1	0,0%

TALANT	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
TALANT	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	0	1	3	3	4	33,3%
TALANT	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	0	1	1	1	1	0,0%
TALANT	Régulateurs débit	0	1	1	1	1	0,0%
TALANT	Vannes	0	15	16	16	17	6,3%
TALANT	Vidanges, purges, ventouses	0	3	3	3	2	- 33,3%

VELARS-SUR-OUCHÉ	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
VELARS-SUR-OUCHÉ	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	1	1	1	0,0%
VELARS-SUR-OUCHÉ	Vannes	0	1	1	1	1	0,0%
VELARS-SUR-OUCHÉ	Vidanges, purges, ventouses	0	11	11	11	11	0,0%

• **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Pourcentage de branchements en plomb restant						
Type branchement	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	7 466	7 308	6 819	6 621	6 459	- 2,4%
Hors plomb avant compteur	16 626	16 982	17 137	17 494	17 808	1,8%
Branchement eau potable total	24 092	24 290	23 956	24 089	24 267	0,7%
% de branchements en plomb restant	31,0%	30,1%	28,5%	27,5%	26,6%	- 3,2%

Pourcentage de branchements en plomb restant						
CORCELLES-LES-MONTS	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	311	313	312	316	317	0,3%
Branchement eau potable total	311	313	312	316	317	0,3%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	7 460	7 308	6 819	6 621	6 459	- 2,4%
Hors plomb avant compteur	15 304	15 640	15 797	16 142	16 458	2,0%
Branchement eau potable total	22 764	22 948	22 616	22 737	22 917	0,8%
% de branchements en plomb restant	32,8%	31,8%	30,2%	29,1%	28,2%	- 3,2%

FLAVIGNEROT	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	78	80	82	89	92	3,4%
Branchement eau potable total	78	80	82	89	92	3,4%
% de branchements en plomb restant	0%	0%	0%	0%	0%	0,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Branchements en plomb avant compteur	6	0	0	0	0	0,0%
Hors plomb avant compteur	933	949	946	947	941	- 0,6%
Branchement eau potable total	939	949	946	947	941	- 0,6%
% de branchements en plomb restant	0,6%	0%	0%	0%	0%	0,0%

L'avenant 15 du contrat de concession de l'eau a permis de préciser que le renouvellement ciblé des branchements plomb dans les cas suivants:

- les établissements recevant du public,
- les travaux de voirie ou de renouvellement de réseau,
- les non-conformités avérées suite à des analyses de l'ARS
- les demandes des propriétaires des habitations lorsqu'ils apportent la preuve de l'absence de plomb dans le réseau privé de l'habitation.

#### • LES LOCAUX D'EXPLOITATION

Les locaux d'exploitation mis à la disposition du délégataire par la collectivité dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaires des locaux d'exploitation		
Commune	Site	Année de mise en service
DIJON	Bureaux de Chèvre Morte	1964
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POSTE HT-ANTIBELIER_à Poncey	1960

#### • L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).



**Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.**

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs. Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères. Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>		
<b>Partie</b>	<b>Descriptif</b>	<b>2017</b>
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>	<b>110</b>

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'indice des dernières années :

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>					
<b>Désignation</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Indice	110	100	100	110	110

### 2.3.2 Les biens de reprise

Les biens de reprise sont des biens dont le délégataire est propriétaire et qui peuvent être rachetés par la collectivité à la fin du contrat selon les modalités prévues par le contrat.

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine privé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre					
Usage	Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	5 202	997	130	6 329
Eau froide	B 5 - 9 ans	3 913	1 996	68	5 977
Eau froide	C 10 - 14 ans	2 818	1 053	13	3 884
Eau froide	D 15 - 19 ans	1 570	902	14	2 486
Eau froide	E 20 - 25 ans	3 853	237	14	4 104
Eau froide	F > 25 ans	2 694	16	3	2 713
Incendie	A 0 - 4 ans	1	4	61	66
Incendie	B 5 - 9 ans	0	7	32	39
Incendie	C 10 - 14 ans	1	3	22	26
Incendie	D 15 - 19 ans	0	7	28	35
Incendie	E 20 - 25 ans	0	11	58	69
Incendie	F > 25 ans	1	0	28	29
<b>Total</b>		<b>20 053</b>	<b>5 233</b>	<b>471</b>	<b>25 757</b>

Le nombre de compteurs est plus élevé que le nombre de clients car l'ensemble des compteurs est ici comptabilisé, y compris les compteurs des logements vacants. Le nombre de compteurs est également plus élevé que le nombre de branchements car certains compteurs sont montés en "nourrice" en positionnant plusieurs compteurs sur un seul branchement.

>> Les compteurs utilisés pour comptabiliser les volumes d'eau produits mis en distribution sont au nombre de **13** :

- Poncey les Athées : 2 compteurs,
- Source du Suzon : 3 compteurs,
- Morcueil : 3 compteurs,
- Gorgets : 3 compteurs,
- Corcelles : 1 compteur,
- Plombières : 1 compteur

Les 3 compteurs de volumes produits sur Morcueil correspondent aux compteurs historiques de prélèvement de la source de Morcueil, un compteur par pompe P4, P5 et P6 de Chèvre Morte. La nouvelle usine disposera d'un comptage unique

L'ensemble de ces compteurs sont contrôlés annuellement afin de garantir la fiabilité des données fournies.

- LES VARIATIONS SUR LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des compteurs situés en domaine privé :

<b>Les variations sur les compteurs (nombre)</b>			
<b>Diamètre</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
12 à 15 mm	19 878	20 053	0,9%
20 à 40 mm	5 217	5 233	0,3%
>40 mm	482	471	-2,3%
<b>Total</b>	<b>25 577</b>	<b>25 757</b>	<b>0,7%</b>

<b>Les variations sur les compteurs (nombre)</b>			
<b>CORCELLES-LES-MONTS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
12 à 15 mm	290	290	0,0%
20 à 40 mm	30	30	0,0%
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>320</b>	<b>0,0%</b>

<b>DIJON</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
12 à 15 mm	18606	18765	0,9%
20 à 40 mm	5148	5165	0,3%
>40 mm	479	468	-2,3%
<b>Total</b>	<b>24233</b>	<b>24398</b>	<b>0,7%</b>

<b>FLAVIGNEROT</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
12 à 15 mm	79	83	5,1%
20 à 40 mm	10	10	0,0%
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>93</b>	<b>4,5%</b>

<b>PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
12 à 15 mm	903	915	1,3%
20 à 40 mm	29	28	-3,4%
>40 mm	3	3	0,0%
<b>Total</b>	<b>935</b>	<b>946</b>	<b>1,2%</b>



# 3 | Qualité du service







## 3.1 Le bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

### 3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable

#### ➤ Dijon

Les ressources utilisées pour alimenter la commune de Dijon se décomposent comme suit (voir annexe : Synoptiques du Contrat) :

- 4 captages de sources : les 3 sources du Suzon (Rosoir, Sainte-Foy et le Chat) et la source de Morcueil,
- 2 champs captants : Poncey-les-Athée et Gorgets.

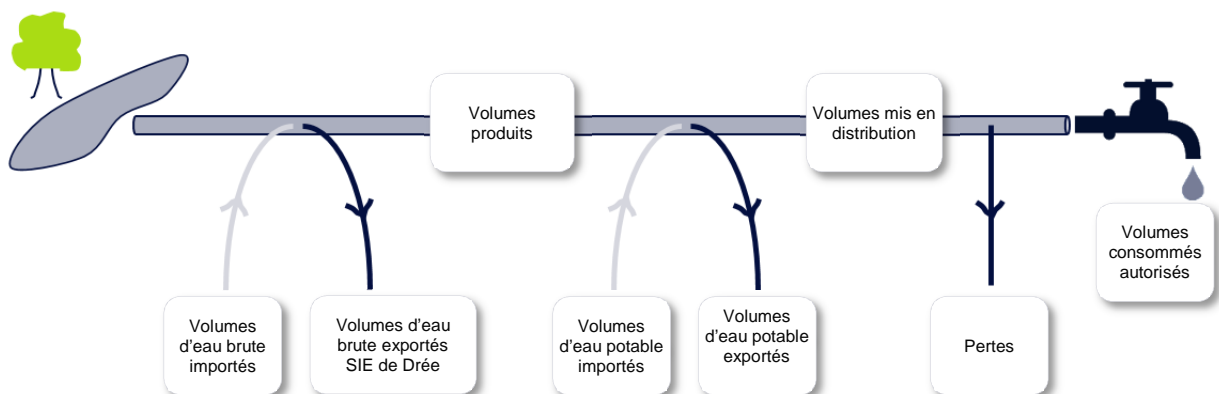


#### ➤ Plombières-les-Dijon

La production d'eau potable provient du puits « le Pré aux Bœufs » à Plombières-Lès-Dijon.

#### ➤ Corcelles-les-Monts et Flavignerot

La production d'eau potable provient du puits du Crucifix à Velars-sur-Ouche.



### 3.1.2 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	3 280 000	3 402 812	3 329 614	3 341 050	2 915 670	- 12,7%
FLEUREY-SUR-OUICHE	SOURCE_de Morcueil	302 981	0	0	0	0	0,0%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	7 451 880	7 718 834	8 140 555	8 948 572	7 104 390	- 20,6%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	158 332	154 455	156 090	155 535	142 245	- 8,5%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	6 668 378	6 826 645	6 882 219	4 914 759	7 386 416	50,3%
VELARS-SUR-OUICHE	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	53 500	60 939	60 413	59 965	56 372	- 6,0%
Total des volumes produits		17 915 071	18 163 685	18 568 891	17 419 881	17 605 093	1,1%

Les baisses observées sur les Gorgets sont en rapport directe avec les épisodes d'eau colorée observés dès le mois de juin 2017. La baisse observée sur le Suzon est liée à la baisse de la ressource qui arrive gravitèremment dans les cuves de Valmy.

### 3.1.3 Les volumes d'eau potable importés et exportés

Le tableau suivant détaille la convention de vente d'eau brute :

Conventions d'achats et de ventes d'eau brute (m3)						
Collectivité	Achat / Vente	Commune(s) concernée(s)	Ressource(s) concernée(s)	Volumes seuils (maxi / an)	Date signature	Date échéance
Dijon	Vente	Communauté de Communes Ouche et Montagne	Morcueil	300 000 m <sup>3</sup> Avec 1 200 m <sup>3</sup> /jour max	2005	2021

Le tableau suivant correspond aux volumes comptabilisés entre le 01 janvier et le 31 décembre et déclarés à l'agence de l'eau

Volumes d'eau brute exportés (m3)						
Destination	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
C.C.O.M.	155 418	158 146	177 115	166 160	163 594	-1,5 %
Total	155 418	158 146	177 115	166 160	163 594	-1,5 %

Les deux tableaux suivants détaillent les conventions de vente d'eau potable :

Conventions d'eau potable exportés en interne – cédés (m3)						
Collectivité	Achat / Vente	Commune(s) concernée(s)	Ressource(s) concernée(s)	Volumes seuils (maxi / an)	Date signature	Date échéance
Dijon	Vente	Chenôve et Marsannay	Suzon + Poncey + Gorgeys + Morcueil	Toute l'eau nécessaire aux besoins	1991	2021
Dijon	Vente	Longvic	Suzon + Poncey + Gorgeys + Morcueil	Toute l'eau nécessaire aux besoins	1991	2021
Dijon	Vente	Ahuy / Daix / Fontaine / Hauteville / St Apollinaire	Suzon + Poncey + Gorgeys + Morcueil	Toute l'eau nécessaire aux besoins	1991	2021
Dijon	Vente	Talant	Suzon + Poncey + Gorgeys + Morcueil	Toute l'eau nécessaire aux besoins	1991	2021
Dijon	Vente	Bressey-sur-Tille	Poncey	Max 45 000 m <sup>3</sup>	2006	2021
Dijon	Vente	Est dijonnais (Chevigny-Saint-Sauveur)	Poncey	Toute l'eau nécessaire aux besoins	1991	2021

Conventions d'eau potable exportés en externe – vendus (m3)						
Collectivité	Achat / Vente	Commune(s) concernée(s)	Ressource(s) concernée(s)	Volumes seuils (maxi / an)	Date signature	Date échéance
Dijon	Vente	Aiserey	Poncey	Max 150 000 m <sup>3</sup>	2010	2021
Dijon	Vente	Clenay	Suzon + Poncey + Gorgeys + Morcueil	Max 70 000 m <sup>3</sup> (500 m <sup>3</sup> /jour)	2007	2017
Dijon	Vente	C.C.O.M.	Morcueil	Toute l'eau nécessaire aux besoins	1991	2021
Dijon	Vente	Fauverney	Poncey	Max 150 000 m	2010	2021
Dijon	Vente	Genlis	Poncey	Max 90 000 m <sup>3</sup>	2013	2024
Dijon	Vente	Longchamps	Poncey	Max 60 000 m <sup>3</sup>	2010	2021
Dijon	Vente	Messigny-et Vantoux	Suzon + Poncey + Gorgeys + Morcueil	/	1991	2021
Dijon	Vente	SIEA de Ruffey	Suzon + Poncey + Gorgeys + Morcueil	Max 220 000 m <sup>3</sup>	2005	2021
Dijon	Vente	Saône Mondragon	Poncey	Max 160 000 m <sup>3</sup>	2010	2021

### 3 | Qualité du service

Les trois tableaux suivants correspondent aux volumes comptabilisés entre le 01 janvier et le 31 décembre et déclarés à l'agence de l'eau

Volumés d'eau potable exportés (m3)						
Destination	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumés cédés (interne Dijon métropole)	4 288 306	4 298 996	4 482 678	4 340 281	4 510 820	3,9%
Volumés vendus (externe Dijon métropole)	1 221 774	1 190 609	1 059 300	982 963	1 198 311	21,9%
Total des volumés d'eau potable exportés	<b>5 510 080</b>	<b>5 489 605</b>	<b>5 541 978</b>	<b>5 323 244</b>	<b>5 709 131</b>	<b>7,2%</b>

Volumés d'eau potable exportés en interne – cédés (m3)						
Destination	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
VEG – CMP – Jean Jaurès	7678	0	0	133	36	-72,9%
VEG – CMP – Voisenet	452 574	628 153	558 370	538 462	372 871	-30,7%
VEG – CMP - St Vincent 1 et 2	6 674	57 365	1 367	18 972	49 911	163,1%
VEG – TALANT - Victor Hugo	456 169	390 200	366 792	365 495	354 349	-3,0%
VEG – TALANT - Combe Valton	0	0	0	0	0	-
VEG – TALANT -Marmuzots	435 431	405 781	441 854	439 893	448 920	2,1%
VEG – LONGVIC –René Coty	338	3 925	2 764	5 378	15 995	197,4%
VEG – LONGVIC – Rue de Longvic	89 684	93 641	99 375	93 627	85 318	-8,9%
VEG – LONGVIC – Colombière	282 361	236 811	224 400	212 445	161 486	-24,0%
VEG – AHUY- Ecart Boitteux	614	809	639	692	635	-8,2%
VEG – AHUY- Route d'Ahuy	0	0	0	0	0	-
VEG – AHUY- Place de la mare	60 844	65 055	65 206	66 664	84 179	26,3%
VEG –DAIX - Charmes d'Aran	181 178	173 816	171 121	149 396	165 560	10,8%
VEG –FONTAINE - Fauconnet	9 564	12 555	15 635	8 987	11 254	25,2%
VEG –FONTAINE - Allobroges	479 528	395 332	432 855	431 383	432 757	0,3%
VEG –FONTAINE - Bellesoeur	5 270	5 891	6 182	6 238	5 926	-5,0%
VEG –FONTAINE - Savernay	54 129	43 652	40 094	39 421	36 957	-6,3%
VEG –FONTAINE - Cortots	145 139	149 511	158 595	170 924	180 986	5,9%
VEG ST APOLLINAIRE - Tassigny	4 173	55 695	44 363	75 815	57 962	-23,5%
VEG ST APOLLINAIRE – Tassigny Bis	16 438	13 504	17 368	20 021	20 164	0,7%
VEG ST APOLLINAIRE - Champlévé	190 641	164 603	194 826	196 041	217 633	11,0%
VEG ST APOLLINAIRE - Trimolet	253 927	207 477	231 667	181 867	138 597	-23,8%
VEG – CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	1 087 633	1 155 702	1 366 994	1 274 271	1 523 868	19,6%

Volumes d'eau potable exportés en interne – cédés (m3)						
Destination	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
VEG – BRESSEY SUR TILLE	64 146	39 518	42 211	44 156	54 178	22,7%
<b>Total des volumes d'eau potable exportés</b>	<b>4 288 306</b>	<b>4 298 996</b>	<b>4 482 678</b>	<b>4 340 281</b>	<b>4 510 820</b>	<b>3,9%</b>

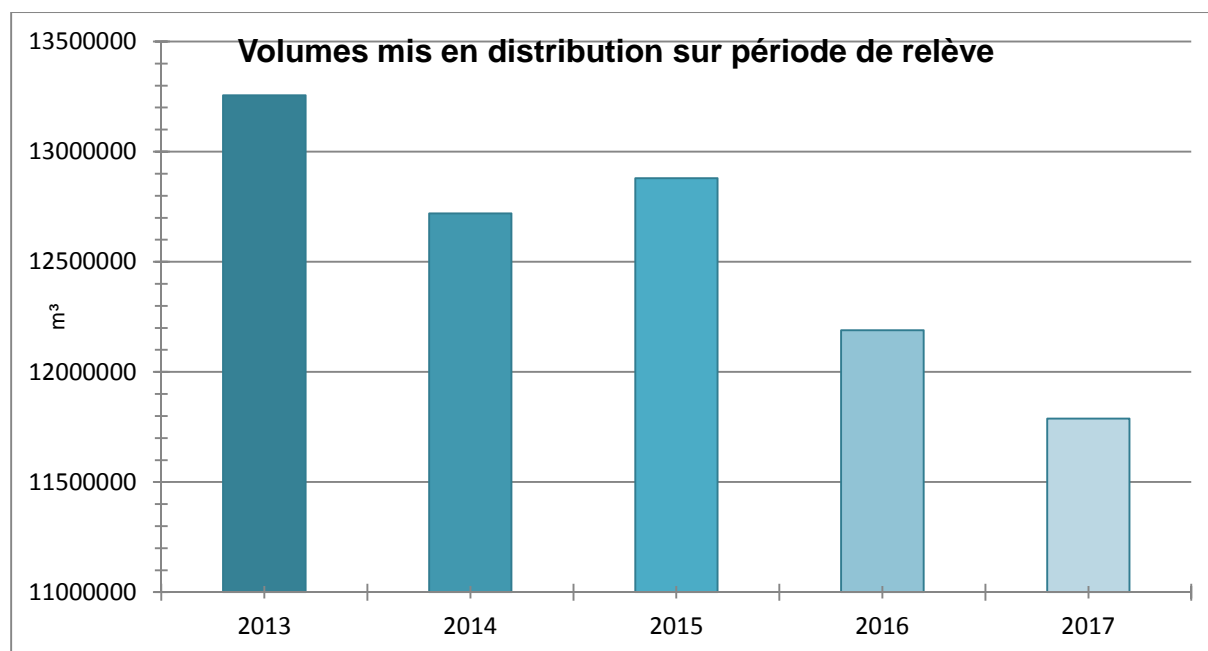
Volumes d'eau potable exportés en externe – vendus (m3)						
Destination	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
VEG – MESSIGNY	138 483	156 877	104 746	100 515	102 913	-2,4%
VEG – SAONE MONDRAGON	273 214	378 267	273 859	278 315	247 616	-11,0%
VEG – C.C.VO.	0	0	0	0	0	-
VEG – LONGCHAMP	52 125	46 409	45 168	48 943	44 507	-9,1%
VEG – FAUVERNEY	243 865	231 911	231 603	261 096	228 274	-12,6%
VEG – AISEREY	196 589	75 793	33 784	33 522	35 691	6,5%
VEG – CLENAY SAINT JULIEN	30 671	37 946	77 399	49 783	30 660	-38,4%
VEG – RUFFEY LES ECHIREY	204 939	183 965	175 990	199 127	177 197	-11,0%
VEG – GENLIS	81 888	79 441	116 751	11 662	187 619	1 508,9%
<b>Total des volumes d'eau potable exportés</b>	<b>1 221 774</b>	<b>1 190 609</b>	<b>1 059 300</b>	<b>982 963</b>	<b>1 198 311</b>	<b>21,9%</b>

En 2017, la commune de Genlis a plus fortement sollicité l'achat d'eau en raison de présence de pesticides et notamment le dimétachlore.

### 3.1.4 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution sur période de relève (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	18 677 300	18 171 056	18 385 022	17 520 548	17 485 751	- 0,2%
dont volumes eau brute prélevés (A')	18 677 300	18 171 056	18 385 022	17 520 548	17 485 751	- 0,2%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable exportés (C)	5 421 168	5 451 033	5 505 543	5 331 612	5 697 201	6,9%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	13 256 132	12 720 023	12 879 479	12 188 936	11 788 550	- 3,3%



### 3.1.5 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

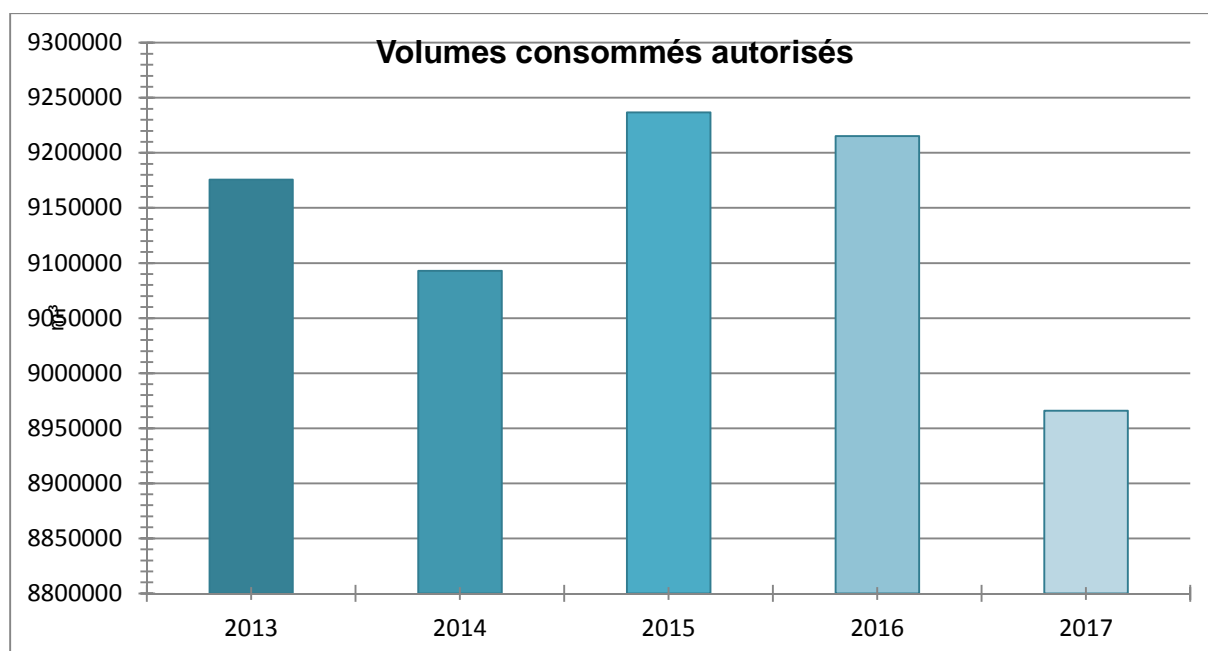
Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	8 887 135	8 955 394	9 099 536	8 992 613	8 761 550	- 2,6%
- dont Volumes facturés (E')	8 710 335	8 856 272	8 962 547	8 811 142	8 517 883	- 3,3%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux, irrécouvrables...) (E'')	176 800	99 122	136 989	181 471	243 667	34,3%
Volumes consommés sans comptage (F)	7 350	7 350	7 350	15 805	7 831	- 50,5%
Volumes de service du réseau (G)	281 325	130 000	130 000	206 895	196 510	- 5,0%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	9 175 810	9 092 744	9 236 886	9 215 313	8 965 891	- 2,7%





L'augmentation des volumes livrés gratuitement est due à la hausse des volumes dégrévés (cf paragraphe 3.4.12)

### 3.1.6 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en  $m^3/km/jour$  et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en  $m^3/km/jour$  et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

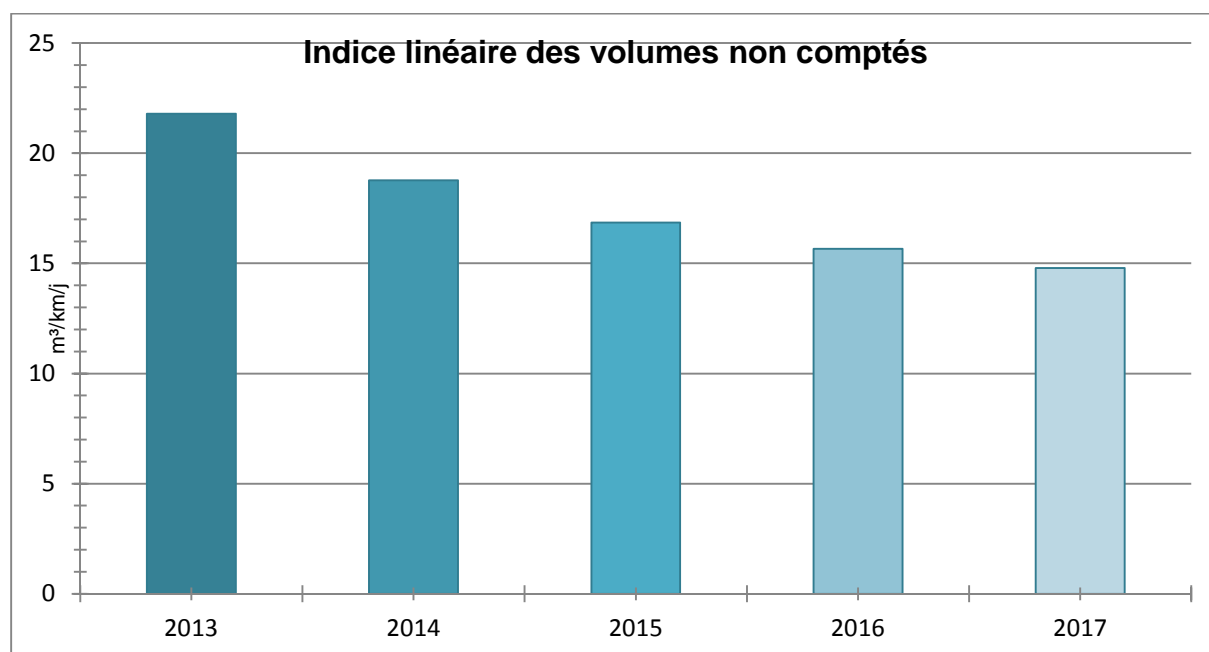
Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- **Pertes réelles** : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- **Pertes apparentes** : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

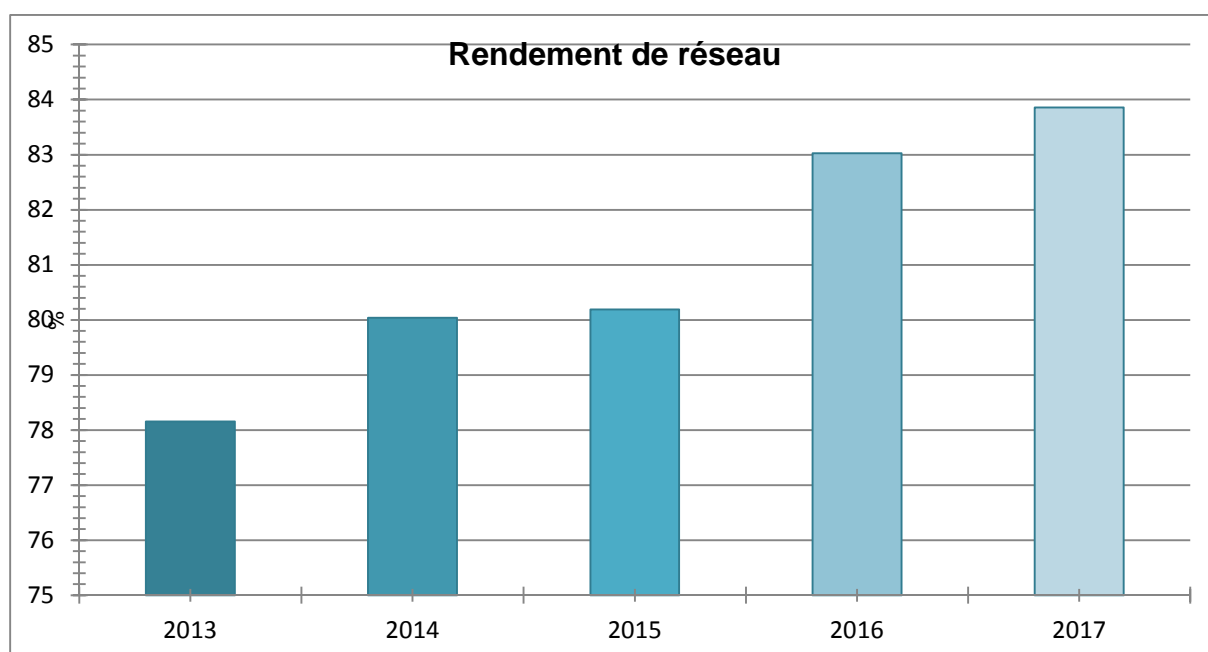
Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	13 256 132	12 720 023	12 879 479	12 188 936	11 788 550	- 3,3%
Volumes comptabilisés (E)	8 887 135	8 955 394	9 099 536	8 992 613	8 761 550	- 2,6%
Volumes consommés autorisés (H)	9 175 810	9 092 744	9 236 886	9 215 313	8 965 891	- 2,7%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	4 080 322	3 627 279	3 642 593	2 973 623	2 822 659	- 5,1%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	4 368 997	3 764 629	3 779 943	3 196 323	3 027 000	- 5,3%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	549,13	549,382	614,568	559,203	560,689	0,3%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	20,36	18,09	16,24	14,57	13,79	- 5,3%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	21,8	18,77	16,85	15,66	14,79	- 5,5%



Rendement de réseau (%)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	9 175 810	9 092 744	9 236 886	9 215 313	8 965 891	- 2,7%
Volumes eau potable exportés (C)	5 421 168	5 451 033	5 505 543	5 331 612	5 697 201	6,9%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	18 677 300	18 171 056	18 385 022	17 520 548	17 485 751	- 0,2%
dont volumes eau brute prélevés (A')	18 677 300	18 171 056	18 385 022	17 520 548	17 485 751	- 0,2%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	78	80	80	83	84	1,0%



Les dates médianes de relève des compteurs varient d'une commune à une autre. Chaque commune a donc une date médiane propre. Quand on fait les calculs au niveau contrat, on prend la date médiane du contrat, toutes communes confondues. Par conséquent, il est normal que les volumes au niveau contrat soient différents de la somme des mêmes volumes au niveau des communes.

Dont Dijon :

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes produits	18 466 538	17 955 514	18 141 317	17 306 796	17 298 451	0,0%
Volumes importés reçus	0	0	0	0	0	-
Volumes importés achetés	0	0	0	0	0	-
<b>Volumes livrés au réseau</b>	<b>18 466 538</b>	<b>17 955 514</b>	<b>18 141 317</b>	<b>17 306 796</b>	<b>17 298 451</b>	<b>0%</b>
Volumes facturés hors Vente en gros (V.E.G.) et volumes divers	8 556 326	8 802 059	8 938 132	8 664 184	8 379 605	-3,3%
Volumes exportés cédés	4 024 746	4 147 391	4 079 640	4 244 511	4 502 327	6,1%
Volumes exportés en gros (V.E.G.)	1 395 824	1 303 642	1 489 893	1 087 101	1 194 874	9,9%
Volumes consommés sans comptage	0	0	0	0	7 511	-
Volumes dégrevés	0	0	0	172 471	238 271	38,2%
Volumes divers estimés	256 798	132 533	123 650	215 000	189 638	-11,8%
<b>Volumes consommés</b>	<b>14 408 969</b>	<b>14 385 625</b>	<b>14 603 760</b>	<b>14 383 267</b>	<b>14 512 226</b>	<b>0,9%</b>
<b>Rendement de réseau</b>	<b>78 %</b>	<b>80 %</b>	<b>81 %</b>	<b>83 %</b>	<b>84 %</b>	<b>+ 1 point</b>
Pertes en réseau (fuites + incendies + vols)	4 057 570	3 569 889	3 537 557	2 923 529	2 786 225	-4,7%
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /jour/km)	21,7	19,09	16,99	12,35	13,13	6,3%
Indice linéaire de perte des volumes sans comptage (m <sup>3</sup> /jour/km)	23,41	19,80	17,58	13,51	14,06	4,1%

De 2013 à 2015, les volumes dégrevés sont intégrés aux volumes facturés

Dont Plombières-Lès-Dijon :

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes produits	159 681	157 248	155 294	154 905	130 790	-15,6%
Volumes importés reçus	0	0	0	0	0	-
Volumes importés achetés	0	0	0	0	0	-
<b>Volumes livrés au réseau</b>	<b>159 681</b>	<b>157 248</b>	<b>155 294</b>	<b>154 905</b>	<b>130 790</b>	<b>-15,6%</b>
Volumes facturés hors Vente en gros (V.E.G.) et volumes divers	112 114	108 779	113 432	107 282	102 468	-4,5 %
Volumes exportés cédés	0	0	0	0	0	-
Volumes exportés en gros (V.E.G.)	0	0	0	0	0	-
Volumes consommés sans comptage	0	0	0	0	168	-
Volumes dégrevés	0	0	0	9 000	3 448	-61,7%
Volumes divers estimés	2 392	3 841	3 850	3 700	5 284	42,8%
<b>Volumes consommés</b>	<b>114 506</b>	<b>112 620</b>	<b>117 282</b>	<b>119 982</b>	<b>111 368</b>	<b>-7,2%</b>
<b>Rendement de réseau</b>	<b>72 %</b>	<b>72 %</b>	<b>76 %</b>	<b>76 %</b>	<b>85 %</b>	<b>+ 9 point</b>
Pertes en réseau (fuites + incendies + vols)	45 175	44 628	38 012	34 923	19 422	-44,4%
Indice linéaire de perte (m3/jour/km)	7,10	7,01	4,29	4,01	2,23	-44,4%
Indice linéaire de perte des volumes sans comptage (m³/jour/km)	7,24	7,61	4,73	4,01	2,86	-35,1%

De 2013 à 2015, les volumes dégrevés sont intégrés aux volumes facturés

En 2016, trois compteurs de sectorisation ont été installés sur les communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot. Ces travaux permettent de séparer les rendements de réseau des communes de Corcelles et Flavignerot en 2017.

Dont Corcelles-Flavignerot :

<b>Rendement de réseau (%)</b>						
<b>Désignation</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Volumes produits	51 469	58 294	59 750	57 024	56 510	-0,9%
Volumes importés reçus	0	0	0	0	0	-
Volumes importés achetés	0	0	0	0	0	-
<b>Volumes livrés au réseau</b>	<b>51 469</b>	<b>58 294</b>	<b>59 750</b>	<b>57 024</b>	56 510	<b>-0,9%</b>
Volumes facturés hors Vente en gros (V.E.G.) et volumes divers	38 340	39 350	38 972	39 676	35 811	-9,7%
Volumes exportés cédés	0	0	0	0	0	-
Volumes exportés en gros (V.E.G.)	0	0	0	0	0	-
Volumes consommés sans comptage	0	0	0	0	152	-
Volumes dégrevés	72	3 900	2 150	0	1 948	-
Volumes divers estimés	399	976	2 500	4 000	1 588	-60,3%
<b>Volumes consommés</b>	<b>38 812</b>	<b>44 226</b>	<b>43 622</b>	<b>43 676</b>	<b>39 499</b>	<b>-9,6%</b>
<b>Rendement de réseau</b>	<b>75 %</b>	<b>76 %</b>	<b>73 %</b>	<b>77 %</b>	<b>70 %</b>	<b>- 7 point</b>
<b>Pertes en réseau (fuites + incendies + vols)</b>	<b>1 265</b>	<b>14 068</b>	<b>16 128</b>	<b>13 348</b>	<b>17 011</b>	<b>27,4%</b>
<b>Indice linéaire de perte (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	<b>1,8</b>	<b>2,00</b>	<b>2,24</b>	<b>1,86</b>	<b>2,39</b>	<b>28,2%</b>
<b>Indice linéaire de perte des volumes sans comptage (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	<b>1,85</b>	<b>2,16</b>	<b>2,59</b>	<b>1,86</b>	<b>2,63</b>	<b>41,4%</b>

De 2013 à 2015, les volumes dégrevés sont intégrés aux volumes facturés

Dont Corcelles-les-Monts :

<b>Rendement de réseau (%)</b>	
<b>Désignation</b>	<b>2017</b>
Volumes produits	56 510
Volumes importés reçus	0
Volumes importés achetés	0
<b>Volumes livrés au réseau</b>	<b>56 510</b>
Volumes facturés hors Vente en gros (V.E.G.) et volumes divers	26 655
Volumes exportés cédés	12 496
Volumes exportés en gros (V.E.G.)	0
Volumes consommés sans comptage	126
Volumes dégrevés	1 921
Volumes divers estimés	1 160
<b>Volumes consommés</b>	<b>42 358</b>
<b>Rendement de réseau</b>	<b>75 %</b>
<b>Pertes en réseau (fuites + incendies + vols)</b>	<b>14 152</b>
<b>Indice linéaire de perte (m3/jour/km)</b>	<b>2,74</b>
<b>Indice linéaire de perte des volumes sans comptage (m³/jour/km)</b>	<b>2,99</b>

Dont Flavignerot :

<b>Rendement de réseau (%)</b>	
<b>Désignation</b>	<b>2017</b>
Volumes produits	0
Volumes importés reçus	12 496
Volumes importés achetés	0
<b>Volumes livrés au réseau</b>	<b>12 496</b>
Volumes facturés hors Vente en gros (V.E.G.) et volumes divers	9 156
Volumes exportés cédés	0
Volumes exportés en gros (V.E.G.)	0
Volumes consommés sans comptage	26
Volumes dégrevés	27
Volumes divers estimés	428
<b>Volumes consommés</b>	<b>9 637</b>
<b>Rendement de réseau</b>	<b>77 %</b>
<b>Pertes en réseau (fuites + incendies + vols)</b>	<b>2 859</b>
<b>Indice linéaire de perte (m3/jour/km)</b>	<b>1,45</b>
<b>Indice linéaire de perte des volumes sans comptage (m³/jour/km)</b>	<b>2,68</b>



### 3.1.7 L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	9 175 810	9 092 744	9 236 886	9 215 313	8 965 891	- 2,7%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	549,1	549,4	614,6	559,2	560,7	0,3%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	72,8	72,5	65,7	71,3	71,6	0,5%
Valeur du terme fixe (N)	70	70	70	70	70	0,0%
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	0	0	0	85	85	0,0%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	84,57	84,51	83,14	84,25	84,33	0,1%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A' - A''+B)$	78	80	80	83	84	1,0%

## 3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

### 3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

**"L'Eau consommée doit être propre à la consommation".**

(extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

**Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :**

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire**: pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
- **Les références de qualité**, correspondent à des **indicateurs établies à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs du Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total, ...). Toutefois un dépassement récurrent pouvant porter atteinte à la santé des personnes, doit conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

**La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :**

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

### 3.2.2 Le plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par la dernière version du plan VIGIPIRATE 2016 ; parmi les plus significatives :

- un dispositif de sur-chloration peut être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- la sécurisation et la surveillance des sites industriels,
- le renforcement des mesures de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation du personnel à la sûreté.

La révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'améliorations.

### 3.2.3 La ressource

#### • LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES

Les ressources utilisées pour alimenter la commune de Dijon se décomposent comme suit (voir annexe : Synoptiques du Grand Dijon) :

- 4 captages de sources : les 3 sources du Suzon (Rosoir, Sainte-Foy et le Chat) et la source de Morcueil,
- 2 champs captants : Poncey-les-Athée et Gorgets.

La production d'eau potable pour alimenter les communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot provient de la source du Crucifix (voir annexe : Synoptiques du Grand Dijon)

La production d'eau potable pour alimenter la commune de Plombières provient d'un captage surnommé le puits « le Pré aux Bœufs » à Plombières-Lès-Dijon (voir annexe : Synoptiques du Grand Dijon)

#### • L'ARRETE PREFECTORAL ET LES DUP

### L'INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un indicateur de performance qui donne un indice d'avancement des démarches d'établissement des périmètres.

Unité : %

Définition :

0% : aucune action

20% : étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% avis de l'hydrogéologue rendu et périmètre défini

50% : dossier recevable déposé en préfecture

60% : arrêté préfectoral

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitude mise en place, travaux terminés) tel que constatés en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.

L'indice 80% est atteint lorsque l'ARS a effectué l'inspection et le contrôle des travaux.

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice 100% est atteint lorsqu'une personne a été mandatée pour suivre les périmètres protégés et qu'une procédure est mise en œuvre.

Indice d'avancement de la protection de la ressource						
Ressource	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Ensemble des Captages de Dijon	60%	60%	80%	80%	80%	-
Puits du Pré aux Boeufs de Plombières	60%	60%	60%	60%	60%	-
Puits du Crucifix	60%	60%	60%	60%	60%	-

>> L'indice d'avancement de la protection de la ressource est calculé par l'Agence Régionale de la Santé.

Les indices d'avancement de la protection de la ressource du contrat de Dijon-Plombières-Corcelles-Flavignerot sont présentés en Annexe.

## LES ELEMENTS DE LA PROTECTION

Les éléments de la protection de la ressource se sont traduits en 2017 par :

- Champs captants de Poncey-lès-Athée et Flammerans

La délibération pour modification de l'arrêté préfectoral de DUP en vue de supprimer l'article sur la déviation des rejets de la station de traitement a été prise par Dijon métropole en septembre 2012. Les dossiers techniques justificatifs sont rédigés, cependant ils n'ont pas été transmis à l'ARS, Dijon métropole souhaitant avant savoir si d'autres modifications des DUP seront nécessaires suite aux résultats de l'étude volumes prélevables sur le bassin versant de l'Ouche et de la Vouge.

- Sources de la vallée du Suzon (La Fontaine au Chat, Sainte Foy, Rosoir) et source de Morcueil

La délibération pour modification de l'arrêté préfectoral de DUP en vue de valider la protection actuelle de la source de Sainte-Foy a été prise par Dijon métropole en septembre 2012. Les dossiers techniques justificatifs sont rédigés, cependant ils n'ont pas été transmis à l'ARS, Dijon métropole souhaitant avant savoir si d'autres modifications des DUP seront nécessaires suite aux résultats de l'étude volumes prélevables sur le bassin versant de l'Ouche et de la Vouge

Les études hydrogéologiques pour définir les limites des bassins d'alimentation de captages et les vulnérabilités des sources du Suzon (Le Chat, Rosoir et Sainte Foy), ainsi que la source de Morcueil, ont été réalisées en 2014 et présentées en 2015. Ces études se sont poursuivies en 2015 par un diagnostic territorial multi-pressions lié à l'usage des produits phytosanitaires. Un programme d'actions sur 5 ans a été élaboré en 2017 et devra faire l'objet d'une valorisation courant 2018 avant mise en œuvre. Ces études font l'objet d'une aide au financement de 80% par l'Agence de l'Eau RMC.



- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	15	0	100,0%	46	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	27	0	100,0%	10 461	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	27	0	100,0%	528	0	100,0%

### 3.2.4 La production

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production							
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.
Bulletin	Microbiologique	48	0	100,0%	0	100,0%	-
Bulletin	Physico-chimique	48	2	95,8%	0	100,0%	1
Paramètre	Microbiologique	288	0	100,0%	0	100,0%	-
Paramètre	Physico-chimique	9 211	2	100,0%	0	100,0%	2

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
CORCELLES-LES-MONTS	Contrôle sanitaire	Hors référence	29/05/2017	STP DU P. DU CRUCIFIX	KMNO4 A CHAUD / ACIDE	8.03	mg/litre	<=5	
DIJON	Contrôle sanitaire	Hors référence	03/01/2017	STP DE CHEVRE MORTE (GORGETS) - ROBINET SORTIE STATION	TURBIDITE	0.7	NTU	<=,5	

Concernant la non-conformité de Corcelles les monts, la non-conformité n'a pas été confirmée, néanmoins, un analyseur de Nitrates a été mis en place afin d'avoir une idée de la variation qualitative de l'eau prélevée dans le temps en fonction de la pluviométrie.

Pour Gorgets, il s'agit d'un dépassement de références de qualité et non d'une non-conformité. La ressource n'est pas identifiée comme karstique. Ce dépassement de référence était lié à une chasse hydraulique liée au prélèvement qui a entraîné le décrochement de particules.

### 3.2.5 La distribution

- LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution							
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.
Bulletin	Microbiologique	204	0	100,0%	0	100,0%	2
Bulletin	Physico-chimique	212	0	100,0%	3	98,6%	2
Paramètre	Microbiologique	1 224	0	100,0%	0	100,0%	12
Paramètre	Physico-chimique	10 157	0	100,0%	3	100,0%	4

- LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
DIJON	Contrôle sanitaire	Non conforme	13/06/2017	RGPT_PTS_V4	PLOMB	27	µg/litre	<=10	
DIJON	Contrôle sanitaire	Non conforme	22/08/2017	RGPT_PTS_V4	PLOMB	45	µg/litre	<=10	
DIJON	Contrôle sanitaire	Non conforme	26/09/2017	RGPT_PTS_V4	PLOMB	12	µg/litre	<=10	

Suite à ces 3 analyses, les branchements plomb ont été renouvelés sur la partie publique (avant compteur).

Détail des paramètres non conformes et hors références				
Commune	Date prélèvement	Adresse	Libellé Paramètre	Date de renouvellement
DIJON	13/06/2017	25 rue Daubenton	PLOMB	25/08/17
DIJON	22/08/2017	3 rue de la Chouette	PLOMB	19/09/17
DIJON	26/09/2017	2 rond point de la nation / rue Georges Braque	PLOMB	10/11/17

Des enquêtes sont systématiquement réalisées avec un retour aux clients.

### 3.2.6 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	252	0	100%
Physico-chimique	100	3	97%



## 3.3 Le bilan d'exploitation

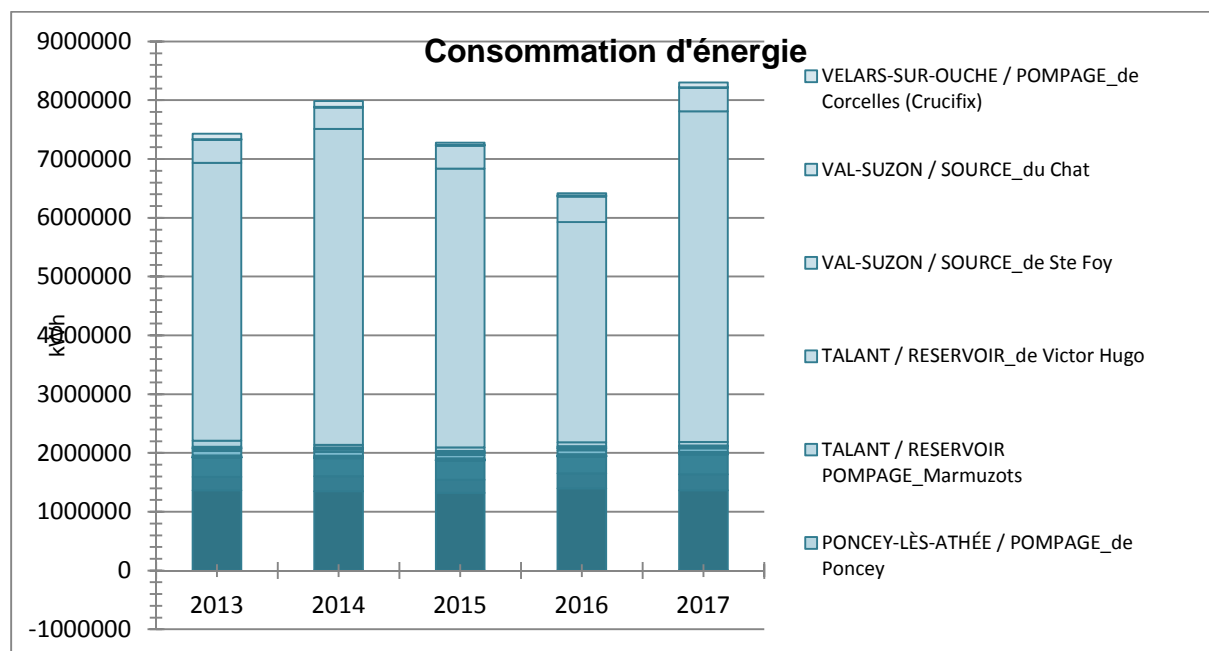
Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

### 3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
AHUY	VANNE_électrique route d'Ahuy / chem. Près Potets Casino Fontaine	2	- 23	0	- 16	4	- 125,0%
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	484	452	357	370	880	137,8%
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	1 362 159	1 349 104	1 323 032	1 397 215	1 366 693	- 2,2%
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	232 727	253 961	223 933	257 573	268 289	4,2%
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	322 001	307 301	325 107	283 775	341 541	20,4%
DIJON	RESERVOIR_de Chatenay	7 200	5 698	4 222	5 294	5 160	- 2,5%
DIJON	RESERVOIR_de la Motte giron	110	1 959	1 078	815	0	- 100,0%
DIJON	SURPRESSEUR_de la Cras	-	-	824	1 614	1 287	- 20,3%
DIJON	VANNE_électrique route d'Ahuy / chem. Près Potets Casino Fontaine	0	0	0	0	-	0,0%
DIJON	VANNE_électrique rue A. Fremiet / rue Marceau	9	61	59	0	39	0,0%
DIJON	VANNE_électrique rue Châteaubriand / Bd Pascal	418	373	373	226	361	59,7%
DIJON	VANNE_électrique rue des Marmuzots / bd de l'Ouest	332	143	210	223	233	4,5%
DIJON	VANNE_électrique rue des Marmuzots / rue P. Thenard	111	80	119	103	91	- 11,7%
DIJON	VANNE_manuelle Rond-Point de la Nation	0	0	0	0	0	0,0%
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	542	577	423	464	2 234	381,5%
FLAVIGNEROT	SURPRESSEUR_des Carmélites	1 733	537	429	745	1 740	133,6%
FLEUREY-SUR-OUICHE	STATION D'ALERTE_de Morcueil	33 379	34 564	30 023	32 937	31 204	- 5,3%
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	71 626	66 378	52 971	62 734	59 870	- 4,6%
FONTAINE-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Charmes d'Aran	34 928	34 720	34 075	35 249	26 345	- 25,3%
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	STATION D'ALERTE_de Lamarche-sur-Saône	9 833	9 044	7 588	6 822	4 224	- 38,1%
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	1 819	412	712	386	923	139,1%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	12 756	23 951	18 791	19 129	9 216	- 51,8%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Vaux Bruns	12 554	4 585	9 693	8 396	9 335	11,2%

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	106 785	42 993	61 907	66 667	57 449	- 13,8%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	4 725 970	5 374 197	4 738 789	3 746 886	5 623 111	50,1%
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	388 371	365 523	393 063	437 990	403 494	- 7,9%
TALANT	RESERVOIR_de Victor Hugo	28	6	15	376	582	54,8%
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	14 662	13 039	11 876	14 980	8 072	- 46,1%
VAL-SUZON	SOURCE_du Chat	248	179	210	201	240	19,4%
VELARS-SUR-OUICHE	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	88 089	93 708	39 909	34 579	81 518	135,7%
Total		7 428 876	7 983 522	7 279 788	6 415 733	8 304 135	29,4%



La hausse de la consommation électrique en 2017 de l'usine de Poncey-les-Athée s'explique par la sollicitation en forte hausse durant la longue période d'été.

La hausse des consommations sur la production de Corcelles est sans rapport avec la production mais liée à une intervention d'EDF sur le comptage défectueux.

### 3.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement								
Commune	Site	Réactifs	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	Chlore (kg)	343	343	490	441	441	0,0%
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Chlore (kg)	1 421	1 372	1 323	1 764	2 009	13,9%
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Chlore (kg)	784	539	882	441	833	88,9%
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	Chlore (kg)	4 312	4 361	5 243	5 978	4 410	- 26,2%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Vaux Bruns	Chlore (kg)	0	0	0	50	49	- 2,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	Chlore (kg)	98	98	98	98	98	0,0%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Charbon actif en grain (m <sup>3</sup> )	81	81	81	0	162	0,0%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Chlore (kg)	3 234	3 969	3 283	2 744	4 459	62,5%
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Chlore (kg)	343	343	343	441	147	- 66,7%
VELARS-SUR-OUCHÉ	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	Chlore (kg)	90	90	147	147	98	- 33,3%

>> Suite aux prélèvements réalisés par analyse sur les charbons actifs des filtres de traitement de Poncey, deux opérations de régénération de filtres ont été effectuées au cours du premier trimestre 2017 (filtres N°3 et 5) et en décembre 2017 (filtres 4 et 6).

En 2017, des nouveaux dispositifs de rechloration ont été mis en service pour garantir une meilleure qualité d'eau aux étages supérieures, et ce, sur les sites suivants :

- Réservoirs des Marmuzots et Marcs d'Or

### 3.3.3 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
AHUY	VANNE_électrique route d'Ahuy / chem. Près Potets Casino Fontaine	Equipement électrique	armoire électrique BT AE.131	21/06/2017
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	Equipement électrique	armoire électrique AE.125	17/02/2017
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	Moyen de levage	rail de levage local réservoir PL.006	01/02/2017
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	Moyen de levage	point d'ancrage PA.163	01/02/2017
CORCELLES-LES-MONTS	RESERVOIR_Corcelles les Monts	Moyen de levage	point d'ancrage accès cuve PA.02	01/02/2017
DIJON	BARRAGE_du Lac Kir	Equipement électrique	armoire électrique AE.283	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°2 AE.031	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°3 AE.032	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°4 AE.033	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°5 AE.034	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°6 AE.035	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°7 AE.036	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°8 AE.037	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	à supprimer	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	à supprimer	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°11AE.040	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°12 AE.041	16/02/2017
DIJON	CAPTAGE_des Gorgets	Equipement électrique	armoire électrique puits n°1AE.030	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	portail entrée côté Chanoine Kir PTE.06	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	armoire électrique Marcs d'Or AE.098	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	armoire électrique Marmuzots AE.099	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	armoire électrique des gorgets AE.100	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	armoire électrique logements fonction AE.101	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	armoire électrique des bâtiments AE.102	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	portail sortie côté 1er consul PTE.08	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	barrière électrique entrant Station PTE.13	16/02/2017

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Equipement électrique	barrière électrique sortante Station PTE.14	16/02/2017
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local pompage PL.03	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_de Darcy (eau verte)	Equipement électrique	armoie électrique BT	23/06/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Equipement électrique	armoie électrique pompage Chatenay AE 048	16/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Equipement électrique	disjoncteur général	16/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Extincteur		16/11/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Moyen de levage	rail levage local réservoir PL.24	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local pompage Chatenay PL.01	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local pompage Motte Giron PL.22	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Equipement électrique	armoie électrique BT distribution 800 - AE136	17/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Equipement électrique	portail coulissant accès centre PTE.15	17/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Extincteur		16/11/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	rail de levage local pompage Valmy Haut PL.18 bis	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	rail levage PL.06 débitmètre arrivée 800 Poncey	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	rail de levage local pompage Valmy Haut PL.18	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	point de levage galerie Sud PL.66	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	Moyen de levage	point de levage valmy PL.67	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR_de Chatenay	Equipement électrique	armoie électrique AE043	16/02/2017
DIJON	RESERVOIR_de Chatenay	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile local réservoir PL.26	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR_de la Motte giron	Equipement électrique	armoie électrique réservoir vieux AE.049	16/02/2017
DIJON	RESERVOIR_de la Motte giron	Moyen de levage	rail levage réservoir neuf PL.17	01/02/2017
DIJON	RESERVOIR_de Montmuzard (eau verte)	Equipement électrique	armoie électrique BT	23/06/2017
DIJON	SURPRESSEUR_de la Cras	Equipement électrique	armoie générale BT	28/06/2017
DIJON	VANNE_électrique 500mm - boulevard Pascal	Equipement électrique	à supprimer Armoire électrique	16/02/2017
DIJON	VANNE_électrique impasse chanoine bardy	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.128	16/02/2017
DIJON	VANNE_électrique rue A. Fremiet / rue Marceau	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.132	16/02/2017
DIJON	VANNE_électrique rue Châteaubriand / Bd Pascal	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.133	16/02/2017
DIJON	VANNE_électrique rue des Marmuzots / bd de l'Ouest	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.134	16/02/2017
DIJON	VANNE_électrique rue des Marmuzots / rue P. Thenard	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.135	16/02/2017
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	Equipement électrique	armoie électrique pompes radeau AE.003	16/02/2017
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	Equipement électrique	armoie électrique refoulement usine AE.002	16/02/2017

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	Moyen de levage	potence pompes radeau	01/02/2017
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	Moyen de levage	rail mobile levage local refoulement usine PL.09	01/02/2017
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	Equipement électrique	armoie électrique AE.058	16/02/2017
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	Moyen de levage	point d'ancrage accès cuve PA.03	01/02/2017
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	Equipement électrique	armoie électrique marmuzots AE.106	21/06/2017
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	Equipement électrique	armoie électrique logements fonction AE.107	21/06/2017
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	Equipement électrique	armoie électrique Valmy Bas AE.108	21/06/2017
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	Extincteur		16/11/2017
FONTAINE-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Charmes d'Aran	Equipement électrique	armoie électrique AE.282	16/02/2017
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	Equipement électrique	armoie électrique BT AE.127	21/06/2017
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	Equipement électrique	armoie électrique AE.050	16/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CAPTAGE_Pré au boeuf	Moyen de levage	point d'ancrage accès puits PA.104	01/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Vaux Bruns	Equipement électrique	armoie électrique AE.096	16/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Vaux Bruns	Moyen de levage	point d'ancrage accès bache PA.103	01/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	Equipement électrique	armoie électrique AE.078	16/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_cité de la Flamme	Equipement électrique		21/06/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_cité de la Flamme	Moyen de levage	point d'ancrage accès cuve PA.105	01/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_cité de la Flamme	Moyen de levage	point d'ancrage accès cuve PA.106	01/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_des Vaux Bruns	Equipement électrique		21/06/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_des Vaux Bruns	Moyen de levage	point d'ancrage cuve intérieure PA.100	01/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_des Vaux Bruns	Moyen de levage	point d'ancrage cuve extérieure PA.101	01/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_des Vaux Bruns	Moyen de levage	point d'ancrage accès vannes PA.102	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	Armoire électrique rive droite 15 AE.010	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	Armoire électrique extension 3b AE.023	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	Armoire électrique extension 6b AE.024	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	Armoire électrique rive droite 31 AE.018	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	portail électrique accès champs captant PTE.03	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoie électrique puits NTC 1 AE.004	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoie électrique puits 9 RD AE.005	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	à supprimer Armoire électrique 9 "advantif" AE.006	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoie électrique puits 13 RD AE.008	21/06/2017

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	à supprimer Armoire électrique 13 "benetto" AE.009	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 17 rd AE.011	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 19 RD AE.012	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 21 RD AE.013	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 23 RD AE.014	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 25 RD AE.015	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 27 RD AE.016	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 29 RD AE.017	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 33 RD AE.019	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 35 RD AE.020	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	à supprimer Armoire électrique 35 "adventif" AE.021	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 1 extension AE.022	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 8 extension AE.025	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 10 extension AE.026	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 11 extension AE.027	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 13 extension AE.028	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 15 extension AE.029	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits NTC 2 AE.302	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Equipement électrique	armoire électrique puits 11 RD AE.007	21/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage avec palan local filtre doucet PL.14	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage local pompage exhauve 3 PL.15	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage local pompage exhauve 3 PL.16	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	point de levage filtre doucet n°2 PL.28	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	point de levage filtre doucet n°1 PL.29	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)	Moyen de levage	rail levage transformateur HT alimentation rive droite PL.27	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	Equipement électrique	armoire électrique 2 AE.110	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	Equipement électrique	armoire électrique 1 AE.109	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile pompes poncey 1 PL.07	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile stockage poncey 1 PL.12	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage mobile pompes poncey 2 PL.13	01/02/2017

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POSTE HT-ANTIBELIER_à Poncey	Equipement électrique	armoie électrique AE.275	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Equipement électrique	portail électrique entrée usine PTE.01	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoie électrique BT - TBTB pompage filtres AE.118	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoie électrique BT - TBTA pompage AE.119	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoie électrique BT - réactifs AE.120	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoie électrique BT - TBTC traitement des boues AE.121	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Equipement électrique	armoie électrique BT - TBTE compresseur AE.122	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Extincteur		28/11/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	point d'ancrage accès filtre à charbon n°6 PA.50	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	rail mobile avec chariot galerie des pompes PL.11	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobile surpresseurs air PL.08	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	rail levage avec chariot mobil local centrifugeuse PL.10	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	crochet de levage pompe n°01P04A - PL64	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	crochet de levage pompe n°01P04B - PL65	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	palan électrique 01T01 rail mobile galerie des pompes	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	point d'ancrage accès filtre à charbon n°1 PA.45	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	point d'ancrage accès filtre à charbon n°2 PA.46	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	point d'ancrage accès filtre à charbon n°3 PA.47	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	point d'ancrage accès filtre à charbon n°4 PA.48	01/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	Moyen de levage	point d'ancrage accès filtre à charbon n°5 PA.49	01/02/2017
QUETIGNY	CPT_VEG Dijon à Chevigny Hameau de Mirande	Equipement électrique	armoie électrique AE.137	21/06/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Equipement électrique	armoie électrique pompage Chaumont AE.103	16/02/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Equipement électrique	armoie électrique pompage clomiers AE.105	16/02/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Equipement électrique	armoie électrique logements fonction marmuzots AE.104	16/02/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Extincteur		16/11/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	palan rail de levage pompage Victor Hugo PL.02	01/02/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	rail de levage pompage Chaumont PL.23	01/02/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	palan rail de levage pompage Chaumont PL.23	01/02/2017
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	Moyen de levage	rail de levage pompage Victor Hugo PL.02	01/02/2017
TALANT	RESERVOIR_de Victor Hugo	Equipement électrique	armoie électrique AE.138	16/02/2017
TALANT	RESERVOIR_de Victor Hugo	Extincteur		16/11/2017



Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	Equipement électrique	armoie électrique AE.290	21/06/2017

### 3.3.4 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
Cuve droite Charmes d'aran	06/01/17
Cuve droite Réservoir des Marcs -d'Or	09/01/17
Cuve gauche Réservoir des Marcs -d'Or	09/01/17
Cuve neuve Réservoir des Marcs -d'Or	10/01/17
Cuve droite Réservoir de Valmy Haut	11/01/17
Cuve gauche Charmes d'aran	12/01/17
Cuve gauche Réservoir de la Motte giron	12/01/17
Cuve droite Réservoir de la Motte giron	13/01/17
Cuve gauche Réservoir Chatenay	16/01/17
Cuve neuve Réservoir de la Motte giron	18/01/17
Cuve droite Réservoir Chatenay	23/01/17
Cuve gauche Réservoir de Valmy Haut	31/01/17
Cuve droite Réservoir de Victor Hugo	31/01/17
Cuve gauche Réservoir de Victor Hugo	31/01/17
Cuve Est Réservoir des Marmuzots	06/02/17
Cuve neuve Réservoir de Victor Hugo	07/02/17
Cuve Ouest Réservoir des Marmuzots	09/02/17
Cuve des Clomiers Réservoir des Marmuzots	13/02/17
Bâche piscine Réservoir des Marmuzots	13/02/17
Bâche eau filtrée Poncey	15/02/17
Bâche eau affinée Poncey	15/02/17

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
Piscine Sud Réservoir de Valmy Bas	09/03/17
Piscine Nord Réservoir de Valmy Bas	10/03/17
Cuve Réservoir de Corcelles les Monts	14/03/17
Bâche eau traitée Poncey	15/03/17
Bâche Surpresseur des Carmélites	17/03/17
Cuve Réservoir et surpresseur de Flavignerot	10/04/17
Bâche Station des Vaux Bruns	23/05/17
Cuve centrale Réservoir des Vaux Bruns	08/06/17
Cuve périphérique Réservoir des Vaux Bruns	08/06/17
Cuve Sud Est Réservoir de Valmy Bas	12/06/17
Cuve droite Réservoir cité de la Flamme	23/06/17
Cuve gauche Réservoir cité de la Flamme	23/06/17
Cuve Sud Ouest Réservoir de Valmy Bas	21/11/17

Sur le réservoir de Valmy Bas, les 2 cuves Nord (Est et Ouest) n'ont pas été nettoyées en raison des travaux de réhabilitation réalisés sur les cuves Sud (Est et Ouest). Toutefois le nettoyage de la cuve Nord-Ouest a été réalisé fin mars 2018 suite à la fin des travaux.

Toutes les autres cuves et bâches de stockage ont été désinfectées au cours de l'exercice 2017



Réservoir des Marmuzots

### 3.3.5 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
AHUY	CPT_VEG Dijon à Ahuy Ferme Ecart Boitteux	11	0	2	13
AHUY	CPT_VEG Dijon Suzon à Ahuy Place du 19 mars 1962 vers Station	12	0	0	12
AHUY	Vanne manuelle à Ahuy sur adductrice Suzon	0	0	0	0
AHUY	VANNE électrique route d'Ahuy / chem. Près Potets Casino Fontaine	-	5	-	5
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon au Synd. de Clénay (Norges)	12	0	0	12
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon au Synd. Ruffey (route de Bellefond)	22	0	0	22
ASNIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Valmy Haut	112	8	15	135
BRESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Bressey	12	0	1	13
CESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 1000 Fauverney Cessey	12	0	0	12
CESSEY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 800 Genlis	12	0	0	12
CHENÔVE	CPT_VEG Dijon à Chenôve Jean-Jaures (Gaulois)	12	0	1	13
CHENÔVE	CPT_VEG Dijon à Chenôve Voisenet	12	0	0	12
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	CPT_VEG Dijon 800 Chevigny Abbayotte (secours)	12	0	1	13
CORCELLES-LES-MONTS	CPT_SECTO Refoulement Flavignerot (Corcelles)	-	-	1	1
CORCELLES-LES-MONTS	RESERVOIR_Corcelles les Monts	69	1	3	73
COUTERNON	CPT_VEG Dijon 1000 Chevigny Couternon (secours)	12	0	0	12
DIJON	A SUPPRIMER CPT_SECTO Edmond Voisenet (Dijon)	-	-	0	0
DIJON	BARRAGE_de l'Ouche	0	1	0	1
DIJON	BARRAGE_du Lac Kir	8	6	11	25
DIJON	CONDUITE ADDUCTRICE_700 Suzon-Dijon	-	-	0	0
DIJON	CPT_SECTO Av Jean-Batiste Greuse (Dijon)	-	-	0	0
DIJON	CPT_SECTO Edmont Michelet (Dijon)	-	-	0	0
DIJON	CPT_SECTO Martyrs (Dijon)	0	0	0	0
DIJON	CPT_SECTO Place Wilson Longvic (Dijon)	0	0	0	0
DIJON	CPT_SECTO Rue de Mirande Carnot (Dijon)	-	-	1	1

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
DIJON	CPT_St Vincent de Paul bis	-	-	0	0
DIJON	CPT_VEG Dijon à Chenôve (St Vincent de Paul)	12	0	0	12
DIJON	CPT_VEG Dijon à Longvic (rue de Longvic)	12	0	0	12
DIJON	CPT_VEG Dijon à St Apollinaire Trimolet	10	0	2	12
DIJON	Local chlore EauVitale	1	-	-	1
DIJON	POMPAGE_de Chèvre-Morte	446	33	46	525
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_de Darcy (eau verte)	32	2	16	50
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or	301	31	40	372
DIJON	RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas	415	23	70	508
DIJON	RESERVOIR_de Chatenay	120	4	15	139
DIJON	RESERVOIR_de Montmuzard (eau verte)	18	2	3	23
DIJON	SURPRESSEUR_de la Cras	44	1	8	53
DIJON	VANNE_électrique 500mm - boulevard Pascal	0	5	1	6
DIJON	VANNE_électrique impasse chanoine bardy	0	7	0	7
DIJON	VANNE_électrique route d'Ahuy / chem. Près Potets Casino Fontaine	0	5	0	5
DIJON	VANNE_électrique rue A. Fremiet / rue Marceau	0	5	1	6
DIJON	VANNE_électrique rue Châteaubriand / Bd Pascal	0	9	3	12
DIJON	VANNE_électrique rue des Marmuzots / bd de l'Ouest	0	5	2	7
DIJON	VANNE_électrique rue des Marmuzots / rue P. Thenard	0	5	0	5
DIJON	VANNE_manuelle Rond-Point de la Nation	0	0	0	0
ETAULES	SOURCE_du Rosoir	6	0	0	6
FLAMMERANS	CAPTAGE_de Flammerans	208	7	89	304
FLAVIGNEROT	RESERVOIR SURPRESSEUR_de Flavignerot	189	5	17	211
FLAVIGNEROT	SURPRESSEUR_des Carmélites	157	0	0	157
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	CPT_VEG Dijon à Fleurey sur Ouche	12	0	0	12
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	SOURCE_de Morcuil	29	0	4	33
FLEUREY-SUR-OUCHÉ	STATION D'ALERTE_de Morcuil	76	1	1	78
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Daix Charme d'Aran	12	0	0	12
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon (Fauconnet)	12	0	3	15

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon Allobroges (devant station)	12	0	0	12
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon Allobroges Bellesoeur	12	0	0	12
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon Saverney	12	0	1	13
FONTAINE-LÈS-DIJON	CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon ZAC des Cortots	12	0	0	12
FONTAINE-LÈS-DIJON	POMPAGE_Mont-Léger	183	16	16	215
FONTAINE-LÈS-DIJON	RESERVOIR_Charmes d'Aran	104	3	19	126
IZIER	CPT_VEG Dijon au Synd. de la Raclé	12	0	3	15
LAMARCHE-SUR-SAÔNE	STATION D'ALERTE_de Lamarche-sur-Saône	110	0	16	126
LONGCHAMP	CPT_VEG Dijon 1000 Longchamp ONF	12	0	1	13
LONGCHAMP	CPT_VEG Dijon 800 Longchamp Village	12	0	0	12
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic (René Coty)	12	0	0	12
LONGVIC	CPT_VEG Dijon à Longvic et vanne électrique (Colombière)	23	7	3	33
MAGNY-MONTARLOT	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	12	0	0	12
MAGNY-MONTARLOT	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Magny Montarlot)	12	0	0	12
MAGNY-SUR-TILLE	CPT_VEG Dijon 800 Fauverney Magny sur Tille	24	0	2	26
MESSIGNY-ET-VANTOUX	CPT_VEG au Synd. Ruffey route d'Ahuy	12	0	0	12
MESSIGNY-ET-VANTOUX	CPT_VEG Dijon à Messigny (Blanche)	12	0	0	12
MESSIGNY-ET-VANTOUX	SOURCES_du Suzon	246	13	40	299
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CAPTAGE_Pré au boeuf	88	1	2	91
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	CPT_SECTO Vaux Bruns (Plombières)	12	0	1	13
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_des Vaux Bruns	147	6	1	154
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	POMPAGE_Plombières rue de Velars (pré aux boeufs)	208	7	26	241
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	RESERVOIR_cité de la Flamme	78	3	12	93
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CAPTAGE_de Flammerans	0	0	0	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CONDUITE ADDUCTRICE_800 Poncey-Dijon	0	-	0	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CPT_VEG Dijon 1000 Saône Mondragon (Poncey)	12	0	0	12
PONCEY-LÈS-ATHÉE	CPT_VEG Dijon 800 Saône Mondragon (Poncey)	11	0	0	11
PONCEY-LÈS-ATHÉE	LOGEMENT DE FONCTION_de Poncey	0	0	5	5

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POMPAGE_de Poncey	288	55	13	356
PONCEY-LÈS-ATHÉE	POSTE HT-ANTIBELIER_à Poncey	2	6	0	8
PONCEY-LÈS-ATHÉE	USINE_de Poncey	1 011	56	123	1 190
QUETIGNY	CPT_VEG Dijon à Chevigny – Rond point des sports (secours)	0	0	2	2
QUETIGNY	CPT_VEG Dijon à Chevigny Hameau de Mirande	24	3	2	29
SAINT-APOLLINAIRE	CPT_VEG Dijon 1000 St Apollinaire Champlevé	12	0	5	17
SAINT-APOLLINAIRE	CPT_VEG Dijon à Saint Apollinaire bd Mal de Lattre de Tassigny	24	0	0	24
TALANT	CPT_VEG Dijon à Talant Valton	12	0	0	12
TALANT	RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots	309	31	36	376
VAL-SUZON	A SUPPRIMER Comptage EDF Ste Foy	-	0	-	0
VAL-SUZON	SOURCE_de Ste Foy	117	3	20	140
VELARS-SUR-OUCHÉ	A SUPPRIMER SOURCE_du Crucifix (Combe Marechal)	0	0	0	0
VELARS-SUR-OUCHÉ	CAPTAGE_de Corcelles dit source du Crucifix	86	4	14	104
VELARS-SUR-OUCHÉ	POMPAGE_de Corcelles (Crucifix)	195	6	29	230

Une opération (intervention d'exploitation, de maintenance préventive ou curative) peut être constituée de plusieurs tâches.

### 3.3.6 Les interventions sur le réseau de distribution

#### • LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2016	2017	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	10	13	30,0%
Accessoires	renouvelés	46	47	2,2%
Appareils de fontainerie	créés	0	1	0,0%
Appareils de fontainerie	déplacés	0	0	0,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	8	11	37,5%
Appareils de fontainerie	réparés	15	15	0,0%
Appareils de fontainerie	vérifiés	6	13	116,7%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	272	259	-4,8%
Branchements	créés	70	55	-21,4%
Branchements	modifiés	33	49	48,5%
Branchements	renouvelés	199	168	-15,6%
Branchements	supprimés	10	27	170,0%
Compteurs	déposés	72	34	-52,8%
Compteurs	étalonnés ou normalisés	3	2	-33,3%
Compteurs	posés	324	310	-4,3%
Compteurs	remplacés	1227	2194	78,8%
Devis métrés	réalisés	153	150	-2,0%
Enquêtes	Clientèle	761	767	0,8%
Fermetures d'eau	à la demande du client	20	15	-25,0%
Fermetures d'eau	autres	2	0	-100,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	79	109	38,0%
Remise en eau	sur le réseau	46	43	-6,5%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	40	33	-17,5%
Réparations	fuite sur branchement	56	64	14,3%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	109	144	32,1%
Autres		7 437	5 419	-27,1%
Total actes		10 998	9 942	-9,6%

Les listes des réparations et des renouvellements sur les branchements, les canalisations et les accessoires de réseaux sont présentées **en Annexe**.

### 3.3.7 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite ainsi que le nombre de fuites réparées sur le réseau ou sur les branchements au cours de l'exercice :

La recherche des fuites			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	612 275	795 066	29,9%

Détail des linéaires auscultés par commune					
Désignation	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Corcelles-les-Monts	2 621	17 882	9 485	23 811	151,0%
Dijon	508 550	583 337	532 845	733 996	37,7%
Flavignerot	1 373,	1 345	0	1 137	100,0%
Plombières-les-Dijon	60 792,	48 856	69 946	36 121	-48,4%
<b>Total linéaire de réseau ausculté (ml)</b>	<b>573 336,</b>	<b>651 419</b>	<b>612 275</b>	<b>795 066</b>	<b>29,9%</b>



Chaque jour, Alain Lambray s'attelle à repérer les fuites dans les canalisations dijonnaises / © Cécile Grapin



La recherche de fuite est mise en œuvre à travers des campagnes de recherche systématique. Les techniques employées font appel à l'acoustique et à l'électronique. La corrélation acoustique consiste à placer un capteur équipé d'un émetteur radio à chaque bout de la conduite. Ces données sont ensuite enregistrées et analysées.

En 2017, l'écoute de **795,066** km de réseau a permis de détecter et réparer les fuites des tableaux ci-dessous :

Suite à des débits de nuit très élevés sur Plombières-Lès-Dijon, de nombreuses recherches de fuites ont été réalisées grâce à la pose des patrouilleurs mobiles et une importante mobilisation des équipes.

Réparations de fuites						
Nombre de fuites réparées	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Sur branchements	63	149	177	120	166	38,3%
Sur canalisations	108	114	157	109	144	32,1%
Sur accessoires	27	34	45	40	33	-17,5%
Sur poste de comptage	11	206	174	147	221	50,3%
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>503</b>	<b>553</b>	<b>416</b>	<b>564</b>	<b>35,6%</b>

Détail des réparations de fuites par commune en 2017					
Nombre de fuites réparées	Corcelles	Dijon	Flavignerot	Plombières	Total
Sur branchements	2	158	1	5	166
Sur canalisations	0	139	0	5	144
Sur accessoires	0	32	0	1	33
Sur poste de comptage	4	207	0	10	221
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>536</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>564</b>

La liste des réparations de fuites sur les branchements, les canalisations et les accessoires de réseaux est présentée en [Annexe](#).

### 3.3.8 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2016	2017	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	140	200	42,9%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Astreinte	101	57	-43,6%

La baisse des sorties astreintes usine est justifiée par des travaux de fiabilisation du process ainsi qu'un toilettage des alarmes en 2017

## 3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de client est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients				
Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	22 237	21 900	21 851	- 0,2%
Collectivités	673	593	832	40,3%
Professionnels	1 020	1 537	1 603	4,3%
Total	23 930	24 030	24 286	1,1%

Le nombre de clients				
CORCELLES-LES-MONTS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	300	308	303	- 1,6%
Collectivités	5	4	4	0,0%
Professionnels	3	3	3	0,0%
Total	308	315	310	- 1,6%

DIJON				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	21 013	20 671	20 617	- 0,3%
Collectivités	628	551	791	43,6%
Professionnels	1 005	1 514	1 577	4,2%
Total	22 646	22 736	22 985	1,1%

FLAVIGNEROT				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	78	85	91	7,1%
Collectivités	1	1	1	0,0%
Professionnels	0	0	0	0,0%
Total	79	86	92	7,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	846	836	840	0,5%
Collectivités	39	37	36	- 2,7%
Professionnels	12	20	23	15,0%
Total	897	893	899	0,7%

En 2017, dans le cadre du transfert des factures des collectivités sur la plateforme chorus, un important balayage de la classification des comptes clients a été réalisé en lien avec les services de Dijon métropole. Ceci a conduit à requalifier des comptes dans la partie « collectivité ».

### 3.4.2 Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 3 000 m<sup>3</sup>/an. Le nombre de client gros consommateurs hors vente d'eau en gros est détaillé dans le tableau suivant.

Nombre de clients gros consommateur hors VEG				
Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m <sup>3</sup> /an	92	291	302	3,8%
Clients de plus de 6 000 m <sup>3</sup> /an	34	145	147	1,4%
Total	126	436	449	3,0%

Nombre de clients gros consommateur hors VEG				
DIJON	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m <sup>3</sup> /an	92	288	300	4,2%
Clients de plus de 6 000 m <sup>3</sup> /an	34	145	147	1,4%
Total	126	433	447	3,2%

FLAVIGNEROT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m <sup>3</sup> /an	0	1	0	- 100,0%
Clients de plus de 6 000 m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0,0%
Total	0	1	0	- 100,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m <sup>3</sup> /an	0	2	2	0,0%
Clients de plus de 6 000 m <sup>3</sup> /an	0	0	0	0,0%
Total	0	2	2	0,0%

La liste des gros consommateurs est présentée en **Annexe**.

En 2016, le client gros consommateurs de Flavignerot (Télédiffusion de France) a été reclassé de professionnel à particulier.

### 3.4.3 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnements						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	24 041	24 153	23 729	23 835	24 050	0,9%
Autres abonnements	16	19	201	195	245	25,6%
Total	24 057	24 172	23 930	24 030	24 295	1,1%

Nombre d'abonnements						
CORCELLES-LES-MONTS	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	306	308	308	315	309	- 1,9%
Autres abonnements	0	0	0	0	3	0,0%
Total	306	308	308	315	312	- 1,0%

DIJON						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	22 746	22 855	22 447	22 544	22 756	0,9%
Autres abonnements	16	19	199	192	232	20,8%
Total	22 762	22 874	22 646	22 736	22 988	1,1%

FLAVIGNEROT						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	79	77	79	86	92	7,0%
Autres abonnements	0	0	0	0	2	0,0%
Total	79	77	79	86	94	9,3%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	910	913	895	890	893	0,3%
Autres abonnements	0	0	2	3	8	166,7%
Total	910	913	897	893	901	0,9%

Dans la catégorie des « abonnements domestiques et assimilés » sont inclus les clients domestiques, municipaux et les VEG. Les clients industriels apparaissent dans la catégorie « autres abonnements ».

A partir de 2013, le nombre d'abonnement par famille de consommateurs est détaillé par commune.

### 3.4.4 Les volumes vendus

Les volumes facturés sur l'année civile sont les suivants :

Volumes vendus (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	8 275 551	8 097 879	7 989 555	6 165 634	5 704 346	- 7,5%
Volumes vendus aux collectivités	414 360	403 558	386 133	781 706	920 582	17,8%
Volumes vendus aux professionnels	0	0	0	1 529 128	1 780 072	16,4%
Total des volumes facturés	8 689 911	8 501 437	8 375 688	8 476 468	8 405 000	- 0,8%

CORCELLES-LES-MONTS	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	30 279	28 428	37 041	26 605	24 813	- 6,7%
Volumes vendus aux collectivités	0	0	0	222	154	- 30,6%
Volumes vendus aux professionnels	0	0	0	1 601	1 834	14,6%
Total des volumes facturés	30 279	28 428	37 041	28 428	26 801	- 5,7%

DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	8 128 203	7 955 165	7 849 511	6 040 434	5 584 340	- 7,6%
Volumes vendus aux collectivités	414 360	403 558	386 133	765 548	909 277	18,8%
Volumes vendus aux professionnels	0	0	0	1 521 125	1 771 200	16,4%
Total des volumes facturés	8 542 563	8 358 723	8 235 644	8 327 107	8 264 817	- 0,7%

FLAVIGNEROT	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	7 606	7 791	10 231	11 623	9 134	- 21,4%
Volumes vendus aux collectivités	0	0	0	66	97	47,1%
Volumes vendus aux professionnels	0	0	0	0	0	0,0%
Total des volumes facturés	7 606	7 791	10 231	11 689	9 231	- 21,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	109 463	106 495	92 772	86 973	86 059	- 1,1%
Volumes vendus aux collectivités	0	0	0	15 870	11 054	- 30,3%
Volumes vendus aux professionnels	0	0	0	6 402	7 038	9,9%
Total des volumes facturés	109 463	106 495	92 772	109 245	104 151	- 4,7%

Depuis 2016, les volumes vendus aux professionnels sont précisés.

En 2017, dans le cadre du transfert des factures des collectivités sur la plateforme chorus, un important balayage de la classification des comptes clients a été réalisé en lien avec les services de Dijon métropole. Ceci a conduit à requalifier des comptes dans la partie « collectivité ».

### 3.4.5 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Les gros consommateurs sont les consommateurs dont les volumes dépassent 3 000 m<sup>3</sup>/an. Les volumes qui leur ont été vendus sont détaillés dans le tableau suivant.

Les volumes vendus aux gros consommateurs			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux clients > 3000 m <sup>3</sup>	1 184 452	1 213 238	2,4%
Volumes vendus aux clients > 6000 m <sup>3</sup>	2 102 113	1 932 425	- 8,1%
Total volumes vendus aux gros consommateurs	3 286 565	3 145 663	- 4,3%

Les volumes vendus aux gros consommateurs			
DIJON	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux clients > 3000 m <sup>3</sup>	1 173 203	1 205 624	2,8%
Volumes vendus aux clients > 6000 m <sup>3</sup>	2 102 113	1 932 425	- 8,1%
Total volumes vendus aux gros consommateurs	3 275 316	3 138 049	- 4,2%

FLAVIGNEROT	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux clients > 3000 m <sup>3</sup>	3 494	0	- 100,0%
Total volumes vendus aux gros consommateurs	3 494	0	- 100,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux clients > 3000 m <sup>3</sup>	7 755	7 614	- 1,8%
Total volumes vendus aux gros consommateurs	7 755	7 614	- 1,8%

En 2016, le client gros consommateurs de Flavignerot (Télédiffusion de France) avait consommé 3 494 m<sup>3</sup> ; alors qu'en 2017 sa consommation est devenue presque nulle. Ce client a été reclassé de professionnel à particulier.

### 3.4.6 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs de votre commune s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	9 118
Courrier	3 598
Internet	838
Visite en agence	599
Total	14 153

Un contact peut avoir plusieurs motifs de demandes ou de réclamations.

### 3.4.7 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	10 246	0
Facturation	901	680
Règlement/Encaissement	1 256	183
Prestation et travaux	424	0
Information	5 996	-
Dépose d'index	888	0
Technique eau	749	749
Total	20 460	1 612

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services de Dijon. Notre Centre de Relation Clientèle répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation...

Un service spécifique de traitement de courrier est mis en place depuis 2009 afin de répondre à l'ensemble des demandes écrites.



### 3.4.8 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet

Activité de gestion						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs	48 767	47 595	37 075	39 195	40 251	2,7%
Nombre d'abonnés mensualisés	7 058	7 363	7 643	7 912	8 330	5,3%
Nombre d'abonnés prélevés	9 254	2 138	2 476	2 548	2 640	3,6%
Nombre d'échéanciers	1 322	1 532	1 191	776	366	-52,8%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	-	-	-	47 017	46 640	-0,8%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	-	-	-	3 714	3 865	4,1%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	-	-	-	1 436	2 004	39,6%
Nombre total de factures comptabilisées	0	0	0	52 167	52 509	0,7%

En 2014, la définition des clients prélevés stipule nombres d'abonnés prélevés (hors mensualisation). Les années précédentes, les clients mensualisés étaient comptabilisés dans les clients prélevés.

Depuis 2015, la donnée du nombre de compteurs relevés correspond au nombre de relevés effectués pendant les tournées de relève. Auparavant le chiffre représentait le nombre de compteurs « à relever ». Une progression s'est faite sur le second semestre 2017 et devrait se confirmer en 2018 par la mise en place d'actions de communication ciblées vers les usagers pour lesquels il y a des difficultés d'accessibilité récurrentes.

## 3.4.9 La relation clients

La relation clients						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	1	1	1	1	1	0,0%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	91,6	89,3	84,8	79,2	77,5	- 2,1%
Satisfaction Post Contact	-	-	9	6,8	6,9	2,1%
Pourcentage de clients satisfaits	-	-	-	45,3	66	45,7%
Nombre de réclamations écrites FP2E	588	401	369	359	391	8,9%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	-	-	-	1 318	594	- 54,9%
Nombre d'arrivées clients dans la période	-	-	-	1 403	626	- 55,4%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	0	0	0	93,9	94,9	1,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	0	0	15,4	14,9	16,1	7,8%

Afin d'assurer la continuité du service sur l'ensemble du territoire, le Centre de Relation Clientèle peut, dans le cadre d'une entraide mutuelle et de manière ponctuelle, prendre en charge les appels d'autres Centres de Relation Clientèle Lyonnaise Des Eaux.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :

<b>Pour contacter notre Centre de Relation Clientèle :</b>
<b>Pour toute demande ou réclamation</b>
N° Azur (prix d'un appel local depuis un poste fixe) : 0.977.408.408.
<b>Pour toute urgence technique</b>
° Azur (prix d'un appel local depuis un poste fixe) : 0.977.401.123.

### 3.4.10 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

SUEZ Eau France agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de SUEZ Eau France a été initié en 2001 dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les conseils départementaux partenaires.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	124 917,56	73 717,62	- 41,0%
Délai Paiement client (j)	22,35	37,15	66,2%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	653 609,99	976 141,03	49,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,62	0,38	- 38,7%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,05	0,9	- 14,3%

Notre nouvelle application clientèle prend en compte les factures des clients mensualisés dans le calcul du taux d'impayé. Ce n'était pas le cas auparavant. Cela explique l'évolution à la hausse de ce taux

### 3.4.11 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, téléphone, loyer...

Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Départemental.

Le fonds de solidarité						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	29	33	26	35	18	- 48,6%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	28	16	27	13	- 51,9%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	-	-	937,28	4 240,64	1 525,21	- 64,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	7 589,44	9 353,12	880,51	4 019,49	1 445,75	- 64,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	2 479,56	2 909,89	731,23	3 282,66	1 202,47	- 63,4%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	2 648,74	95 000	0	0	0	- 100,0%
Montant du dégrèvement social (€ HT)	-	800	1 310	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	10 238,1799	104 353,12	880,51	4 019,4905	1 445,75	- 64,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0006	0,0123	0,0001	0,0005	0,0002	- 64,2%

Les définitions des indicateurs du fonds de solidarité ont changées en 2014.

En 2015 et 2016, aucun versement n'a été effectué au Fonds de Solidarité en accord avec la Collectivité.

### 3.4.12 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	146	148	1,4%
Nombres de demandes de dégrèvement	146	147	0,7%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	2	0	- 100,0%
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	170 175	243 667	43,2%

L'augmentation des volumes dégrévés en 2017 est due essentiellement à l'acceptation de 3 dossiers importants représentant à eux seuls 81 392 m<sup>3</sup> (Citya Gessy Verne, Commune de Dijon – Service Energie- et DFCO).

### 3.4.13 Le prix du service de l'eau potable

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- SUEZ Eau France en application du contrat de concession du service public de distribution d'eau,
- La collectivité au travers des redevances collectivités,
- l'État au travers de la TVA,
- l'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe et un prix au m<sup>3</sup>.

#### • L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

Evolution des révisions de la tarification			
CORCELLES-LES-MONTS	01/01/2017	01/01/2018	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation	1,58311	1,58262	0,0%

DIJON	01/01/2017	01/01/2018	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation	1,58311	1,58262	0,0%

FLAVIGNEROT	01/01/2017	01/01/2018	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation	1,58311	1,58262	0,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	01/01/2017	01/01/2018	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation	1,58311	1,58262	0,0%

Le k indiqué sur le Rad 2016 correspondant au k de septembre 2016 et non du 01/01/2017

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

**Pour la commune de DIJON :**

DIJON - EAU						
DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire au 01/01/17	Prix unitaire au 01/01/18	Montant au 01/01/17	Montant au 01/01/18	EVOLUTION N/N-1
<b>Part du délégataire (Suez)</b>						
Part Fixe	1	20,0600	<b>20,2900</b>	20,0600	<b>20,2900</b>	1,15%
Part T1 de 0 m3 à 50 m3	50	1,0025	0,8385	50,1250	<b>41,9250</b>	-16,36%
Part T2 de 51 m3 à 999999999 m3	70	1,2203	1,2346	85,4210	<b>86,4220</b>	1,17%
<b>Part de la collectivité</b>						
Surtaxe communautaire	120	0,0100	<b>0,0100</b>	1,2000	<b>1,2000</b>	0,00%
<b>Taxe et Redevances</b>						
RODP	120	0,3400	<b>0,3400</b>	40,8000	<b>40,8000</b>	0,00%
Agence de l'eau : lutte pollution	120	0,2900	<b>0,2900</b>	34,8000	<b>34,8000</b>	0,00%
Agence de l'eau : préservation ressources	120	0,0590	<b>0,0590</b>	7,0800	<b>7,0800</b>	0,00%
<b>Sous total "eau" hors TVA en euros</b>				239,4860	<b>232,5170</b>	<b>-2,91%</b>
T.V.A à 5,5 %				13,1717	12,7884	-2,91%
Total 120 m3 TTC en euros				252,6577	<b>245,3054</b>	<b>-2,91%</b>
Soit le m3 TTC en euros				2,1055	<b>2,0441</b>	<b>-2,91%</b>
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie</b>				<b>FIXE</b>	<b>VARIABLE</b>	<b>%</b>
Part du délégataire				20,2900	128,3470	
Part de la collectivité				0,0000	1,2000	
<b>TOTAL HT du SERVICE PUBLIC (et hors organismes Publics)</b>				<b>20,2900</b>	<b>129,5470</b>	
<b>% de partie fixe (arrêté du 6/8/2007 du MEDAD)</b>						<b>8,7%</b>

**Pour la commune de PLOMBIERES-LES-DIJON :**

<b>PLOMBIERES-LES-DIJON - EAU</b>						
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	<b>M3</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/17</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/18</b>	<b>Montant au 01/01/17</b>	<b>Montant au 01/01/18</b>	<b>EVOLUTION N/N-1</b>
<b>Part du délégataire (Suez)</b>						
Part Fixe	1	20,0600	<b>20,2900</b>	20,0600	<b>20,2900</b>	1,15%
Part T1 de 0 m3 à 50 m3	50	1,0025	0,8385	50,1250	<b>41,9250</b>	-16,36%
Part T2 de 51 m3 à 999999999 m3	70	1,2203	1,2346	85,4210	<b>86,4220</b>	1,17%
<b>Part de la collectivité</b>						
Surtaxe communautaire	120	0,0100	<b>0,0100</b>	1,2000	<b>1,2000</b>	0,00%
<b>Taxe et Redevances</b>						
RODP	120	0,2600	<b>0,2600</b>	31,2000	<b>31,2000</b>	0,00%
Agence de l'eau : lutte pollution	120	0,2900	<b>0,2900</b>	34,8000	<b>34,8000</b>	0,00%
Agence de l'eau : préservation ressources	120	0,0590	<b>0,0590</b>	7,0800	<b>7,0800</b>	0,00%
<b>Sous total "eau" hors TVA en euros</b>				229,8860	<b>222,9170</b>	<b>-3,03%</b>
T.V.A à 5,5 %				12,6437	12,2604	-3,03%
Total 120 m3 TTC en euros				242,5297	<b>235,1774</b>	<b>-3,03%</b>
Soit le m3 TTC en euros				2,0211	<b>1,9598</b>	<b>-3,03%</b>
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie</b>				<b>FIXE</b>	<b>VARIABLE</b>	<b>%</b>
Part du délégataire				20,2900	128,3470	
Part de la collectivité				0,0000	1,2000	
<b>TOTAL HT du SERVICE PUBLIC (et hors organismes Publics)</b>				<b>20,2900</b>	<b>129,5470</b>	
<b>% de partie fixe (arrêté du 6/8/2007 du MEDAD)</b>						<b>9,1%</b>

**Pour les communes de CORCELLES-FLAVIGNEROT :**

CORCELLES/FLAVIGNEROT - EAU						
DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire au 01/01/17	Prix unitaire au 01/01/18	Montant au 01/01/17	Montant au 01/01/18	EVOLUTION N/N-1
<b>Part du délégataire (Suez)</b>						
Part Fixe	1	76,9400	<b>77,8300</b>	76,9400	<b>77,8300</b>	1,16%
Part T1 de 0 m3 à 50 m3	50	0,7294	0,6064	36,2450	<b>30,3200</b>	-16,35%
Part T2 de 51 m3 à 999999999 m3	70	0,8824	0,8928	61,7680	<b>62,4960</b>	1,18%
<b>Part de la collectivité</b>						
Surtaxe communautaire	120	0,0100	<b>0,0100</b>	1,2000	<b>1,2000</b>	0,00%
<b>Taxe et Redevances</b>						
Agence de l'eau : lutte pollution	120	0,2900	<b>0,2900</b>	34,8000	<b>34,8000</b>	0,00%
Agence de l'eau : préservation ressources	120	0,0590	<b>0,0590</b>	7,0800	<b>7,0800</b>	0,00%
<b>Sous total "eau" hors TVA en euros</b>				218,0330	<b>213,7260</b>	<b>-1,98%</b>
T.V.A à 5,5 %				11,9918	11,7549	-1,98%
Total 120 m3 TTC en euros				230,0248	<b>225,4809</b>	<b>-1,98%</b>
Soit le m3 TTC en euros				1,9169	<b>1,8790</b>	<b>1,98%</b>
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie</b>				<b>FIXE</b>	<b>VARIABLE</b>	<b>%</b>
Part du délégataire				77,8300	92,8160	
Part de la collectivité				0,0000	1,2000	
<b>TOTAL HT du SERVICE PUBLIC (et hors organismes Publics)</b>				<b>77,8300</b>	<b>94,0160</b>	
<b>% de partie fixe (arrêté du 6/8/2007 du MEDAD)</b>						<b>36,41%</b>



# 4 | Comptes de la délégation





## 4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe.

## 4.1.1 Le CARE

**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2017**

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2016	2017	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>21 928 127</b>	<b>21 937 464</b>	<b>0,0%</b>
Exploitation du service	15 624 210	15 745 407	
Collectivités et autres organismes publics	5 863 569	5 859 382	
Travaux attribués à titre exclusif	307 630	224 865	
Produits accessoires	132 717	107 809	
<b>CHARGES</b>	<b>17 708 784</b>	<b>17 616 296</b>	<b>-0,5%</b>
Personnel	2 731 188	2 706 054	
Energie électrique	444 357	496 490	
Produits de traitement	40 682	40 030	
Analyses	70 939	64 143	
Sous-traitance, matières et fournitures	919 866	796 564	
Impôts locaux et taxes	395 753	362 372	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	1 212 797	1 170 908	
• télécommunication, postes et télégestion	113 988	115 600	
• engins et véhicules	196 884	175 994	
• informatique	522 115	595 902	
• assurance	51 153	37 314	
• locaux	74 417	78 871	
Frais de contrôle	29 810	29 811	
Contribution des services centraux et recherche	544 266	517 628	
Collectivités et autres organismes publics	5 863 569	5 859 382	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	1 508 222	1 536 878	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	1 553 690	1 581 189	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	664 934	675 213	
• investissements incorporels	1 349 000	1 369 000	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	194 751	198 451	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	138 632	123 021	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	43 596	86 926	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	2 730	2 237	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 219 343</b>	<b>4 321 168</b>	<b>2,4%</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	1 406 307	1 440 245	
<b>RESULTAT</b>	<b>2 813 036</b>	<b>2 880 922</b>	<b>2,4%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.1.2 Le détail des produits

**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2017**

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

**Détail des produits**

en Euros	2016	2017	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>21 928 127</b>	<b>21 937 464</b>	<b>0,0%</b>
Exploitation du service	15 624 210	15 745 407	0,8%
• Partie fixe	811 307	822 500	
• Partie proportionnelle	10 095 592	10 188 929	
• Cession d'eau	4 717 311	4 733 978	
Collectivités et autres organismes publics	5 863 569	5 859 382	-0,1%
• Part Collectivité	2 939 209	2 920 351	
• Redevance prélèvement	601 986	600 805	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	2 322 374	2 338 225	
Travaux attribués à titre exclusif	307 630	224 865	-26,9%
• Branchements	307 630	224 865	
Produits accessoires	132 717	107 809	-18,8%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	11 431	16 878	
• Autres produits accessoires	121 286	90 932	

*Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006*

## 4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### 4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
Période contractuelle	30/09/2017	39 591,26
Période contractuelle	30/11/2017	22 548,48
Période contractuelle	31/01/2017	71 287,34
Période contractuelle	31/03/2017	46 543,46
Période contractuelle	31/12/2017	2 682 975,02
		2 862 945,56

### 4.2.2 Les reversements de T.V.A.

Les reversements de T.V.A. intervenus au cours de l'année d'exercice sont :

Sans Objet

## 4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine". Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

### 4.3.1 La situation sur les installations

#### DESCRIPTION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES BIENS

En dehors des travaux décrits ci-après, l'état général des installations permet leur exploitation dans des conditions satisfaisantes. Les accès aux installations sont en bon état. L'état du génie civil, des clôtures, des portails et des huisseries est correct. Les équipements de télésurveillance, d'anti-intrusion, et l'ensemble des équipements électromécaniques sont en état normal de fonctionnement et d'exploitation.

#### TRAVAUX PROGRAMMÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Le détail des investissements prévus dans le cadre du fonds spécial a fait l'objet de concertations avec vos services techniques pour aboutir au programme prévisionnel validé en début d'année.

#### • LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Modification du vestiaire Femmes à la fontainerie	114,7
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Réhabilitation cuves SUD ouest	377 180,69
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Réfection logement Chèvre Morte	3 585,48
PONCEY LES ATHEE-LOGEMENT DE FONCTION_de Poncey-RVT-Réhabilitation logement (Poncey)	10 111,74
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-rive de toit	2 389,93
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Réhabilitation de la cuve sud est	415 952,46
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Réhabilitation fontainerie : Ré habillage des douches	3 409,51
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Réhabilitation Bureau acheteurs	17 938,91
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Réfection façade	2 681,28
PONCEY LES ATHEE-POMPAGE_de Poncey-RVT-Réfection corbeau toiture Poncey 1 et 2	12 207,12
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension) -RVT-Réhabilitation Forages	30 774,43
VELARS SUR OUCHE-CAPTAGE_de Corcelles dit source du Crucifix-RVT-Groupe pompage 1 ET 2 et vanne	- 945,43
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension) -RVT-Réhabilitation Forages	- 13 423,28
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Sonde Turbidimètre ref Marcs dor (gorgets)	- 1 169,04
VELARS SUR OUCHE-POMPAGE_de Corcelles-RVT-Tuyauterie + Démarreur pompe	1 397,00
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Débitmètre réinjection 800	229,41
DIJON-CPT_VEG Dijon à Saint Apollinaire bd Mal de Lattre de Tassigny-RVT-VEG BIS	1 071,44



#### 4 | Comptes de la délégation

<b>Renouvellement sur les installations</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
PONCEY LES ATHEE-Champ captant de Poncey (rive droite + extension) -RVT-Pompe Puits	- 17 801,07
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Demarreur pompe Bache eau filtrées	- 1 028,93
PLOMBIERES LES DIJON-CAPTAGE_Pré au boeuf-RVT-Remplacement partiel canalisation	- 950,56
DIJON-CAPTAGE_des Gorgets (+ pluviomètre) -RVT-Réhabilitation Forages	221 011,81
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Filtre à charbon 3 et 5 + verrin filtre 3 + sonde	98 936,98
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Pompe à vide n°2 Refoulement usine	7 356,46
FONTAINES LES DIJON-CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon ZAC des Cortots-RVT-Compteur stratégique DN150	1 763,46
FONTAINES LES DIJON-CPT_VEG Dijon à Fontaine lès Dijon Saverney-RVT-Compteur stratégique DN100	3 535,65
DIJON-VANNE_électrique 500mm - boulevard Pascal-RVT-Motorisation vanne Bd Pascal	4 451,82
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_Valmy Bas-RVT-Démarrreur pompe 2	2 017,76
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-Pompe Puits 9rd + 19rd + 23rd + ppe réalim puits 9	5 187,19
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Remplacement électrode analyseur de chlore	579,38
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Pompe A bache eaux de lavage des filtres à sable	1 359,28
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Trois détecteurs fuite de chlore	3 665,69
TALANT-RESERVOIR POMPAGE_Marmuzots-RVT-Débitmètre refoulement vers Victor Hugo	4 170,21
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Remise en état pompe n°2 radeaux 2	10 452,61
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Remise en état 3ème radeau et 3ème pompe	54 080,45
CHENOVE-CPT_VEG Dijon à Chenôve Jean-Jaures (Gaulois)-RVT-Compteur (STRAT)	1 186,8
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension) -RVT-débitmètre du puit 25	5 414,78
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-RVT-Sonde ph refoulement marc d or	1 325,96
Sans-commune-STATION D'ALERTE_de Lamarche-sur-Saône-RVT-Sonde pH	1 222,31
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT- Compteur Total Prélevé Entrée Usine	7 687,43
VAL SUZON-SOURCE_du Chat-RVT-pompe qualité alimentation turbidimètre source	1 047,98
VAL SUZON-SOURCE_du Chat-RVT-Source du Chat / debitmetre	5 039,76
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-RVT-Charbon actif filtres 1 et 6	121 606,68
DIJON-CAPTAGE_des Gorgets (+ pluviomètre) -RVT-Débitmetre sortie champs captant	3 098,66
PLOMBIERES LES DIJON-POMPAGE_Plombières rue de Velars-RVT-Débitmetre puits	1 949,81
DIJON-CPT_SECTO Bd John Kennedy (Dijon)-RVT-Débitmètre	4 179,05
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Ventilateur local essence	922,76
DIJON-CAPTAGE_des Gorgets (+ pluviomètre) -RVT-Remplacement clôture par mur et barrière côté lac	992,83
DIJON-Bureaux de Chèvre Morte-RVT-Automatisation et sécu fonctionnement Gorgets+CM	9 313,71

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON-RESERVOIR POMPAGE_des Marcs-d'Or-RVT- Hydro-injecteur chloration pompes ref Motte giron	960,54
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Flammerans-RVT-Armoire électrique, automate vannes compresseur ai	26 160,59
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension)-RVT-NTC1 et NTC2 : armoires élect et télétransmetteur	24 318,24
-	1 203 989,65

- LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PONCEY LES ATHEE-POMPAGE_de Poncey-TN-Avant-projet refoulement Poncey	144 026,22
PONCEY LES ATHEE-USINE_de Poncey-TN-Sécurisation chloration PONCEY	10 475,62
DIJON-CHLORATION_de ste Foy-TN-Sécurisation chloration MESSIGNY	13 804,81
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-Sécurisation chloration (caisson chlore CM)	11 295,83
Sans-commune-Local chlore EauVitale-TN-STEP/Sécurisation chloration (caisson chlore STEP)	10 623,24
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-Projet UFde Morcueil Phase administrative	41 961,70
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension) -TN-Création 2 puits à drains par fonçage P9+PE13	1 028 876,19
PONCEY LES ATHEE-POMPAGE_de Poncey-TN-Avant-projet refoulement Poncey	47 149,12
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-UF Morcueil / canalisation 500 usine domaine public	91 921,85
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Flammerans-TN-Sonde de niveau Puits (33)	32 753,63
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-UF Morcueil-Process	156 596,42
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-UF Morcueil-Filtration	26 772,31
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-UF Morcueil-Génie Civil	325 553,15
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-UF Morcueil-Maitrise d'Œuvre	16 197,12
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-UF Morcueil-Etude & Architecte	62 008,70
DIJON-POMPAGE_de Chèvre-Morte-TN-UF Morcueil-Aléas & Assurance	73 832,36
VELARS SUR OUCHE-CAPTAGE_de Corcelles dit source du Crucifix-TN-Etude Aire Alimentation Captage (AAC)	57 251,97
PLOMBIERES LES DIJON-CAPTAGE_Pré au bœuf-TN-Etude Aire Alimentation Captage (AAC)	40 294,44
DIJON-CAPTAGE_des Gorgets (+ pluviomètre) -TN-Etude Aire Alimentation Captage (AAC)	45 973,92
PONCEY LES ATHEE-CAPTAGE_de Poncey (rive droite + extension) -TN-Création de 1 puits à drains par fonçage PE9	252 920,40
-	2 490 289,00

### 4.3.2 La situation sur les canalisations

#### DESCRIPTION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES BIENS

Sans Objet

#### TRAVAUX PROGRAMMÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Le détail des investissements prévus dans le cadre du fonds spécial à fait l'objet de concertations avec vos services techniques pour aboutir au programme prévisionnel validé en début d'année.

#### INDICATEURS

Le renouvellement des réseaux fait l'objet d'un indicateur de performance :

Renouvellement réseau					
Nature	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur du réseau renouvelé (ml)	354,18	246,88	1 220,89	10 115,46	2 820,57
Longueur du réseau réhabilité (ml)	0	0	0	0	0
Longueur du réseau (ml)	539 774	541 546	550 433	559 323	560 689
<b>Taux moyen annuel de renouvellement du réseau (%)</b>	0,0656	0,0455	0,2218	1,8085	0,5031
<b>Taux moyen sur 5 ans de renouvellement du réseau (%)</b>				0,5264	

Les renouvellements intégrés dans le SIG sont les suivants :

- 2013 :
  - Dijon, canalisation rue Gaffarel 339 ml fonte Ø 100
  - Dijon, canalisation rue de Broglie 15 ml fonte Ø 100 et Ø 150
- 2014 :
  - Dijon, canalisation place des ducs 52 ml PE Ø 63
  - Dijon, canalisation éco quartier arsenal 195 ml fonte Ø 200
- 2015 :
  - Dijon, canalisation Rue Motte Giron 674 ml fonte Ø 250
  - Dijon, canalisation Rue de Longvic 547 ml fonte Ø 200
- 2016 :
  - Dijon, canalisation Rue Léo Lagrange 108 ml fonte Ø 100
  - Dijon, canalisation Rue Frédéric Chopin 201 ml fonte Ø 100
  - Dijon, canalisation Rue Alphonse Mairey 214 ml fonte Ø 100
  - Dijon, canalisation Rue Maurice Blondel 218 ml fonte Ø 100
  - Dijon, canalisation Route d'Ahuy 921 ml fonte Ø 100
  - Dijon, canalisation Rue Bannelier 130 ml fonte Ø 60
  - Dijon, canalisation Rue Piron 186 ml fonte Ø 100 et 150
  - Dijon, canalisation Piétonisation Dauphine Place Jean Macé 8 ml fonte Ø 200
  - Dijon, canalisation rue de la Fontaine Sainte Anne 204 ml fonte Ø 200 et 250
  - Dijon, canalisation Place des Cordeliers 74 ml fonte Ø 80, 150 et 250
  - Dijon, canalisation Rue Mont Blanc 396 ml fonte Ø 150

- Dijon, canalisation Rue Motte Giron Phase 2,400 ml fonte Ø 100 et 250
- Dijon, canalisation Route d'Ahuy Phase 2, 347 ml fonte Ø 100
- Dijon, canalisation Chemin des Petites Roches 67 ml fonte Ø 80 et 100
- Dijon, canalisation Rue Monseigneur Favier 132 ml fonte Ø 150
- Dijon, canalisation Rue des Marcs d'Or 169 ml fonte Ø 150
- Dijon, canalisation rue Mermoz 159 ml fonte Ø 100
- Dijon, canalisation rue de Volnay 334 ml fonte Ø 100, 150 et 200
- Dijon, canalisation rue Paul Lippe 196 ml fonte Ø 100
- Dijon, canalisation Route de Langres 180 ml fonte Ø 100
- Plombières, canalisation Route de Dijon 569 ml fonte Ø 60, 100 et 150
- Plombières, canalisation Avenue Albert Remy coté pair 814 ml fonte Ø 150
- Canalisation Ø 800 Poncey à Magny Montarlot 4 089 ml fonte Ø 800

➤ 2017 :

- Dijon, canalisation rue Gambetta 248 ml fonte Ø 60 et 100
- Dijon, canalisation rue Blondel et Boucher 219 ml fonte Ø 100
- Dijon, canalisation rue Sangnier 233 ml fonte Ø 100 et 150
- Dijon, canalisation rue Charles de Vergennes 168 ml fonte Ø 60,100 et 150
- Dijon, canalisation rue de la Prévoté 126 ml fonte Ø 100
- Dijon, canalisation rue du petit Potet 194 ml fonte Ø 80
- Dijon, canalisation rue de la croix des Valendons 248 ml fonte Ø 100 et 150
- Dijon, canalisation rue Maurice Ravel 365 ml fonte Ø 100
- Dijon, canalisation rue Chancenotte 142 ml fonte Ø 80, 100 et 125
- Dijon, canalisation rue Jacques Copeau 205 ml fonte Ø 100
- Dijon, canalisation rue de Bruges 201 ml fonte Ø 100 et 125
- Dijon, canalisation avenue du Mont Blanc 114 ml fonte Ø 125 et 150
- Dijon, canalisation Pompidou Lapierre Store fonte 74 ml Ø 600
- Plombières, canalisation Bernard Courtois 284 ml fonte Ø 150

• **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation de réseau réalisé sur l'année :

<b>Renouvellement et réhabilitation des réseaux</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
DIJON--RVT-Accessoires hydrauliques	90 638,54
DIJON--RVT-Eau verte/ Accessoires hydrauliques	1 584,36
DIJON--RVT-RN cana/Dijon rue de Gambetta 200 ml Ø 60 fonte	66 342,59
DIJON--RVT-RN cana/Dijon rue Pierre Thevenot 50 ml Fonte Ø	27 366,24
DIJON--RVT-Réhabilitation canalisation Ø 700 STE FOY	220 286,08
DIJON--RVT-Cana/Dijon rue M. Blondel et impasse. Bouchet 215 ml	74 946,13
DIJON--RVT-cana/Dijon Jacques Copeau 205 ml Ø 100 fonte	79 447,30
DIJON--RVT-Dijon rue Augustin Chancenotte	56 868,44
DIJON--RVT-Cana Dijon Marc Sangnier	78 361,25

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON--RVT-Dijon Cana rue Croix de Valendons	87 682,82
DIJON--RVT-Dijon cana rue Charles de Vergennes	70 777,83
DIJON--RVT-Dijon rue de la Prévoté	67 678,02
DIJON--RVT-RN cana/Dijon rue Maurice Ravel	119 201,52
DIJON--RVT-RN cana/Dijon rue de Bruges	69 006,67
DIJON--RVT-RN cana/Dijon rue Petit Potet	95 544,30
DIJON--RVT-RN cana/Plombières rue d'Hauteville 40 ml Ø 50	31 986,86
DIJON--RVT-Cana pont autoroute A 39 vers step Longvic	34 940,61
-	1 272 659,56

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués sur les canalisations par le Délégué cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON--TN-Ext cana sécurisation alimentation Plombières	88 993,71
Sans-commune-CPT_SECTO Mesmin (Dijon)-TN-Pose débitmètre secto rue Charles de St Mesmin	28 520,41
Sans-commune-CPT_SECTO Place du 30 octobre (Dijon)-TN-Pose débitmètre secto Place du Trente (30) Octobre DIJ	29 816,75
Sans-commune-CPT_SECTO Parmentier (Dijon)-TN-Pose débitmètre secto Rue Parmentier	42 481,42
DIJON--TN-Accessoires hydrauliques motorisés télésurveillés	67 116,99
DIJON-CPT_SECTO rue de l'Ecluse-TN-Débitmètre DN 150 avec sofel	9 184,83
-	266 114,11

### 4.3.3 La situation sur les branchements

#### DESCRIPTION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES BIENS

Sans objet

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation réalisé sur l'année :

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	292 202,16
Branchements plomb	124 655,66
Total	416 857,82

La liste des branchements renouvelés est en annexe.

#### 4.3.4 La situation sur les compteurs

##### • LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service définit les règles à respecter pour le contrôle de la qualité du parc compteur.

Cette année, nous avons procédé aux contrôles statistiques prévus par cet arrêté. Ce processus a été géré au travers de l'application CONSTAT pour la gestion des Lots, le tirage au sort, la constitution des carnets métrologiques, la restitution des résultats de laboratoire et la mise à jour automatique des carnets métrologiques. Les résultats obtenus confirment la conformité du parc géré vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Le remplacement des compteurs effectué cette année est récapitulé sur le tableau suivant :

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2016	2017	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	4,9%	9,4%	91,2%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	976	1883	92,9%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	19878	20053	0,9%
20 à 40 mm remplacés (%)	3,2%	5,1%	58,7%
- 20 à 40 mm remplacés	169	269	59,2%
- 20 à 40 mm Total	5217	5233	0,3%
> 40 mm remplacés (%)	3,9%	2,8%	-30,0%
- > 40 mm remplacés	19	13	-31,6%
- > 40 mm Total	482	471	-2,3%
Age moyen du parc compteur	13,6	12,5	-8,2%

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
CORCELLES-LES-MONTS	2016	2017	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,7%	0,3%	-80,0%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	5	1	-80,0%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	290	290	0,0%
20 à 40 mm remplacés (%)	3,3%	0,0%	-100,0%
- 20 à 40 mm remplacés	1	0	-100,0%
- 20 à 40 mm Total ;	30	30	0,0%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- > 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- > 40 mm Total	0	0	0,0%

#### 4 | Comptes de la délégation

DIJON	2016	2017	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	4,4%	10,0%	128,5%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	812	1871	130,4%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	18606	18765	0,9%
20 à 40 mm remplacés (%)	3,2%	5,2%	61,3%
- 20 à 40 mm remplacés	165	267	61,8%
- 20 à 40 mm Total ;	5148	5165	0,3%
> 40 mm remplacés (%)	4,0%	2,8%	-30,0%
- > 40 mm remplacés	19	13	-31,6%
- > 40 mm Total	479	468	-2,3%

FLAVIGNEROT	2016	2017	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	2,5%	1,2%	-52,4%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	2	1	-50,0%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	79	83	5,1%
20 à 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- 20 à 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- 20 à 40 mm Total ;	10	10	0,0%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- > 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- > 40 mm Total	0	0	0,0%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2016	2017	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	17,4%	1,1%	-93,7%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	157	10	-93,6%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	903	915	1,3%
20 à 40 mm remplacés (%)	10,3%	7,1%	-31,0%
- 20 à 40 mm remplacés	3	2	-33,3%
- 20 à 40 mm Total ;	29	28	-3,4%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0,0%
- > 40 mm remplacés	0	0	0,0%
- > 40 mm Total	3	3	0,0%



- **LES COUTS COMPTABILISES**

Les dépenses constatées concernant le plan de renouvellement des compteurs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

<b>Côut comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Dépense constatée ou en cours (€)</b>
Dépense constatée ou en cours dans le cadre de remplacements de compteurs	274 983,27
<b>Total</b>	<b>274 983,27</b>

## 4.4 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de Lyonnaise des Eaux France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

#### 4.4.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	1 203 989,65
Réseaux	1 272 659,56
Branchements	416 857,82
<b>Total</b>	<b>2 893 507,03</b>

- **LA COMPTABILISATION DU RENOUELEMENT DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Garantie de continuité de service	0
Programme contractuel de renouvellement	431 307,24
Fonds contractuel de renouvellement	2 462 199,79
<b>Total</b>	<b>2 893 507,03</b>

- **LES SUBVENTIONS REÇUES**

Subventions perçues sur l'année 2017	
Opération	Subventions comptabilisées (€)
Capteurs de bruits 100 neufs (travaux 2016)	58 820,00
Pose de Débitmètres de sectorisation (travaux 2016)	56 720,00
<b>Total</b>	<b>115 540,00</b>

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

<b>Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)</b>					
<b>Opération</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Renouvellement	1 435 942,01	1 323 833,99	3 517 652,61	6 307 120,54	2 893 507,03

#### 4.4.2 Le remplacement en domaine privé

<b>Le remplacement en domaine privé</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées ()</b>
Compteurs	274 983,27
Total	274 983,27

#### 4.4.3 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les travaux neufs réalisés ont été décrits ci-avant. Le tableau suivant récapitule ces opérations et leur traduction dans le CARE :

Les travaux neufs de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	2 490 289
Réseaux	266 114,11
Branchements	0
Compteurs	0
Télérelèves	0
Autres	0
<b>Total</b>	<b>2 756 403,11</b>

- **LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Programme contractuel de travaux	0
Fonds contractuel de travaux	2 756 403,11
Investissement incorporel	0
<b>Total</b>	<b>2 756 403,11</b>

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 4 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux neufs	226 590,6	310 640,9	670 062,2	622 902,8	2 756 403,1

- **LA SITUATION DU FONDS DE TRAVAUX**

Compte tenu du reliquat des exercices antérieurs, des dotations et des dépenses constatées, la situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :







# 5 | Glossaire





## PRINCIPALES DÉFINITIONS

### A

- **Abandon de créance**  
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné (ou client)**  
Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation). L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).
- **Abonné domestique ou assimilé**  
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**  
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).
- **Accessoires**  
Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.
- **Appareil de fontainerie**  
Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.
- **Autorité organisatrice**  
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

### B

- **Branchement eau**  
Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

### C

- **Certification ISO 9001**  
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**  
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**  
Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.
- **Conduite d'adduction**  
Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.
- **Conduite principale**  
Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**  
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**  
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Compteur**  
Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

---

## D

---

- **Débitmètre**  
Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).
- **Détendeur**  
Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.
- **Disconnecteur**  
Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

---

## E

---

- **Échantillon**  
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Émetteur**  
Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

---

## H

---

- **Habitant**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

### I

---

- **Indice linéaire de perte (ILP)**

$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$ .  
L'unité est en m<sup>3</sup>/km/j

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

$ILVNC = (\text{volume MED} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$   
ou  $(\text{volume MED} - \text{volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit"}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$ . Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m<sup>3</sup>/km/j).

### L

---

- **Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

### M

---

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

### N

---

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

### P

---

- **Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

- **Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

## R

---

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)

Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)  
L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

## S

---

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

---

**V**

---

- **Vanne**  
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**  
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**  
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé**  
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**  
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé**  
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté**  
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé**  
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**  
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé**  
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit**  
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.
- **Volume de service production**  
Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.
- **Volume de service du réseau**  
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).
- **Volume mis en distribution (VMED)**  
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

## LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : *Observatoire National des services d'eau et d'assainissement*

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

### 1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (code D102.0)**

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m<sup>3</sup>

Formule = (montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1) / 120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

### 2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

#### A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.



Formule =  $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}) \times 100$

#### B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule =  $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$

#### • Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

#### Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

#### Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
  - la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

**Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)**

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif))

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000



# 6 | Annexes





## 6.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
 MARCHES PUBLICS  
 GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
 ASSAINISSEMENT  
 EAU POTABLE  
 ENVIRONNEMENT  
 DROIT PRIVE

### REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

#### ❖ NOUVEAUX SEUILS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS

>Règlements délégués (UE) de la Commission du 18 décembre 2017 modifiant la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés

Les seuils déterminant les procédures de passation des marchés publics et des concessions ont été réévalués et s'appliquent à compter du 1er janvier 2018.

Les seuils sont ainsi portés de :

- 135 000 à 144 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État
- 209 000 à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales
- 418 000 à 443 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices
- 5 225 000 à 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et les contrats concessions

Les avenants passés en application de l'article 36-6° du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concessions doivent donc entraîner une modification du montant du contrat inférieure à 10% et à 5 548 000 €.

#### ❖ LISTE DES CERTIFICATS QUE LES CANDIDATS NE SONT PLUS TENUS DE FOURNIR A L'APPUI DE LEUR CANDIDATURE

>Arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession

L'arrêté du 29 mars 2017 fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession de l'Etat et de ses établissements publics.

Cet arrêté est pris dans le cadre des articles 51 et 53 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, qui prévoit que les candidats ne sont plus tenus de fournir des documents que « *l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique* ».

Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour toute consultation ou avis d'appel public à la concurrence publiés à partir de cette date.

La Direction des affaires juridiques de Bercy a mis en ligne une fiche explicative de l'arrêté du 29 mars 2017.

### ❖ **MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS ET DES CONTRATS DE CONCESSION**

Deux arrêtés en date du 14 avril 2017 précisent le régime applicable à la dématérialisation des marchés publics et des concessions.

#### **> Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs**

L'arrêté relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs fixe les fonctionnalités devant être offertes par les profils d'acheteurs. Ces fonctionnalités ne font pas obstacle à ce que les profils d'acheteurs en proposent d'autres. Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

Cet arrêté prévoit ainsi que le profil d'acheteur devra, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, permettre notamment aux collectivités de s'identifier et de s'authentifier, de publier des avis d'appel à la concurrence, de mettre à disposition les documents de la consultation, de réceptionner et conserver des candidatures, de réceptionner et conserver des offres, y compris hors délais, de répondre aux questions soumises par les entreprises, d'obtenir les documents justificatifs et moyens de preuve.

Pour l'entreprise, le profil d'acheteur devra lui permettre notamment, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, de s'identifier et de s'authentifier, de consulter et télécharger en accès gratuit, libre, direct et complet les documents de la consultation, les avis d'appel à la concurrence et leurs éventuelles modifications, d'accéder à un espace permettant de simuler le dépôt de documents, de déposer une candidature, de déposer des offres, de solliciter une assistance ou consulter un support utilisateur permettant d'apporter des réponses aux problématiques techniques, de formuler des questions à l'acheteur.

Une fiche consacrée au profil acheteur a été publiée par Direction des affaires juridiques de Bercy.

#### **> Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique**

L'arrêté du 14 avril 2017 fixe les modalités de publication sur les profils d'acheteurs des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession, pour tous les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, excepté pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est inférieure à 25 000 euros HT. Ces dispositions pourront être appliquées avant cette date.

Devront notamment être mis en ligne les informations suivantes : la nature du contrat, la procédure, le lieu d'exécution du contrat, la durée en mois, son montant, le nom et l'identifiant du titulaire du contrat.

En cas de modification du contrat de concession, la collectivité devra fournir la date de publication des données relatives aux modifications apportées au contrat, l'objet de la modification du contrat, la durée modifiée du contrat, la valeur globale modifiée en euros du contrat et la date de signature de la modification.

Pour les contrats de concession, devront également être précisées chaque année les informations suivantes : les dépenses d'investissement réalisées par le concessionnaire, les intitulés des principaux tarifs à la charge des usagers, les montants des principaux tarifs à la charge des usagers.

Ces données seront publiées dans les deux mois suivant la notification du marché initial ou avant le début de l'exécution du contrat de concession. En cas de modification du contrat, les données sont publiées dans les deux mois à compter de leur notification pour les marchés publics ou de leur signature pour les concessions.



S'agissant des données relatives à l'exécution des contrats de concession, elles seront mises à disposition au plus tard deux mois à compter de la fin de chaque année d'exécution du contrat.

Enfin, ces données devront être maintenues disponibles sur le profil d'acheteur pendant une durée minimale de cinq ans après la fin de l'exécution du marché public ou du contrat de concession, sauf si elles sont contraires aux intérêts en matière de défense ou de sécurité ou à l'ordre public.

#### ❖ **RECOURS DES TIERS EN RESILIATION DU CONTRAT**

##### **>CE 30 juin 2017, syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche, n° 398445**

Le Conseil d'Etat continue la refonte du contentieux contractuel et autorise désormais les tiers à exercer un recours de plein contentieux tendant à la résiliation d'un contrat administratif.

Les juges assortissent ce recours de trois conditions, proches de celles que l'on retrouve dans le recours en contestation de la validité du contrat (recours « Tarn et Garonne ») :

- que le tiers soit lésé d'une façon suffisamment directe et certaine par la décision refusant de faire droit à sa demande de mettre fin à l'exécution du contrat ;
- n'invoquer que des moyens tirés :
  - ✓ de ce que la personne publique contractante était tenue de mettre fin à l'exécution du contrat du fait de dispositions législatives applicables aux contrats en cours ;
  - ✓ de ce que le contrat est entaché d'irrégularités qui sont de nature à faire obstacle à la poursuite de son exécution et que le juge devrait relever d'office ;
  - ✓ de ce que la poursuite de l'exécution du contrat est manifestement contraire à l'intérêt général (ex. : inexécutions d'obligations contractuelles qui, par leur gravité, compromettent manifestement l'intérêt général).

Nota : les tiers ne pourront en revanche se prévaloir d'aucun autre moyen, notamment pas ceux tenant aux conditions et formes dans lesquelles la décision de refus de résilier a été prise.

- Les moyens invoqués doivent être en rapport direct avec l'intérêt lésé dont le tiers requérant se prévaut.

De la même façon que pour le recours « Tarn et Garonne », cette dernière condition n'est pas applicable aux Préfets ou membres des assemblées délibérantes.

---

## **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

#### ❖ **PRECISIONS QUANT A LA POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DSP SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

##### **> CE, 14 février 2017, Société Sea Invest Bordeaux, n° 405157**

Le Conseil d'État, dans une décision du 14 février 2017, précise les conditions dans lesquelles une collectivité peut conclure une délégation de service sans publicité, ni mise en concurrence :

- une situation d'urgence doit être caractérisée ;
- un motif d'intérêt général tenant à la continuité du service doit exister ;
- la durée du contrat conclu doit être brève. Le contrat ainsi conclu est provisoire et ne peut pas excéder la durée nécessaire pour mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence ou d'organisation d'une reprise en régie.

En l'espèce, l'urgence est caractérisée par les manquements du prestataire et par l'impossibilité pour la collectivité d'assurer la continuité du service public face à aux défaillances du cocontractant.

Le Conseil d'État supprime ainsi la condition tenant au caractère soudain de l'impossibilité de continuer à faire assurer le service évoquée dans sa jurisprudence antérieure (CE, 4 avril 2016, Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, n° 396191).

❖ **LIMITATION DES OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE PAR L'OBJET ET LES STIPULATIONS DU CONTRAT**

**>CE, 3 mars 2017, Société dhuysienne de chaleur, n°398901**

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 3 mars 2017, précise que les principes de continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service public ne s'imposent au délégataire que dans les limites de l'objet du contrat et selon les modalités définies par ses stipulations.

Ainsi le délégataire ne peut être obligé, sauf stipulations contractuelles contraires, d'assurer sa mission au profit des usagers qui cessent de remplir les conditions pour en bénéficier.

Dans ce cadre, le délégataire n'est pas tenu d'exécuter des prestations non prévues dans le contrat. Une collectivité ne peut donc pas faire usage de sanctions coercitives prévues en cas de méconnaissance d'obligations contractuelles, pour forcer le délégataire à accomplir une prestation non prévue dans le contrat.

❖ **IMPOSSIBILITE DE CHOISIR UN CANDIDAT SUR LE FONDEMENT D'ELEMENTS ETRANGERS AU CONTRAT**

**>CE, 24 mai 2017, SAUR, n° 407431**

Dans le cadre d'une délégation de service public d'eau potable, le Conseil d'Etat estime qu'une commune ne peut pas demander aux candidats de remettre des offres conditionnelles dans l'hypothèse de l'attribution simultanée de la DSP eau potable avec une DSP assainissement lancée parallèlement par le syndicat intercommunal auquel la commune a transféré sa compétence « assainissement » (offre conditionnelle = prix plus bas si obtention par le même opérateur économique des deux contrats).

La commune ne peut en effet, sans méconnaître l'objet de la concession qu'elle entend conclure et l'obligation de sélectionner la meilleure offre au regard de l'avantage économique global que présente pour elle cette offre, demander aux candidats de lui remettre une offre conditionnelle tenant compte d'une procédure de passation mise en œuvre par une autre autorité concédante ou prendre en compte, pour choisir un délégataire, des éléments étrangers à ce contrat

Le Conseil d'Etat rappelle en outre qu'une autorité concédante ne peut modifier en cours de procédure les éléments d'appréciation des candidatures ou des offres en remettant en cause les conditions de la mise en concurrence initiale.

## **MARCHES PUBLICS**

---

❖ **RESERVATION DES MARCHES PUBLICS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LOCALES EN OUTRE-MER**

**>Loi n° 2017-256 du 28 février 2017, de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique**

A titre expérimental, pendant cinq ans, l'article 73 de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer prévoit que les collectivités ultramarines pourront « réserver jusqu'à un tiers de leurs marchés publics aux petites et moyennes entreprises locales ». Pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna, cette possibilité est réservée aux marchés passés par les services et les établissements publics de l'État.

L'ensemble des marchés conclus au titre de cette expérimentation ne peut pas « excéder 15% du montant annuel moyen des marchés du secteur économique concerné conclus par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice concernés au cours des trois années précédentes ».

Lorsque le montant du marché est supérieur à 500 000 euros HT, les soumissionnaires doivent présenter un plan de sous-traitance sur les modalités de participation de ces petites et moyennes entreprises.

#### ❖ **MODIFICATION DU DECRET « MARCHES PUBLICS »**

##### **>Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique**

Le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique modifie le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dit décret « Marchés publics », notamment sur les points suivants :

- nouvelle obligation pour l'ensemble des acheteurs soumis à la « loi MOP1 » d'organiser un concours pour la passation de leurs marchés publics de maîtrise d'œuvre ;
- suppression de l'obligation de produire un extrait de casier judiciaire lors des candidatures. Désormais une simple déclaration sur l'honneur suffit ;
- suppression pour les marchés en deçà de 25 000 euros de l'obligation de mise à disposition des données essentielles du marché par voie électronique ;
- suppression de l'obligation pour la collectivité de procéder à une évaluation comparative du mode de réalisation d'un projet dont le montant est supérieur à 100 millions d'euros ;
- précision quant à la possibilité d'organiser une procédure concurrentielle avec négociation ou dialogue compétitif lorsqu'à la suite d'un premier appel d'offres seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

La DAJ de Bercy a mis sur son site internet une fiche explicative du décret.

#### ❖ **CIRCULAIRE SUR LA « CLAUSE MOLIERE »**

##### **>Instruction interministérielle relative aux délibérations et actes des collectivités territoriales imposant l'usage du français dans les conditions d'exécution des marchés, 27 avril 2017, NOR : ARCB1710251**

Une instruction interministérielle en date du 27 avril 2017 rappelle aux préfets l'illégalité des délibérations et des actes des collectivités imposant l'usage du français aux salariés des candidats aux marchés publics. De même, les délibérations et les actes tendant à interdire le recours aux travailleurs détachés sont illégaux. Cette interdiction concerne également les attestations sur l'honneur du non-recours aux travailleurs détachés.

L'usage du français pourra néanmoins être requis lorsqu'il est en lien avec l'objet du marché et est nécessaire à sa bonne exécution. L'instruction cite comme exemple, l'usage de la maîtrise du français dans le cadre de « *certaines prestations de formation* ».

Enfin, le gouvernement précise qu'une clause obligeant l'usage des langues régionales est également réputée illégale.

#### ❖ **VALIDATION DES CLAUSES D'INTERPRETARIAT DANS UN MARCHÉ PUBLIC**

##### **>CE, 4 décembre 2017, n°413366**

Dans une décision du 4 décembre 2017, le Conseil d'Etat a validé les clauses d'interprétariat prévues en vue de la passation d'un marché public de travaux.

---

<sup>1</sup> Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

Ces clauses étaient insérées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) d'un marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité handicaps et à la réfection des cours d'un lycée.

Elles prévoyaient respectivement la présence d'un interprète qualifié permettant d'assurer la bonne compréhension par les travailleurs concernés des règles :

- en matière de protection sociale ;
- relatives à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Pour valider ces clauses, le Conseil d'Etat relève tout d'abord qu'elles « doivent être appliquées sans occasionner de coûts excessifs au titulaire du marché ». Il estime ensuite que l'une et l'autre présentent un lien suffisant avec le marché. Enfin, il juge que « tant la clause relative à une information sur les droits sociaux des personnes embauchées sur le chantier, qui doit porter sur les droits essentiels, que celle relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs poursuivent un objectif d'intérêt général et qu'elles permettent d'atteindre cet objectif sans aller au-delà de ce qui est nécessaire ».

## **GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

### **❖ ILLEGALITE DES CONVENTIONS DE FOURNITURE D'EAU GRATUITE**

**>Cour de Cassation, 8 novembre 2017, n° 16-18859**

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article L. 2224-12-1 du code général des collectivités territoriales, toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante et que les collectivités sont tenues de mettre fin, avant le 1er janvier 2008, à toute disposition ou stipulation contraire, la Cour de Cassation a jugé que ces principes devaient s'appliquer y compris aux conventions signées avant l'entrée en vigueur de la loi.

Toute convention de fourniture d'eau gratuite est donc illégale.

### **ASSAINISSEMENT**

### **❖ OBLIGATION DE REALISER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DANS UN DELAI RAISONNABLE**

**>CE, 24 novembre 2017, n°396046**

Dans une décision du 24 novembre 2017, le Conseil d'Etat a estimé qu'après avoir délimité une zone d'assainissement collectif, les communes, ou les EPCI compétents, sont tenus d'exécuter dans un délai raisonnable les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour raccorder les habitations de cette zone et dont les propriétaires en ont fait la demande. Il précise que ce délai doit s'apprécier au regard des contraintes techniques liées à la situation topographique des habitations à raccorder, du coût des travaux à effectuer, du nombre et de l'ancienneté des demandes de raccordement.

### **❖ CLARIFICATION DU CHAMP DE COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » POUR LES BOUCHES D'EGOUT ET LES AVALOIRS**

**>Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO du 2 mars 2017, p. 903**

Une réponse ministérielle du 2 mars 2017 indique que les avaloirs relèvent de la compétence « assainissement », dès lors que cet ouvrage est destiné à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

En revanche, les bouches d'égout sont destinées à la collecte, au transport, au traitement et au stockage des eaux pluviales provenant de la voirie. Ainsi l'ouvrage ressort de la compétence « voirie » de la collectivité en charge de cette compétence.

### **EAU POTABLE**

### ❖ MODIFICATION DES REGLES DE SUIVI SANITAIRE

**>Arrêté du 4 août 2017 modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-10, R. 1321-15, R. 1321-16, R. 1321-24, R. 1321-84, R. 1321-91 du code de la santé publique**

L'arrêté adapte en droit national certaines dispositions de la Directive (UE) 2015/1787 de la Commission du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifie également les exigences de qualité pour des eaux destinées à la consommation humaine pour le baryum. Les principales modifications sont :

- La possibilité pour l'ARS de supprimer tout ou partie du contrôle sanitaire de certains paramètres. Il s'agit de la transcription restrictive dans le droit français de la directive européenne. En effet, seuls les paramètres chlorures, sulfates et nitrates peuvent être totalement exclus des analyses de type P1. Les principaux points sont :
  - La fréquence des prélèvements et d'analyses peut être réduite pour les analyses de type P1 et D1 si les résultats sont < 60% de la limite paramétrique pendant au moins 3 ans. La réduction de fréquence ne peut dépasser 50% de celle normalement prévue.
  - Les paramètres chlorures, nitrates ou sulfates peuvent être supprimés des analyses P1 si les résultats sont tous < 30% de leur limite paramétrique pendant au moins 3 ans
  - Le retrait doit être fondé sur les résultats de l'évaluation des risques (« aucun facteur pouvant être raisonnablement anticipé n'est susceptible d'altérer la qualité des eaux »)
  - L'auto surveillance doit être réalisée par un laboratoire agréé par le Ministère ou accrédité COFRAC. Le préleveur doit être formé. Les résultats doivent être transmis mensuellement à l'ARS.
- Baryum : la limite réglementaire à 0,70 mg/l qui était une « limite de qualité » devient une « référence de qualité »

### ❖ METHODE D'ANALYSE – CONTROLE SANITAIRE DES EAUX

**>Arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux**

L'arrêté détermine les méthodes d'analyse et leurs caractéristiques de performance que doivent respecter les agences régionales de santé et les laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.

Ces méthodes sont utilisées pour l'analyse des échantillons provenant des trois types d'eaux suivants :

- les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles ;
- les eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine ;
- les eaux de baignade.

### ❖ ORSEC EAU POTABLE

**>Instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable)**

Un guide d'aide à l'élaboration du dispositif ORSEC Eau potable, a été introduit par l'instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC Eau potable).

Ce guide a vocation à être décliné dans chaque département afin de trouver des solutions d'alimentation de substitution adaptées en cas de ruptures qualitatives ou quantitatives de l'approvisionnement des populations et des autres usagers en eau destinée à la consommation humaine.

L'instruction et le guide qu'elle introduit visent à définir les principes d'organisation de l'approvisionnement en eau potable des populations, en pourvoyant à ses besoins prioritaires.

L'instruction actualise et remplace la circulaire NOR INTE8800341C du 27 septembre 1988 relative aux perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable entraînant l'impossibilité d'une consommation d'eau issue du réseau d'adduction public par les usagers.

## **ENVIRONNEMENT**

---

### **❖ PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES DECISIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL**

**>Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes**

Le décret modifie les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, en application de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Sont concernées les décisions, autres que les décisions individuelles, « des autorités publiques » ayant une incidence sur l'environnement lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration.

Le décret prévoit notamment la mise en place d'un débat public pour les plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Il détaille la procédure de conciliation en cas de conflit entre le maître d'ouvrage et un ou plusieurs associations agréées.

Est également détaillée, la mise en œuvre du droit d'initiative citoyenne afin demander une concertation préalable au préfet.

Le décret généralise la dématérialisation de l'enquête publique.

### **❖ ACTION DE GROUPE EN ENVIRONNEMENT : DES PRECISIONS UTILES**

**Décret n° 2017-888 du 6 mai 2017 relatif à l'action de groupe et à l'action en reconnaissance de droits prévues aux titres V et VI de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle (JO 10 mai 2017, texte n° 110).**

S'agissant de l'action de groupe en matière environnementale, ce décret fixe les conditions d'agrément des associations susceptibles d'intervenir en matière d'action de groupe. Il est entré en vigueur le 11 mai 2017.

### **❖ EXPERIMENTATION TERRITORIALE D'UN DROIT DE DEROGATION ACCORDE AUX PREFETS :**

**>Décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet**

Sont concernés les préfets des régions et des départements de Pays de la Loire, de Bourgogne-Franche-Comté et de Mayotte, les préfets de département du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Creuse ainsi que le représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et, par délégation, le préfet délégué dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Ce décret autorise, par la voie d'une expérimentation sur quelques territoires et pendant deux ans, le représentant de l'Etat à prendre des décisions dérogeant à la réglementation dans certaines matières (dont l'environnement et l'urbanisme), dans le but d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.

La dérogation doit toutefois répondre à certaines conditions : être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales, être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des

personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

#### ❖ **PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

##### **FIXATION DES LIMITES DE QUANTIFICATION DES COUPLES PARAMETRE-MATRICE PAR LE DIRECTEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE**

**> Avis du 11 février 2017 relatif aux limites de quantification des couples «paramètre-matrice» de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, JORF n° 0036.**

L'avis du directeur de l'eau et de la biodiversité fixe les limites de quantification des couples « paramètre-matrice » pour l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Ces couples permettent de mesurer la qualité de l'eau en fonction de chaque substance chimique, indices biologiques ou éléments physicochimique. L'avis du 11 février 2017 fixe ainsi, pour chaque couple, le seuil permettant la délivrance de l'agrément relatif à la qualité de l'eau.

##### **>Note technique du 19 septembre 2017 relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau**

Cette note explique les points essentiels relatifs à la mise à jour en 2019 des états des lieux de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) qui impose aux États membres de réaliser un état des lieux dans chacun des bassins au début de chaque cycle de gestion et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

#### ❖ **GEMAPI**

##### **>Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations**

Cette loi vise à assouplir les conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des Etablissements publics de coopération intercommunale imposé par la loi MAPTAM (n° 2014-58 du 27 janvier 2014).

Elle prévoit que les départements et les régions pourront continuer leur action GEMAPI au-delà du 1er janvier 2020 et que les régions peuvent participer au financement des projets d'intérêt régional.

Elle autorise par ailleurs la sécabilité interne des missions de GEMAPI en permettant le transfert ou la délégation partielle de chacune des quatre missions constitutives de la compétence GEMAPI à un EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) ou un EPTB (Etablissement public territorial de bassin). Sont concernés :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L. 211-7 de l'environnement).

A noter par ailleurs : le gouvernement devra remettre au Parlement dans un délai de deux mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi, un rapport sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement

aux fins de prévention des inondations. Dans ce rapport, le Gouvernement indiquera les modifications législatives ou réglementaires afin de :

« 1° Préciser la répartition des compétences en la matière entre les collectivités territoriales et leurs groupements ;

2° Clarifier l'articulation entre la mission de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols mentionnée au 4° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines mentionné à l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales, et la compétence en matière d'assainissement mentionnée à l'article L. 2224-8 du même code ;

3° Améliorer le financement des opérations et équipements concourant à la prévention des inondations par la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement. »

### ❖ **BIODIVERSITE**

#### **>BIODIVERSITE : Modalités de désinscription des sites inscrits existants**

- **Instruction du 10 avril 2017 relative à la désinscription de sites inscrits existants prévue à l'article 168 de la loi n° 2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

La loi sur la biodiversité (article 168) a introduit un dispositif tendant à effectuer un tri sur les 4800 sites en les répartissant en trois groupes, faisant l'objet d'un régime différent.

Cette instruction indique la méthode à suivre pour effectuer cette classification, qui doit être faite par les services compétents au niveau départemental, avant le 1er janvier 2026.

Elle définit la méthode à utiliser pour l'élaboration de la liste départementale de sites à désinscrire.

### ❖ **INSTALLATIONS CLASSEES : FORMULAIRE CERFA**

#### **> Arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement**

L'arrêté prévoit la mise en place d'un formulaire pour les demandes d'enregistrement des installations classées. Ce formulaire est homologué CERFA et est obligatoire à compter du 16 mai 2017.

## **DROIT PRIVE**

---

### ❖ **MODIFICATION DU TAUX D'INTERET LEGAL**

#### **>Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal**

Un arrêté publié au journal officiel du 30 décembre 2017, a modifié le taux de l'intérêt légal applicable pour le premier semestre 2018, qui atteint 0,89%. Ainsi, lorsque le marché fait référence au taux légal, le taux d'intérêt moratoire passe à 2,89%. En revanche, lorsque le marché fait référence au taux appliqué par la BCE, il est de 7%.

Nota : pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, le taux d'intérêt légal passe à 3,73 %

### ❖ **EXTENSION DU REGIME DE LA GARANTIE DECENNALE**

#### **>Cour de Cassation, 14 septembre 2017 n°16-17323**



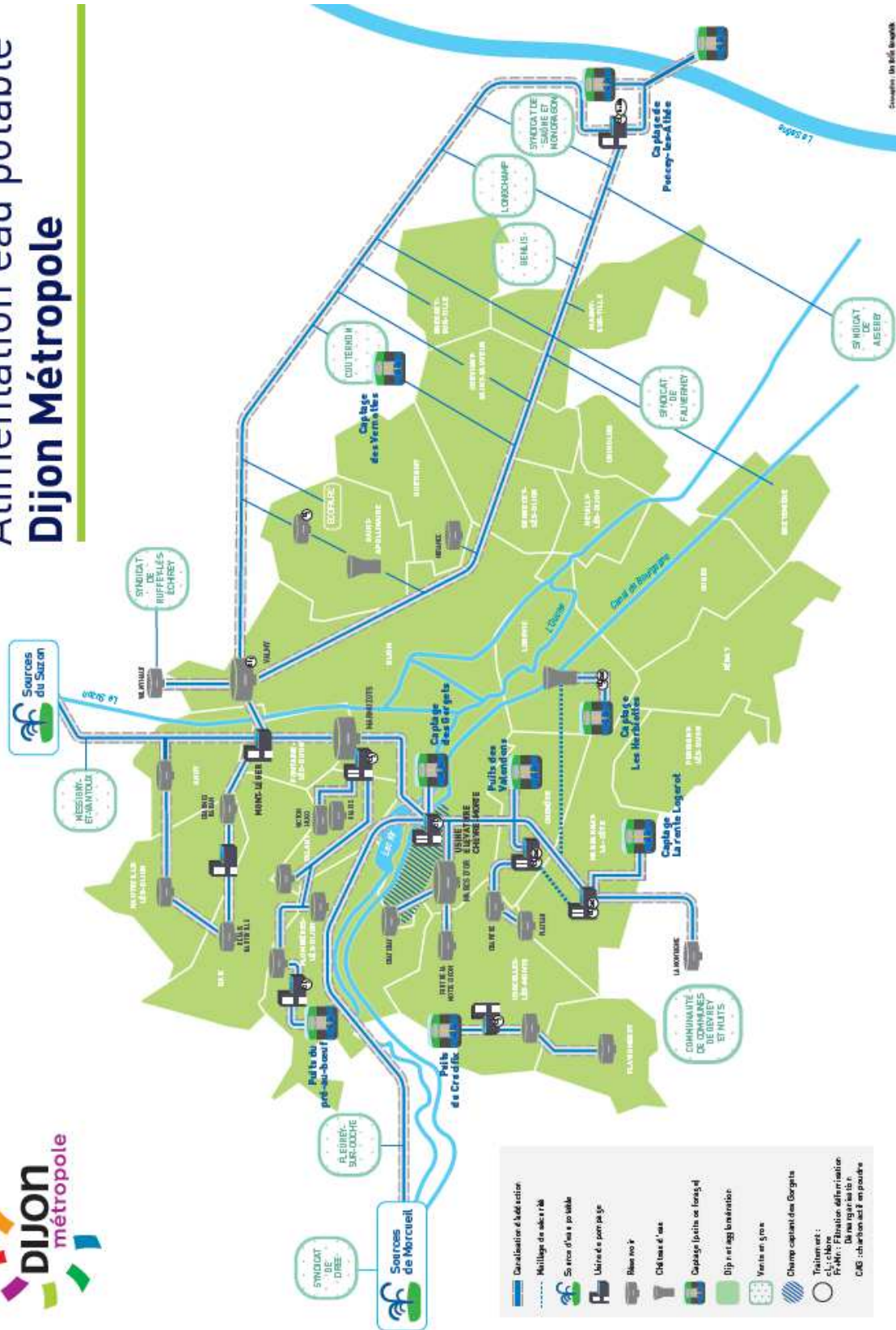
Dans un arrêt du 14 septembre 2017 la Cour de Cassation a confirmé un arrêt du 15 juin dernier (Cour de Cassation, 15 juin 2017, n°16-19640) jugeant que les désordres affectant des éléments d'équipement, dissociables ou non, d'origine ou installés sur existant, relèvent de la responsabilité décennale lorsqu'ils rendent l'ouvrage dans son ensemble impropre à sa destination.

La seule différence entre les dommages sur les éléments d'origine ou installés sur l'existant concerne la personne tenue à garantie, qui reste le constructeur d'origine lorsque l'élément d'équipement impropre est d'origine, et est l'installateur de cet élément sur existant. Il appartiendra à tous les corps de métier concernés de souscrire à l'assurance obligatoire, même lorsque leur intervention sera limitée à l'installation d'un élément d'équipement dissociable.


Un élément d'équipement dissociable de l'ouvrage et qui serait installé par la suite sur un ouvrage existant suit le régime de l'ouvrage existant (à savoir qu'il pourrait être soumis à responsabilité décennale) et ceci même s'il ne s'agit pas d'un ouvrage.

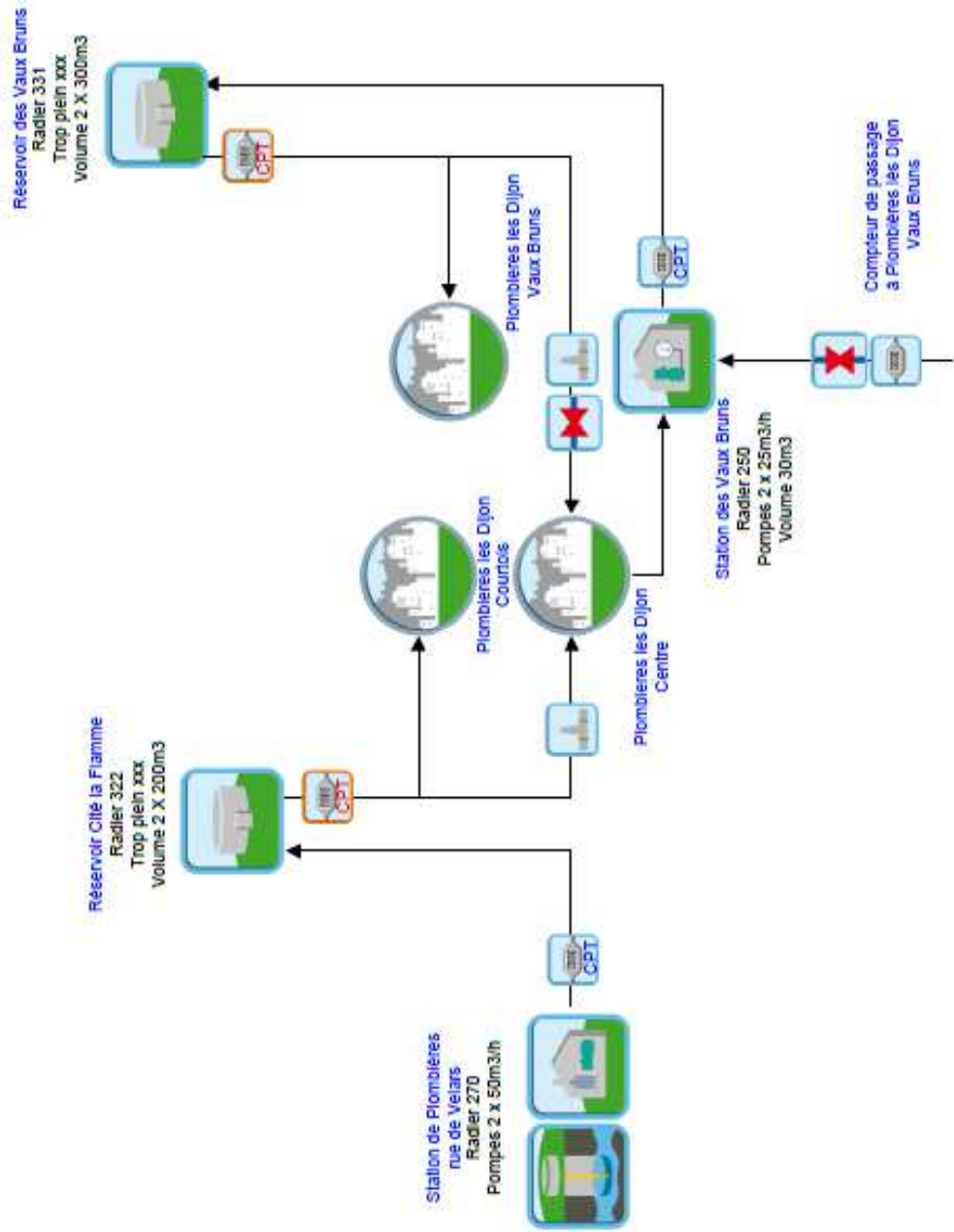
## 6.2 Annexe 2 : Synoptiques du périmètre concédé

### Alimentation eau potable Dijon Métropole



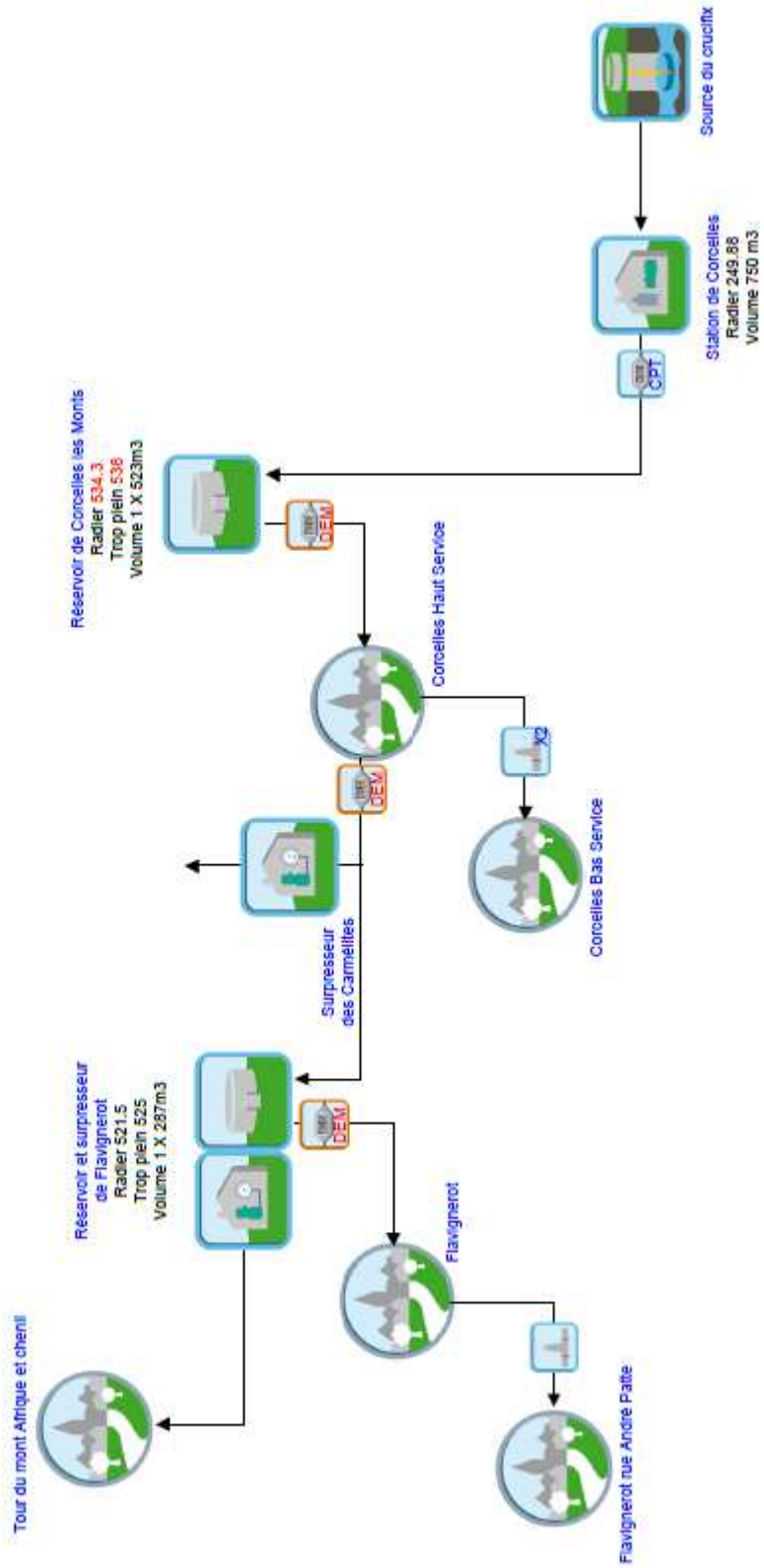


		<b>SYNOPTIQUE</b> <b>LE GRAND DIJON</b> <b>PLOMBIERES-LES-DIJON</b>	
Bourgogne Champagne Jura Création : 25/11/2014   Statut : AFERREUX	Révision Date : 25/11/2014 Primes : xxx Désignation : xxx	Nom du fichier : VSDO GRAND DIJON VSD	



Bourgogne Champagne Jura 	Révision Date : Première version : Responsable :		VISO-GRAND-DUO-LYSO Nom de l'usine
	29/11/2014 M. BOUTIER		

**SYNOPTIQUE  
LE GRAND DUO  
CORCELLES LES MONTS  
ET FLAVIGNEROT**



## 6.3 Annexe 3 : Liste des accessoires créés

Détail des accessoires créés				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
DIJON	11/05/17	26	AVENUE ALBERT 1ER	Vanne
	16/05/17	19/21	RUE GENERAL DELABORDE	Vanne
	16/05/17	PI N° 163	RUE GENERAL DELABORDE	Vanne
	16/05/17	8	RUE DE LA COMBE A LA SERPENT	Vanne
	17/05/17	PI N°976	AVENUE GRANDS DUCS D OCCIDENT	Vanne
	17/05/17	1	AVENUE GRANDS DUCS D OCCIDENT	Vanne
	20/06/17		BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU	Débitmètre
	20/06/17	1	BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU	Débitmètre
	20/06/17		BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU	Débitmètre
	14/09/17	.	PLACE DU 30 OCTOBRE	Débitmètre
	14/09/17	.	RUE CHARLES DE SAINT MESMIN	Débitmètre
	13/11/17	.	CHAMP CAPTANT PONCEY LES ATHEE	Vanne
	14/11/17	.	CHAMP CAPTANT PONCEY LES ATHEE	Vanne
<b>Total des accessoires créés</b>				<b>13</b>

## 6.4 Annexe 4 : Liste des branchements réparés

Détail des branchements réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
CORCELLES LES MONTS	18/09/17	1	PLACE DE L'EGLISE
DIJON	04/01/17	62	RUE DE CHENOVE
	09/01/17	8	RUE SAINT VINCENT DE PAUL
	10/01/17	36	RUE D ALSACE
	11/01/17	6	CHEMIN DES ECHAILLONS
	13/01/17	16	BOULEVARD THIERS
	24/01/17	49	RUE MARCEAU
	30/01/17	16	BOULEVARD DE LA MARNE
	30/01/17	78	RUE D'AUXONNE
	30/01/17	28	RUE DU CHAPITRE
	03/02/17	1	IMP CDL PETIT JULLEVILLE
	15/03/17	6	RUE DE LA COMBE A LA SERPENT
	08/02/17	2	ALLEE DARIUS MILHAUD
	21/02/17	16	PLACE BOSSUET
	28/02/17	60	RUE CHEVREUL
DIJON	28/02/17	2	RUE DE LA NOUE
	16/03/17	5	IMPASSE GEORGES CHASTELLAIN
	10/03/17	37	RUE PHILIPPE GENREAU
	15/03/17	24	RUE CHARLES LE TEMERAIRE
	23/03/17	6	RUE PIERRE LARCHER
	28/03/17	16	RUE DU CHAMP DE MARS
	08/04/17	7	RUE LOUIS JOUVET
	10/04/17	15	RUE DE MONASTIR
	12/04/17	27	RUE DES MOULINS
	13/04/17	4	RUE DU PETIT BERNARD
	19/05/17	22	RUE DU 23 JANVIER
11/05/17	57 T	RUE DES MARCS D'OR	

Détail des branchements réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	15/05/17	11	AVENUE GARIBALDI
	16/05/17	15	RUE DU PETIT BERNARD
	30/05/17	4	RUE ARMAND CORNEREAU
	02/06/17	73	RUE DAUBENTON
DIJON	06/06/17	4	RUE DE LA FONTAINE SAINTE ANNE
	07/06/17	137	RUE DE LONGVIC
	19/06/17	SOULARD	RUE CHARLES MAZEAU
	19/06/17	1	RUE GINETTE WATELLE
	19/06/17	19	RUE VICE AMIRAL VIOLETTE
	20/06/17	2	ROUTE D AHUY
	23/06/17	7	BOULEVARD DOCTEUR PETITJEAN
	26/06/17	42	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
	27/06/17	18	RUE JULES VIOLLE
	03/07/17	4	RUE DE LA MANUTENTION
	17/07/17	25 A	RUE GERMAINE TILLION
	20/07/17	27	RUE COLSON
	16/08/17	73	RUE BERANGER
	18/08/17	18	RUE DES FLEURS
	07/09/17	63	RUE DE CHENOVE
DIJON	08/09/17	2	ALLEE DARIUS MILHAUD
	25/09/17	14	RUE DE LA MANUTENTION
	13/10/17	9	RUE DEVOSGE
	27/10/17	11	RUE PIERRE TRAVAUX
	31/10/17	CITYA	ALLEE DU MACONNAIS
	31/10/17	9	RUE LA FONTAINE
	12/11/17	50	RUE DE LARREY
	14/11/17	9	RUE JEAN BEGAT
	15/11/17	66	RUE BERBISEY
	15/11/17	*	RUE PASTEUR
	29/11/17	*	BOULEVARD DOCTEUR PETITJEAN
	06/12/17	32	PROMENADE DE LA REDOUTE
	18/12/17	7	RUE DE LORRAINE



<b>Détail des branchements réparés</b>			
<b>Commune</b>	<b>Date</b>	<b>N° Voie</b>	<b>Rue</b>
	31/12/17	44	BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
PLOMBIERES LES DIJON	11/01/17	40	ROUTE DE DIJON
	09/02/17	54 B	RUE DE VELARS
	21/03/17	63	ROUTE DE DIJON
PLOMBIERES LES DIJON	05/04/17	9	ROUTE DE PARIS
<b>Total des branchements réparés</b>			<b>64</b>

## 6.5 Annexe 5 : Liste des canalisations réparées

Détail des canalisations eau réparées				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø
DIJON	04/01/17	14	RUE JACQUES COPEAU	100
	05/01/17	16	RUE DU PAQUIER DE BRAY	100
	06/01/17	3	RUE COLONEL CHIAVARINI	100
	06/01/17	23	RUE MARGUERITE DE FLANDRE	100
	09/01/17	28	RUE SULLY	100
	08/01/17	11	RUE CHARLES ROYER	100
	09/01/17	29	RUE MAL FRANCHET D'ESPEREY	100
	10/01/17	*	RUE JEAN BAPTISTE PEINCEDE	200
	10/01/17	11	RUE AUGUSTE BLANQUI	100
	10/01/17	30	RUE DU CREUX D'ENFER	110
	12/01/17	23	RUE DU CHAPITRE	100
	16/01/17	55	COURS DU PARC	80
	18/01/17	13	RUE SAINTE ANNE	80
	20/01/17	54	RUE VERRERIE	162
	20/01/17	*	PLACE BOSSUET	100
21/01/17	18	RUE DU CHAPITRE	100	
DIJON	24/01/17	4	RUE GALOCHE	80
	22/01/17	FACE 21	RUE HENRI LAURAIN	100
	03/02/17	43	RUE DE TIVOLI	100
	24/01/17	ANGLE DE LA TOUR DU FONDOIR	RUE RANFER DE BRETENIERES	100
	30/01/17	42	RUE DE CHATEAUBRIAND	100
	25/01/17	10	RUE JEAN DAMPT	100
	25/01/17	14	RUE ALEXANDRE DUMAS	100
	25/01/17	7	RUE DES CHAMPS PREVOIS	100
	26/01/17	117	RUE D'AUXONNE	135
	27/01/17	13	RUE DU GOUJON	100
	28/01/17	5	RUE RENE COTY	200

Détail des canalisations eau réparées				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø
	01/02/17	7	RUE DU CLOS VOUGEOT	100
	01/02/17	105	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	100
	31/01/17	2	RUE JEANNIOT	100
	02/02/17	ANGLE TRANSVAAL	RUE RANFER DE BRETENIERES	100
DIJON	02/02/17	9	RUE RANFER DE BRETENIERES	100
	02/02/17	15	RUE DE NEUILLY	150
	03/02/17	ANGLE PLACE CHARET	RUE COLONEL PICARD	100
	03/02/17	11	IMPASSE PAUL BERTHOLLE	100
	07/02/17	6	RUE DE LA COMBE A LA SERPENT	100
	07/02/17	5	BOULEVARD DE CHICAGO	100
	07/02/17	ANGLE RUE DU BOURG	RUE DE LA LIBERTE	162
	08/02/17	74	RUE DE JOUVENCE	110
	09/02/17	8	IMPASSE JEAN INGRES	100
	09/02/17	8	RUE ANTOINE AUGUSTE COURNOT	100
	14/02/17	13	RUE KLEBER	80
	15/02/17	ANGLE RUE CHEVREUL	RUE CHARLES DUMONT	80
	16/02/17	RD905 PONT A39	AVENUE DU MONT BLANC	125
	23/02/17	8	RUE DU SANTENAY	100
	01/03/17	171 ANGLE AUXONNE/ ROGER SALENGRO	RUE D'AUXONNE	175
	15/03/17	37	PLACE HENRI BARABANT	100
	16/03/17	10	BOULEVARD DE L'OUEST	200
	20/03/17	1	IMPASSE JOSEPH VERCIER	80
	24/03/17	6 ROUTE DE LA VERRERIE	VELARS SUR OUCHE	700
	24/03/17	*	LONGCHAMP D24	800
	29/03/17	15	RUE CHANZY	135
	30/03/17	*	LONGCHAMP CHEMIN D24	800
	10/04/17	10	RUE D'ASSAS	100
	14/04/17	ANGLE CHAMPOLLION	BOULEVARD MARTYRS DE LA RESISTANCE	800
	14/04/17	22	RUE DE LA BOUDRONNEE	100
	12/04/17	20	RUE DE CHAMPMAILLOT	100
	12/04/17	10	RUE DU CARROUSEL	60

Détail des canalisations eau réparées				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø
	12/04/17	*	LONGCHAMP CHEMIN D24	800
	13/04/17	11	AVENUE DU PREMIER CONSUL	150
	14/04/17	6	RUE DE LA PREVOTE	100
	14/04/17	14	RUE LAFAYETTE	100
	18/04/17	20 ANGLE KENNEDY	RUE CHARLES DUMONT	200
DIJON	20/04/17	78	RUE DEVOSGE	110
	26/04/17	8 ANGLE RUE JEAN MOULIN	RUE MARECHAL LECLERC	100
	09/05/17	60	BOULEVARD MARTYRS DE LA RESISTANCE	800
	28/04/17	14	RUE NODOT	150
	04/05/17	ANGLE RUE DES FRERES LUMIERES	RUE AMPERE	100
	12/05/17	18	RUE DE LA FON SAINTE ANNE	200
	15/05/17	36	RUE DE BEAUSEJOUR	80
	31/05/17	52 (14700)	RUE D'ARSONVAL	100
	14/06/17	18	RUE DE SERRIGNY	60
	14/06/17	ANGLE CHARLES DUMONT	RUE DAUBENTON	80
	19/06/17	*	RUE DE LA CROIX DES VALENDONS	150
	19/06/17	*	RUE DE LA CROIX DES VALENDONS	150
	27/06/17	14	RUE HENRI FARMAN	100
	28/06/17	27	RUE DES FLEURS	80
	28/06/17	17	RUE DE SKOPJE	100
	28/06/17	48 FACE	RUE DE LA LIBERTE	80
	13/07/17	*	LONGCHAMP PRE DU BIEF	800
	11/07/17	3	QUAI FRANCOIS GALLIOT	150
DIJON	13/07/17	5	RUE D'ASSAS	162
	13/07/17	5	RUE D'ASSAS	162
	13/07/17	16	RUE LA FAYETTE	110
	17/07/17	2 (E00836)	IMPASSE LEON BERTHOUD	85
	18/07/17	14	RUE DE SERRIGNY	60
	18/07/17	*	RUE CHARLES DUMONT	80
	28/07/17	22	RUE BUFFON	80
	11/08/17	FACE 41	RUE CLAUDE HOIN	60

Détail des canalisations eau réparées				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø
	18/08/17	ANGLE CHARLES DUMONT	RUE BORDOT	125
	10/08/17	ANGLE JULES MASSANET	RUE MOREL RETZ	100
	10/08/17	2 ANGLE FAUCONNET	RUE DE LA SABLIERE	400
	11/08/17	7 (4048)	RUE COURTEPEE	100
	13/08/17	14	BOULEVARD EUGENE FYOT	100
	18/08/17	PONT KENNEDY	BOULEVARD MAILLARD	500
DIJON	21/08/17	22	RUE DAUBENTON	60
	23/08/17	ANGLE RUE MILSAND	RUE CHARLES DUMONT	80
	28/08/17	*	LONGCHAMP CHEMIN D24	800
	29/08/17	*	LONGCHAMP CHEMIN D24	800
	01/09/17	*	LONGCHAMP CHEMIN D24	800
	05/09/17	*	LONGCHAMP CHEMIN D24	800
	29/08/17	11	RUE DES MARCS D'OR	250
	29/08/17	*	LAMARCHE SUR SAONE CHEMIN D24	700
	30/08/17	1	RUE IRENE JOLIOT CURIE	150
	06/09/17	S E V E E00430	RUE DE MONTMUZARD	125
	12/09/17	28/30	RUE DE MIRANDE	250
	13/09/17	14 (ESPACE VERT PELOUSE)	COURS GENERAL DE GAULLE	150
	13/09/17	8	BOULEVARD DE L'UNIVERSITE	100
	25/09/17	2	AVENUE DES VOLONTAIRES	100
	25/09/17	ANGLE RUE DU LYCEE	RUE DIDEROT	80
	27/09/17	ANGLE AVENUE 1ER CONSUL AU MILIEU DU CARREFOUR	BOULEVARD CHANOINE KIR	100
	28/09/17	35	BOULEVARD DE L'OUEST	200
	DIJON	28/09/17	*	LABERGEMENT FOIGNEY
28/09/17		*	LONGCHAMP	800
29/09/17		10	RUE DE L'HOPITAL	200
04/10/17		27	RUE DE L'ARQUEBUSE	350
10/10/17		*	LONGCHAMP APRES IMPASSE DES LILAS	800
10/10/17		6	RUE CLAUD SLUTER	80
11/10/17		24B	RUE SULLY	100
13/10/17		*	AVENUE DU PREMIER CONSUL	150

Détail des canalisations eau réparées				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Ø
	15/10/17	ANGLE AVEC RUE MARC SANGNIER	RUE HENRI DUNANT	80
	15/10/17	2	RUE DES ATELIERS	200
	18/10/17	6	RUE DES GRANDS CHAMPS	100
	26/10/17	30	RUE DAUBENTON	60
	14/11/17	52	RUE CHANOINE BORDET	100
	17/11/17	1	RUE PAUL CABET	187
DIJON	22/11/17	.	RUE HENRI DUNANT	150
	28/11/17	27	RUE DES FLEURS	60
	30/11/17	1	RUE CASTELNAU	200
	03/12/17	6	RUE DE MAYENCE	200
	04/12/17	DEVANT LE LAC KIR	AVENUE DU PREMIER CONSUL	150
	05/12/17	5	RUE ETIENNE METMAN	100
	21/12/17	24	RUE ARTHUR MORELET	100
	09/12/17	21	RUE DOCTEUR PARIZOT	100
	10/12/17	4	RUE DE DIEPPE	100
	12/12/17	55	RUE CHARLES DUMONT	80
	20/12/17	40	RUE CHARLES DUMONT	100
	21/12/17	2	RUE CHANOINE BORDET	100
	31/12/17	23	RUE LAVOISIER	100
PLOMBIERES-LES-DIJON	09/01/17	154	RUE DE VELARS	60
	28/02/17	26	RUE DE L'EGLISE	110
	05/11/17	1	RUE DU 8 MAI 1945	60
	15/11/17	1	RUE DU 8 MAI 1945	60
	29/11/17	1	RUE DU 8 MAI 1945	60
<b>Total des réseaux Eau réparés</b>			<b>144</b>	

## 6.6 Annexe 6 : Liste des postes de comptage réparés

Détail des postes de comptage réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
CORCELLES LES MONTS	24/03/17	12	GRANDE RUE
	03/04/17	23	GRANDE RUE
	01/08/17	20	RUE DE LA HAIE
	08/12/17	16	GRANDE RUE
DIJON	03/01/17	11	RUE ERNEST BOUTEILLER
	25/11/16	11	RUE DE MAYENCE
	22/12/16	94	RUE DE LONGVIC
	03/01/17	2	PLACE DU SAVOIR
	05/01/17	50	RUE DES MOULINS
	05/01/17	8	RUE EN SAINT JACQUES
	12/01/17	*	RUE DE LA GOUTTE D'OR
	13/01/17	16	RUE DE LA PREFECTURE
	13/01/17	15	RUE PAUL THENARD
	14/01/17	30	BD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
	19/01/17	6	RUE FREDERIC MISTRAL
	21/01/17	5	RUE DE LA BOUDRONNEE
	23/01/17	13	IMPASSE DE REGGIO
	24/01/17	15	RUE PAUL THENARD
27/01/17	*	RUE DES CREUZOTS	
27/01/17	4	RUE ALEXANDRE NICOLAS	
DIJON	31/01/17	78 B	RUE DES MOULINS
	01/02/17	37	RUE JOSEPH SAMSON
	01/02/17	55	RUE DE CHENOVE
	03/02/17	13	RUE FELIX TISSERAND
	06/02/17	3	RUE DE BESANCON
	06/02/17	1 B	RUE DE BEAUSEJOUR
	06/02/17	11	RUE CLAUDE BOUCHU

Détail des postes de comptage réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	07/02/17	8	RUE EN SAINT JACQUES
	09/02/17	8	RUE LOUIS VIARDOT
	17/02/17	70	ROUTE D AHUY
	22/02/17	5	RUE FELIX TRUTAT
DIJON	22/02/17	15	RUE GAMBETTA
	24/02/17	S.E.V.E. E00452	QUAI NICOLAS ROLIN
	24/02/17	26	RUE PIRON
	24/02/17	11	RUE VANNERIE
	01/03/17	68	RUE VANNERIE
	06/03/17	20 B	RUE DES BEGONIAS
	09/03/17	186	AVENUE JEAN JAURES
	09/03/17	32	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
	10/03/17	71	RUE DE JOUVENCE
	15/03/17	9	RUE PIERRE BOISSON
	16/03/17	7 B	RUE THEODORE DE BEZE
	24/03/17	14	RUE HUGUES PICARDET
	26/03/17	33	BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
	27/03/17	13	RUE AUGUSTE FREMIET
	28/03/17	26	RUE DES BEGONIAS
	30/03/17	59	RUE CLEMENT JANIN
	04/04/17	3	AVENUE ALBERT 1ER
	04/04/17	12	RUE DU TILLOT
	04/04/17	18	RUE BANNELIER
	05/04/17	10	RUE PHILIPPE GUIGNARD
	05/04/17	9	RUE HENRI FOCILLON
	06/04/17	37	RUE JOSEPH SAMSON
	08/04/17	1	COURS DU PARC
	10/04/17	162 B	RUE D'AUXONNE
	10/04/17	33	ALLEE DU CLOS SUZON
	11/04/17	29	RUE LOUIS BLANC
	12/04/17	53	RUE GENERAL FAUCONNET



Détail des postes de comptage réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	13/04/17	39	RUE DU TIRE PESSEAU
	21/04/17	6	RUE ADOLPHE WILLETTE
	18/04/17	18	CHEMIN DES GREMEAUX
	20/04/17	14	RUE GEORGES BIZET
DIJON	21/04/17	48	RUE RECTEUR MARCEL BOUCHARD
	24/04/17	5	ALLEE DE CALVI
	25/04/17	3	IMPASSE COMMANDANT NOISOT
	25/04/17	14	RUE HUGUES III
	26/04/17	43	BOULEVARD DES BOURROCHES
	27/04/17	4	RUE CHAUDRONNERIE
	19/05/17	22	RUE DU 23 JANVIER
	01/05/17	162B	RUE D'AUXONNE
	04/05/17	12	RUE DE LA FONTAINE BILLENOIS
	05/05/17	49	RUE DES MARCS D'OR
	12/05/17	93	AVENUE JEAN JAURES
	01/06/17	93	AVENUE JEAN JAURES
	17/05/17	4	RUE DU CHAMP AUX PRETRES
	16/05/17	18	ALLEE DU MACONNAIS
	18/05/17	174	AVENUE JEAN JAURES
	24/05/17	9	RUE CLEMENT MARILLIER
	23/05/17	17 B	RUE DES ROSES
	24/05/17	2	ALLEE LUCIEN HERARD
DIJON	25/05/17	174	AVENUE JEAN JAURES
	31/05/17	53	RUE CHARLES DUMONT
	02/06/17	21	RUE DES VERGELESSES
	03/06/17	8	RUE PAUL CABET
	06/06/17	7	RUE PAUL CLAUDEL
	06/06/17	14	RUE DES VARENNES
	06/06/17	3	RUE FAIDHERBE
	07/06/17	1	RUE PELLETIER DE CHAMBURE
	08/06/17	55	RUE DE JOUVENCE

Détail des postes de comptage réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	08/06/17	BATIMENT C	AVENUE DE MARBOTTE
	09/06/17	2	RUE FREDERIC LEVEQUE
	13/06/17	32	RUE VANNERIE
	13/06/17	61	RUE DE LA MALADIERE
DIJON	13/06/17	17	RUE FELIX ZIEM
	20/09/17	5	ALLEE DE CALVI
	16/06/17	3	RUE FAIDHERBE
	19/06/17	5	RUE MARIA HELENA VIEIRA DA SILVA
	20/06/17	10	RUE FOURNERAT
	20/06/17	1	ALLEE DE THANN
	23/06/17	62 B	AVENUE DU DRAPEAU
	26/06/17	3	RUE FAIDHERBE
	08/09/17	45	BOULEVARD HENRI BAZIN
	24/07/17	8	IMPASSE DOCTEUR ZAMENHOF
	07/07/17	59	RUE CLEMENT JANIN
	10/07/17	3	RUE SIMEON
	21/07/17	2	RUE JULES VIOLLE
	12/07/17	79	AVENUE VICTOR HUGO
	12/07/17	6	RUE DE LA CHAPELLE SAINT LOUIS
	17/07/17	22	RUE DES LILAS
	17/07/17	52 B	RUE DES MARCS D'OR
	17/07/17	2	RUE GENERAL JOUBERT
	17/07/17	19	RUE PRIEUR DE LA COTE D'OR
	18/07/17	8 B	RUE DE FONTAINE LES DIJON
DIJON	18/07/17	14	RUE HUGUES III
	21/07/17	2 B	CHEMIN DES ECHAILLONS
	21/07/17	3	RUE TURGOT
	23/07/17	22	RUE DU MOULIN A VENT
	25/07/17	22	RUE D'ASSAS
	26/07/17	71	RUE BERBISEY
	27/07/17	2	RUE GUY DE MAUPASSANT

Détail des postes de comptage réparés				
Commune	Date	N° Voie	Rue	
	28/07/17	7	RUE AUGUSTE BLANQUI	
	28/07/17	32	RUE DU PETIT POTET	
	31/07/17	11	RUE D'ALEMBERT	
	02/08/17	10	RUE DES PLANCHETTES	
DIJON	04/08/17	7	RUE AMIRAL ROUSSIN	
	09/08/17	4	RUE JOSEPH TOURNOIS	
	10/08/17	73	RUE BERANGER	
	10/08/17	25	RUE BERLIER	
	11/08/17	11	RUE THERESE FIGUEUR	
	14/08/17	CITY ZEN	RUE LOUISE MICHEL	
	17/08/17	1 B	RUE MONSEIGNEUR DADOLLE	
	18/08/17	13	AVENUE RAYMOND POINCARE	
	21/08/17	9	AVENUE DU LAC	
	21/08/17	12	RUE DE SERRIGNY	
	22/08/17	23	AVENUE CHAMPOLLION	
	23/08/17	17	RUE DE MULHOUSE	
	24/08/17	19	RUE VICE AMIRAL VIOLETTE	
	25/08/17	13	RUE BEETHOVEN	
	25/08/17	7	RUE AMIRAL ROUSSIN	
	27/08/17	18	CHEMIN DE LA COMBE ST JOSEPH	
	28/08/17	18	CHEMIN DE LA COMBE SAINT JOSEPH	
	29/08/17	13	RUE BEETHOVEN	
	DIJON	05/09/17	10	RUE ALEXANDRE DUMAS
		06/09/17	20	RUE DU VOLNAY
07/09/17		93	BOULEVARD MANSART	
08/09/17		16	BOULEVARD FRANCOIS POMPON	
08/09/17		4	RUE DE MULHOUSE	
08/09/17		9	AVENUE GARIBALDI	
11/09/17		6	RUE TABOUROT DES ACCORDS	
13/09/17		10	RUE RETIF DE LA BRETONNE	
07/11/17		*	BOULEVARD ALBERT EINSTEIN	

Détail des postes de comptage réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	20/09/17	36	RUE ANTOINE BOURDELLE
	22/09/17	35 B	RUE DE LA FONTAINE SAINTE ANNE
	26/09/17	18	RUE DU 4 SEPTEMBRE
	27/09/17	9	RUE NODOT
DIJON	28/09/17	55	RUE DE CHENOVE
	28/09/17	55	RUE DE CHENOVE
	10/10/17	32	RUE DES ECAYENNES
	01/10/17	5	RUE DE MIRANDE
	04/10/17	12	RUE MOLIERE
	06/10/17	9	BOULEVARD MARECHAL GALLIENI
	07/10/17	62	RUE DES MARCS D'OR
	09/10/17	21	AVENUE VICTOR HUGO
	10/10/17	12	AVENUE ARISTIDE BRIAND
	11/10/17	11	RUE AUDRA
	16/10/17	10	RUE LE NOTRE
	18/10/17	85	RUE DE TALANT
	19/10/17	66	BD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
	19/10/17	24	RUE DE MAYENCE
	01/11/17	62	RUE DES MARCS D'OR
	20/10/17	27	RUE EDOUARD ESTAUNIE
	20/10/17	12	AVENUE JEAN BAPTISTE GREUZE
DIJON	21/10/17	12	RUE HENRY DE MONTHERLANT
	25/10/17	10	RUE AU BOUCHET
	26/10/17	4	CHEMIN DE LA COLOMBIERE
	31/10/17	29 B	RUE JULES VIOLLE
	02/11/17	14	RUE JOSEPH TOURNOIS
	03/11/17	6 T	RUE MICHELET
	06/11/17	9	RUE JEAN BEGAT
	06/11/17	18	IMPASSE EDGAR DEGAS
	06/11/17	15	RUE CONSTANT PIERROT
06/11/17	13 B	RUE DES ARGENTIERES	

Détail des postes de comptage réparés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	08/11/17	34	AVENUE MARECHAL LYAUTEY
	10/11/17	*	RUE DE LA LOIRE
	08/11/17	41	RUE DES PEJOCES
	09/11/17	*	RUE DE LA LOIRE
DIJON	09/11/17	27	RUE DU TIRE PESSEAU
	20/11/17	27	RUE DU TIRE PESSEAU
	13/11/17	19	RUE PHILIPPE LE BON
	13/11/17	50	RUE MAGENTA
	14/11/17	18/20	RUE CAPITAINE J BRICE DE BARY
	16/11/17	19	RUE VICE AMIRAL VIOLETTE
	20/11/17	20	RUE DU VOLNAY
	20/11/17	*	RUE DE L'HOPITAL
	23/11/17	10	RUE CLAUDE BASIRE
	28/11/17	10	RUE CLAUDE BASIRE
	23/11/17	14	RUE DES ARTS ET METIERS
	23/11/17	63	RUE BERANGER
	24/11/17	9	RUE ALEXIS PERREY
	24/11/17	42	RUE DE LA CORVEE
28/11/17	55	RUE DE CHENOVE	
DIJON	29/11/17	26	RUE CHANOINE BORDET
	29/11/17	25	RUE CHANOINE BORDET
	29/11/17	1 B	RUE SIMEON
	01/12/17	12	IMPASSE GIRARD DE PROPIAC
	07/12/17	19	RUE BUFFON
	11/12/17	*	RUE DE MALINES
	21/12/17	*	RUE RAOUL DUFY
	11/12/17	25	RUE DU TRANSVAAL
	21/12/17	49	RUE DES ATELIERS
	22/12/17	59	RUE BENJAMIN GUERARD
PLOMBIERES-LES-DIJON	04/01/17	135	RUE DE VELARS
	09/01/17	135	RUE DE VELARS

<b>Détail des postes de comptage réparés</b>			
<b>Commune</b>	<b>Date</b>	<b>N° Voie</b>	<b>Rue</b>
	24/01/17	57	ROUTE DE DIJON
	16/02/17	86	ROUTE DE DIJON
	08/07/17	3	RUE DU 8 MAI 1945
	17/07/17	102	RUE DE VELARS
PLOMBIERES-LES-DIJON	24/07/17	68	RUE DE VELARS
	31/08/17	2	CHEMIN DU VALLON
	11/09/17	6	ALLEE DES VERGERS
	22/09/17	47	RUE BERNARD COURTOIS
<b>Total des postes de comptage réparés</b>			<b>221</b>

## 6.7 Annexe 7 : Liste des accessoires de réseau réparés

Détail des accessoires de réseau réparés				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
DIJON	04/01/17	16	RUE DE LA PREFECTURE	Vanne
	05/01/17	55	CHEMIN DE LA RENTE DE GIRON	Robinet de purge
	06/01/17	*	RUE SAINT VINCENT DE PAUL	Vanne
	10/01/17	11	RUE CAPITAINE COIGNET	Vanne
	11/01/17	VERS PI N°1116	RUE HYACINTHE VINCENT	Robinet de purge
	13/01/17	1	RUE DE FONTAINE	Ventouse
	16/01/17	FACE PHARMACIE	PLACE JEAN MACE	Vanne
	30/01/17	21	RUE HENRI LAURAIN	Vanne
	07/02/17	6	RUE DE JOUVENCE	Vanne
	07/02/17	ANGLE LOUNES MATOUB	AVENUE FRANCOISE GIROUD	Vanne
	20/02/17	ANGLE CRACOVIE ET YSER	RUE DE CRACOVIE	Vanne
	21/02/17	ANGLE JOUVENCE	RUE DU HAVRE	Vanne
	15/03/17	ANGLE MANSART	RUE DES PEJOCES	Vanne
DIJON	12/04/17	*	AVENUE GOUNOD	Ventouse
	13/04/17	VERS STEP	BD JEAN MOULIN	Vanne
	21/04/17	ANGLE ADOLPHE WILLETTE	RUE DES MOULINS	Vanne
	26/06/17	21	RUE LEON MAURIS	Vanne
	19/06/17	ANGLE CD 966	CHEMIN DE LA CHARMETTE	Vanne
	30/06/17	ANGLE LARREY	AVENUE GUSTAVE EIFFEL	Vanne
	07/07/17	28	RUE DE MIRANDE	Débitmètre
	24/07/17	22	BOULEVARD DE L'OUEST	Robinet de purge
	07/08/17	5 BIS	ALLEE DESPERIERS	Robinet de purge
	07/08/17	.	IMPASSE GENERAL GEORGES VANIER	Vanne
	08/08/17	FACE 41	RUE CLAUDE HOIN	Vanne
10/08/17	ANGLE RUE DES GRANDS CHAMPS	RUE DES PEJOCES	Vanne	
DIJON	15/09/17	3	IMPASSE GABRIEL BULLIOT	Vanne
	20/09/17	ANGLE RUE ERNEST BOUTEILLER	RUE DU STADE	Vidange

Détail des accessoires de réseau réparés				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
	02/10/17	ANGLE CHEMIN DES LENTIEIRES	RUE ALEXIS PERREY	Vanne
	15/10/17	ANGLE RUE JACQUES CELLERIER	RUE DES FLEURS	Vanne
	16/10/17	ANGLE J-B LALLEMANT	RUE DE MULHOUSE	Vanne
	17/10/17	41	RUE CHANZY	Vanne
DIJON	26/10/17	ANGLE RUE DES MARCS D'OR	RUE DE LA COMBE A LA SERPENT	Ventouse
PLOMBIERES LES DIJON	14/12/17	16	RUE DE BONVAUX	Robinet de purge
<b>Total des accessoires de réseau réparés</b>			<b>33</b>	



## 6.8 Annexe 8 : Liste des branchements neufs

Liste des branchements Neufs			
Commune	Date	N° Voie	Rue
CORCELLES LES MONTS	03/01/17	CHARAU	RUE DU CHATEAU D'EAU
DIJON	03/01/17	13 B	AVENUE DES GRANDES BERGERIES
	03/01/17	C1	ZAC LES MARAICHERS
	03/01/17	C2	ZAC LES MARAICHERS
	03/01/17	C3	ZAC LES MARAICHERS
	03/01/17	52	CHEMIN DE LA RENTE DE LA CRAS
	04/01/17	47	RUE ERNEST PETIT
	04/01/17	3	RUE DU MAROC
	04/01/17	13 B	AVENUE DES GRANDES BERGERIES
	04/01/17	19	RUE LOUIS BOULANGER
	04/01/17	12	IMPASSE OVIDE YENCESSE
	05/01/17	4	RUE FELIX VIONNOIS
	07/03/17	LOT 4	RUE LOUNES MATOUB
	23/01/17	5	RUE HENRI BAUDOT
	23/01/17	16	RUE LEGRAND DU SAULLE
	25/01/17	11	RUE DES JARDINS
DIJON	25/01/17	37	RUE CHARLES LE TEMERAIRE
	25/01/17	1	RUE ALPHONSE LEGROS
	30/01/17	38	RUE DE CHAMPMAILLOT
	30/01/17	38	RUE DE CHAMPMAILLOT
	17/02/17	40	RUE PONTUS DE THIARD
	17/02/17	12	AVENUE ARISTIDE BRIAND
	06/03/17	7 B	RUE DAVOUT
	06/03/17	7 C	RUE DAVOUT
	06/03/17	TENNIS	BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
	10/03/17	9	RUE CLEMENT MARILLIER
	17/03/17	46	RUE DU CHATEAU D'EAU
DIJON	05/04/17	LOT 1	ZAC LES MARAICHERS

Liste des branchements Neufs			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	12/04/17	1	RUE MAURICE CHAUME
	20/04/17	1	RUE ARMAND THIBAUT
	21/04/17	BATIMENT D	RUE ERNEST CHAMPEAUX
DIJON	26/04/17	41	RUE CHEVREUL
	11/05/17	36	RUE DE BEL AIR
	15/06/17	17	RUELLE DES POUSSOTS
	26/06/17	DESIGN ET BUILD	RUE DE L'HOPITAL
	04/07/17	1	RUE SIMEON
	12/07/17	BATIMENT A	ZAC LES MARAICHERS
	12/07/17	3	RUE GENERAL FAUCONNET
	27/07/17	SNCF GARE ET CONNECTION	AVENUE JUNOT
	27/07/17	BATIMENT A	RUE DOCTEUR BERTILLON
	27/07/17	BATIMENT B	RUE DOCTEUR BERTILLON
	27/07/17	BATIMENT C	RUE DOCTEUR BERTILLON
	11/08/17	PARKING MONGE	RUE DE L'HOPITAL
	22/08/17	KEOLIS DIJON MOBILITES	RUE DES PONT DES TANNERIES
DIJON	22/08/17	LOT A3	RUE GINETTE WATELLE
	12/09/17	11-15	RUE COLONEL VICTOR MARCHAND
	22/09/17	37	RUE DE LA FONTAINE SAINTE ANNE
	26/09/17	ANGLE ROUTE DE LANGRESPARC VALMY	AVENUE FRANCOISE GIROUD
	06/10/17	16	RUE CHARLES BRUGNOT
	13/10/17	18	RUE EN TREPPEY
	19/10/17	19	RUE VICE AMIRAL VIOLETTE
	19/10/17	26	BOULEVARD DES ALLOBROGES
	20/10/17	58	AVENUE DU LAC
PLOMBIERES-LES-DIJON	22/08/17	42	RUE ALBERT REMY
<b>Total des branchements neufs</b>			<b>55</b>

On ne retrouve pas systématiquement le même nombre de branchements neufs eau qu'en assainissement pour des raisons, soit de division immobilière ou parcellaire ou soit aux prescriptions du permis de construire

## 6.9 Annexe 9 : Liste des branchements plomb renouvelés

Détail des renouvellements de branchements plomb	
Raison renouvellement	Nombre
Suite à fuite	96
Suite à programme (renouvellement des canalisations)	66
<b>Total des branchements plomb renouvelés</b>	<b>162</b>

Détail des renouvellements de branchements renouvelés (suite à fuite)			
Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	02/01/17	1	BOULEVARD JOHN KENNEDY
	03/01/17	45	RUE DE TALANT
	04/01/17	33	RUE ARTHUR DERROYE
	05/01/17	19	RUE DOCTEUR EPERY
	05/01/17	44 B	RUE LOUIS BLANC
	06/01/17	1 B	RUE ROBERT ESTIENNE
	09/01/17	5	RUE ALOYSIUS BERTRAND
	10/01/17	24	RUE CLAUDE BOUCHU
	11/01/17	9	CHEMIN DE LA COMBE SAINT JOSEPH
	12/01/17	34	RUE DU MOREY SAINT DENIS
	12/01/17	41	RUE DU MOREY SAINT DENIS
	12/01/17	5 B	RUE JOSEPH MILSAND
	16/01/17	23	RUE THEODORE DE BEZE
	17/01/17	6	RUE HECTOR BERLIOZ
	18/01/17	5	RUE DAUBENTON
	18/01/17	139	RUE DE LONGVIC
	DIJON	24/01/17	117
27/01/17		15	RUE PAUL THENARD
31/01/17		16	RUE DE LA PREFECTURE
15/02/17		3	RUE PARMENTIER
	20/02/17	4	RUE ALEXANDRE NICOLAS

Détail des renouvellements de branchements renouvelés (suite à fuite)			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	15/03/17	24	RUE CHARLES LE TEMERAIRE
	20/03/17	82	RUE DES MOULINS
	23/03/17	12	RUE DU TILLOT
DIJON	31/03/17	45	AVENUE DE STALINGRAD
	31/03/17	45	AVENUE DE STALINGRAD
	03/04/17	17	RUE DES PEJOCES
	06/04/17	34	RUE LE NOTRE
	11/04/17	24	RUE DE LA CHARMETTE
	10/04/17	7	RUE LOUIS JOUVET
	13/04/17	162 B	RUE D'AUXONNE
	28/04/17	199	RUE D'AUXONNE
	05/05/17	43	RUE CHARLES DUMONT
	10/05/17	19	RUE JEANNIN
	10/05/17	5	RUE DE SERRIGNY
	12/05/17	20 B	RUE DES ECAYENNES
	17/05/17	18	ALLEE DU MACONNAIS
	18/05/17	33	COURS DU PARC
	19/05/17	37	RUE VERRERIE
	29/05/17	129	RUE D'AUXONNE
	31/05/17	9 B	CHEMIN DE LA COMBE SAINT JOSEPH
	06/06/17	4	RUE CHAUDRONNERIE
	06/06/17	16	RUE DU CHAMP DE MARS
	07/06/17	3	RUE DOCTEUR CALMETTE
	14/06/17	31	AVENUE MARECHAL LYAUTEY
	14/06/17	13	RUE DE LARREY
	26/06/17	3	RUE PAUL CABET
	26/06/17	21	RUE DES AQUEDUCS
	27/06/17	6	PLACE SAINT BENIGNE
	30/06/17	42	RUE CHAUDRONNERIE
	10/07/17	59	RUE CLEMENT JANIN
	10/07/17	43	RUE LAMARTINE

Détail des renouvellements de branchements renouvelés (suite à fuite)			
Commune	Date	N° Voie	Rue
	18/07/17	10	RUE LEGOUZ GERLAND
	24/07/17	8 B	RUE DE FONTAINE LES DIJON
	20/07/17	4	IMPASSE DESIRE NISARD
DIJON	24/07/17	28	RUE VANNERIE
	11/08/17	25	RUE LOUIS BLANC
	11/08/17	2 B	CHEMIN DES ECHAILLONS
	17/08/17	7	IMPASSE DU GENERAL ANDRE
	22/08/17	25	RUE BERLIER
	22/08/17	3	CHEMIN DE LA CARRIERE VITU
	28/08/17	42	RUE VILLEBOIS MAREUIL
	01/09/17	13	RUE FOURNERAT
	04/09/17	5	CHEMIN DE LA CARRIERE VITU
	05/09/17	17	RUE DOM EDMOND MARTENE
	08/09/17	7	RUE FRANCOIS DE LA CUISINE
	12/09/17	4	RUE DE MULHOUSE
	15/09/17	11	RUE PIERRE TRAVAUX
	21/09/17	31	RUE DE LA CHARMETTE
	03/10/17	10	RUE HENRI DEMESSE
	04/10/17	12	RUE HENRI FARMAN
	11/10/17	62	RUE DES MARCS D'OR
	10/10/17	APOGEE A	RUE GEORGES BRAQUE
	10/10/17	20	RUE D'AUXONNE
	12/10/17	14	RUE DE L'EST
	16/10/17	10	RUE LE NOTRE
	17/10/17	11	RUE AUDRA
	20/10/17	27	RUE DE LA COMBE A LA SERPENT
	23/10/17	6	RUE DES GRANDS CHAMPS
	25/10/17	2	RUE BERNARD COURTOIS
	31/10/17	11	RUE ANTOINE DE MAERLE
	07/11/17	1	RUE BERNARD COURTOIS
	10/11/17	13	IMPASSE EN CARIOTTES

**Détail des renouvellements de branchements renouvelés (suite à fuite)**

Commune	Date	N° Voie	Rue
	13/11/17	1	RUE GUSTAVE NOBLEMAIRE
	15/11/17	17	RUE DE NEUILLY
	21/11/17	52	BOULEVARD CARNOT
DIJON	21/11/17	6	RUE PHILIPPE LE BON
	22/11/17	21	RUE DES AQUEDUCS
	23/11/17	9	RUE ALEXIS PERREY
	27/11/17	31	RUE DAUBENTON
	29/11/17	22	RUE REAUMUR
	30/11/17	1 B	RUE SIMEON
	07/12/17	24	RUE ARTHUR MORELET
	08/12/17	6	RUE SIMEON
	13/12/17	6 T	RUE MICHELET
	20/12/17	ARROSAGE	BOULEVARD ROBERT SCHUMAN
<b>Total des renouvellements de branchements</b>			<b>96</b>

**Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme)**

Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	16/01/17	24	AVENUE DU MONT BLANC
	16/01/17	26	AVENUE DU MONT BLANC
	13/02/17	3	RUE GAMBETTA
	13/02/17	4	RUE GAMBETTA
	14/02/17	7	RUE GAMBETTA
	14/02/17	8	RUE GAMBETTA
	14/02/17	9	RUE GAMBETTA
	14/02/17	10	RUE GAMBETTA
	14/02/17	13	RUE GAMBETTA
	14/02/17	14	RUE GAMBETTA
DIJON	14/02/17	15	RUE GAMBETTA
	14/02/17	16	RUE GAMBETTA

Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme)				
Commune	Date	N° Voie	Rue	
	14/02/17	17	RUE GAMBETTA	
	14/02/17	18	RUE GAMBETTA	
	14/02/17	20	RUE GAMBETTA	
DIJON	14/02/17	21	RUE GAMBETTA	
	14/02/17	27	RUE GAMBETTA	
	14/02/17	16	RUE PIERRE THEVENOT	
	14/02/17	17	RUE PIERRE THEVENOT	
	14/02/17	18	RUE PIERRE THEVENOT	
	09/03/17	2	RUE GAMBETTA	
	09/03/17	28	RUE GAMBETTA	
	05/04/17	1	RUE AUGUSTIN CHANCENOTTE	
	12/04/17	3	RUE AUGUSTIN CHANCENOTTE	
	12/04/17	7	RUE AUGUSTIN CHANCENOTTE	
	12/04/17	10	RUE DU PETIT POTET	
	12/04/17	12	RUE DU PETIT POTET	
	12/04/17	14	RUE DU PETIT POTET	
	12/04/17	15	RUE DU PETIT POTET	
	12/04/17	19	RUE DU PETIT POTET	
	12/04/17	24	RUE DU PETIT POTET	
	12/04/17	25	RUE DU PETIT POTET	
	12/04/17	26	RUE DU PETIT POTET	
	DIJON	12/04/17	37	RUE DE BRUGES
		12/04/17	41	RUE DE BRUGES
12/04/17		43	RUE DE BRUGES	
12/04/17		45	RUE DE BRUGES	
12/04/17		47	RUE DE BRUGES	
12/04/17		49	RUE DE BRUGES	
12/04/17		51	RUE DE BRUGES	
12/04/17		53	RUE DE BRUGES	
12/04/17		57	RUE DE BRUGES	
12/04/17		7	RUE CHARLES DE VERGENNES	

<b>Détail des renouvellements de branchements plomb renouvelé (programme)</b>			
<b>Commune</b>	<b>Date</b>	<b>N° Voie</b>	<b>Rue</b>
	12/04/17	39	RUE DE BRUGES
	22/06/17	5	RUE DE LA PREVOTE
	22/06/17	9	RUE DE LA PREVOTE
	22/06/17	11	RUE DE LA PREVOTE
	26/06/17	7	RUE DE LA PREVOTE
	17/07/17	17	RUE DU PETIT POTET
	31/07/17	3	RUE BORDOT
	31/07/17	5	RUE BORDOT
	31/07/17	11	RUE BORDOT
	31/07/17	15	RUE BORDOT
	31/07/17	17	RUE BORDOT
	31/07/17	21	RUE BORDOT
	31/07/17	27	RUE BORDOT
	31/07/17	29	RUE BORDOT
	31/07/17	31	RUE BORDOT
	31/07/17	4	RUE BORDOT
	31/07/17	23	RUE BORDOT
	31/07/17	13	RUE BORDOT
	25/08/17	25	RUE DAUBENTON
	19/09/17	3	RUE DE LA CHOUETTE
	06/10/17	13	RUE DU PETIT POTET
	06/10/17	21	RUE DU PETIT POTET
	20/11/17	52	RUE CHANOINE BORDET
<b>Total des renouvellements de branchements plomb-renouvelés (programme)</b>			<b>66</b>



## 6.10 Annexe 10 : Liste des branchements hors plomb renouvelés

<b>Détail des renouvellements de branchements non plomb renouvelés (suite à fuite)</b>			
<b>Commune</b>	<b>Date</b>	<b>N° Voie</b>	<b>Rue</b>
CORCELLES LES MONTS	17/03/17	2	IMPASSE BELLEVUE
DIJON	07/03/17	5	IMPASSE GEORGES CHASTELLAIN
	30/06/17	30	RUE CREBILLON
	21/09/17	104	AVENUE VICTOR HUGO
FLAVIGNEROT	16/03/17	15	RUE ANDRE PATTE
PLOMBIERES-LES-DIJON	24/10/17	2	CHEMIN DU VALLON
<b>Total des renouvellements de branchements</b>			<b>6</b>

## 6.11 Annexe 11 : Liste des appareils de fontainerie renouvelés

Détail des appareils de fontainerie renouvelés				
Commune	Date	Nature	N° Voie	Rue
DIJON	27/03/17	Poteau d'incendie	ANGLE RUE DE LARREY	RUE GEORGES DIEBOLD
	18/04/17	Poteau d'incendie	21	RUE GEORGES BIZET
	18/04/17	Poteau d'incendie	7	RUE AUDRA
	28/04/17	Poteau d'incendie	ANGLE PLACE DE LA REPUBLIQUE	BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
	03/05/17	Poteau d'incendie	17	RUE CHEVREUL
	10/05/17	Poteau d'incendie	ANGLE	RUE DES PERRIERES
	17/05/17	Poteau d'incendie	21	RUE LEON MAURIS
	13/06/17	Poteau d'incendie	ANGLE AV DE LANGRES	AVENUE DES VOLONTAIRES
	20/06/17	Poteau d'incendie	ANGLE FRANCOIS DE LA CUISINE	RUE DE MONTMUZARD
	22/06/17	Poteau d'incendie	17	RUE CLAUDE HOIN
	15/09/17	Poteau d'incendie	23	CHEMIN DES LENTILLERES
<b>Total des appareils de fontaineries renouvelés</b>				<b>11</b>

Tous les travaux concernant la défense incendie ne sont pas intégrés dans le contrat et donnés pour indication.

## 6.12 Annexe 12 : Liste des accessoires réseaux renouvelés

Détail des accessoires renouvelés				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
DIJON	02/01/17	208	RUE D'AUXONNE	Vidange
	03/01/17	ANGLE RUE DES MARCS D'OR	RUE DE LA COMBE A LA SERPENT	Ventouse
	03/01/17	0	AVENUE DU PREMIER CONSUL	Ventouse
	06/01/17	0	AVENUE DU PREMIER CONSUL	Ventouse
	09/01/17	10	ALLEE LOUIS PERGAUD	Ventouse
	10/01/17	27	CHEMIN DES ECHAILLONS C.R. 83	Ventouse
	10/01/17	7	IMPASSE COMMANDANT NOISOT	Ventouse
	11/01/17	ANGLE BD MAILLARD	BOULEVARD EDME NICOLAS MACHUREAU	Vanne
	11/05/17	3	AVENUE DU 1ER CONSUL	Ventouse
	02/03/17	14	RUE PAUL BUR	Ventouse
	20/01/17	46	BOULEVARD FRANCOIS POMPON	Ventouse
	23/01/17	4	RUE PIRON	Ventouse
	10/02/17	6	RUE DE JOUVENCE	Vanne
	01/02/17	121 B	RUE D'AUXONNE	Vanne
	02/02/17	ANGLE CHAUDRONNERIE	RUE VANNERIE	Vanne
DIJON	15/02/17	20	BOULEVARD DE CHEVRE MORTE	Vanne
	15/02/17	ANGLE RUE DE LA CORVEE	RUE DE CHENOVE	Vanne
	22/03/17	*	AVENUE DU PREMIER CONSUL	Vanne
	09/05/17	VERS STEP	BD JEAN MOULIN	Vanne
	14/04/17	ANGLE RUE GOUNOD	RUE CAMILLE SAINT SAENS	Ventouse
	29/05/17	ANGLE RUE GUILLAUME TELL	RUE DES PERRIERES	Vanne
	29/05/17	ANGLE RUE DES PERRIERES	RUE DES MARMUZOTS	Vanne
	06/06/17	ANGLE RUE DE JOUVENCE	RUE SAINT HONORE	Vanne
	12/06/17	ANGLE J B GREUZE	RUE DES MOULINS	Vanne
	20/06/17	FRANCOIS DE LA CUISINE	RUE DE MONTMUZARD	Vanne
	03/07/17	17	RUE DE SKOPJE	Vanne
	31/07/17	ANGLE CHICAGO	RUE RENE COTY	Vanne

Détail des accessoires renouvelés				
Commune	Date	N° Voie	Rue	Nature
	01/08/17	ANGLE	CHEMIN DU PONT BARREAU	Purge
	07/08/17	ANGLE RUE LE HARDY	RUE ALPHONSE LEGROS	Purge
	10/08/17	ANGLE KENNEDY	RUE CHARLES DUMONT	Vanne N°1
DIJON	10/08/17	ANGLE KENNEDY	RUE CHARLES DUMONT	Vanne N°2
	10/08/17	ANGLE KENNEDY	RUE CHARLES DUMONT	Vanne N°3
	22/08/17	3	CHEMIN DE LA CARRIERE VITU	Purge
	26/09/17	ANGLE RUE MOREL	RUE DES MOULINS	Vanne
	27/09/17	ANGLE MARCEL PAU	IMPASSE GABRIEL BULLIOT	Vanne
	11/10/17	ANGLE RUE AUGUSTE DROUOT	BOULEVARD DE L'OUEST	Vanne
	20/10/17	ANGLE RUE ANTOINE MAERLE	RUE MOREL RETZ	Vanne
	26/10/17	16	RUE AMIRAL COURBET	Vanne
	31/10/17	*	RUE DES GRANDS CHAMPS	Vanne
	17/11/17	ANGLE EIFFEL	BOULEVARD MARMONT	Vanne
	17/11/17	ANGLE QUAI	BOULEVARD JOHN KENNEDY	Débitmètre
	17/11/17	ECLUSE	RUE DE L'ECLUSE	Débitmètre
	28/11/17	*	RUE DU 26E DRAGONS	Purge
	15/12/17	4	RUE DU CHAMP AUX PRETRES	Vanne
	18/12/17	10	RUE ADOLPHE JOANNE	Vanne
<b>Total des accessoires renouvelés</b>			<b>47</b>	

## 6.13 Annexe 13 : Méthode d'élaboration des comptes annuels de résultats d'exploitation 2017

### PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2017

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

### ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2017 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

#### La Région est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

### **La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement**

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

## **LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION**

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

### **Éléments directement imputés par contrats**

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

### **Éléments affectés sur une base technique**

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.
- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.
- Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

## Charges indirectes

### Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,31% de leurs Produits (hors compte de tiers).
- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

### La contribution des services centraux et recherche

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux régions est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.
- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région.

### La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle.

## LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

### Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie): la **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.



c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

### Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation. Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

### Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4.51%.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ... ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4,51%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

### Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération

est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,35% (0,15% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif).

## **APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS**

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

## **IMPÔT SUR LES SOCIETES**

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,1 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

## ANNEXES

A1 - Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions réseau et clientèle
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions usine
Affectation des charges d'Engins spéciaux hydrocureuses	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)
Affectation des charges d'Engins spéciaux hors hydrocureurs	Nb d'heures MO Média des interventions réseau
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et assainissement
Autres produits affermage eau	Clients affermage eau potable
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable
Charges de télé-contrôle - Contrats eau et assainissement	Nb de sites télégérés
Charges distribution	Longueur réseau de distribution (km)
Charges et produits branchements facturés eau	Nombre branchements neufs isolés eau
Charges facturation encaissement	Clients équivalents
Charges production eau potable	Volume eau potable produite (milliers m3)
Charges relève compteurs	Nombre de relevés
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement
Charges réseau eaux usées	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)
Charges eaux pluviales	Longueur réseau assainissement eaux pluviales (en km)
Charges épuration	M3 assujettis
Charges et produits branchements facturés assainissement	Nombre branchements neufs isolés assainissement
Charges télérelève contrats eau et assainissement	Clients télérelevés
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement
Autres produits affermage assainissement	Clients affermage assainissement

A2 - Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total
Charges logistique	Sortie de stock
Charges achat	HA / Charges externes hors achats d'eau
Charges supports aux interventions / MO	Charges MO OPEX
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers

# 6.14 Annexe 14 : Liste des dossiers Fonds Spéciaux en cours

SUEZ EAU France  
ER GRAND EST

Dijon métropole



FONDS SPECIAUX VILLE DE DIJON  
SITUATION DES COMPTES AU 31/12/2017



Liste des dossiers en cours

## EAU

N° DE COMPTES		LIBELLE S	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT DEFINITIF	COMMENTAIRES 2017
AC431/AC432/AC433/AC434/AC435/AC436	2006.E P8	STATION UF MORCUEIL	1 610 000 €	265 138 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
AA748	2006.E P9	BRANCHEMENT VEG BRESSEY SUR TILLE (Prise en cpte avenant 5)	128 500 €	162 176 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
AB755	2006	EXTENSION CHEMIN DE RUFFEY Ø63 270ML	0 €	34 895 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
AC40A	2006	REHAB PUIITS 6 GORGETS	0 €	25 420 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
A22A1/A22A2/A22A3/A22A4/A22A5/AC22T/AC22U/AC22V	2007.E P2	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION SUR LES BATIMENTS DE CHEVRE-MORTE ET LOGEMENTS (BAT PRINCIPAL, VE STIAIRES RDC, TOITURES)	92 200 €	114 468 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
DI C72	2007.E P8	DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE -PHASE TRAVAUX	570 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
DI C72	2007.E P8	DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE -PHASE TRAVAUX	400 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
DI C72	2008.E P8	DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE -MISE EN PLACE PROGRAMME DE SUIVI	34 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AB2C4/...	2009.ER9	TRAVAUX MODERNISATION DES RESEAUX D'EAU (BD DE CHAMPAGNE - BD DE BROSSES - BD DE LA TREMOUILLE)	1 400 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	2009.PB02	PLOMBIE RES-RACHAT DU PARC COMPTEUR	45 100 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
??	2011.ER1	SCHEMA DIRECTEUR RESSOURCE (ETUDE CC PONCEY)	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AR067	2011.ER2	PARTICIPATION AU PROGRAMME PLOMB	96 905 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C72J1	2011.ER3	REHABILITATION AQUEDUC STE FOY	24 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ399/AJ39E/AJ39C/AJ39E/AJ39F	2011.ER6	EXTENSION CANALISATION EAU (5 RUES)	150 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ396	2011.ER7	CAPTEURS DE BRUIT	138 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	2011.E P1 2012.E P1	TRAVAUX DE GC SUR RESERVOIR DE VALMY BAS (ETANCHEITE INTERIEURE CUVE SUD EST)	500 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A22C7	2011.E P2	SERRURERIE RESERVOIRS	80 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A74D3/A74D4	2011.E P3	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET RENOVATION SUR LES STATIONS ET LES RESERVOIRS	12 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ375	2011.E P4	TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LES BATIMENTS	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A74D6	2011.E P5	INSTALLATION D'UNE VANNE MODULANTE POUR LA CHLORATION A PONCEY	17 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A74D8	2011.E P6	MISE EN PLACE DE VITESSE VARIABLE SUR POMPAGE SUR LE CHAMP CAPTANT DE FLAMME RANS	55 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AB2C9 / C72K9	2011.PB01	IMPASSES SUR RUE DE VELARS ET RUE ALBERT REMI	100 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AB2A3	2012.ER1	RENOUVELLEMENT ACCESSOIRES HYDRAULIQUES DE RESEAU	70 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AR067	2012.ER2	PARTICIPATION AU PROGRAMME PLOMB	98 359 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ39K	2012.ER3	EXTENSION RUE HENRI BECQUEREL	16 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ39N	2012.ER3	EXTENSION CHAUFFERIE NORD	55 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C729M/C7350	2012.ER3	EXTENSION CHAUFFERIE SUD	49 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ39H	2012.ER4	CAPTEURS DE BRUIT	60 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2012.PB01	PLOMBIE RES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DIVERSES RUES	50 000 €		ANNULE
AB2D2	2012.E P2	ETANCHEIFICATION DES PENETRATIONS DES MURS DES PUIITS DU CHAMP CAPTANT DES GORGETS	15 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	2012.E P3	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET RENOVATION DES LOGEMENTS	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON

FONDS SPECIAUX VILLE DE DIJON  
SITUATION DE S COMPTES AU 31/12/2017

## Liste des dossiers en cours

## EAU

N° DE COMPTES		LIBELLE S	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT DEFINITIF	COMMENTAIRES 2017
C72F8	2012.E.P5 2013.E.P2	SECURISATION DE L'ACCES AU Puits DU CHAMPS CAPTANT DE PONCEY	40 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2013.ET1	ETUDES BAC SOURCES DU SUZON ET SOURCE DE MORCUEIL	70 000 €	0 €	ANNULE
C7R05	2013.ER1	RENOUVELLEMENT ACCESSOIRES HYDRAULIQUES DE RESEAU	70 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7301	2013.ER2	RENOUVELLEMENT DE CANALISATION PLACE DES DUCS DE BOURGOGNE	15 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7R1R	2013.ER3	PARTICIPATION AU PROGRAMME PLOMB	99 834 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	2013.ER4	EXTENSION CANALISATION EAU	290 000 €	0 €	ANNULE
	2013.ER5	CAPTEURS DE BRUIT	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	2013.EP3	COMPTEUR DE PRODUCTION A LA SOURCE DE MORCUEIL	44 400 €	0 €	ANNULE
C7352	2013.PB01	TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DIVERSES RUES (PLOMBIERES)	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C0304	E14-01	Poncey / Couverture des filtres à sable	103 284 €	132 060 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C743T	E14-02	Champs Captant de Flammerans / Télégésion de 10 puits (puits 1 à 11 sauf2)	29 412 €	51 366 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7427	E14-03	Dijon / Création vanne rue de la combe à la serpent (vanne fonte Ø 150)	1 998 €	2 102 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7457	E14-04	Dijon / Capteur de bruit 75 neuf	70 265 €	62 879 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C736M	E14-05	Dijon / VE G Genlis 800 / Pose turbidimetre	2 521 €	2 066 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C736P	E14-06	Dijon / VE G Fauvemey 1000 / Pose turbidimetre	2 521 €	2 832 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7420	E14-07	Plombières les Dijon / Extension Rue Hauteville AE P 42 ml Ø 60 fonte	10 261 €	10 517 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C030F	E14-08	Dijon / Renovation logements de fonction Chèvre Morte et Poncey	37 107 €	34 837 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C030B	E14-09	Dijon Valmy / etanchéité intérieure piscine sud	436 050 €	38 462 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R05	E14-10	Accessoires hydrauliques (21)	70 250 €	59 394 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7450	E14-11	Dijon / RN canalisation du Pont de la Colombière	44 999 €	52 604 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C743C	E14-12	Réhabilitation canalisation AEP aqueduc Ste foy regard et chemin provisoire d'accès 60 ml	127 724 €	26 586 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R1R	E14-13	Dijon / Plomb inscrits au fonds (54 programmés)	107 000 €	107 000 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C747P	E14-14	Dijon / Renovation logement de fonction : fosse septique pavillon Messigny	11 400 €	10 597 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7470	E14-15	Dijon / Entrée reservoir valmy pose d'un debitmetre sur la conduite Ø 1000	15 390 €	23 330 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-01	Sécurisation de la chloration (rechloration en sortie de 8 réservoirs)	67 260 €	50 185 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-02	Dijon / Renouvellement canalisation (11 rues - 4 293 ml)	293 323 €	336 454 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-03	Extension canalisation sécurisation alimentation Plombières-lès-Dijon	115 140 €	0 €	ANNULE
C751K	E15-04	Etude d'optimisation énergétique du pompage de Poncey	52 160 €	90 909 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C757L	E15-05	Réhabilitation canalisation AEP aqueduc Ste Foy chemisage de 120 ml	127 724 €	161 971 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C750B	E15-06	Poncey / Rehabilitation 3 forages P11/P21/P25/P29/P33/P38bis/P66bis/P15ext	228 000 €	387 649 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C756C	E15-07	Dijon / Extension de canalisation Bergerie 50ML Ø 100 FONTE	158 180 €	17 033 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C030F+C0504	E15-08	Dijon / Renovation logements de fonctions poncey + longvic	32 550 €	113 244 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C750U	E15-09	Dijon / pose de 6 vannes de sécurisation de poteaux d'incendie	15 276 €	16 988 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R05	E15-10	Accessoires Hydrauliques (64)	70 911 €	67 958 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-11	Dijon / Installation de caisson chloration sur site Poncey et Chloration Sainte Foy	47 880 €	0 €	ANNULE
C7R2R	E15-12	Actualisation du modèle "PREVOIR" pour renouvellement des canalisations	50 000 €	58 043 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7553	E15-13	Avant Projet Détaillé usine de traitement de Morcuell	50 000 €	98 597 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R1C	E15-14	Renouvellement branchements plomb au titre du fonds	109 000 €	109 000 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7569	E15-15	Dijon / Extension Domaine de la Cras 3100 ML Ø 125 pe + surpresseur	0 €	271 578 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C755A	E15-16	Station Plombières rue de Velars-TN-Mise en place d'une turbidité sur le puits	0 €	3 098 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C755K	E15-17	Station Mont Léger-RN-Ravalement de façade	0 €	42 597 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C752M	E15-18	Dijon / Etude rehabilitation canalisation 800	0 €	110 844 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C756Y	E15-19	Projet usine de traitement de Morcuell - Phase Administrative - Année 2015	0 €	49 105 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON



FONDS SPECIAUX VILLE DE DIJON  
SITUATION DE S COMPTE S AU 31/12/2017



## Liste des dossiers en cours

## EAU

N° DE COMPTES		LIBELLE S	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT DEFINITIF	COMMENTAIRES 2017
C751L	E15-20	Chèvre Morte/sous comptage électrique (3)	0 €	4 615 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C751M	E15-21	Poncey/sous comptage électrique (2)	0 €	9 064 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C755Y	E15-22	Flammerans / Pose de 2 débitmètres DN 250 entrée filtre	0 €	4 676 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C756I	E15-23	Poncey / Pose de 1 débitmètre DN 350 entrée usine	0 €	5 883 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C756M	E15-24	VEG Magny 800 C1/ Pose analyseur chlore et chloration	0 €	19 506 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C757D	E15-25	Station de Velars / Pré au Boeuf / Cloture 190 ML * 1,93 M de hauteur	0 €	22 505 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7607 C7627	E16-01	Réhabilitation canalisation Ø 800 sur 4km300	3 766 891 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7608 C762E	E16-02	Poncey / Réhabilitation de 2 ouvrages, fonçage de 150 ml de drains et passage caméra dans les ouvrages sans drains	493 848 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
X	E16-03	Dijon / Renouvellement canalisation 2016	1 692 800 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C756Y	E16-04	Projet usine de traitement de Morcuell - Année 2016	450 072 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7623	E16-05	Dijon / 100 Capteurs de bruit	99 400 €	85 877 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
X	E16-06	Pose débitmètre sectorisation	262 428 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7663	E16-07	Dijon / Extension Plombières Route de Dijon Sécurisation 285 ml FONTE DN 150 et 50 ml PE dn 150	114 000 €	73 704 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
X	E16-08	Dijon / Renovation logements de fonctions Chèvre Morte / Messigny / Mont Léger / Poncey	39 900 €	45 260 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E16-09	Chèvre Morte / Réfection zinguerie bâtiment du Moulin	3 591 €	0 €	ANNULE
C7R05	E16-10	Accessoires Hydrauliques (46)	70 911 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7R05	E16-11	Renouvellement branchements plomb au titre du fonds	109 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7626	E16-12	Poncey / Electrification et Ventilation des Couverture Cascades et Filtrés à Sables	11 400 €	14 187 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7646	E16-13	Station eau vitale / sécurisation stock chloration avec caisson chlore	38 760 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7611	E16-14	Messigny / sécurisation chloration avec caisson chlore	38 760 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7610	E16-15	Poncey / sécurisation chloration avec caisson chlore	38 760 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7673	E16-16	Avant Projet 2016 Modemisation Pompage Usine de Poncey	68 400 €	9 668 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7644	E16-17	CM / Sécurisation chloration (caisson chlore CM)	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C765T	E16-18	Surpresseur Cras/ Déshumidificateur	0 €	2 297 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7639	E16-19	Flammerans / Sonde de niveau puits 29/31/33/35/37/39/46/47/48/49/50/51/52/53/54	0 €	8 599 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7621	E16-20	Réservoir Marmuzots / Pose Variateur de pompe GP1 Refoulement Chaumont	0 €	2 206 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C760X	E16-21	Poncey / Cascades liner	0 €	57 362 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R05	E17-01	Accessoires hydrauliques	75 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-02	Extension canalisation Eau	0 €	0 €	ANNULE
	E17-03	Renouvellement canalisations	1 030 518 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-04	Extension canalisation sécurisation alimentation Plombières-lès-Dijon avec surpresseur	112 860 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD725/GD726/GD727	E17-05	Pose de 5 débitmètres sectorisation (Place du 30 Octobre / Rue Parmentier / Rue Charles de Saint Mesmin/ John Kennedy/Rue de l'eduse)	79 800 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD70J	E17-06	Réhabilitation canalisation ste foy Ø 700 sur 150 ml	205 200 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-07	Sécurisation chloration (caisson chlore Poncey - Step -Messigny - Chèvre Morte)	70 680 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-08	Rehabilitation logement et bâtiments	51 870 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-09	Chèvre Morte / U Fde Morcuell Construction	3 000 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD704/GD70E	E17-10	Dijon / Cuve valmy- 2 cuves (sud est et sud ouest)	800 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7R1R	E17-11	Renouvellement branchements plomb	300 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-12	Valmy / Réfection Génie Civil façade	104 880 €	0 €	ANNULE
	E17-13	Charmes d'Aran / Réfection Génie Civil façade	22 800 €	0 €	ANNULE
	E17-14	Valmy Haut / Réfection Génie Civil façade	22 800 €	0 €	ANNULE



FONDS SPECIAUX VILLE DE DIJON  
SITUATION DE S COMPTE S AU 31/12/2017



## Liste des dossiers en cours

## EAU

N° DE COMPTES		LIBELLE S	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT DEFINITIF	COMMENTAIRES 2017
GD7ED/GD703	E17-15	Poncey / Avant Projet Refoulement	200 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD701	E17-16	Poncey /Création de 4 puits à drains P17 et PE14 et PE12 et PE9	500 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD700	E17-17	Gorgets / passage caméra et sécurisation des 11 puits	188 100 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7CT	E17-18	Corcelles / Source du Crucifix/ étude AAC	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7BC	E17-19	DIJON--TN--Accessoires hydrauliques motorisés télésurveillés (6)	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD70B	E17-20	Usine de Chèvre Morte / rive de toit	2 003 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7BC	E17-21	Captage de Flammerans-TN-Sonde de niveau Puits (33)	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7CU	E17-22	Plombières / Source du Pré au boeuf/ étude AAC	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7DA	E17-23	Res Marmuzots / Réfection mur façade anti graffiti	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7DK	E17-24	Poncey / Réfection corbeau toiture Poncey 1 et 2 et étude ensemble batiments	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7CV	E17-25	Dijon / Gorgets / étude AAC	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
		<b>Somme:</b>	<b>23 296 317 €</b>	<b>3 569 391 €</b>	

Montants des dossiers engagés non validés Grand Dijon 22 142 730 €

## 6.15 Annexe 15 : Définition des données servant au calcul du rendement

**Volumes produits** : = volumes d'eau produits par l'ensemble des installations du contrat hors besoin d'usine.

**Volumes importés** : = (volumes reçus + volumes achetés) entrant dans le réseau de distribution du contrat.

**Volumes livrés au réseau** : = volumes produits + volumes importés.

**Volumes facturés hors V.E.G.** = volumes totaux facturés – Vente en Gros.

**Volumes exportés** = (volumes cédés + Vente en Gros) qui viennent alimenter des réseaux extérieurs au contrat.

**Volumes dégrevés** = ils correspondent à des volumes comptabilisés mais non facturés, comme par exemple dans le cas d'une fuite après compteur, où les clients peuvent bénéficier de remise sur leur facture d'eau.

**Volumes divers** = volumes consommés mais non comptabilisés que nous sommes en mesure d'estimer.

La liste de ces consommations diverses et leurs volumes estimés en 2017 sont indiquées ci-dessous :

Volumes divers 2017					
Thème des consommations diverses	Estimation des m3 d'eau consommé				
	Dijon	Plombières	Corcelles	Flavignerot	Total contrat
Lavages de réservoirs	93 840	530	130	158	94 658
Lavages des canalisations	37 800	625	390	60	38 875
Vidanges des grosses cana pour réparation	54 500	3 650	640	210	59 000
Hydrocurage	690	216	0	0	906
Purges de réseaux	0	0	0	0	0
Surpresseurs et pissettes	180	0	0	0	180
Eau perdue dans les appareils de mesures (analyseur de chlore, turbidité, etc...)	2 628	263	0	0	2 891
Chasse d'égouts	0	0	0	0	0
<b>Sous Total Volumes Consommés avec Comptage</b>	<b>189 638</b>	<b>5 284</b>	<b>1 160</b>	<b>428</b>	<b>196 510</b>
Essai des PI (7m3 / PI / an)	7 511	168	126	26	7 831
Incendie	0	0	0	0	0
Bouches de lavage et de remplissage	0	0	0	0	0
<b>Sous Total Volumes Consommés sans Comptage</b>	<b>7 511</b>	<b>168</b>	<b>126</b>	<b>26</b>	<b>7 831</b>
<b>Total</b>	<b>197 149</b>	<b>5 452</b>	<b>1 286</b>	<b>454</b>	<b>204 341</b>

**Volumes consommés** : volumes facturés hors VEG + volumes exportés + volumes dégrevés + volumes divers

**Rendement de réseau** = Volumes consommés / Volumes livrés au réseau

**Indice Linéaire de Perte (en m3 / j / km)** = (volumes livrés au réseau avec exports – volumes consommés avec exports) / (365 x longueur du réseau)



## 6.16 Annexe 16 : Le système "Eau verte"

### • LES RESSOURCES

Les ressources d'eau brute disponibles sont :

Inventaire des ressources				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
DIJON	Parking de la Trémouille	2012	500	m3/j
DIJON	Forage Arquebuse	2012	500	m3/j

### • LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS DE L'EAU VERTE

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat « eau verte » sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
DIJON	Réservoir de Darcy	1840	2300	DIJON
DIJON	Réservoir de la Montmuzard	1840	3200	DIJON

A fin 2015, la capacité de stockage sur l'ensemble de ces ouvrages s'élève à **5 500 m3**.

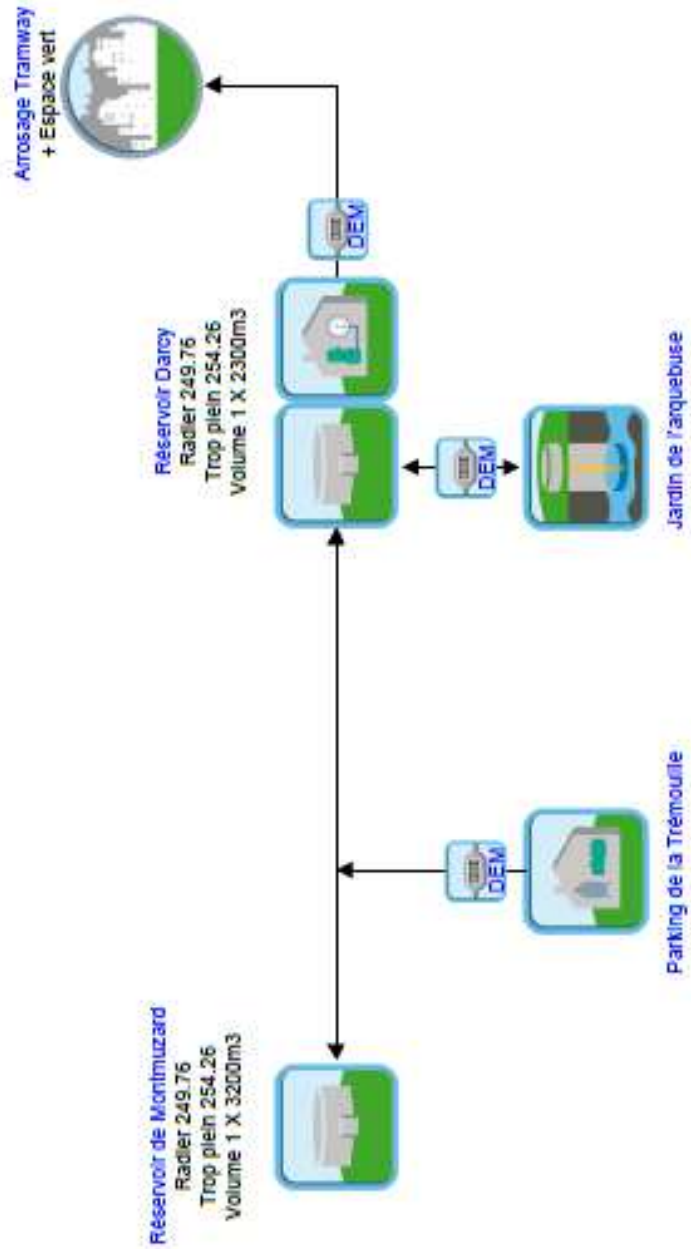
### • LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DIJON	Station pompage de Trémouille	2012	25	m3/h
DIJON	Station de surpression de Darcy	2012	100	m3/h
DIJON	Accélérateur de Montmuzard	2014	15	m3/h

• LE SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT

Bourgogne Champagne Jura		SYNOPTIQUE LE GRAND DIJON DIJON EAU VERTE	
Creation	28/11/2014	Nom du fichier	VISIO GRAND DIJON VSD
suez		Révision	
		Préparé par	Chouchouin
		Modifié par	Chouchouin
		Date	04/02/2018
		Modification de logo	





## 6.17 Annexe 17 : Détail indice de protection de la ressource

### L'INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un indicateur de performance qui donne un indice d'avancement des démarches d'établissement des périmètres.

Unité : %

Définition :

0% : aucune action

20% : étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% avis de l'hydrogéologue rendu et périmètre défini

50% : dossier recevable déposé en préfecture

60% : arrêté préfectoral

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitude mise en place, travaux terminés) tel que constatés en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.

L'indice 80% est atteint lorsque l'ARS a effectué l'inspection et le contrôle des travaux.

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice 100% est atteint lorsqu'une personne a été mandatée pour suivre les périmètres protégés et qu'une procédure est mise en œuvre.

Indice de protection de la ressource			
Contrat	Commune	Nom de la Ressource	Indice
DIJON	DIJON	Champ captant des Gorgets	80%
DIJON	ETAULES	Source du Rosoir	80%
DIJON	FLEUREY-SUR-OUCHÉ	Source de Morcueil	80%
DIJON	PONCEY-LÈS-ATHÉE	Champ captant de Flammerans	80%
DIJON	PONCEY-LÈS-ATHÉE	Champ captant de Poncey (rive droite + extension)	80%
DIJON	VAL-SUZON	Source de Ste Foy	80%
DIJON	VAL-SUZON	Source du Chat	80%
DIJON	PLOMBIERES	Puits du Pré aux Bœufs	60%
DIJON	VELARS-SUR-OUCHÉ	Puits du Crucifix (Combe Marechal)	60%
<b>Indice</b>			<b>80 %</b>

## 6.18 Annexe 18 : Liste des appareils de fontainerie créés

Détail des appareils de fontainerie créés			
Commune	Date	N° Voie	Rue
DIJON	07/08/2017	PARKING MONGE	RUE DE L'HOPITAL
Total des appareils de fontainerie créés			1

## 6.19 Annexe 19 : Liste des clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
DIJON	30 RUE GUILLAUME TELL	30 RUE GUILLAUME TELL
	A L I S	4 RUE DU PONT DES TANNERIES
	A O C D T F	RUE JEAN MAZEN
	A.S.L. TOISON D'OR	PLACE MARIE DE BOURGOGNE
	ABC IMMOBILIER	AVENUE GENERAL TOUZET DU VIGIER
	AD MAISON DIOCESAINE	9 BOULEVARD VOLTAIRE
	ADOMA	5 RUE LOUIS VIARDOT
	AGENCE CENTRALE	98 BOULEVARD MANSART
	AGENCE CENTRALE	96 BOULEVARD MANSART
	AGENCE IMMOLYS	28 RUE DE MIRANDE
	AGENCE REPUBLIQUE	13 ALLEE JEAN BAPTISTE MATHEY
	AGROSUP DIJON	RUE DES PEJOCES
	APARVO	24 RUE DE GRAY
	APOLIDIS	7 RUE DE CRACOVIE
	APROPRIA	9 PLACE AUGUSTE DUBOIS
	ASS.ACCUEILLIR ET ENTRAID	26 RUE SAUMAISE
	ASSISTANCE PAR TRAVAIL	7 RUE DE LA MANUTENTION
DIJON	ASSOCIATION DE GESTION	41 RUE DU TRANSVAAL
	ATLANTIDE	3 B RUE DU JARDIN DES PLANTES
	AXIMMO	82 RUE DU FAUBOURG RAINES
	AXIMMO CABINET	101 RUE DES MARCS D'OR
	AXIMMO CABINET	92 RUE D'AUXONNE
	AXIMMO.	27 RUE DES GODRANS
	AXIMMO	AVENUE GENERAL TOUZET DU VIGIER
	BACQUE NEYRAT	1 AVENUE DE LA CONCORDE
	BACQUE NEYRAT	6 RUE DE LA RESISTANCE
	BELIN	RUE PAUL BUR

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	BELIN CABINET	29 BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
	BELIN CABINET	31 BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
	BELIN CABINET	27 BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
DIJON	BOTANIC	63 ROUTE D'IS SUR TILLE
	BUET IMMOBILIER	67 BOULEVARD MANSART
	C E S CLOS DE POUILLY	19 RUE HENRI FARMAN
	C R O U S	3 RUE DOCTEUR MARET
	C R O U S M. BOUGENOT	9 BOULEVARD DOCTEUR PETITJEAN
	C.C.A.S.	26 RUE DOCTEUR BERTILLON
	C.R.I.	2 AVENUE DE DALLAS
	CABINET BACQUET	9 CHEMIN DES PETITES ROCHES
	CABINET NEYRAT	46 RUE DE LONGVIC
	CABINET PATRICE RYAUX	50 RUE DES ROTONDES
	CABINET RYAUX	14 RUE CAPITAINE JB DE BARY
	CABINET RYAUX	177 RUE D'AUXONNE
	CARREFOUR HYPERMARCHES	PLACE MARIE DE BOURGOGNE
	CARSAT, BFC	RUE ELSA TRIOLET
	CB CHOCOLATERIE DE BOURGOGNE	1 RUE DE CLUJ
DIJON	CENTRAL HOTEL	PLACE GRANGIER
	CENTRE LECLERC	1 RUE PROFESSEUR MARION
	CHS LA CHARTREUSE	37 B AVENUE ALBERT 1ER
	CHU DE DIJON	37 RUE DE MIRANDE
	CHU DE DIJON DIRECTION DE	5 RUE PROFESSEUR MARION
	CHU DE DIJON DIRECTION DE	13 RUE RENE COTY
	CIPOSTE SAS	RUE DU PONT DES TANNERIES
	CITYA GESSY VERNE	29 QUAI GAUTHEY
	CITYA GESSY VERNE	51 RUE DU 26E DRAGON
	CITYA GESSY VERNE	AVENUE DE L'OUCHE
	CITYA GESSY VERNE	3 BOULEVARD MONTAIGNE
	CITYA GESSY VERNE	34 AVENUE GENERAL TOUZET DU VIGIER
	CITYA GESSY VERNE	9 RUE DES ROTONDES

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	CITYA URBANIA	12 BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
	CITYA URBANIA	24 BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
	CITYA URBANIA	19 RUE DES MAZIERES
DIJON	CITYA URBANIA	17 RUE DE LA BOUDRONNEE
	CITYA URBANIA	26 PLACE GALILEE
	CITYA URBANIA	RUE BOSSUET
	CLINIQUE STE MARTHE	56 RUE DE LA PREFECTURE
	COB 21	10 IMPASSE BOIRAC
	COFELY SERVICES, GDF SUEZ	12 RUE ALAIN BOMBARD
	COGIM	13 RUE NODOT
	COGIM	37 RUE CHARLES DUMONT
	COMM.AGGLO DIJONNAISE	RUE ALEXANDER FLEMING
	COMM.AGGLO DIJONNAISE	2 CHEMIN DE LA CHARMETTE
	CONSEIL GENERAL COTE D'OR	1 RUE JOSEPH TISSOT
	COPRO FBG WILSON	RUE MARGUERITE THIBERT
	COPRO FBG WILSON	RUE MARGUERITE THIBERT
	COPRO PATIO KIRIEL	RUE JEAN DE CIREY
	CREDIT AGRICOLE	19 RUE DE GRAY
	CREPS	15 RUE PIERRE DE COUBERTIN
CRF DIVIO	IMPASSE COMMANDANT NOISOT	
DIJON	CROUS	37 RUE RECTEUR MARCEL BOUCHARD
	COMMUNE DE DIJON	RUE CASTELNAU
	COMMUNE DE DIJON	1 BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
	COMMUNE DE DIJON	PLACE DE LA REPUBLIQUE
	COMMUNE DE DIJON	BOULEVARD MONTAIGNE
	COMMUNE DE DIJON	RUE DES VALENDONS
	COMMUNE DE DIJON	AVENUE DU LAC
	COMMUNE DE DIJON	PLACE GENERAL RUFFEY
	COMMUNE DE DIJON	80 B AVENUE MARECHAL LYAUTEY
	COMMUNE DE DIJON	3 AVENUE CHAMPOLLION
	COMMUNE DE DIJON	RUE ANDRE MALRAUX



Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	COMMUNE DE DIJON	14 AVENUE DU 1ER CONSUL
	COMMUNE DE DIJON	28 BOULEVARD DOCTEUR PETITJEAN
	COMMUNE DE DIJON	RUE ROBERT DELAUNAY
DIJON	COMMUNE DE DIJON	0 AVENUE DE STALINGRAD
	COMMUNE DE DIJON	RUE DU STADE
	COMMUNE DE DIJON	16 RUE DE MAYENCE
	DIJON ENERGIES	CHEMIN DE LA CHARMETTE
	DIJON HABITAT	35 RUE CASTELNAU
	DIJON HABITAT	RUE DU 26E DRAGON
	DIJON HABITAT	23 AVENUE CHAMPOLLION
	DIJON HABITAT	4 ALLEE DE BASTIA
	DIJON HABITAT	AVENUE DU DRAPEAU
	DIJON KENNEDY	9 RUE N FUSILLES LEUR CAMARADE
	DOYENNE DES GRANDS CRUS	BOULEVARD HENRI BAZIN
	DU 6 BD MONTAIGNE	6 BOULEVARD MONTAIGNE
	E.P.A. VILLE DE DIJON	44 BOULEVARD DE L'UNIVERSITE
	E.P.A. VILLE DE DIJON	2 RUE DES VARENNES
	E.P.A. VILLE DE DIJON	1 PROMENADE DU RHONE
	ECOLE NATIONALE DES GREFFES	BOULEVARD DE LA MARNE
ECOLE TECH. ST BENIGNE	99 RUE DE TALANT	
DIJON	EDITO DIJON	2 PLACE DARCY
	EGLISE DE JESUS-CHRIST SDJ	15 RUE DU PERE CHARLES DE FOUCAULD
	ENFANCE ADOL ; INADAPTEES	18 RUE SAINT VINCENT DE PAUL
	ESAT PEP 21	38 RUE ELSA TRIOLET
	ESPACE EXPANSION	AVENUE DE LANGRES
	ESSILOR INTERNATIONAL	RUE FERNAND HOLWECK
	ESTELLA INTERMARCHE	55 RUE DE CHENOVE
	ESTIVALET LAVAGE	3 BOULEVARD DES CLOMIERS
	EURL BELL	3 RUE DEVOSGE
	EVEN DU FOU	1 BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
	EVEN DU FOU	19 AVENUE DE LA CONCORDE

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	EVEN DU FOU	RUE DE COLMAR
	EVEN DU FOU	4 RUE DE COLMAR
	EVEN DU FOU CABINET	17 RUE DE LA CHARMETTE
DIJON	EVEN DU FOU CABINET	43 RUE DE MULHOUSE
	EVEN DU FOU	10 RUE GEORGES BERNANOS
	FONCIA MARCHAND TBI	10 RUE FERDINAND DE LESSEPS
	FONCIA MARCHAND TBI	BOULEVARD DES BOURROCHES
	FONCIERE LOGEMENT	RUE JULIE VICTOIRE DAUBIE
	FOYER DU RENOUVEAU	31 RUE MARCEAU
	FOYER INTERNATIONAL	RUE MARECHAL LECLERC
	GABRIEL BOUDIER	14 RUE DE CLUJ
	GENDARMERIE NATIONALE	30 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE
	GESSY VERNE	12 RUE ALFRED DE MUSSET
	GESSY VERNE	15 B AVENUE ALBERT 1ER
	GESSY VERNE	1 IMPASSE GENERAL GEORGES VANIER
	GESSY VERNE	41 RUE CHANZY
	GESSY VERNE	2 RUE JULES FERRY
	GESSY VERNE	14 AVENUE ARISTIDE BRIAND
	GESSY-VERNE	12 RUE ISABELLE DE PORTUGAL
	GESTRIM	38 RUE DES PLANCHETTES
	GESTRIM	15 RUE PIERRE LOTI
	DIJON	GESTRIM
GESTRIM		79 RUE DE CHATEAUBRIAND
GESTRIM		1 ALLEE PABLO PICASSO
GESTRIM		3 BOULEVARD EUGENE SPULLER
GESTRIM		3 ALLEE PABLO PICASSO
GESTRIM		53 RUE DU FAUBOURG RAINES
GESTRIM		217 RUE D'AUXONNE
GESTRIM		29 AVENUE DU LAC
GESTRIM		71 AVENUE MARECHAL LYAUTEY
GESTRIM		9 RUE DE BELLEVUE

Liste des clients gros consommateur hors VEG			
Commune	Nom Client	Nom Voie Site	
	GESTRIM	RUE DOCTEUR ANDRE BRULET	
	GESTRIM	54 RUE DE JOUVENCE	
	GESTRIM	115 AVENUE MARECHAL LYAUTEY	
DIJON	GESTRIM	2 A PLACE PAUL ELUARD	
	GESTRIM	3 BOULEVARD SEVIGNE	
	GESTRIM	21 RUE BANNELIER	
	GESTRIM	56 RUE DES PERRIERES	
	GESTRIM	RUE ALIX DE VERGY	
	GESTRIM	3 RUE CHARLES PEGUY	
	GESTRIM	2 RUE DE FONTAINE LES DIJON	
	GESTRIM	45 RUE DU TIRE PESSEAU	
	GESTRIM	25 RUE DE LA HOUBLONNIERE	
	GESTRIM	15 AVENUE JEAN JAURES	
	GRAND DIJON HABITAT	10 RUE BERTHELOT	
	GRAND DIJON HABITAT	5 RUE CASTELNAU	
	GRAND DIJON HABITAT	3 AVENUE ALBERT CAMUS	
	GRAND DIJON HABITAT	9 RUE CASTELNAU	
	GRAND DIJON HABITAT	4 AVENUE CHAMPOLLION	
	GRAND DIJON HABITAT	3 RUE CASTELNAU	
	GRAND DIJON HABITAT	32 RUE DU TIRE PESSEAU	
	GRAND DIJON HABITAT	66 BD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	
	DIJON	GRAND DIJON HABITAT	RUE DE LA LOIRE
		GRAND DIJON HABITAT	14 RUE CASTELNAU
GRAND DIJON HABITAT		RUE IRENE JOLIOT CURIE	
GRAND DIJON HABITAT		14 C AVENUE JEAN BAPTISTE GREUZE	
GRAND DIJON HABITAT		RUE IRENE JOLIOT CURIE	
GRAND DIJON HABITAT		21 AVENUE CHAMPOLLION	
GRAND DIJON HABITAT		95 AVENUE DU LAC	
GRAND DIJON HABITAT		17 RUE DE LA STEARINERIE	
GRAND DIJON HABITAT		ALLEE SOPHIE RUDE	
GRAND DIJON HABITAT		RUE DE LA LOIRE	

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	GRAND DIJON HABITAT	5 RUE COLONEL QUANTIN
	GRAND DIJON HABITAT	12 BOULEVARD MANSART
	GRAND DIJON HABITAT	4 AVENUE CHAMPOLLION
DIJON	GRAND DIJON HABITAT	31 RUE AUGUSTE BLANQUI
	GRAND DIJON HABITAT	AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT
	GRAND DIJON HABITAT	AVENUE CHAMPOLLION
	GRAND DIJON HABITAT	24 RUE DU TIRE PESSEAU
	GRAND DIJON HABITAT	40 COURS FLEURY
	GRAND DIJON HABITAT	55 RUE DE CHENOVE
	GRAND DIJON HABITAT	25 RUE CASTELNAU
	GRAND DIJON HABITAT	93 AVENUE DU LAC
	GRAND DIJON HABITAT	14 RUE AUGUSTE BLANQUI
	GRAND DIJON HABITAT	18 RUE CASTELNAU
	GRAND DIJON HABITAT	20 AVENUE EDOUARD BELIN
	GRAND DIJON HABITAT	2 RUE DE BOURGES
	GRAND DIJON HABITAT	8 RUE BERTHELOT
	GRAND DIJON HABITAT	19 AVENUE CHAMPOLLION
	GRAND DIJON HABITAT	AVENUE CHAMPOLLION
	GRAND DIJON HABITAT	9 BOULEVARD GASTON BACHELARD
	DIJON	GRAND DIJON HABITAT
GRAND DIJON HABITAT		5 ALLEE DE CALVI
GRAND DIJON HABITAT		16 RUE DES RIBOTTEES
GRAND DIJON HABITAT		RUE DE COLMAR
GRAND DIJON HABITAT		7 RUE CASTELNAU
GRAND DIJON HABITAT		11 ALLEE D'AJACCIO
GRAND DIJON HABITAT		21 RUE CASTELNAU
GRAND DIJON HABITAT		29 RUE CASTELNAU
GRAND DIJON HABITAT		5 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT
GRAND OPTICAL FRANCE		60 RUE DE LA LIBERTE
GROUPAMA GRAND EST		BOULEVARD DE CHAMPAGNE
GROUPE COLYSE	97 RUE DE TALANT	

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	HB MICHAUD IMMOBILIER	1 RUE CHARLES DE SAINT MESMIN
	HOLIDAY INN	2 PLACE MARIE DE BOURGOGNE
	HOSTELLERIE DU CHAPEAU	5 RUE MICHELET
DIJON	HOTEL 1ERE CLASSE	6 RUE DES ARDENNES
	HOTEL CONTINENTAL	7 RUE DOCTEUR ALBERT REMY
	HOTEL DE POLICE	2 PLACE SUQUET
	HOTEL IBIS	2 AVENUE DE MARBOTTE
	HOTEL IBIS	15 AVENUE ALBERT 1ER
	HOTEL/GRILL CAMPANILE	6 ALLEE ALFRED NOBEL
	I M E PEP 21	28 RUE DES ECAYENNES
	ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE	17 RUE HENRI DUNANT
	ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE	1 ALLEE DE CHAMBERY
	ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE	5 ALLEE DE CHAMBERY
	ICF NOVEDIS	23 RUE DES MARMUZOTS
	ICF SUD EST MEDITERRANEE	11 RUE HENRI DUNANT
	ICF SUD EST MEDITERRANEE	2 RUE MARC SANGNIER
	ICF SUD-EST MEDITERRANEE	78 RUE DES MARMUZOTS
	IMMO.GAZ DE FRANCE	43 RUE MAGENTA
	IMMOLYS	1 RUE RAOUL DUFY
	IMMOLYS	RUE GEORGES SIMENON
	DIJON	IMMOLYS
IMMOLYS		5 RUE PIERRE JOSEPH MAGNIN
INRA		17 RUE SULLY
IRTESS		2 RUE PROFESSEUR MARION
KANGAROO		3 RUE DU BAILLY
KORIAN LES CASSISSINES		15 RUE JEAN GIONO
KRISTAP		IMPASSE CLEMENT DESORMES
L.E.P. LES MARCS DOR		32 RUE DU FORT DE LA MOTTE GIRON
LA RESIDENCE MUTUALISTE		5 AVENUE ALBERT CAMUS
LAMY		17 RUE DES BUTTES
LAMY		3 RUE DU MORVAN

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	LAMY	2 RUE JEAN PONCELET
	LAMY	37 COURS DU PARC
	LAMY	10 D RUE PRIEUR DE LA COTE D'OR
DIJON	LAMY	17 RUE DES BUTTES
	LAMY NEXITY	5 RUE CHARLES DUMONT
	LAMY NEXITY	ALLEE MARIUS CHANTEUR
	LAURIN	42 AVENUE ARISTIDE BRIAND
	LAURIN	1 BOULEVARD VOLTAIRE
	LAURIN	26 BD ALEXANDRE 1ER DE YOUGOSLAVIE
	LAURIN	97 BOULEVARD GABRIEL
	LAURIN	34 BOULEVARD DE LA MARNE
	LAURIN	15 RUE LOUISE MICHEL
	LAURIN	34 BOULEVARD DE LA MARNE
	LAURIN CABINET	29 RUE DE TALANT
	LAURIN	30 COURS DU PARC
	LAURIN	RUE MARGUERITE THIBERT
	LEJAY LAGOUTE	RUE ETIENNE DOLET
	LEON GROSSE	RUE LOUNES MATOUB
	LEON GROSSE	RUE LOUNES MATOUB
	LES ROSIERS CTRE REEDUCAT	45 BOULEVARD HENRI BAZIN
	DIJON	L'OREE DU CHATEAU
LYCEE CARNOT		16 BOULEVARD THIERS
LYCEE EUROP. CH.DE GAULLE		8 RUE NICOLAS DE STAEL
LYCEE GUSTAVE EIFFEL		AVENUE CHAMPOLLION
LYCEE HIPPOLYTE FONTAINE		2 BOULEVARD VOLTAIRE
LYCEE LE CASTEL		74 RUE CHARLES DUMONT
LYCEE LES MARCS D'OR		22 RUE DU FORT DE LA MOTTE GIRON
LYCEE MONTCHAPET		14 RUE PIERRE LOTI
LYCEE SIMONE WEIL		12 B RUE PAUL CABET
LYONNAISE DES EAUX FRANCE		CHEMIN RENTE DE BRAY
MAGNIEN GESTRIM		8 B RUE COLONEL VICTOR MARCHAND

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	MAIRIE DE DIJON	PLACE DU PRESIDENT WILSON
	MAIRIE DE DIJON	2 COURS DU PARC
	MAIRIE DE DIJON	BOULEVARD PAUL DOUMER
DIJON	MAIRIE DE DIJON	9 RUE ERNEST CHAMPEAUX
	MAIRIE DE DIJON	1 RUE ODEBERT
	MAIRIE DE DIJON	RUE DE LONGVIC
	MAISON DE RETRAITE	101 RUE DE TALANT
	MEUBLES IKEA FRANCE SAS	1 RUE DE CRACOVIE
	MFB-MSAM POLE SANTE VALMY	27 AVENUE FRANCOISE GIROUD
	NEXITY	29 RUE ALIX DE VERGY
	NEXITY	12 RUE CLAUDE BASIRE
	NEXITY	46 RUE CLEMENT JANIN
	NEXITY	3 B RUE DES MARMUZOTS
	NEYART IMMOBILIER	6 RUE DU TIRE PESSEAU
	NEYART IMMOBILIER	5 ROND POINT EDMOND MICHELET
	NEYRAT IMMOBILIER	16 RUE MONTIGNY
	OGEC, ST DOMINIQUE	18 RUE DE MONTMUZARD
	ONLE SAINT-EXUPERY	66 BD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
	OPAC	20 AVENUE EDOUARD BELIN
	OPAC	5 BOULEVARD MANSART
DIJON	OPAC	36 CHEMIN DES LENTILLERES
	OPAC	3 BOULEVARD GASTON BACHELARD
	OPAC	47 B RUE DU FAUBOURG RAINES
	OPAC	1 ALLEE DE CALVI
	OPAC	5 PROMENADE DU RHIN
	OPAC	9 RUE DE LA LOIRE
	OPAC	24 BOULEVARD GASTON BACHELARD
	OPAC	BOULEVARD MANSART
	OPAC	31 RUE ERNEST RENAN
	ORALIA SICOV	2 RUE GALOCHE
	ORALIA SICOV	75 RUE BERANGER

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	ORALIA SICOV	57 AVENUE DE STALINGRAD
	ORALIA SICOV	RUE BERANGER
	ORALIA SICOV	4 B QUAI CHARCOT
DIJON	ORVITIS	1 QUAI GAUTHEY
	ORVITIS	19 AVENUE DE LANGRES
	ORVITIS	10 B AVENUE DU LAC
	ORVITIS	12 RUE DES PEJOCES
	ORVITIS	29 AVENUE EDOUARD BELIN
	ORVITIS	37 QUAI GAUTHEY
	ORVITIS	29 AVENUE EDOUARD BELIN
	ORVITIS	11 ALLEE DE THANN
	ORVITIS	26 RUE HEUDELET
	ORVITIS	1 ALLEE DE THANN
	ORVITIS	29 BOULEVARD GASTON BACHELARD
	ORVITIS	1 ALLEE DE THANN
	ORVITIS	3 RUE MAURICE MARECHAL
	ORVITIS	90 RUE DE MIRANDE
	ORVITIS	11 ALLEE DE THANN
	PAQUET S.A.S.	77 ROUTE D AHUY
	PARC DES EXPOSITIONS	BOULEVARD DE CHAMPAGNE
DIJON	PATRICE RYAUX CABINET	RUE SAINT VINCENT DE PAUL
	PETITES SOEURS DES	33 BOULEVARD DE STRASBOURG
	POLE EMPLOI	RUE RENE COTY
	POLYCLINIQUE PARC DREVON	7 RUE DES PRINCES DE CONDE
	PRISON DEPARTEMENTALE	72 RUE D'AUXONNE
	R E M	8 RUE DE LA BROT
	REGIE FONCIERE	15 RUE ERNEST BAILLY
	REGIE FONCIERE	AL 1ER DIVISION FRANCAISE
	REGIE FONCIERE	7 RUE ANDRE MALRAUX
	REGIE FONCIERE	2 RUE DES MOULINS
	REGIE FONCIERE	RUE NICOLAS DE STAEL



Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	REGIE FONCIERE	81 AVENUE MARECHAL LYAUTEY
	REGIE FONCIERE	10 RUE PIERRE FLEUROT
	REGIE FONCIERE	BOULEVARD VOLTAIRE
DIJON	REGIE NEYRAT	RUE ERNEST RENAN
	RESIDALYA	43 AVENUE FRANCOISE GIROUD
	RESIDENCE DU CHAMBERTIN	108 AVENUE GUSTAVE EIFFEL
	RESIDENCE NOTRE DAME	20 RUE CREBILLON
	RESIDENCE PATIOKYRIEL	33 RUE DE MULHOUSE
	RYAUX, PATRICE	49 RUE HOCHÉ
	S.C.H.E F1 DIJON NORD	3 RUE DES ARDENNES
	S.H.C.O HOTEL LA CLOCHE	2 AV DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE
	SA VILLO	17 RUE CAROLINE AIGLE
	SALAISONS DIJONNAISES SA	RUE ASPIRANT BUFFET
	SANTELYS BFC	14 RUE DE LA BREUCHILLIERE
	SANTELYS BFC	7 RUE DES PRINCES DE CONDE
	SARL LYSDOR	4 RUE DES ARDENNES
	SAS CINEMAS DE QUETIGNY	8 RUE DEVOSGE
	SAS DIJON AUTOMOBILE	BOULEVARD DES DIABLES BLEUS
	SAS LES CYCLES LAPIERRE	AVENUE DE LANGRES
	SASP DFCO	RUE ERNEST CHAMPEAUX
DIJON	SCC RESIDENCE LES NATIONS	65 AVENUE DE LANGRES
	SCCV DU CANAL	3 QUAI GAUTHEY
	SCI DIJON KENNEDY	9 RUE N FUSILLES LEUR CAMARADE
	SCI DIJON ZAC MARC SEGUIN	8 RUE CHANOINE VINCENEUX
	SCI GRECQUE	32 PROMENADE DE LA REDOUTE
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	73 AVENUE DU LAC
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	ROUTE D AHUY
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	9 RUE ERNEST BOUTEILLER
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	10 AVENUE EDOUARD BELIN
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	6 RUE DE LA MANUTENTION
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	25 AVENUE DE MARBOTTE

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	90 RUE D'AUXONNE
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	RUE DE LA MANUTENTION
	SCIC HABITAT BOURGOGNE	2 RUE DE LA MANUTENTION
DIJON	SDC ELYSEE DARCY, CO CEGER	RUE DEVOSGE
	SDC ESTUDINES CHAMPOLLION	2 AVENUE CHAMPOLLION
	SDC LES MARCS D'OR SARL	41 RUE DU TIRE PESSEAU
	SEGERAD	9 RUE HENRI MATISSE
	SEGERAD	19 RUE MONTMARTRE
	SEGERAD	116 RUE DE TALANT
	SEHOD	16 AVENUE RAYMOND POINCARE
	SHRB	14 AVENUE MARECHAL FOCH
	SICOV VOISIN	14 RUE PIERRE DE COUBERTIN
	SICOV VOISIN	12 BOULEVARD REMBRANDT
	SICOV VOISIN	147 RUE D'AUXONNE
	SIHT MERCURE	BOULEVARD DE LA MARNE
	SNC ECONOCHIC, HOTEL B & B	1 RUE DES ARDENNES
	SNCF CCF	2 REMPART DE LA MISERICORDE
	SNCF, CCF	77 RUE DES ROTONDES
SOBOMARTHE	58 AVENUE DU DRAPEAU	
DIJON	SOCIETE AGAPES	24 BOULEVARD DE BROSSES
	SODIEN GROUPE CORIANCE	RUE DES VALENDONS
	SONACOTRA	14 RUE GUY DE MAUPASSANT
	SONACOTRA	80 RUE DE CHATEAUBRIAND
	SONACOTRA	4 AVENUE DU LAC
	SONACOTRA FRANCE SUD	80 RUE DE CHATEAUBRIAND
	SONACOTRA FRANCE SUD	1 RUE DES VERRIERS
	SONACOTRA FRANCE SUD	80 RUE DE CHATEAUBRIAND
	SONACOTRA	RUE DE LA STEARINERIE
	SONOMOGE	15 AVENUE MARECHAL FOCH
	SOULARD	25 RUE BOSSUET
	SOULARD	1 ALLEE DE LA SOURCE

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	SOULARD	RUE ALFRED MARPAUX
	SOULARD	3 ALLEE DE LA SOURCE
	SOULARD	3 AVENUE DES CHAMPS PERDRIX
DIJON	SOULARD	6 RUE JOSEPH GARNIER
	SOULARD	43 RUE DE L'ILE
	SOULARD CABINET	36 RUE CHARLES DUMONT
	SOULARD CABINET	20 B RUE DE CHENOVE
	SOULARD CABINET	101 RUE GENERAL FAUCONNET
	SOULARD	37 QUAI GAUTHEY
	ST PHILIBERT	40 RUE CONDORCET
	SUPREX	4 RUE DU CHAMP AUX PRETRES
	SYND BUET IMMOBILIER	69 BOULEVARD MANSART
	SYNDIC DE COPRO.LE BIEF	35 RUE DE L'ILE
	SYNDIC DE COPROPRIETE	36 B RUE DE BOURGOGNE
	SYNDICAT COPROPRIETAIRES	148 RUE DE LONGVIC
	SYNDICAT DES COPRO	12 IMPASSE JEAN INGRES
	SYNDICAT DES COPROP ; CHAR	9 RUE CHARLES DE VERGENNES
	TENNIS CLUB DIJONNAIS	1 BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
THEMARD ARNAUD	IMPASSE AUX CHARMES D'ASNIERES	
DIJON	THEVENOUX	4 AVENUE ALBERT 1ER
	THIEBAULT-MARTINEZ ALEX	71 RUE BERBISEY
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	7 BOULEVARD DOCTEUR PETITJEAN
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	2 BOULEVARD GABRIEL
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	4 BOULEVARD GABRIEL
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	BOULEVARD JEANNE D'ARC
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	6 BOULEVARD GABRIEL
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	6 A RUE RECTEUR MARCEL BOUCHARD
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	32 RUE RECTEUR MARCEL BOUCHARD
	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	1 ESPLANADE ERASME
	URBANIA DIJON	5 AVENUE MARECHAL LYAUTEY
	URBANIA DIJON	13 RUE DE LA BOUDRONNEE

Liste des clients gros consommateur hors VEG		
Commune	Nom Client	Nom Voie Site
	USCPP, DIJON GCS	15 RUE PAUL GAFFAREL
	VALAURA	ROUTE D'IS SUR TILLE
	VILLEO	39 RUE DU TIRE PESSEAU
DIJON	VILLE DE DIJON	RUE DES CREUZOTS
	VILLEO	126 AVENUE JEAN JAURES
	VILLEO	47 RUE D'YORK
	VILLEO	23 RUE RECTEUR MARCEL BOUCHARD
	VILLEO	32 AVENUE DU LAC
	VILLEO	AVENUE CHAMPOLLION
	VILLEO	24 RUE SULLY
	VILLEO	RUE DAUBENTON
	VNF	12 AVENUE JEAN JAURES
PLOMBIERES-LES-DIJON	GRAND DIJON HABITAT	10 RUE ALBERT REMY
	GRAND DIJON HABITAT	7 RUE DU CHATEAU D'EAU
<b>Total</b>		<b>445</b>





*Prêts pour la révolution de la ressource*

# service de l'assainissement

**Rapport annuel du délégataire 2017**  
(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Dijon Plombières-lès-Dijon  
Corcelles-les-Monts







# Sommaire

<b>1   Synthèse de l'année .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'essentiel de l'année .....	7
1.2 Les chiffres clés.....	11
1.3 Les indicateurs de performance.....	12
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	14
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP.....	15
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	16
1.4 Les évolutions réglementaires .....	17
1.5 Les perspectives .....	18
<b>2   Présentation du service .....</b>	<b>21</b>
2.1 Le contrat .....	23
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat .....	24
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat.....	29
2.2.2 La relation clientèle.....	30
2.3 L'inventaire du patrimoine .....	33
2.3.1 Le système d'assainissement .....	33
2.3.2 Les biens de retour.....	34
2.3.3 Les biens de reprise .....	46
<b>3   Qualité du service.....</b>	<b>47</b>
3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte .....	48
3.1.1 Le schéma du système d'assainissement du contrat.....	48
3.1.2 La pluviométrie .....	50
3.1.3 L'exploitation des réseaux de collecte.....	51
3.1.4 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage .....	61
3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement .....	62
3.1.6 La conformité du système de collecte.....	73
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement .....	78
3.2.1 Le fonctionnement hydraulique.....	78
3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement .....	81
3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration.....	87
3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement .....	88
3.3 Le bilan clientèle.....	90
3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif.....	90
3.3.2 Les statistiques clients.....	91
3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement .....	92
3.3.4 La typologie des contacts clients .....	93
3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients .....	93
3.3.6 L'activité de gestion clients .....	94
3.3.7 La relation clients.....	95
3.3.8 L'encaissement et le recouvrement.....	96
3.3.9 Le fonds de solidarité.....	97
3.3.10 Les dégrèvements pour fuite.....	97
3.3.11 Le prix du service de l'assainissement .....	98
<b>4   Comptes de la délégation .....</b>	<b>103</b>
4.1 Le CARE.....	105
4.1.1 Le CARE .....	106
4.1.2 Le détail des produits.....	107
4.2 Les reversements .....	108
4.2.1 Les reversements à la collectivité .....	108
4.2.2 Les reversements de T.V.A.....	108
4.3 La situation des biens et des immobilisations .....	109

4.3.1	La situation sur les installations .....	110
4.3.2	La situation sur les canalisations .....	113
4.3.3	La situation sur les branchements.....	115
4.4	Les investissements contractuels .....	116
4.4.1	Le renouvellement .....	116
4.4.2	Les travaux neufs du domaine concédé.....	118

## 5 | Glossaire ..... 123

## 6 | Annexes ..... 135

6.1	Annexe 1 : Synthèse réglementaire .....	137
6.2	Annexe 2 : Détail des linéaires curés .....	148
6.3	Annexe 3 : Détail des désobstructions de réseaux .....	152
6.4	Annexe 4 : Détail des inspection caméra.....	154
6.5	Annexe 5 : Détail des branchements neufs .....	156
6.6	Annexe 6 : Détail des renouvellements des accessoires.....	159
6.7	Annexe 7 : Bilan d'exploitation de la station d'épuration Eauvitale .....	160
6.8	Annexe 8 : Attestation prise en charge des boues .....	163
6.9	Annexe 9 : Capacité Step Eauvitale.....	171
6.10	Annexe 10 : Auto-surveillance des eaux brutes et traitées de la station Eauvitale .....	173
6.11	Annexe 11 : Détail des désobstructions de branchement.....	174
6.12	Annexe 12 : Synoptiques du Contrat .....	176
6.13	Annexe 13 : Détail des réparations .....	180
6.14	Annexe 14 : Méthode d'élaboration des comptes annuels de résultat d'exploitation 2017 .....	182
6.15	Annexe 15 : Liste des dossiers des fonds spéciaux en cours .....	190
6.16	Annexe 16 : Détail des renouvellements de branchement .....	193
6.17	Annexe 17 : Détail des créations d'accessoires.....	194
6.18	Annexe 18 : Détail des désobstructions d'avaloirs .....	195

# 1 | Synthèse de l'année





## 1.1 L'essentiel de l'année

### 2017

---

Investissement de + 1,9 M€ en 2017 dont près de 1,5 m€ au titre du fonds spécial

En 2017, Système d'assainissement Eauvitale CONFORME

Nouvel arrêté préfectoral n°420 en date du 20/06/2017 relatif au renouvellement de l'autorisation de rejet dans le Suzon des eaux usées après traitement du système d'assainissement de l'agglomération de Dijon transitant par la station de traitement des eaux usées Eauvitale de Dijon-Longvic

Nouvel arrêté préfectoral n°515 en date du 20/07/2017 définissant des prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 20/06/2017 relatif au renouvellement de l'autorisation de rejet dans le Suzon des eaux usées après traitement du système d'assainissement de l'agglomération de Dijon transitant par la station de traitement des eaux usées Eauvitale de Dijon-Longvic

Le 17 novembre 2017, présentation à la DDT en présence de Dijon Métropole du point d'avancement des deux nouveaux arrêtés

#### STATION TRAITEMENT DES EAUX USEES EAUVITALE

---

- La station d'épuration a respecté les normes de rejet
- Pollution des boues par PCB

Du 29 septembre au 6 décembre 2017, les boues ont été victimes d'une pollution par des PCB ; sur cette période la concentration en PCB a dépassé la limite réglementaire de 0,8 mg/kgMS avec une concentration maximum enregistré le 25/10/2017 à 4,95 mg/kgMS

L'alerte est intervenue à la réception des résultats de l'analyse du prélèvement moyen de la période du 1<sup>er</sup> au 15 octobre

La DDT de Côte d'Or a alors immédiatement été avertie de la découverte de cette pollution, tout comme les différents sites de compostage à qui il a été demandé d'effectuer une recherche de PCB sur les lots de boues déjà reçus.

Les composts pollués ont alors été confinés dans l'attente d'une destruction sur l'incinérateur de Dijon, après accord de la DREAL

La quantité de boues brutes touchées par la pollution PCB est 4 233 tonnes

Les analyses réalisées sur les réseaux de collecte et les apports extérieurs (matières de vidange, lixiviats) n'ont pas permis de trouver l'origine de cette pollution.

- Les baisses de consommation d'énergie électrique observée en 2016 ont été consolidées en 2017.
- Refonte du parcours de visite
- Accueil de plus de 500 personnes à l'occasion du Vélotour

## COLLECTE EAUX USEES

Dans le cadre du décret dit du 21 juillet 2015, des campagnes de prélèvements 24h des déversements a été mis en place sur les déversoirs d'orage les plus contributeurs.

Dans le cadre du diagnostic permanent du réseau d'assainissement, Suez a mis en place un suivi des débits par grande zone géographique afin d'évaluer la part d'eaux claires parasites. Le premier secteur ausculté sur le périmètre du contrat a été Plombières-les-Dijon avec notamment des enquêtes, des campagnes de mesures de débits de nuits et des passages caméra.

### RSDE 2 :

En aout et octobre 2017 prélèvements sur 5 points en aval des 5 bassins versants suivants :

- Longvic (PR rte de Seurre) afin d'analyser les apports de la ZI de Longvic
- Cap Nord
- Chenove (quai Gauthey ou BO Chenove)
- Toison d'Or (parc technologique)
- Zone d'activité Ahuy Fontaine

5 bilans inopinés sur rejets industriels

3 bilans sur effluents tiers (entré STEP)

### Réhabilitation du collecteur du Quai des Carrières Blanches

Objectif : lutte contre les eaux claires parasites permanentes intrusives

- Réhabilitation de 314 ml de DN 800
- 

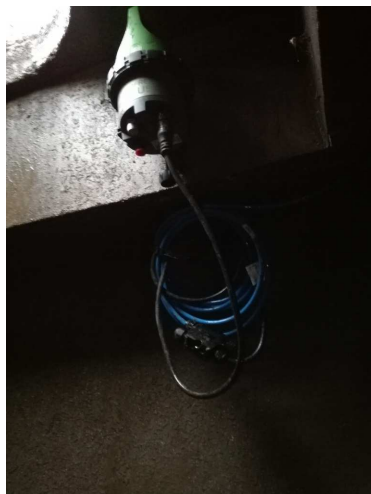


### **Complément d'instrumentation des réseaux d'assainissement**

---

Objectif : Réduction des déversements au milieu naturel

- Instrumentation du DO Hortensias (G52)
- Instrumentation clapets Faubourg Raines (G46) et Eiffel (G44)

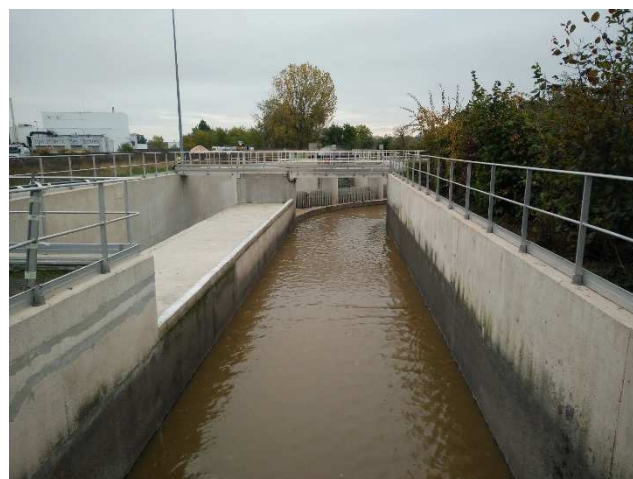


### **Rehausse du DO Mongeotte (G24)**

---

Objectif : Réduction des déversements au milieu naturel

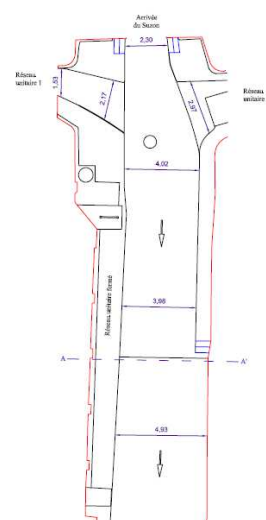
- Rehausse des lames
- Rehausse du mur de 20 cm
- Date réalisation : fin décembre 2016
- Performance réalisée en 2017 : Diminution des volumes déversés de 70%



## Rehausse du DO Salengro (G3 Est / G3 Ouest)

Objectif : Réduction des déversements au milieu naturel

- DO Est : Hcrête 229 m à 229,4
- Do Ouest : Hcrête 229,2 m à Hcrête 229,6
- Date réalisation : décembre 2016
- Performance réalisée en 2017 :
  - Diminution des volumes déversés de 15% à l'Est
  - Diminution des volumes déversés de 18% à l'Ouest
  - Réduction de l'impact du Suzon (entrée du Suzon dans le réseau assainissement)





## 1.2 Les chiffres clés



**533,7 km** de réseau total d'assainissement

**16 904 580 m<sup>3</sup>** (m<sup>3</sup>) d'eau traitée



**23 581** clients assainissement collectif

**155,1 km** de réseau eaux pluviales



**112,3 km** de réseau eaux usées

**266,3 km** de réseau unitaire



**22** postes de refoulement

## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007								
Thème	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	159 446	159 821	160 713	161 265	162 599	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	23 045	25 388	23 204	23 319	23 581	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	30	32	35	40	43	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	265 410	268,59	265,11	265,91	266,28	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	97 653	101,32	98,4	104,4	112,34	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	4 498	5 943	4 094,95	4 710	4 699,1	TMS	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	66	66	81	96	96	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	100	100	100	100	100	%	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0003	0,0123	0,0001	0,0002	0,0002	€/m <sup>3</sup>	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007								
Thème	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	29	33	16	27	13	Nombre	A

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL								
Thème	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,04	0	0	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	3,6	1,96	3,51	3,48	2,52	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0	0	0,1114	0,0181	0,0506	%	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	-	-	-	-	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	90	120	120	120	120	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	0,4339	18,5281	3,5339	14,7519	15,8178	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,38	0,0028	0,35	1,05	0,74	%	A

### 1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

## 1.4 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique
- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique
- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.
- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

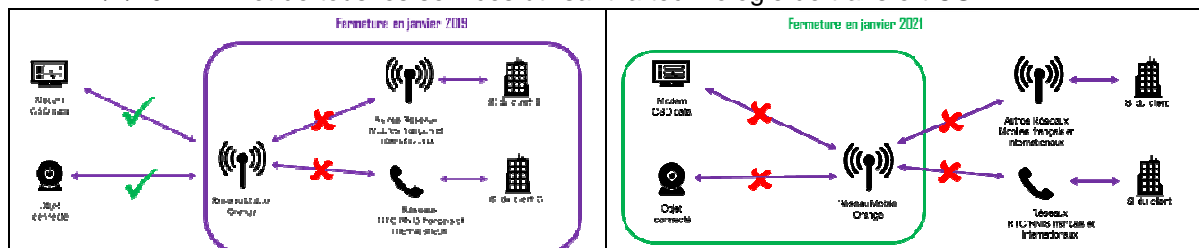
La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, ...) est jointe en annexe.

### Télécommunications : Arrêt des services de transport de données utilisant la norme GSM

L'opérateur de télécommunications Orange a annoncé, au mois de novembre 2017, l'arrêt des services de transport de données basés sur la technologie de transfert « Circuit Switch Data » (CSD) utilisant la norme GSM de téléphonie mobile. Cette technologie est principalement utilisée pour les communications utilisant les réseaux mobiles dits 2G.

L'arrêt de ce service interviendra en deux étapes :

- 1/1/2019 : Arrêt des services permettant la communication entre sites connectés au réseau mobile 2G d'Orange et sites utilisant des lignes de téléphonie fixe RTC ou connectés aux réseaux mobiles des autres opérateurs.
- 1/1/2021 : Arrêt de tous les services utilisant la technologie de transfert CSD.



L'opérateur SFR a fait une annonce similaire. Et si Bouygues Telecom, troisième opérateur détenteur d'une licence GSM n'a pas encore fait d'annonce équivalente, il est inéluctable que les équipements de télécommunication des sites concernés vont devoir évoluer pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication (IP mobile ou fixe type ADSL).

Ces évolutions auront des incidences variables sur les équipements de télégestion des services d'eau et d'assainissement, en fonction de leurs caractéristiques (date de fabrication, technologies utilisées, éligibilité du raccordement aux réseaux des opérateurs).

L'impact de ces évolutions sur les installations du service vous sera présenté par Suez Eau France au cours des prochains mois.

## 1.5 Les perspectives

### ➤ Conformité du Système d'Assainissement

Les campagnes de prélèvements lors des déversements au niveau des déversoirs d'orage, initiées en 2016, se sont poursuivies en 2017. Cependant devant le manque de précipitations significatives, les campagnes sont prolongées en 2018.

### ➤ Diagnostic Permanent

Suez poursuivra la démarche de diagnostic permanent à travers des enquêtes mais également par le suivi des indicateurs mis en place.

### ➤ Arrêté préfectoral n°468 du 20 juin 2017

Mise en œuvre du nouvel arrêté préfectoral n°468 du 20 juin 2017 relatif au renouvellement de l'autorisation dans le Suzon des eaux usées après traitement du système d'assainissement, notamment :

- Un suivi de la qualité hydrobiologique de l'Ouche en amont et aval du rejet en période d'étiage en 2018 (Article 15 de l'AP)
- Suivi mensuel du milieu naturel sur deux nouveaux points, l'un sur l'Ouche à Plombières les Dijon et l'autre sur le Suzon à amont du rejet de la STEP (Voir annexe ci-après) conformément à l'article 15 de l'AP.

### ➤ Arrêté préfectoral n°515 du 20 juillet 2017

Mise en œuvre du nouvel arrêté préfectoral n°515 du 20 juillet 2017 concernant les prescriptions complémentaires de recherche et réduction des micropolluants dans les brutes et eaux traitées, réalisation d'un diagnostic vers l'amont et d'analyses dans les eaux brutes et traitées de la station Eauvitale

### ➤ Investissements au titre du fonds spécial

- Mise à jour du schéma directeur
- Collecte :
  - ✓ Extension canalisation assainissement écluse gorgets, Quai rollin
  - ✓ Augmentation du réseau unitaire Allobroges
  - ✓ Réhabilitation canalisation assainissement, rue d'Yser
  - ✓ Mesure de débit de sortie du B.O. Mongeotte
  - ✓ Déversoir d'Orage G13 Colombière et aménagement accès
  - ✓ Postes de refoulement de Plombières (3) : Sécurisation des accès
- Step Eauvitale



- ✓ Reprise GC canal arrivée
- ✓ Protection physique à l'arrière de la station
- ✓ Création de 3 piézomètres suite à la cessation du four
- ✓ Sécurisation des zones de manœuvres des engins et poids lourds

➤ **Pollution des boues polluées aux PCB en 2017**

Destruction des composts sur l'incinérateur de Dijon suite à l'accord de la DREAL sur l'année 2018



# 2 | Présentation du service





## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	02/04/1991	01/04/2021	Concession
Avenant n°01	04/04/2001	01/04/2021	Mise aux normes et extension de la step : répartition des responsabilités
Avenant n°02	29/03/2002	01/04/2021	Mesures sociales - RODP - Fonds Spécial - Garantie fuites. Modalités CRG. Programme Step
Avenant n°03	30/09/2002	01/04/2021	Plan de financement projet step (par Fonds Spécial). Ajustement tarifs communes extérieures raccordées a la step
Avenant n°04	20/06/2003	01/04/2021	Uniformisation tarifs communes raccordées. RODP ville
Avenant n°05	20/07/2004	01/04/2021	RODP Etat
Avenant n°06	23/06/2006	01/04/2021	Mise en service du bassin d'orage - Coordination avec mise en service nouvelle Step
Avenant n°07	01/01/2009	01/04/2021	Intégration de Plombières. Augmentation Garantie de renouvellement (+ 6 K€/an) et fonds spécial (+3,8K€/an) Pas le pluviométrique pour Plombières.
Avenant n°08	15/12/2009	01/04/2021	Reprise des annuités d'emprunts de Plombières Perception de la RODP de Plombières, répercutée sur le prix de l'eau
Avenant n°09	04/03/2010	01/04/2021	Nouveau règlement général du service assainissement
Avenant n°10	05/03/2010	01/04/2021	Modalités de réalisation des travaux du tramway Indemnités des travaux de modifications des réseaux et installations assst La date d'entrée en vigueur réelle est 13/02/10. Elle a dû être modifiée car antérieure à celle de l'avt précédent.
Avenant n°11	07/12/2012	01/04/2021	- Application de l'arrêt "Commune d'Olivet" du Conseil d'Etat du 8 avril 2009 - Modernisation de la gouvernance du contrat - Fonds développement durable et solidarité
Avenant n°12	01/01/2013	01/04/2021	Intégration de la commune de CORCELLES LES MONTS
Avenant n°13	23/01/2015	01/04/2021	Application de la loi WARSMANN et de la réglementation "construire sans détruire" Mise en place d'un accès via internet
Avenant n°14	07/10/2016	01/04/2021	Nouveau règlement général du service de l'assainissement
Avenant n°15	18/01/2017	01/04/2021	Marque eau vitale créée, mise à jour des investissements à réaliser entre 2017 et 2021, mécanisme de partage des résultats, nouvelles dispositions usagers (fonds de solidarité), consignes de surveillance lac Kir, nouvelle tranche 0-50m <sup>3</sup> annuelle

Les communes faisant partie du contrat sont les suivantes :

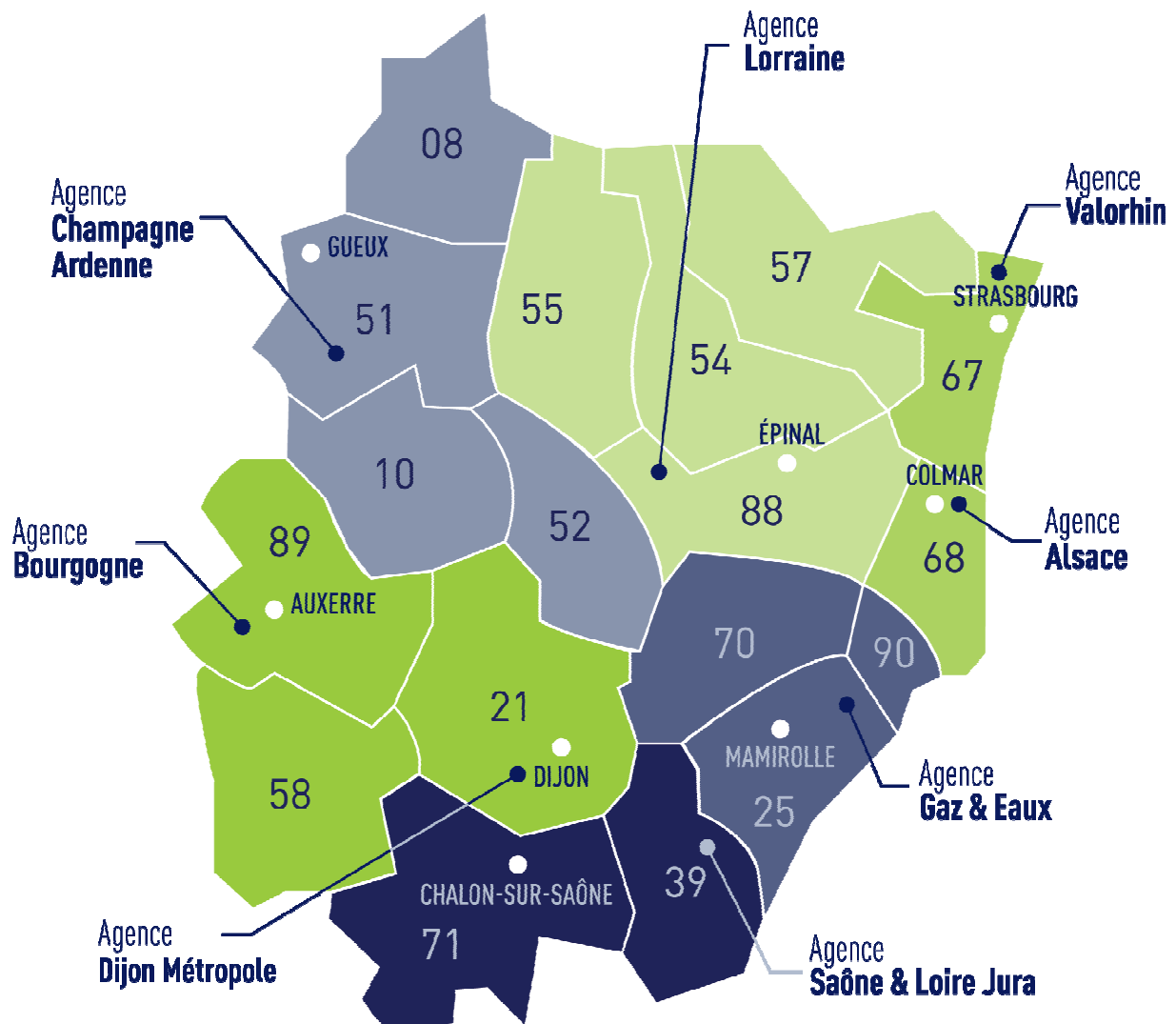
- CORCELLES-LES-DIJON
- DIJON
- PLOMBIERES LES DIJON

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### La Région Est

La Région Est pour l'activité eau de SUEZ regroupe les régions administratives Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté. 1200 collaborateurs travaillent chaque jour à la préservation des ressources en eau. Le siège est basé à Dijon.

Son organisation assure une grande proximité vis-à-vis des clients : **8 Agences territoriales** sont ainsi en charge de la gestion des contrats : Lorraine, Valorhin, Alsace, Gaz & Eaux, Saône & Loire Jura, Dijon Métropole, Bourgogne et Champagne Ardenne.





<i>Directeur Région Est</i>	MARC BONNIEUX
<i>Périmètre géographique</i>	Grand Est Bourgogne - Franche-Comté
<i>Population couverte (Eau et Assainissement)</i>	4 200 000 habitants
<i>Implantation</i>	Le siège est basé à Dijon. Le territoire compte plus de 30 sites d'embauche, sur 18 départements
<i>Clients Eau potable</i> <i>Clients Assainissement</i> <i>Contrats DSP</i> <i>Contrats PS</i>	1 200 000 818 000 446 686
<i>Installations :</i> <i>Usines Eau</i> <i>STEP</i> <i>Postes de relevage</i> <i>Linéaires réseaux Eau + Assainissement</i>	403 usines 423 STEP 860 20 000 km
<i>Collaborateurs</i>	1 200

**Principaux partenaires de la Région Est :**



- Dijon Métropole
- Eurométropole de Strasbourg
- SIVOM de Mulhouse
- Grand Chalon
- Communauté urbaine du Grand Nancy
- Auxerre
- Dole
- Épinal
- St-Dié-des-Vosges
- Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (Eau)
- Communauté d'agglomération de Colmar
- Brasseries de Kronenbourg

Les métiers de l'activité concernent **le petit cycle de l'eau**, activité historique de l'entreprise :  
**PRODUIRE** de l'eau et protéger la ressource ;  
**DISTRIBUER** l'eau et proposer des services innovants adaptés aux besoins des consommateurs ;  
**COLLECTER ET ASSAINIR** les eaux usées pour les rendre propre à la nature.

**Spécialiste du grand cycle de l'eau** dans la Région Est, SUEZ participe activement à la révolution de la ressource et du digital en intégrant un large panel de compétences avec des projets de références :



### VALORISER ET PRESERVER LA RESSOURCE

#### Valoriser les boues en énergie pour la ville :

- Boues et jus de choucroute transformés en biogaz à la station d'épuration de Meistratzheim.
- Projet Biovalsan : la station d'épuration de Strasbourg a été la première en France à transformer le biogaz produit à partir des eaux usées en biométhane. Ce gaz vert est réinjecté dans le réseau de distribution et représente l'équivalent de ce que consomment 5000 logements BBC en 1 an.
- Méthanisation des résidus de bière pour les industries Kronenbourg à Obernai.



#### Utiliser l'énergie des eaux usées pour chauffer la ville et les piscines :

3 degrés bleu eau chaude, degrés bleu chaleur

- 74 % des besoins en chaleur des 108 logements sociaux de l'ancienne Caserne Lefèbvre à Mulhouse sont couverts par la chaleur des eaux usées introduites dans les circuits de chauffage.
- A Chenôve, où les 13 500 m<sup>2</sup> des entrepôts du Tramway de Dijon sont chauffés à plus de 50% grâce à la chaleur des eaux usées
- A la piscine des Grésilles de Dijon ou au Centre Nautique de Chalon-sur-Saône, où le système « Degrés Bleu Eau Chaud » permet de chauffer et de régler indépendamment la température des petits et grands bassins

#### « Eau verte à Dijon » :

Depuis 2012, le Grand Dijon et SUEZ récupèrent les eaux issues du drainage d'un parking du centre-ville, qui partaient jusqu'alors à l'égout. Grâce à ce procédé, nommé « Eau verte », l'eau sert à arroser les pelouses des 15 km du parcours du tramway et également au lavage des rames, des quais, de la voirie et des bus. Elle alimente également les canaux d'irrigation du jardin de l'Arquebuse. De quoi permettre au Grand Dijon d'économiser près de 100 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an.



### INNOVER

#### Pour rendre la ville plus intelligente :

- **Accompagner Dijon Métropole vers la Métropole Intelligente**, en partenariat avec Bouygues Energies & Services, Citelum et Capgemini, en réalisant et en gérant un poste de pilotage connecté des équipements de l'espace public.
- **100 000** compteurs intelligents sur l'ensemble de notre territoire
- **2 centres de pilotage VISIO**, à Dijon et à Thann, regroupant différents services, savoir-faire, technologies numériques et pilotant en temps réel les services d'eau ou d'assainissement du grand cycle de l'eau de la ville.
- **85 systèmes experts Aquadvanced**, permettant à nos clients de surveiller en temps réel le réseau d'eau potable
- **2 systèmes experts WELLWATCH**, permettant de suivre tous les forages de Dijon et Creutzwald afin de détecter des surconsommations et ainsi alerter l'exploitant pour optimiser la performance énergétique des forages.
- **1 AVICRUE**, mis en œuvre pour la première fois en mars 2014 sur la rivière de l'Ouche, cet outil permet d'alerter automatiquement la Ville de Dijon par SMS et par mail de tous les risques d'inondation. Les services de la Ville peuvent alors mettre en œuvre les mesures de protections adaptées pour en réduire les impacts sur les biens et alerter les populations riveraines.



### **Innovation contractuelle : création des premières SEMOP en France**

En janvier 2016, la ville de Dole a confié ses services d'eau et d'assainissement à **Doléa Eau et Doléa assainissement, premières SEMOP en France**. Ces 2 Sociétés d'économie mixte à opération unique sont détenues à 49% par la ville de Dole et à 51% par le Groupe SUEZ. Ce nouveau mode de gestion permet à la collectivité de piloter son service conjointement avec un opérateur privé.

### **PROTEGER LE MILIEU NATUREL**

#### **Surveillance des qualités des eaux de baignade à Dijon**

SUEZ effectue pour le compte de la Ville de Dijon la surveillance active de la qualité des eaux de baignade de la plage du lac Kir de Dijon durant la saison estivale. Grâce à une surveillance en temps réel de la pluviométrie et des analyses effectuées sur place dans son laboratoire technique de Dijon, SUEZ évalue quotidiennement la qualité de l'eau de baignade et transmet ses résultats à la Ville de Dijon qui prend la décision d'ouverture de la baignade au grand public.

#### **Surveiller en continu la qualité des rejets d'une Station d'épuration**

### **DIVERSIFICATION DE NOS ACTIVITES**

#### **Exploitation de la baignade naturelle Beaune Côté Plage**

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a confié à SUEZ pour 7 ans la gestion des sites des Etangs d'Or et de Beaune Côté Plage. Cette Délégation de Service Public innovante tend à développer l'éco-tourisme dans la région, à faire de la baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune une référence nationale « Sports & Loisirs » de proximité. Un engagement qui s'appuie sur l'expertise de SUEZ quant à la gestion du grand cycle de l'eau notamment en ce qui concerne le développement durable des milieux naturels et la mise en valeur de la biodiversité, sans oublier le suivi de la qualité des eaux de baignade.

#### **Gestion et aménagement du port de commerce de Givet**

En janvier 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, propriétaire du site, a confié la gestion du Port fluvial de Givet à la société Eau et Force, filiale de SUEZ. Eau et Force a pour ambition de faire du Port un exemple de gestion environnementale.



### **ÊTRE UN PARTENAIRE RESPONSABLE DU TERRITOIRE**

#### **De nombreux partenariats associatifs autour de la protection de la ressource :**

- ✓ Lancement d'un programme pédagogique au « fil de l'Ehn » à la station d'épuration de Meistratzheim, avec l'ARIENA, la Maison de la Nature Bruche Piémont et Le SIVOM du Bassin de l'Ehn.
- ✓ Partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour favoriser le développement de la biodiversité sur la step de Wittelsheim ou à Beaune sur le site des Etangs d'Or.
- ✓ Ancrage territorial fort en tissant des liens avec de multiples associations alsaciennes fédérant un réseau d'entreprises engagées dans le développement durable : *Idée Alsace, le Labo des partenariats, start-up des territoires.*

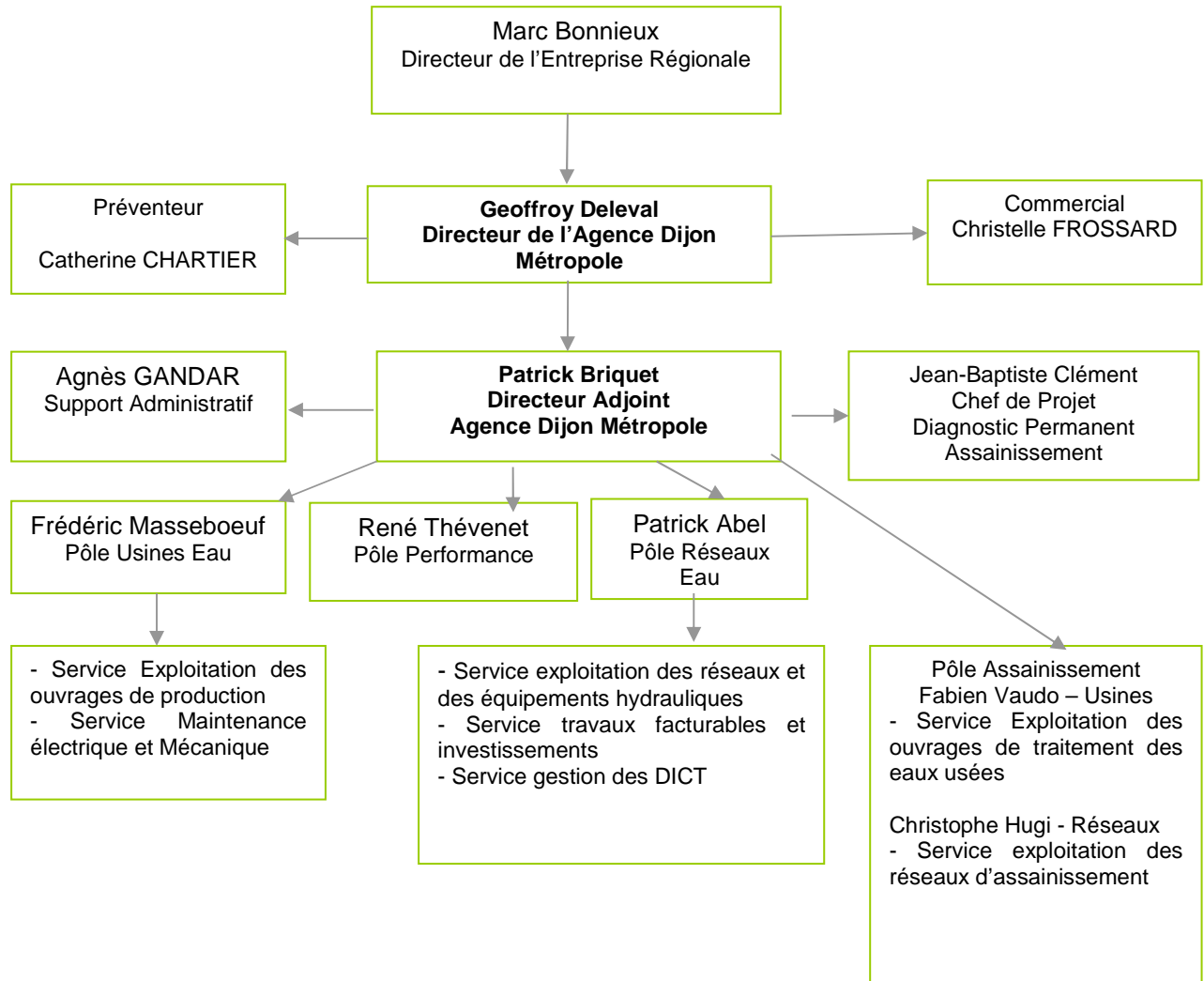
#### **Une Entreprise socialement Responsable**

- ✓ **FACE VOSGES** : Club d'entreprises, co-fondé en 2013 par SUEZ, qui lutte contre toute forme d'exclusion en s'appuyant sur la participation active des entreprises.
- ✓ **Partenariats institutionnels** : ENIL (Ecole Nationale d'Industrie Laitière) à Mamirolle et ENGEES de Strasbourg.
- ✓ **Partenariat avec le Centre de réadaptation de Mulhouse** : intégration des travailleurs handicapés, ateliers de simulations d'entretiens d'embauche, soutien à la formation et accueil de stagiaires ;

- ✓ Partenariats avec des organismes sociaux : conventions signées avec le CCAS et VOSGELIS (bailleur social). **De multiples actions citoyennes et solidaires sont mises en place** : Formation des travailleurs sociaux, ateliers éco-gestes pour les publics fragiles.
- ✓ **PIMMS de Dijon** : SUEZ est un membre fondateur du PIMMS de Dijon depuis 2000. Le *Point d'Information et de Médiation Multi-Services* est une association de médiation qui fait le lien entre les usagers et les entreprises privées ou les services publics.
- ✓ **GRETA de Dole** : SUEZ a créé une filière de formation unique en France sur les métiers de l'eau. Avec plus de 90 personnes diplômées depuis 2004, grâce à 6 salariés-enseignants et 20 tuteurs, SUEZ est engagé pour la formation et l'insertion, avec plus d'un diplômé sur trois qui a trouvé un emploi chez SUEZ.
- ✓ **Pôle emploi de Bourgogne-Franche-Comté** : dans le cadre d'une convention régionale, des journées de présentation de métiers de l'eau et de présélection innovante M.R.S. (Méthode de Recrutement par Simulation, et non pas au regard du Curriculum Vitae) sont mises en place pour le recrutement

### 2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

En 2017, les agences techniques qui ont œuvré pour votre collectivité sont présentées dans l'organigramme suivant :



Vos contacts privilégiés sont **Geoffroy DELEVAL** et **Patrick BRIQUET**

## 2.2.2 La relation clientèle

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

**Au service des clients, 60 heures par semaine**, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, **le Centre de Relation Clientèle basé à Dijon** permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :



**Pour toute demande ou réclamation :**

▶ 0977 408 408  
APPEL NON SURTAXE

**Pour toutes les urgences techniques :**

▶ 0977 401 123  
APPEL NON SURTAXE

**Dispositif de gestion des alarmes et des demandes urgentes des clients**  
Afin de gagner en efficacité opérationnelle et d'améliorer ainsi la satisfaction Client, la région EST a mis en place en 2017 un dispositif de gestion des urgences « techniques » au sein de son centre VISIO.

Ce dispositif s'appuie sur la mise en place, au sein des équipes d'Ordonnancement, d'un Pôle d'Accueil de la Demande (PAD) sur des horaires élargis et le rapatriement des urgences (appels clients et alarmes techniques).

Depuis Septembre 2017, la Région EST a déployé une nouvelle organisation au sein de son centre VISIO.

Afin de pouvoir mieux répondre aux demandes urgentes « techniques » des clients, en dehors des heures d'ouverture du Centre de Relation Client (CRC), les équipes Ordonnancement sont désormais joignables via le Pôle d'Accueil de la Demande (PAD) : **du lundi au dimanche de 7h à 21h.**

En dehors de ces horaires, l'ensemble des appels (que ce soit pour nos clients particuliers, professionnels ou collectivités) sera basculé vers le Télé-Contrôle.

Ce nouveau dispositif permet :

- une meilleure qualification des degrés d'urgence de la demande,
- une réduction des déplacements improductifs des agents d'intervention,
- une diminution des sollicitations extérieures pour les managers,
- une meilleure traçabilité des demandes.

Les alarmes techniques urgentes seront, elles aussi, rapatriées vers le Télé-Contrôle, les autres étant traitées par les équipes de l'Ordonnement usines.

A compter de Janvier 2018, il est prévu que l'ensemble des appels de nos clients Collectivités soit transféré directement vers le PAD, qui deviendra ainsi leur interlocuteur en charge du suivi de leurs demandes.

Cet aménagement nous permet de proposer à nos clients un service toujours plus performant qui permet à chaque collaborateur de se consacrer à son cœur de métier.

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

**16, Boulevard Jean Veillet**

**A Dijon**

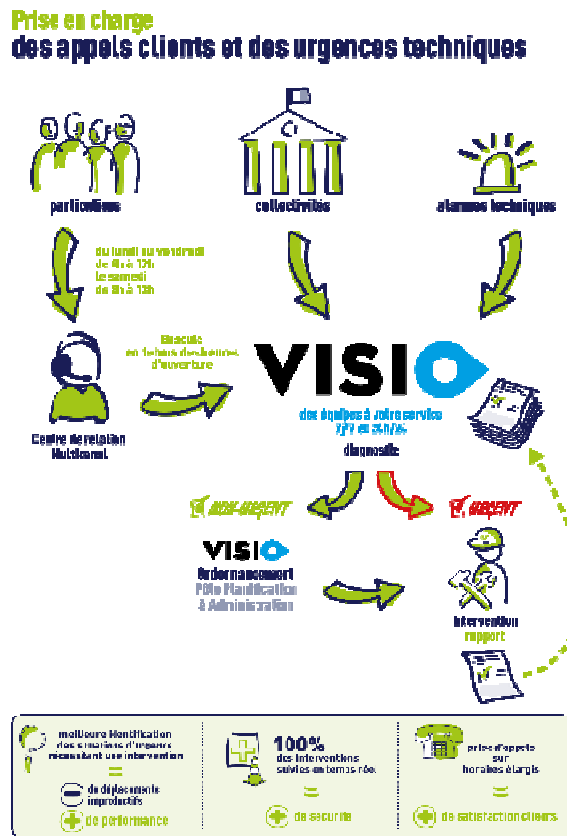
Du lundi au vendredi  
De 09 h à 12 h  
et de 14 h à 17h

• **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations
- Dépannages d'installations
- Débouchage de branchements d'assainissement

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.



## 2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

### 2.3.1 Le système d'assainissement

Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

### 2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	147 308	155 051	5,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	99 814	107 570	7,8%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	265 415	265 777	0,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales en refoulement (ml)	0	4	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 761	4 772	0,2%
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	501	501	0,0%
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>517 799</b>	<b>533 675</b>	<b>3,1%</b>



Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
AHUY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	60,6	116,8	92,7%
CHENÔVE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	643,7	616,8	- 4,2%
DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	138 397,7	146 301,5	5,7%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	27,8	36,7	32,0%
LONGVIC	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	962,7	1 042,5	8,3%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	1 038,8	769,6	- 25,9%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	6 017,9	6 008,4	- 0,2%
TALANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	159	159	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7 623	7 692,9	0,9%
DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	76 013,2	83 535,6	9,9%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	74,5	0	- 100,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	11 914,3	12 058,7	1,2%
RUFFEY-LÈS-ECHIREY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	0	273,8	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	4 189,4	4 008,9	- 4,3%
CHENÔVE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	195,4	100,9	- 48,4%
DIJON	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	259 101,1	259 557,5	0,2%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	2,1	2,1	0,0%
LONGVIC	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	6 116,1	6 116,3	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales en refoulement (ml)	0	3,8	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	487,2	482,3	- 1,0%
DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	3 932,8	3 932,5	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	160,6	170,9	6,4%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	180,6	186,2	3,1%
DIJON	Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	501,1	501,1	0,0%
<b>Linéaire total (ml)</b>		<b>517 799,3</b>	<b>533 674,7</b>	<b>3,1%</b>

- **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)									
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Eaux pluviales	Autre	0	0	180	0	0	0	0	180
Eaux pluviales	Gravitaire	52	1 168	110 940	4 143	32 906	638	5 025	154 871
Eaux pluviales	Refoulement	0	0	0	0	4	0	0	4
Eaux usées	Autre	0	0	17	0	0	0	0	17
Eaux usées	Gravitaire	90	21 819	17 304	23 134	36 924	0	8 281	107 553
Eaux usées	Refoulement	10	1 058	63	1 810	1 831	0	0	4 772
Unitaire	Autre	0	115	514	61	0	0	0	690
Unitaire	Gravitaire	6	270	257 908	2 611	3 454	458	382	265 087
Unitaire	Refoulement	501	0	0	0	0	0	0	501
<b>Total</b>		<b>660</b>	<b>24 429</b>	<b>386 925</b>	<b>31 758</b>	<b>75 118</b>	<b>1 095</b>	<b>13 688</b>	<b>533 675</b>

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux			
Motif	ml EP	ml EU	ml Unitaire
Linéaire total de réseau de l'année précédente	148 707	109 322	265 944
Régularisations de plans	6 348	3 019	334
<b>Situation actuelle</b>	<b>155 055</b>	<b>112 342</b>	<b>266 278</b>

Les régularisations de plans correspondent à des mises à jour de plans sur les communes suivantes :

➤ En eaux pluviales :

En EP TRAVAUX NEUFS Remises gratuites par le délégant

- Dépose 20 ml et pose de 1094 ml Ecopole Valmy et raccordement pluvial TRAMWAY (TRAVAUX 07/2015)
- Pose 158 ml rue VINCENEUX (grésilles) raccordement sur réseaux existants (Travaux 12/2013)
- Pose 219 ml rue DAUBIE (grésilles) (PV 037) (Travaux 12/2013)
- Pose 354 ml Place Galilée (grésilles) (PV 037) (Travaux 12/2013)
- Pose 64 ml Bld Chanoine Kir raccordement du CC fontaine d'Ouche (PV 032) (Travaux 07/2013)
- Pose 366 ml Ancien établissement URGO (Travaux 06/2010)
- Pose 6 ml Raccord Arsenal Minoterie (Travaux 11/2013)

Soit un total de 2241 ml avec dépose 20 ml et pose 2261 ml

En EP TRAVAUX NEUFS Investissement

- Pose 4 ml Refoulement préparation futur lotissement Rue Champs aux Pierres (Travaux 2017)

Soit un total de 4 ml

En EP Régularisation de plans

- 75 ml route d'Is-sur-Tille réseau manquant devant déchetterie
- Dépose 4 ml et pose 21 ml correction réseau Zac Parc Valmy
- Dépose 41 ml et pose 609 ml rue Monod (grésilles) passage réseau en séparatif (erreur plan récolement origine)
- Pose 90 ml Raccordements avaloirs avenue des grésilles
- Pose 149 ml réseau manquant chemin de la combe à la serpent (visite terrain)
- Pose 211 ml réseau manquant rue Devosge (collecteur et caniveaux)
- Pose 1888 ml quartier Hyacinthe Vincent (pluvial non intégré à l'origine)
- Pose 623 ml quartier Arsenal et Minoterie (pluvial non intégré à l'origine)
- Dépose 33 ml et pose 540 ml rue de la liberté (pluvial non intégré à l'origine)
- Dépose 37 ml Avenue Jean Jaurès (collecteur existant mais plus en service depuis tram)
- Modification position tête de réseau lac kir 12 ml

Soit un total de 4103 ml avec 115 ml de dépose et 4218 ml de pose

Soit au global 6 348 ml d'écart avec 2016.

➤ En eaux usées :

En EU TRAVAUX NEUFS Remises gratuites par le délégant

- Pose de 625 ml Ecopole Valmy (TRAVAUX 07/2015)
- Pose de 125 ml Grésilles Rue Julie Victoire DAUBIE (PV 037) (TRAVAUX 2013)
- Pose de 319 ml Grésilles Place Galilée (PV 037) (TRAVAUX 2013)
- Pose 62 ml Travaux raccordement du CC Fontaine d'Ouche (PV 032) (TRAVAUX 2013)
- Pose 307 ml Ancien Etablissement URGO (TRAVAUX 06/2010)
- Pose 508 ml quartier Arsenal (TRAVAUX 2013)
- Dépose 112 ml et pose 347 ml Echangeur Valmy (PV 046) (TRAVAUX 2015)

Soit un total de 2181 ml avec dépose 112 ml et pose 2293 ml

En EU TRAVAUX NEUFS Investissement

- Pose 6 ml Refoulement préparation futur lotissement Rue Champs aux Pierres (Travaux 2017)
- Pose 75 ml extension Quai de Belfort (TRAVAUX 2017)

Soit un total de 81 ml

En EU Régularisation de plans

- 537 ml rue Monod (grésilles) passage réseau en séparatif (erreur plan récolement origine Dijon Habitat entré en privé)
- 68 ml Impasse Troubat et Léger Plombières-les-Dijon Réseau manquant (suite à visite terrain)
- 96 ml rue du 8 mai 1945 Plombières-les-Dijon réseau manquant (suite à visite terrain)
  
- 56ml d'ajustements divers non identifiables

Soit un total de 757 ml de régularisation

➤ En réseau unitaire:

1.

En UN TRAVAUX NEUFS Remises gratuites par le délégant

- Pose de 17 ml Grésilles Place Galilée (PV 037) (TRAVAUX 2013)
- Pose 50 ml Quartier Hyacinthe Vincent (1 collecteur manquant)
- Pose 15 ml Ancien Etablissement URGO (TRAVAUX 06/2010)
- Pose 4 ml quartier Arsenal (TRAVAUX 2013)

Soit un total de 86 ml

En UN TRAVAUX NEUFS Investissement

- Pose 150 ml extension PETITJEAN pour cogénérateur

Soit un total de 150 ml

En UN Régularisation de plans

- 25 ml (erreur plan récolement origine Dijon Habitat entré en privé)
- 40 ml rue des Arandes (visite terrain)
  
- 33 ml correction non identifiables

Soit un total de 98 ml de régularisation

**Soit 334 ml d'écart avec 2016**

Tous les autres écarts font suite aux corrections après des levées GPS sur les communes.

- LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau</b>				
<b>Désignation</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>	
Avaloirs	5 198	5 359	3,1%	
Branchements publics eaux usées	22 939	23 214	1,2%	
Ouvrages de prétraitement réseau	39	45	15,4%	
Regards réseau	10 553	10 758	1,9%	
Vannes	13	16	23,1%	

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune</b>				
<b>Commune</b>	<b>Désignation</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
AHUY	Avaloirs	2	2	0,0%
AHUY	Regards réseau	2	3	50,0%
CHENÔVE	Avaloirs	11	11	0,0%
CHENÔVE	Regards réseau	15	15	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Branchements publics eaux usées	284	285	0,4%
CORCELLES-LES-MONTS	Regards réseau	150	171	14,0%
DIJON	Avaloirs	5 093	5 259	3,3%
DIJON	Branchements publics eaux usées	21 756	22 030	1,3%
DIJON	Ouvrages de prétraitement réseau	34	42	23,5%
DIJON	Regards réseau	9 706	9 895	1,9%
DIJON	Vannes	13	16	23,1%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Avaloirs	0	2	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Regards réseau	1	1	0,0%
LONGVIC	Avaloirs	1	1	0,0%
LONGVIC	Regards réseau	62	62	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Avaloirs	16	9	- 43,8%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Branchements publics eaux usées	899	899	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Ouvrages de prétraitement réseau	2	0	- 100,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Regards réseau	416	409	- 1,7%
RUFFEY-LÈS-ECHIREY	Regards réseau	4	5	25,0%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT-APOLLINAIRE	Avaloirs	73	73	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Ouvrages de prétraitement réseau	3	3	0,0%
SAINT-APOLLINAIRE	Regards réseau	196	196	0,0%
TALANT	Avaloirs	2	2	0,0%
TALANT	Regards réseau	1	1	0,0%

• **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des rejets au milieu naturel		
Commune	Site	Année de mise en service
DIJON	Autosurveillance G1 tête amont du Suzon	1996
DIJON	DO G10 A (Castel)	1996
DIJON	DO G11 A (Arquebuse)	1996
DIJON	DO G12 A (Péjoces)	1996
DIJON	DO G13 A (Colombière)	1996
DIJON	DO G14 A,15 B,16 A (Dauphine)	1996
DIJON	DO G2 A (place du 30 Octobre)	1996
DIJON	DO G3 A (place Roger Salengro)	1996
DIJON	DO G33 A (Rue Monge - Condorcet)	2017
DIJON	DO G34 (Rue Monge - Arquebuse)	2017
DIJON	DO G4 A (quai Gauthey)	1996
DIJON	DO G8 A (Rotondes)	1996
DIJON	DO G9 A (Goujon)	1996

Après le nom du site, la classe de la charge polluante du DO est précisée selon le principe suivant :

- Charge polluante  $\geq 600$ kg de DBO5 classe A
- Charge polluante  $\geq 120$ kg et  $< 600$ kg de DBO5 classe B
- Charge polluante  $< 120$ kg de DBO5 classe C

Les DO  $\geq 600$ kg de DBO5 listés dans le tableau ci-dessus, sont ceux présents sur le périmètre contractuel et non sur le système d'assainissement global Eauvitale.

• **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations disponibles de traitement sur le réseau au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

<b>Inventaire des installations de traitement sur réseau</b>		
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>
DIJON	Bassin de rétention Arsenal EP	2014
DIJON	Bassin de rétention EP Bafu	1989
DIJON	Bassin de rétention EP Ecopole	2013
DIJON	Bassin de rétention EP Mazen Sully	2007
DIJON	Bassin de rétention EP Tri sélectif (3)	2007
DIJON	Bassin de rétention EP Valmy n°1	2007
DIJON	Bassin de rétention EP Valmy n°2	2011
DIJON	Bassin de rétention EP Valmy n°3	2011
DIJON	Bassin de rétention EP Valmy Parking relais	2012
DIJON	Bassin d'infiltration Julie Victoire Daubié EP	2013
DIJON	Bassin d'infiltration rond point des Lentilleres EP	1986
DIJON	Bassin d'infiltration ZAC des Maraîchers EP	2015
DIJON	Bassin d'infiltration ZAC Place Galilée EP	2013
DIJON	Bassin d'infiltration Zénith EP	2009
DIJON	Bassin d'orage Felix Eboué EP (av. de Stalingrad)	1989
DIJON	Bassin d'orage Mongeotte Unitaire	2007
FONTAINE-LÈS-DIJON	Bassin d'orage rue des portefeuilles / rue de verdun	
FONTAINE-LÈS-DIJON	Bassin d'orage rue jean souny	
SAINT-APOLLINAIRE	Bassin d'infiltration Cap Nord EP	2006

- **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

<b>Inventaire des points de mesure ou prélèvement</b>		
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>
DÉTAIN-ET-BRUANT	Pluviomètre chez M. Brocart, rue St Paul	2014
DIJON	Pluviomètre n°2 (Valmy)	1996
DIJON	Pluviomètre n°3 (Marmuzots)	1996
DIJON	Point de mesure Step G5, G6 (pluvio)	2007
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Débitmètre du chemin du Vallon Plombières	2002
SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ	Pluviomètre écluse VNF St Victor/Ouche	2014



• **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

<b>Inventaire des installations de relevage</b>				
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Unité</b>
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles EU	2014	30	m³/h
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine EU	1977	25	m³/h
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad) EU	2007	17	m³/h
DIJON	PR Albert Gayet EU	1997	28	m³/h
DIJON	PR de Stalingrad EU	1989	160	m³/h
DIJON	PR du Lac EU	2006	20	m³/h
DIJON	PR Mazen Sully EU	2007	20	m³/h
DIJON	PR quai François Galliot EU	2016	30	m³/h
DIJON	PR rue des Champs Loups EU	2015	35	m³/h
DIJON	PR Saulx Tavannes EU	2016	10	m³/h
DIJON	PR Z.I. Abattoirs EU	2003	145	m³/h
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN) EU	1996	105	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc) EU	1996	25	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc) EU	1996	25	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars EU	1996	60	m³/h
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo EU	1996	20	m³/h
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 1 usine de Poncey (PR privé) EU	2016	10	m³/h
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2 usine de Poncey (PR privé) EU	2016	10	m³/h
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 3 usine de Poncey (PR privé) EU	2016	10	m³/h
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR principal usine de Poncey (PR privé) EU	2016	15	m³/h
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord EU	2007	30	m³/h
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA) EU	2008	120	m³/h

- **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

<b>Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Capacité de traitement (Eq. hab)</b>
DIJON	STEP Eau Vitale	2007	400 000

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

**Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.**

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs. Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères. Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2017
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	13
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	53
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>96</b>

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'indice ces dernières années :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement					
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice	66	66	81	96	96

### 2.3.3 Les biens de reprise


Les biens de reprise sont des biens dont le délégataire est propriétaire et qui peuvent être rachetés par la collectivité à la fin du contrat selon les modalités prévues par le contrat.

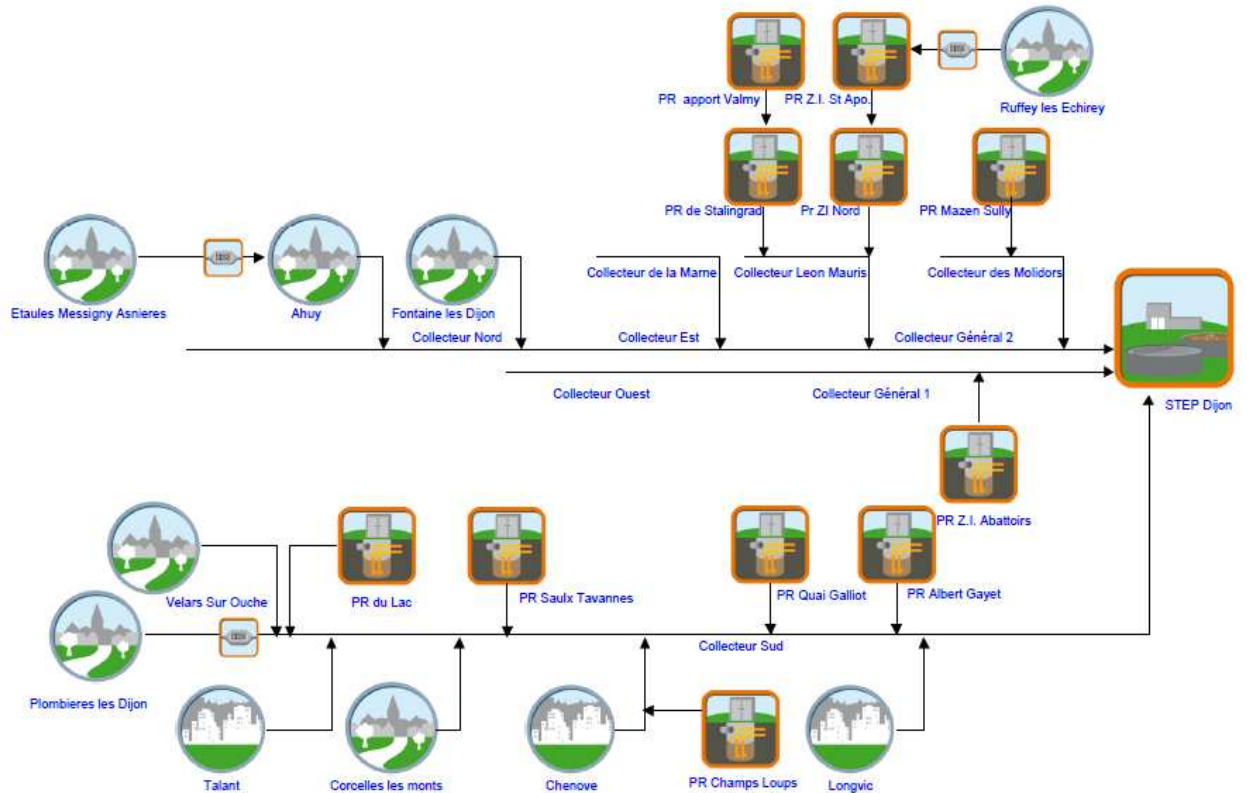
# 3 | Qualité du service




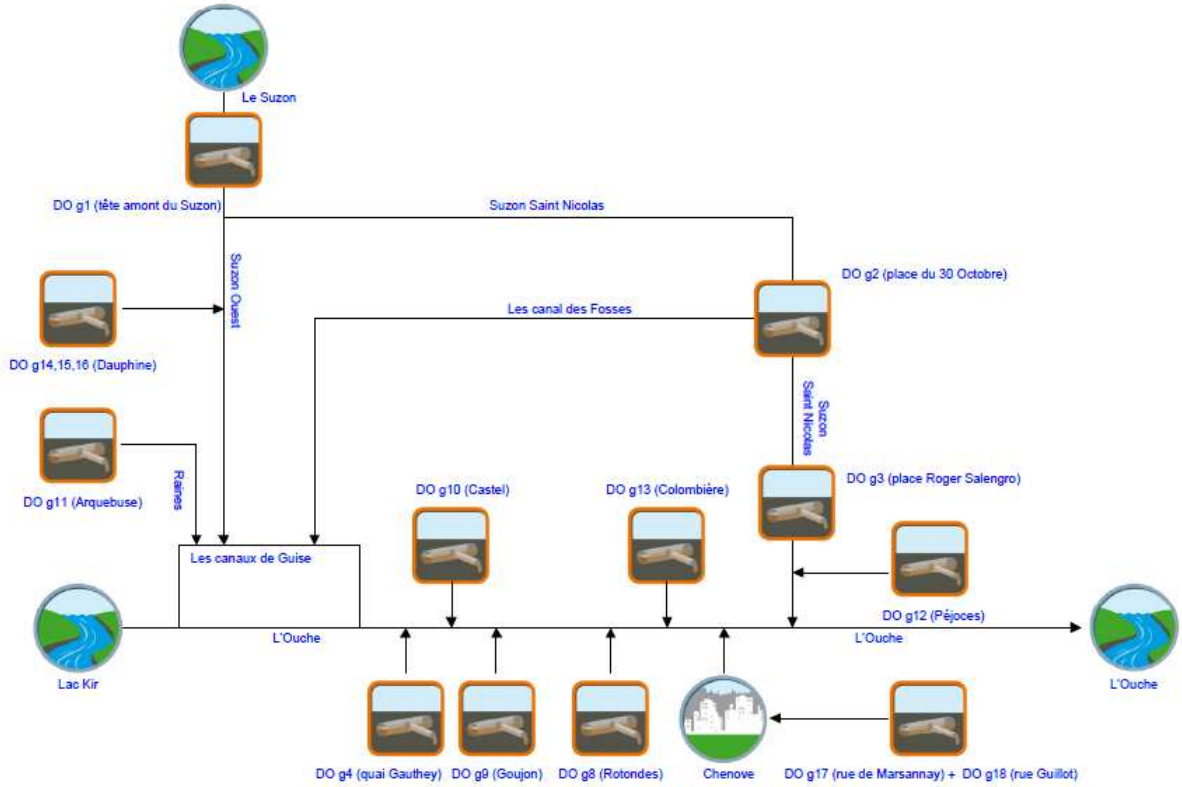
# 3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

## 3.1.1 Le schéma du système d'assainissement du contrat

Bourgogne Champagne Jura 	Révision		SYNOPTIQUE LE GRAND DIJON DIJON		
	Date	Description			
	28/11/2014	Précision version			
	24/02/2015	Modification de zone			
	23/01/2017	Ajout de postes			
Creation	28/11/2014	Réalisé par	AFERREJUX	Nom du fichier	VISIO GRAND DIJON ASS.VSD



Bourgogne Champagne Jura 	Révision		SYNOPTIQUE LE GRAND DIJON DEVERSOIR D'ORAGE
	Date	Description	
	28/11/2014	Première version	
	02/03/2015	Modification de logo	
Création	28/11/2014	Réalisé par	APERREUX
		Nom du fichier	VISIO GRAND DIJON ASS.VSD

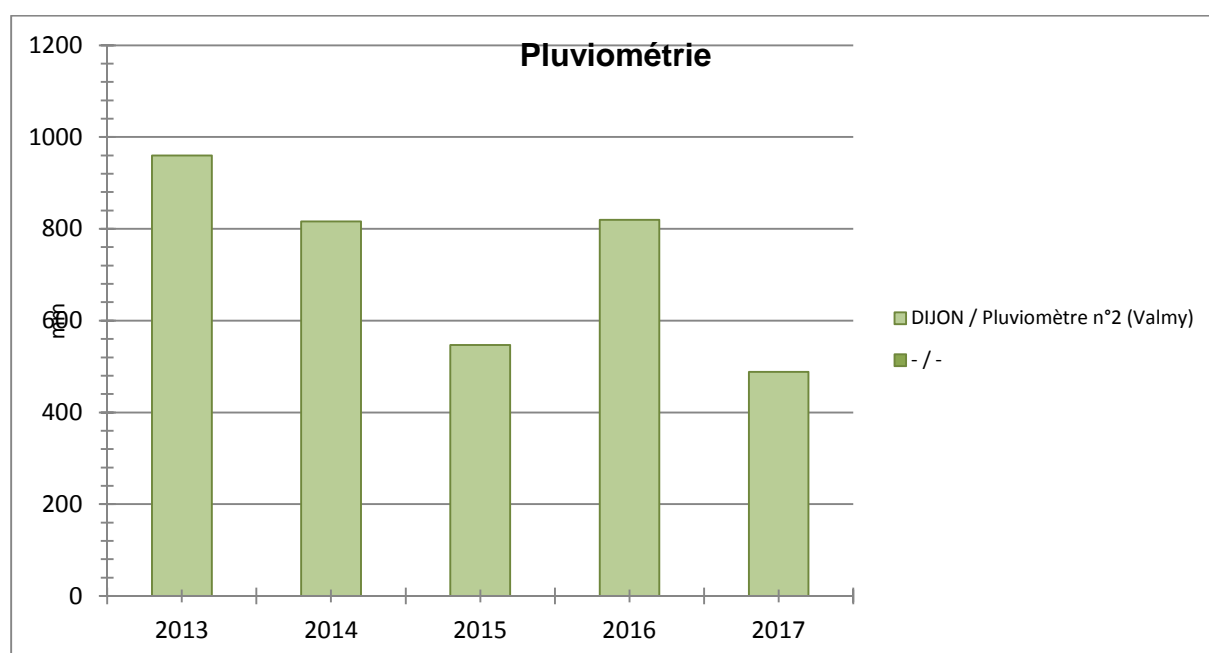


### 3.1.2 La pluviométrie

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

Pluviométrie annuelle (mm)							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIJON	Pluviomètre n°2 (Valmy)	959,9	815,9	547,2	819,5	488,4	- 40,4%



La pluviométrie 2017 est relevée sur le pluviomètre installé au réservoir de Valmy. Nous observons une réduction de la pluviométrie de 40,4 % par rapport à l'année 2016.

- LA PLUVIOMETRIE MENSUELLE**

Pluviométrie mensuelle 2017													
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Pluviométrie (mm)	18,6	27,2	17,0	18,4	94,4	52,4	50,2	32,4	53,4	15,2	54,6	54,4	488,4

La pluviométrie 2017 est relevée sur le pluviomètre installé au réservoir de Valmy



### 3.1.3 L'exploitation des réseaux de collecte

#### • LA SURVEILLANCE DU RESEAU

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Inspections réseau						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	750	1 079	1 558	1 929	1 293	- 33,0%
dont ITV (ml)	750	1 079	1 151	1 057	1 161	9,8%
dont pédestre (ml)	0	0	406	872	132	- 84,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	0	3	683	131	3 009	2 195,3%
dont ITV (ml)	0	3	182	131	1 480	1 028,4%
dont pédestre (ml)	0	0	501	0	1 530	0,0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0	1 102	2 302	2 316	2 309	- 0,3%
dont ITV (ml)	0	1 102	819	1 642	1 859	13,2%
dont pédestre (ml)	0	0	1 483	674	450	- 33,3%
Linéaire total inspecté (ml)	750	2 184	4 543	4 376	6 611	51,1%
dont ITV (ml)	750	2 184	2 152	2 830	4 499	59,0%
dont pédestre (ml)	0	0	2 390	1 546	2 112	36,6%

Inspections réseau						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	750	2 184	2 152	2 830	4 499	59,0%
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	0	0	2 390	1 546	2 112	36,6%
Linéaire total inspecté (ml)	750	2 184	4 543	4 376	6 611	51,1%

Inspections télévisées						
Type ITV	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Pluviales inspecté par ITV d'urgence	-	-	-	-	422	0,0%
Linéaire de réseau Eaux Pluviales inspecté par ITV programmée	-	3	182	131	1 057	706,3%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV d'urgence	-	-	-	-	103	0,0%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée	590	1 152	1 151	1 057	1 058	0,1%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP urgence)	-	37	0	0	-	0,0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté par ITV d'urgence	-	70	0	0	1 004	0,0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté par ITV programmée	-	1 032	819	1 642	540	- 67,1%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté par Vidéopériscope (IVP programmées)	-	-	-	-	315	0,0%
Linéaire total inspecté par ITV	590	2 294	2 152	2 830	4 499	59,0%

Répartition par communes des inspections réseau							
Commune	Type d'inspection réseau	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CHENÔVE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	-	-	5	0,0%
CHENÔVE	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	-	-	5	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	0	94	435	0	- 100,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	127	0	0	0	0,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire total inspecté (ml)	-	127	94	435	0	- 100,0%
DIJON	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	1 788	2 258	1 104	2 082	88,5%
DIJON	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	995	1 488	2 382	2 914	22,3%
DIJON	Linéaire total inspecté (ml)	-	2 782	3 746	3 486	4 996	43,3%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	-	-	12	0,0%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	-	-	12	0,0%
LONGVIC	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	0	39	0	0	0,0%
LONGVIC	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	246	0	0	0	0,0%
LONGVIC	Linéaire total inspecté (ml)	-	246	0	0	0	0,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	-	7	12	76,8%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	590	926	664	265	694	161,9%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire total inspecté (ml)	590	926	664	265	705	166,3%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	0	0	183	891	387,7%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire total inspecté (ml)	-	0	0	183	891	387,7%



Le contrôle des collecteurs et des ouvrages de réseau est réalisé :

- par inspection visuelle en ce qui concerne les collecteurs visitables,
- par inspection télévisuelle en ce qui concerne les collecteurs non visitables,
- à l'occasion des campagnes de curage en ce qui concerne les regards de visite et les bouches d'égout.

Ces contrôles permettent de préparer les campagnes de curage et de valider leur efficacité, d'observer l'état des ouvrages et de détecter des fonctionnements anormaux du réseau (exemple : arrivée d'eaux claires parasites).

### • LE CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	300	73,22	314,51	682,21	58,52	- 91,4%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	8 066,34	4 679,93	7 217,93	5 997,44	7 359,13	22,7%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	1 613	688,05	1 705,91	10 217,56	3 868,63	- 62,1%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9 979,34	5 441,2	9 238,35	16 897,21	11 286,28	- 33,2%
Taux de curage préventif (%)	2,0%	1,1%	1,9%	3,3%	2,2%	- 32,8%

Répartition par communes du curage préventif réseau							
Commune	Intervention	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CHENÔVE	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	0	0	193,18	94,36	0	- 100,0%
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	299,01	264,6	229,34	0	- 100,0%
DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	300	73,22	306,01	660,03	46,8	- 92,9%
DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	7 476	1 802,17	4 490,54	5 694,16	5 138,46	- 9,8%
DIJON	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	1 613	688,05	1 512,73	9 970,26	3 868,63	- 61,2%
FONTAINE-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	0	8,5	0	0	0,0%
LONGVIC	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	0	0	0	152,94	0	- 100,0%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	-	-	-	-	11,72	0,0%

Répartition par communes du curage préventif réseau							
Commune	Intervention	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	590,34	2 578,75	2 242,54	73,94	2 158,41	2 819,1%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	0	220,25	0	62,26	0,0%
TALANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	0	0	22,18	0	- 100,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9 979,34	5 441,2	9 238,35	16 897,21	11 286,28	- 33,2%
Total	Taux de curage préventif (%)	2,0%	1,1%	1,9%	3,3%	2,2%	- 32,8%

Curage préventif (Ouvrages)						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Ouvrages de prétraitement	9	9	9	9	7	- 22,2%

Répartition par communes du curage préventif (Ouvrages)							
Commune	Type de réseaux	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIJON	Ouvrages de prétraitement	9	9	9	9	7	- 22,2%

>> Les plans de curage sont déterminés à l'issus des inspections visuelles des réseaux en fonction du taux d'encrassement relevé.

La liste par rue des longueurs de réseaux curés de façon préventive est jointe en **annexe**.

Le taux de points noirs pour 100 km fait l'objet d'un indicateur de performance :

Taux de points noirs pour 100 km						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Taux	3,6	1,96	3,51	3,48	2,52	-27,6%

Un point noir correspond à un site du réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

En 2017, le chemisage du collecteur rue des Carrières Blanches à Dijon a permis de supprimer des points noirs sur le contrat.

L'indicateur « taux de points noirs » recense pour 100 kms de réseau, le nombre de sites d'intervention, dits « points noirs ».

La liste des 16 points noirs est la suivante :

Taux de points noirs pour 100 km		
Commune	Adresse	Données Techniques
CORCELLES-LES-MONTS	RUE SAINT ANTOINE	100 ML / Ø 200
DIJON	AVENUE DU LAC	ML 742 / Ø 200
	ALLEE DE BASTIA	ML 105 / Ø 200
	ALLEE DE LA SOURCE	ML 110 / Ø 200
	ALLEE D'AJACCIO	ML 93 / Ø 200
	ALLEE DE CALVI	ML 71 / Ø 200
	ALLEE DE THANN	ML 38 / Ø 200
	ALLEE DE RIBEAUVILLE	ML 30 / Ø 200
	ALLEE DE CHAMBERY	ML 138 / Ø 200
	RUE GABRIEL PEIGNOT	ML 125 / Ø 300
	PLOMBIERES-LES-DIJON	RUE DE VELARS
CHEMIN DU VALLON		170 ML / Ø 200
RUE WEOTENGA		100 ML / Ø 200
RUE VICTOR HUGO		116 ML / Ø 200
PLACE FRANCOIS MITTERAND		110 ML / Ø 200
ROUTE DE DIJON		400 ML / Ø 200

Curage curatif						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	3 672,1	1 461,07	420,83	253,48	- 39,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	249,86	0	0	5,79	0,0%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	0	4 015,31	280,82	416,02	344,37	- 17,2%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	0	7 937,27	1 741,89	836,85	603,64	- 27,9%
Taux de curage curatif (%)	0,0%	1,6%	0,4%	0,2%	0,1%	- 27,5%

Répartition par communes du curage curatif							
Commune	Réseaux Types	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CORCELLES-LES-MONTS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	298,96	0	0	0	0,0%
DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	-	249,86	0	0	5,79	0,0%
DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	1 849,25	328,42	184,57	0	- 100,0%
DIJON	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	0	4 015,31	280,82	416,02	344,37	- 17,2%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 523,89	902,51	109,08	253,48	132,4%
SAINT-APOLLINAIRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	0	230,14	127,18	0	- 100,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	0	7 937,27	1 741,89	836,85	603,64	- 27,9%
Total	Taux de curage curatif (%)	0,0%	1,6%	0,4%	0,2%	0,1%	- 27,5%

Le curage total : préventif et curatif							
Réseaux	Types	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	0	3 672,1	1 461,07	420,83	253,48	- 39,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	590,34	0	293,01	0	0	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	7 476	4 679,93	6 924,92	5 997,44	7 359,13	22,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	Curatif	0	249,86	0	0	5,79	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	Préparatoire	0	0	13,73	0	0	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	Préventif	300	73,22	300,78	682,21	58,52	- 91,4%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	Curatif	0	4 015,31	280,82	416,02	344,37	- 17,2%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	Préparatoire	0	0	387,54	6,76	0	- 100,0%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	Préventif	1 613	688,05	1 318,37	10 210,8	3 868,63	- 62,1%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		9 979,34	5 441,2	9 238,35	16 897,21	11 286,28	- 33,2%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	7 937,27	1 741,89	836,85	603,64	- 27,9%

- LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

<b>Désobstructions</b>						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	15	32	28	34	30	- 11,8%
Désobstructions sur branchements	24	44	28	34	32	- 5,9%
Désobstructions sur avaloirs	61	26	92	2	40	1 900,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,03	0,06	0,06	0,07	0,06	- 11,3%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	- 6,9%

<b>Répartition par communes des désobstructions</b>						
<b>CHENÔVE</b>	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

<b>CORCELLES-LES-MONTS</b>	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	0	0	0	0	0	0,0%
Désobstructions sur branchements	0	0	1	0	0	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

<b>DIJON</b>	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	15	28	17	30	27	- 10,0%
Désobstructions sur branchements	24	36	22	27	22	- 18,5%
Désobstructions sur avaloirs	61	26	91	1	39	3 800,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,03	0,06	0,04	0,06	0,05	- 12,9%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	- 19,5%

<b>PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON</b>	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	0	4	11	3	3	0,0%
Désobstructions sur branchements	0	8	5	7	10	42,9%

### 3 | Qualité du service

<b>PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur avaloirs	0	0	1	1	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,32	0,85	0,23	0,23	0,9%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0,01	0,01	0,01	41,4%

<b>RUFFEY-LÈS-ECHIREY</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

<b>SAINT-APOLLINAIRE</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	-	-	-	1	-	- 100,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

<b>TALANT</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0	0,0%

>> Les causes principales des obstructions réseau et branchement sont les lingettes et d'importants dépôts de graisses. A chaque obstruction de branchement un courrier est envoyé au client pour le sensibiliser sur la bonne utilisation de sont branchement.

La liste par rue des désobstructions de branchements et de canalisations est jointe en annexe.



### • LES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ BRANCHEMENTS

Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquêtes de Conformité Branchements						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	47	64	282	68	209	207,4%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	28	22	99	12	24	100,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	38	61	37	37	36	- 2,7%
Total enquêtes et contrôles branchements	113	147	418	117	269	129,9%

Répartition par communes des enquêtes de Conformité Branchements						
CORCELLES-LES-MONTS	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	0	2	1	1	2	100,0%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	1	0	2	0	0	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	1	2	3	1	2	100,0%

DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	47	60	280	66	199	201,5%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	26	22	96	12	23	91,7%
Nombre d'enquêtes sur branchement	36	59	35	32	34	6,3%
Total enquêtes et contrôles branchements	109	141	411	110	256	132,7%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	0	2	1	1	8	700,0%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	1	0	1	0	1	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	2	2	2	5	2	- 60,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	3	4	4	6	11	83,3%

Enquêtes de Conformité Branchements						
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
- dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventas	47	69	277	164	345	110,4%
- dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	28	6	5	3	7	133,3%

Les enquêtes de raccordement sont effectuées seulement sur le réseau assainissement (EU ou réseau séparatif). Lors des conformités de branchement, tous les branchements sont vérifiés et contrôlés (EU et EP).

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

<b>Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)</b>						
<b>Groupe</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Nombre de branchements réparés	5	12	6	2	5	150,0%
Nombre de canalisations réparées	0	0	1	2	1	- 50,0%
Nombre d'ouvrages réparés	5	4	6	2	4	100,0%

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

<b>Les interventions en astreinte sur le réseau</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Variation N/N-1</b>
Les interventions sur le réseau	33	42	27,3%

### 3.1.4 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

- LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte								
Commune	Site	Finalité Type Volume	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIJON	DO G10 A (Castel)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	49 853	15 482	15 022	30 307	0	- 100,0%
DIJON	DO G11 A (Arquebuse)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	335	4 709	400	0	0	0,0%
DIJON	DO G12 A (Péjoces)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	243	1 069	2 158	1 465	25	- 98,3%
DIJON	DO G13 A (Colombière)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	270	242	528	850	3 152	270,8%
DIJON	DO G3 A (place Roger Salengro)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	435 482	440 172	164 026	46 771	44 801	- 4,2%
DIJON	DO G4 A (quai Gauthey)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	66 935	90 329	29 005	51 440	9 414	- 81,7%
DIJON	DO G8 A (Rotondes)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	130 897	172 721	32 438	123 782	43 972	- 64,5%
DIJON	DO G9 A (Goujon)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	46 269	10 658	13 291	21 380	3 727	- 82,6%
DIJON	DO G24 A (Mongeotte)	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	1 984 552	1 081 566	649 986	895 113	176 355	- 80,3%
Total Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>			2 714 836	1 816 948	906 854	1 171 108	281 446	-76,0%

- LES INTERVENTIONS SUR LES DEVERSOIRS D'ORAGE ET LES BASSINS D'ORAGE**

Les interventions sur les déversoirs d'orage et les bassins d'orage sont détaillées dans le tableau suivant.

Les interventions sur les déversoirs d'orage et les bassins d'orage			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
DIJON	DO G10 A (Castel)	1	0
Total		1	0

### 3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

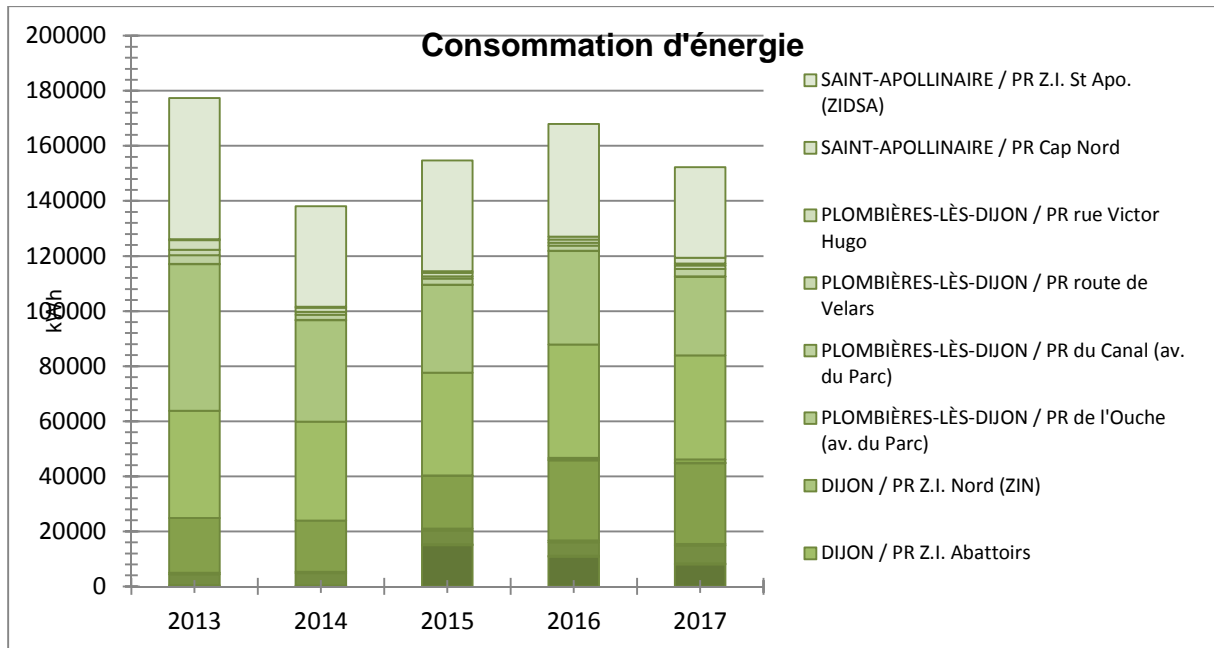
Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m<sup>3</sup> pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement				
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m <sup>3</sup> pompés	m <sup>3</sup> déversés
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	3 737	15 553	0
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	17	425	0
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	2 245	38 165	0
DIJON	PR Albert Gayet	214	6 440	0
DIJON	PR de Stalingrad	1 032	167 869	0
DIJON	PR du Lac	79	1 580	0
DIJON	PR Mazen Sully	911	18 220	0
DIJON	PR quai François Galliot	7	204	0
DIJON	PR rue des Champs Loups	25	875	0
DIJON	PR Saulx Tavannes	30	885	0
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	2 124	297 360	0
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	2 101	149 941	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	1 906	47 650	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	104	2 600	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	186	11 160	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	355	7 100	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 1 usine de Poncey	1	10	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2 usine de Poncey	114	1 140	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 3 usine de Poncey	387	780	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR principal usine de Poncey	57	855	0
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	215	6 450	0
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	2 242	166 050	0
Total		18 089	941 312	0

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	-	-	15 006	10 753	7 968	- 25,9%
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	447	309	333	327	358	9,5%
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	3 962	4 486	5 004	4 990	6 511	30,5%
DIJON	PR Albert Gayet	515	560	678	675	583	- 13,6%
DIJON	PR de Stalingrad	19 956	18 519	19 209	29 037	29 291	0,9%
DIJON	PR quai François Galliot	-	-	-	493	141	- 71,4%
DIJON	PR rue des Champs Loups	-	-	123	441	156	- 64,6%
DIJON	PR Saulx Tavannes	-	-	-	-	1 110	0,0%
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	38 871	35 914	37 295	41 156	37 794	- 8,2%
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	53 247	36 942	31 820	33 974	28 589	- 15,9%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	182	123	122	124	148	19,4%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	3 123	1 842	2 182	1 753	2 588	47,6%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	1 959	1 045	801	1 140	1 293	13,4%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	3 459	1 462	1 326	1 181	745	- 36,9%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	421	418	536	980	2 108	115,1%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	51 265	36 514	40 251	40 967	32 870	- 19,8%
Total		177 407	138 134	154 686	167 991	152 253	- 9,4%



Le disjoncteur électrique du PR du Lac se situe dans la base nautique du Lac Kir. Il n'y a pas de compteur électrique.

Les consommations électriques du PR principal usine de Poncey, ainsi que les 3 micro PR de Poncey sont incluses dans le comptage général de l'usine de Poncey.

La hausse de consommation sur PR Cap Nord est due à une panne commutateur de commande pompes qui a généré en mars et avril une surconsommation d'environ 250 kW.

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de curages</b>	<b>Nombre de débouchages</b>
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	0	0
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	4	0
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	10	0
DIJON	PR Albert Gayet	3	0
DIJON	PR de Stalingrad	12	0
DIJON	PR du Lac	3	0
DIJON	PR Mazen Sully	3	0
DIJON	PR quai François Galliot	3	0
DIJON	PR rue des Champs Loups	2	0
DIJON	PR Saulx Tavannes	2	0
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	6	0
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	6	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	12	2
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	12	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	5	0
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	12	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 1 usine de Poncey	0	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2 usine de Poncey	0	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 3 usine de Poncey	0	0
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR principal usine de Poncey	0	0
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	3	0
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	12	0
<b>Total</b>		<b>110</b>	<b>2</b>

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire électrique	28/06/2017
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.183	16/02/2017
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.293	16/02/2017
DIJON	PR Albert Gayet	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.211	16/02/2017
DIJON	PR de Stalingrad	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.209	28/06/2017
DIJON	PR de Stalingrad	Extincteur des postes de relèvement	extincteur	14/06/2017
DIJON	PR du Lac	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire électrique AE.289	16/02/2017
DIJON	PR Mazen Sully	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.254	16/02/2017
DIJON	PR quai François Galliot	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	28/06/2017
DIJON	PR rue des Champs Loups	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire générale BT	28/06/2017
DIJON	PR Saulx Tavannes	Equipement électrique des postes de relèvement		28/06/2017
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.207	28/06/2017
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	Equipement électrique des postes de relèvement	Groupe électrogène	28/06/2017
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.212	28/06/2017
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Equipement électrique des postes de relèvement	Groupe électrogène	28/06/2017
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Extincteur des postes de relèvement		14/06/2017
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Moyen de levage des postes de relèvement	Point de levage PL61	01/02/2017
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Moyen de levage des postes de relèvement	Point d'ancrage P.A114	01/02/2017
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Moyen de levage des postes de relèvement	Point ancrage PA.99	01/02/2017
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Moyen de levage des postes de relèvement	Point de levage PL05	01/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.240	16/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.239	16/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.242	16/02/2017
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.241	16/02/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 1 usine de Poncey	Equipement électrique des postes de relèvement		23/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2 usine de Poncey	Equipement électrique des postes de relèvement		23/06/2017
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 3 usine de Poncey	Equipement électrique des postes de relèvement		23/06/2017



Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR principal usine de Poncey	Equipement électrique des postes de relèvement		23/06/2017
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoires électrique AE.225	16/02/2017
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire électrique AE.208	16/02/2017
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Equipement électrique des postes de relèvement	Groupe électrogène	16/02/2017
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Extincteur des postes de relèvement	extincteur	14/06/2017
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Moyen de levage des postes de relèvement	Point d'ancrage P.A 116	01/02/2017
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Moyen de levage des postes de relèvement	Point de levage PL62	01/02/2017
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Moyen de levage des postes de relèvement	Point de levage PL38	01/02/2017

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	0	0	2	6	200,00%
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	0	0	11	31	181,82%
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	0	0	0	3	0,00%
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	6	66	54	48	-11,11%
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	0	0	0	2	0	-100,00%
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	0	3	3	7	1	-85,71%
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	3	0	3	0,00%
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	110	99	79	72	-8,86%
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	0	0	2	8	0	-100,00%
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	8	15	20	5	-75,00%
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	0	3	3	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	113	127	107	123	148	20,33%
DIJON	PR Albert Gayet	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	0	0	10	2	0	-100,00%
DIJON	PR Albert Gayet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	0	4	48	12	6	-50,00%
DIJON	PR Albert Gayet	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	0	4	3	-25,00%
DIJON	PR Albert Gayet	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	103	110	100	80	106	32,50%
DIJON	PR de Stalingrad	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4	0	4	6	1	-83,33%
DIJON	PR de Stalingrad	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	8	16	30	23	-23,33%
DIJON	PR de Stalingrad	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	5	7	3	7	4	-42,86%
DIJON	PR de Stalingrad	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	158	157	151	142	167	17,61%
DIJON	PR du Lac	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	0	0	2	0	0	0,00%
DIJON	PR du Lac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	5	9	3	13	333,33%
DIJON	PR du Lac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	0	3	3	0,00%
DIJON	PR du Lac	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71	93	72	67	96	43,28%
DIJON	PR Mazon Sully	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	2	4	8	7	-12,50%
DIJON	PR Mazon Sully	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	-	3	3	0,00%
DIJON	PR Mazon Sully	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	82	97	74	79	95	20,25%
DIJON	PR quai François Galliot	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	11	1	-90,91%

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIJON	PR quai François Galliot	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	0	0	3	0,00%
DIJON	PR quai François Galliot	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	0	30	72	140,00%
DIJON	PR rue des Champs Loups	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	6	3	-50,00%
DIJON	PR rue des Champs Loups	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	0	0	2	0,00%
DIJON	PR rue des Champs Loups	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	8	88	96	9,09%
DIJON	PR Saulx Tavnnes	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-	-	1	0,00%
DIJON	PR Saulx Tavnnes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-	-	7	0,00%
DIJON	PR Saulx Tavnnes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
DIJON	PR Saulx Tavnnes	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	-	-	36	0,00%
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	2	5	0	1	0,00%
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	10	12	17	9	-47,06%
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	68	52	11	13	4	-69,23%
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	151	125	140	146	4,29%
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	7	0	0	0	0,00%
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	13	26	22	21	-4,55%
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	92	55	12	13	9	-30,77%
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	111	127	125	118	128	8,47%

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	0	0	0	0	2	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	5	7	10	9	-10,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	3	3	3	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	123	125	92	119	128	7,56%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	0	2	0	0	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	0	8	7	1	-85,71%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	2	0	2	2	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	97	99	74	97	102	5,15%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	0	5	12	3	2	-33,33%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	0	3	3	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	112	120	85	105	113	7,62%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	0	1	0	1	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	0	4	3	3	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	0	3	3	0,00%
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	103	108	89	104	114	9,62%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 1 usine de Poncey	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2 usine de Poncey	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-	-	1	0,00%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2	Tâche de maintenance	Corrective	-	-	-	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
	usine de Poncey	des postes de relèvement							
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2 usine de Poncey	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 3 usine de Poncey	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR principal usine de Poncey	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-	-	1	0,00%
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR principal usine de Poncey	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-	-	1	0,00%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	4	0	4	12	200,00%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	0	3	3	3	3	0,00%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	115	137	104	113	146	29,20%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	6	5	1	1	0,00%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	21	37	23	11	-52,17%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3	8	3	9	8	-11,11%
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	131	165	126	128	178	39,06%

Les autres interventions sur les postes de relèvements					
		Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Tâche de maintenance des postes de relèvement		Tâche d'exploitation des postes de relèvement
		Total	Corrective	Préventive	Total
CORCELLES-LES-MONTS	PR général de Corcelles	6	31	3	48
CORCELLES-LES-MONTS	PR Saint-Antoine	0	1	3	72
DIJON	PR apport Valmy (av. de Stalingrad)	0	5	3	148
DIJON	PR Albert Gayet	0	6	3	106
DIJON	PR de Stalingrad	1	23	4	167
DIJON	PR du Lac	0	13	3	96
DIJON	PR Mazen Sully	0	7	3	95
DIJON	PR quai François Galliot	0	1	3	72
DIJON	PR rue des Champs Loups	0	3	2	96
DIJON	PR Saulx Tavannes	1	7	1	36
DIJON	PR Z.I. Abattoirs	1	9	4	146
DIJON	PR Z.I. Nord (ZIN)	0	21	9	128
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR de l'Ouche (av. du Parc)	2	9	3	128
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR du Canal (av. du Parc)	0	1	2	102
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR route de Velars	-	2	3	113
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	PR rue Victor Hugo	1	3	3	114
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 1 usine de Poncey	-	-	1	-
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 2 usine de Poncey	1	1	1	-
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR micro station 3 usine de Poncey	-	-	1	-
PONCEY-LÈS-ATHÉE	PR principal usine de Poncey	-	1	1	-
SAINT-APOLLINAIRE	PR Cap Nord	1	12	3	146
SAINT-APOLLINAIRE	PR Z.I. St Apo. (ZIDSA)	1	11	8	178

Une opération (intervention d'exploitation, de maintenance préventive ou curative) peut être constituée de plusieurs tâches.

### 3.1.6 La conformité du système de collecte

#### • L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU

L'auto surveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Le tableau suivant indique le niveau d'instrumentation des déversoirs d'orage du contrat.

Instrumentation des déversoirs			
Type	2016	2017	N/N-1 (%)
Taux de déversoirs d'orage (120 < charge < 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100	100	0,0%
Taux de déversoirs d'orage (charge > 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100	100	0,0%

- **LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

La liste des conventions de déversement est la suivante sur la commune de Dijon :

<b>Autorisations et conventions de déversement sur la commune de Dijon</b>			
<b>Établissement partenaire</b>	<b>Nature de l'activité</b>	<b>Date de signature /En cours</b>	<b>Durée de l'autorisation</b>
Bassigny Poids Lourds	Vente - entretien poids lourds	05/01/2016	5 ans
La Belle Hortense	Blanchisserie	10/10/2017	5 ans
Blanchisserie CHU	Lavage de linge CHU	08/01/2015	5 ans
Briottet	Fabrication de crèmes de fruits et sirops	01/06/2010	En cours de renouvellement
Centre GF LECLERC	Centre traitement cancer	29/08/2014	5 ans
Chaufferie Fontaine d'ouche - SODIEN	Chaufferie	23/04/2015	5 ans
Chaufferie Bois Dijon Energie	Chaufferie Péjoces	26/06/2015	5 ans
Chocolaterie de Bourgogne	Agro-alimentaire (Chocolats)	23/06/2015	5 ans
CHS Chartreuse	Centre Hospitalier Spécialisé	06/09/2017	5 ans
CHU Le Bocage	Centre Hospitalier	04/12/2013	5 ans
CHU PTB	Laboratoires CHU	04/12/2013	5 ans
Clavière Viandes	Découpage et conditionnement de viandes	10/01/2009	En cours de renouvellement
Cyclopharma	Fabrication de radionucléides	23/06/2015	5 ans
DIEZE (ex DIVEO)	Parc camions OM	15/12/2016	5 ans
EFS	Centre de transfusion sanguine	17/12/2015	5 ans
Essilor (Saint-Apollinaire)	Fabrication d'optiques	18/10/2017	5 ans
Essilor International (Dijon)	Fabrication d'optiques	01/10/2015	5 ans
Gabriel Boudier	Fabrication de vins et spiritueux	14/02/2013	5 ans
L'Héritier-Guyot (Suprex)	Fabrication de crèmes de fruits et sirops	01/03/2012	5 ans
L'Héritier-Guyot (Suprex) Avenant	Fabrication de crèmes de fruits et sirops	14/03/2016	5 ans
INRA	Institut de Recherche	21/12/2017	5 ans



Autorisations et conventions de déversement sur la commune de Dijon			
Établissement partenaire	Nature de l'activité	Date de signature /En cours	Durée de l'autorisation
Keolis Bourgogne	Maintenance Poids Lourds et Bus	10/10/201	5 ans
Keolis Divia	Entrepôts du tram	17/03/2014	5 ans
Lejay-Lagoutte	Fabrication de crèmes de fruits et sirops	08/11/2011	En cours de renouvellement
Lety	Récupération, recyclage et traitement de déchets	29/08/2014	5 ans
Mulot et Petitjean	Fabrication de pains d'épices	19/05/2017	5 ans
ONET Services	Nettoyage industriel	17/08/2016	5 ans
Pechiney Emballage Packaging (AMCOR)	Fabrication d'emballages souples	30/01/2013	5 ans
Pôle Santé Valmy	Epaud et unité de soins de suite	13/04/2016	5 ans
Pressing Multi Services	Pressing	13/07/2017	5 ans
Pressing Star'press	Pressing	18/08/2014	5 ans
Pressing Green'Venture	Pressing TO	23/09/2014	5 ans
PROETRA	Sérigraphie	21/12/2017	5 ans
REM	Traitement de surfaces	22/04/2016	5 ans
Sagem	Fabrication d'optiques	30/01/2013	5 ans
Salaisons Dijonnaises	Préparation et conservation de produits d'origine animale	29/10/2013	5 ans
SCANIA	Maintenance Poids Lourd	19/06/2017	5 ans
Incinérateur d'OM du Grand Dijon	Incinération de déchets urbains	05/01/2013	5 ans
SNCF EMM	Maintenance Engins traction de la SNCF	09/07/2012	En cours de renouvellement
SETEO	Traitement de déchets	18/09/2015	5 ans
SODIEN (Chaufferie Valendons)	Chaufferie	05/01/2016	5 ans
Transdev Pays d'Or	Transport - dépôt de bus	29/03/2016	5 ans
UF Morcuil Suez	Usine UF eau potable Chèvre-Morte	29/05/2017	5 ans
<b>Total conventions</b>		<b>43</b>	

>> Dix conventions ont été passées au cours des années 2017.

Le tableau suivant détaille la liste des autres conventions de déversement qui sont sur un périmètre différent du périmètre contrat mais qui sont rattachées au système d'assainissement eauvitale :

<b>Autorisations et conventions de déversement sur les communes /</b>			
<b>Établissement partenaire</b>	<b>Nature de l'activité</b>	<b>Date de signature / En cours</b>	<b>Durée de l'autorisation</b>
<b>ACODEGE Blanchisserie (Marsannay)</b>	ESAT - Blanchisserie	20/03/2017	5 ans
<b>Acrodur Industrie (Longvic)</b>	Traitement de surface	23/07/2012	En cours renouvellement
<b>APF Industrie (Longvic)</b>	Conditionnement, câblage et déconstruction d'extincteur	25/04/2013	5 ans
<b>Bericap (Longvic)</b>	Fabrication de bouchons et flaconnages en plastique	27/01/2016	5 ans
<b>Blanchisserie MFCO (Longvic)</b>	Lavage industriel de linge	31/07/2013	5 ans
<b>BTB INITIAL (Longvic)</b>	Lavage industriel de linge	19/03/2013	5 ans
<b>Centre Commercial de Chenôve</b>	Centre Commercial - Cafétéria	30/01/2013	5 ans
<b>Centre commercial CASINO (Fontaine)</b>	Centre commercial - Cafétéria	19/04/2013	5 ans
<b>Clinique Bénigne Joly (Talent)</b>	Clinique	14/12/2015	5 ans
<b>EDIB (Longvic)</b>	Gestion des déchets spéciaux	30/08/2016	5 ans
<b>ENVIE 2 BOURGOGNE (Chenôve)</b>	Reconditionnement d'appareils ménagers	26/01/2015	5 ans
<b>Essilor (St Apollinaire)</b>	Fabrication d'optiques	18/10/2017	5 ans
<b>Godard (Chenôve)</b>	Démantèlement d'épave - tri métaux	20/12/2017	5 ans
<b>Hygiène et Nature (PFC) (Longvic)</b>	Fabrication de détergents et désinfectants	12/09/2013	5 ans
<b>INVENTIVA (Daix)</b>	Labo recherche pharmaceutique	13/02/2013	5 ans
<b>Jungheinrich (Longvic)</b>	Chariots élévateurs	18/02/2015	5 ans
<b>Mc Donald (Fontaine)</b>	Restauration rapide	En cours renouvellement	5 ans
<b>ONYX Est (Longvic)</b>	Collecte déchets non dangereux	23/08/2017	5 ans
<b>PARVEX (Parker) (Longvic)</b>	Fabrication de servomoteurs	13/07/2017	5 ans
<b>PLASTO Technologies (Chenôve)</b>	Production d'adhésifs	18/08/2014	5 ans
<b>Plasto Santé (Chenôve)</b>	Fabrication de patches	08/10/2015	5 ans
<b>Pressing de Fontaine (Fontaine)</b>	Pressing	19/03/2013	5 ans
<b>RECIPHARM (Fontaine)</b>	Pharmacie	23/09/2015	5 ans
<b>Régie Linge Dijon (RLD) (Longvic)</b>	Lavage industriel de linge	12/09/2013	5 ans
<b>Schneider Electric (Longvic)</b>	Fabrication de canalisations électriques	16/07/2012	5 ans
<b>SODIEN (Chaufferie Chenôve)</b>	Chaufferie	14/01/2016	5 ans
<b>SNCF EMM (Perrigny)</b>	Maintenance engins de traction de la SNCF	09/02/2012	En cours renouvellement
<b>SNS Industrie (Longvic)</b>	Nettoyage de filtres et pièces mécaniques	16/04/2015	5 ans
<b>SUNSTRAND (Longvic)</b>	Réparation d'équipements pour l'aéronautique.	31/01/2013	5 ans

Autorisations et conventions de déversement sur les communes /			
Établissement partenaire	Nature de l'activité	Date de signature / En cours	Durée de l'autorisation
<b>SUNDYNE (Longvic)</b>	Fabrication de pompes et compresseurs pour produits pétroliers	19/03/2013	5 ans
<b>SYNKEM (Chenôve)</b>	Chimie fine	25/04/2013	5 ans
<b>Tetrapak (Longvic)</b>	Fabrication d'emballage	31/07/2013	5 ans
<b>Tippagral (Longvic)</b>	Conditionnement de fromages	11/04/2017	5 ans
<b>Virly (Longvic)</b>	Vente- entretien chariots élévateurs	23/09/2014	5 ans
<b>Total Conventions</b>		<b>34</b>	

- **LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2016	2017	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	0,0%
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	3,48	2,52	- 27,6%

## 3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

### 3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

Le transport des eaux usées est assuré par un écoulement gravitaire, qui implique, selon la rupture des pentes de terrain, de relever en altitude les effluents.

La commune de Corcelles ne dispose plus d'une station d'épuration depuis novembre 2014 et est reliée depuis cette date au réseau d'assainissement de Dijon.

La liste des conventions de déversement est la suivante :

Conventions de déversement					
Collectivité	Effluents	Commune Concernée	Volumes seuils (maxi)	Date signature	Date échéance
Ahuy / Chenôve / Daix / Fontaine-Lès-Dijon / Hauteville / Longvic / Ouges	Entrants	Dijon	/	1978	2038
Talant	Entrants	Dijon	/	1978	2038
SIAE de Ruffey-Lès-Echirey	Entrants	Dijon	80 m³/heure	2011	2021
Vallée du Suzon	Entrants	Dijon	/	2003	2021
Velars-sur-Ouche	Entrants	Dijon	50 m³/heure	2010	2021

Les tableaux suivants correspondent aux volumes déversés entre le 01 janvier et le 31 décembre.

Volumes déversés entrants sur le contrat (en m³)				
Commune	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SIAE de Ruffey-Lès-Echirey	116 933	137 587	100 888	-26,7 %
Vallée du Suzon	162 047	191 176	78 444	-59,0 %
Velars-sur-Ouche	123 449	111 646	102 879	-7,8 %
Total	402 429	440 409	282 211	-35,9 %

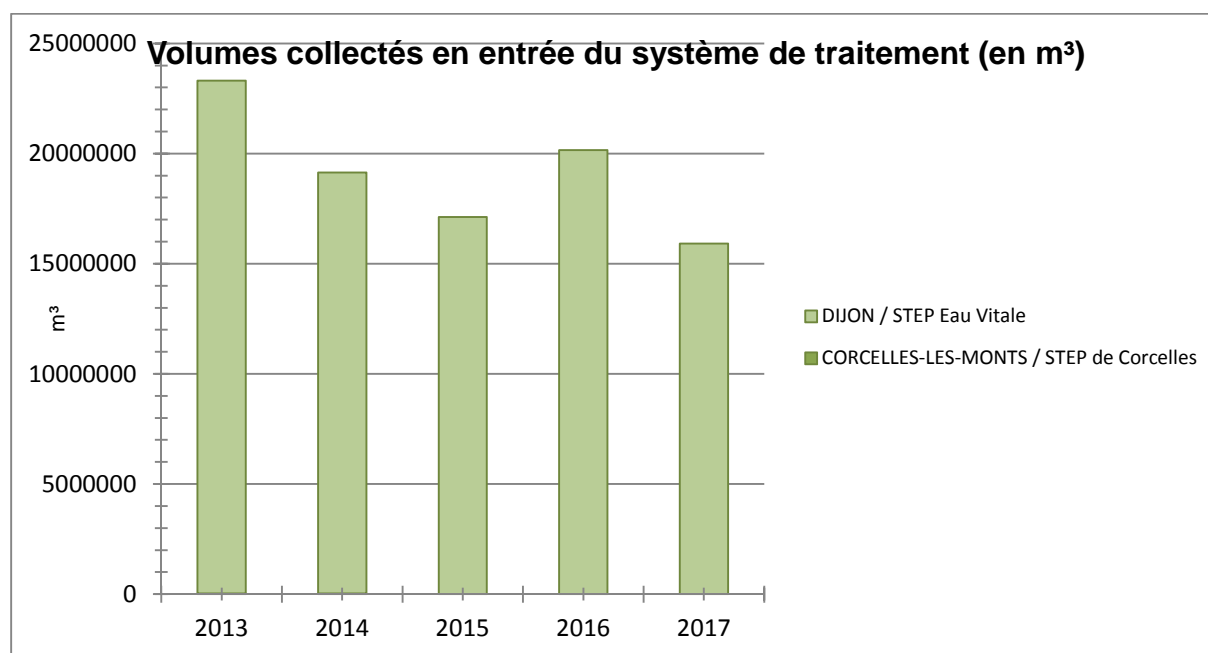
Les volumes déversés entrants sur le périmètre contractuel des communes de Talant, Ahuy, Chenôve, Daix, Fontaine-Lès-Dijon, Hauteville, Longvic et Ouges, ne peuvent être quantifier en l'absence de points de mesure sur les réseaux (communes de Dijon métropole)."

Volumés déversés interne au contrat (en m <sup>3</sup> )				
Commune	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Corcelles-les-Monts	24 932	21 484	15 553	-27,6%
Plombières-Les-Dijon	392 506	411 633	309 589	-24,8%
Total	417 438	433 117	325 142	-25,0 %

- LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

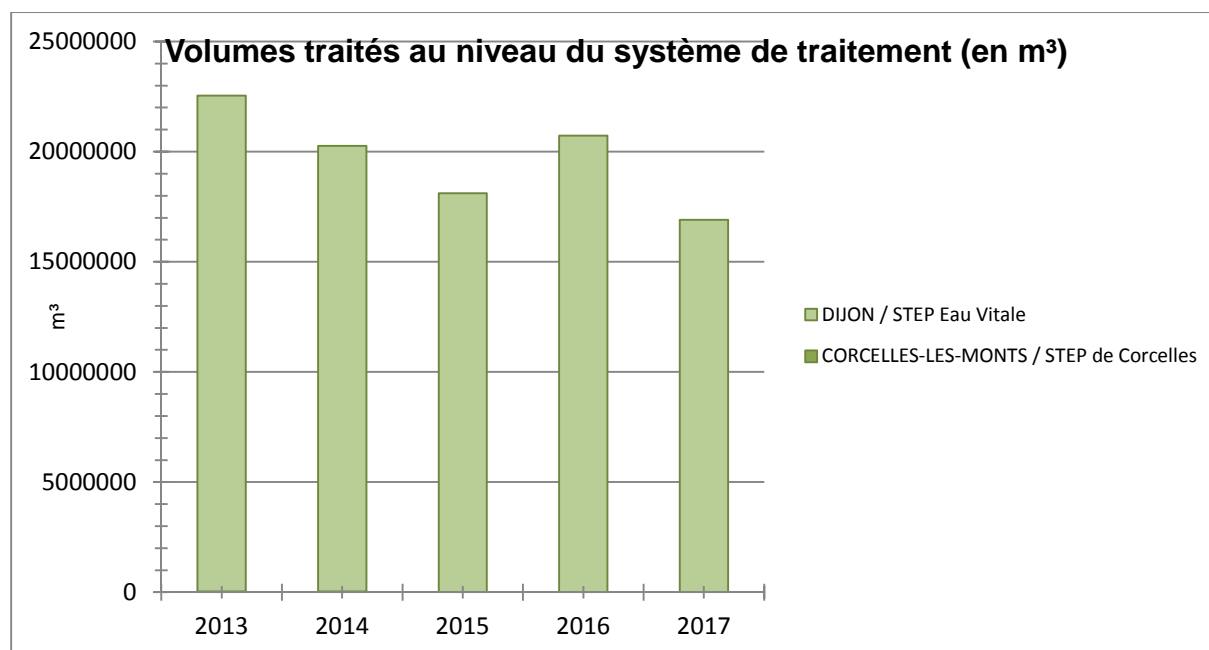
Volumés collectés en entrée de système de traitement (en m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CORCELLES-LES-MONTS	STEP de Corcelles	29 200	28 105	0	0	0	0,0%
DIJON	STEP Eau Vitale	23 282 370	19 113 288	17 118 048	20 155 958	15 919 600	- 21,0%
Total		23 311 570	19 141 393	17 118 048	20 155 958	15 919 600	- 21,0%



- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumés traités (en m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CORCELLES-LES-MONTS	STEP de Corcelles	29 200	28 105	0	0	0	0,0%
DIJON	STEP Eau Vitale	22 513 672	20 238 112	18 106 667	20 726 247	16 904 580	- 18,4%
Total		22 542 872	20 266 217	18 106 667	20 726 247	16 904 580	- 18,4%



### 3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)						
STEP Eau Vitale	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	7 745,4	8 475	8 464,9	8 497	9 469,2	11,4%
DCO	23 299,6	24 667	25 484,8	23 619	26 244,1	11,1%
MeS	11 619	11 383	11 163,2	11 661	12 559,3	7,7%
NG	2 429,3	2 483	2 472,5	2 529	2 557,1	1,1%
NH4	2 033,7	2 080	2 075,4	1 718	2 085,3	21,4%
Pt	244,6	267	273	277	297,7	7,5%

- **LES APPORTS EXTERIEURS**

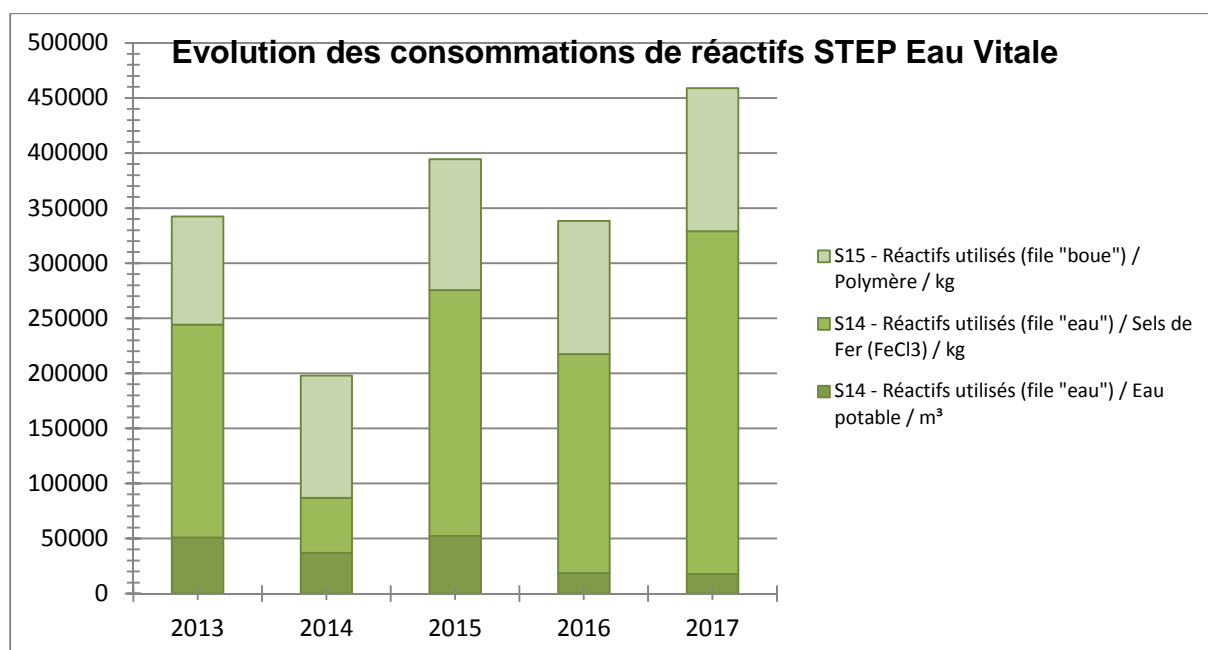
Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs						
STEP Eau Vitale	Nature	2013	2014	2015	2016	2017
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Débit (m³)	59 955	59 173	6 664	3 099	3 516
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Qmois (m³/mois)	4 994	4 927	563	258	295
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m³)	3 989	4 418	2 082	3 099	3 516
S13 - Apport extérieur en produits de curage	Volume (m³)	3 295	3 731	3 511	3 205	5 787
S18 - Apport extérieur d'effluents industriels	Débit (m³)	-	-	0	0	0
S18 - Apport extérieur d'effluents industriels	Volume (m³)	57 737	54 755	39 141	45 700	27 497
S5 - Apport extérieur boue	Masse Boue (kg)	5 510 710	3 238 210	777 840	0	0
S5 - Apport extérieur boue	MS boues (kg)	1 756 082	984 363	143 363	0	0
S7 - Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m³)	899	739	315	0	0

### • LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs								
STEP Eau Vitale	Nature	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m <sup>3</sup>	50 800	36 900	52 462	18 753	17 712	- 5,6%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl <sub>3</sub> )	kg	193 480	50 080	223 080	198 700	311 340	56,7%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	98 000	111 000	119 000	121 000	130 000	7,4%



Les quantités de réactifs mentionnées dans le tableau ci-dessus, correspondent aux commandes passées sur l'année, néanmoins la hausse enregistrée sur 2017 est liée à une charge organique plus importante conjugué avec une pluviométrie plus faible.



- **LA FILIERE BOUE**

### **La production de boues**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

<b>Production des boues</b>						
<b>STEP Eau Vitale</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
MS boues (T)	4 495,3	4 398	4 443,7	4 710	4 699,1	- 0,2%
Production (m³/an)	1 146 985	1 303 864,7	1 548 399	1 700 842	1 532 366	- 9,9%
Siccité moyenne (%)	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	15,3%

### **L'évacuation de boues**

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

<b>Evacuation des boues</b>								
<b>STEP Eau Vitale</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage	2 021 490	5 939 560	12 048 220	21 299 490	17 395 950	- 18,3%
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage déchet	0	0	0	0	3 789 120	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Epandage	2 021 490	5 939 560	12 048 220	0	0	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Incineration	20 355 000	19 233 644	9 104 569	0	0	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage	424 400	1 095 667	2 536 710	4 447 332	3 691 546	- 17,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage déchet	0	0	0	0	958 127	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	424 400	1 095 667	2 536 710	0	0	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Incineration	4 071 000	3 926 165	1 820 914	0	0	0,0%

Il existe deux sortes de compostage :

- Le compostage pour les boues normales c'est une transformation biologique des matières organiques avec des déchets verts ou des écorces
- Le compostage déchet car il y a eu une pollution dans les boues en octobre donc elles sont confinées sur un centre de compostage en attendant d'être logiquement incinérées

Le tableau suivant détaille la siccité moyenne annuelle des boues évacuées :

Boues évacuées	2015	2016	2017
Siccité (en %)	20,6	20,3	22,0

Concernant les tonnages évacués en compostage en 2017, la répartition des boues par destination est la suivante :

- En quantité de boues brutes :

Destination	Filière	Tonnage de boues brutes	%
Leledy Compost	Compostage	4 474,34	20,24
Biodepe	Compostage	4 417,00	19,98
Drambon	Compostage	3 951,3	17,88
JMJ Compost	Compostage	3 057,04	13,83
Suez Organique	Compostage	3 023,80	13,68
Nutriplantes	Compostage	2 553,86	11,55
Phytorestore	Compostage	407,66	1,84
La Machine	Compostage	218,96	0,99

Fin 2017, il restait approximativement 118,00 tonnes de boues dans les silos de stockage de la station qui ont une capacité totale de 150 tonnes.

### La production de cendres

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des cendres en station d'épuration.

Production des cendres					
STEP Eau Vitale	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Cendres (kg)	944 080	320 100	0	0	-
Refib (kg)	178 040	130 400	0	0	-

**L'analyse des boues**

Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

<b>Nombre d'analyses (valorisation agricole des boues)</b>			
<b>Station</b>	<b>Type</b>	<b>Nombre</b>	<b>Conformité (O/N)</b>
STEP Eau Vitale	Composés organiques	27	Oui
STEP Eau Vitale	Eléments traces	27	Oui
STEP Eau Vitale	Valeur agronomique	27	Oui

La conformité correspond au respect du nombre d'analyses réalisées.

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

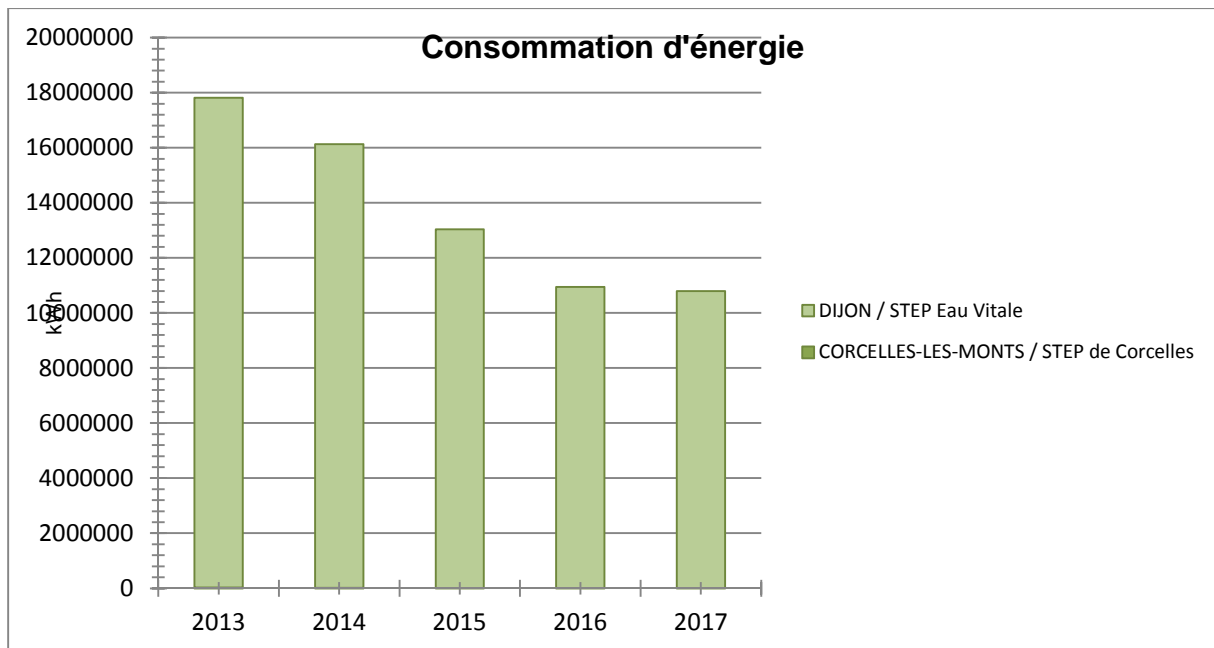
Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

<b>Bilan sous-produits évacués</b>								
<b>STEP Eau Vitale</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Valorisation industrielle	531 650	527 841	591 598	504 950	768 652	52,2%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incineration	219 860	258 700	199 490	97 180	72 820	- 25,1%

• **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
CORCELLES-LES-MONTS	STEP de Corcelles	24 096	22 741	0	0	0	0,0%
DIJON	STEP Eau Vitale	17 796 460	16 112 751	13 039 963	10 941 436	10 790 166	- 1,4%
Total		17 820 556	16 135 492	13 039 963	10 941 436	10 790 166	- 1,4%



La baisse de la consommation d'énergie en 2017 et se concrétisant en 2017 s'explique par une meilleure maîtrise des concentrations en boues activées des bassins d'aérations mais également par une optimisation des procédés d'aération avec l'outil « green bass »

- LES AUTRES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES**

La consommation de gaz naturel facturée des stations d'épuration (kWh)						
Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
STEP Eau Vitale	5 777 467	4 078 717	1 061 246	0	0	-
Total	5 777 467	4 078 717	1 061 246	0	0	-

L'arrêt de la consommation de gaz sur la station eauvitale s'explique par l'arrêt du four en mai 2015. Le bâtiment administratif est chauffé au gaz mais tout débit inférieur à 50 m3/h n'est pas comptabilisé.

### 3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

- LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DIJON	STEP Eau Vitale	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur - Rez-de -chaussée bâtiment du pré-traitement	04/04/2017
DIJON	STEP Eau Vitale	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur - Boucle thermique bâtiment sécheur -	04/04/2017
DIJON	STEP Eau Vitale	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur - Local bâtiment four	04/04/2017
DIJON	STEP Eau Vitale	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur - Chaufferie bâtiment administratif	04/04/2017
DIJON	STEP Eau Vitale	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur - Bâtiment bassin d'orage	04/04/2017
DIJON	STEP Eau Vitale	Equipement électrique des STEP		16/02/2017
DIJON	STEP Eau Vitale	Extincteur des STEP		14/06/2017

### 3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

- LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP Eau Vitale	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
13/09/2004	DBO5	365	365	365	100,0%
13/09/2004	DCO	365	365	365	100,0%
13/09/2004	MeS	365	365	365	100,0%
13/09/2004	NG	365	365	365	100,0%
13/09/2004	NH4	365	365	365	100,0%
13/09/2004	Pt	365	365	365	100,0%

- LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
STEP Eau Vitale	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
13/09/2004	DBO5	9 469,15	3,46	160,25	98	0	25	0	Oui
13/09/2004	DCO	26 244,06	31,69	1 467,76	94	0	25	0	Oui
13/09/2004	MeS	12 559,26	8,25	382,17	97	1	25	0	Oui
13/09/2004	NG	2 557,05	8,59	377,9	85	0	25	0	Oui
13/09/2004	NH4	2 085,29	1,47	64,83	97	0	25	0	Oui
13/09/2004	Pt	297,73	0,54	25,24	92	0	25	0	Oui

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale						
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017
DIJON	STEP Eau Vitale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

## 3.3 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	-	-	21 784	21 458	21 437	- 0,1%
Collectivités	-	-	448	390	622	59,5%
Professionnels	-	-	972	1 471	1 522	3,5%
Autres	-	-	0	0	0	0,0%
Total	-	-	23 204	23 319	23 581	1,1%

Le nombre de clients assainissement collectif						
CORCELLES-LES-MONTS	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	-	-	277	286	270	- 5,6%
Collectivités	-	-	4	3	3	0,0%
Professionnels	-	-	0	0	1	0,0%
Autres	-	-	0	0	0	0,0%
Total	-	-	281	289	274	- 5,2%

DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	-	-	20 695	20 370	20 358	- 0,1%
Collectivités	-	-	408	352	585	66,2%
Professionnels	-	-	961	1 453	1 500	3,2%
Autres	-	-	0	0	0	0,0%
Total	-	-	22 064	22 175	22 443	1,2%



<b>PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	-	-	812	802	809	0,9%
Collectivités	-	-	36	35	34	- 2,9%
Professionnels	-	-	11	18	21	16,7%
Autres	-	-	0	0	0	0,0%
<b>Total</b>	-	-	<b>859</b>	<b>855</b>	<b>864</b>	<b>1,1%</b>

### 3.3.2 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

<b>Statistiques clients</b>						
<b>Type</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Abonnés assainissement collectif	23 045	23 180	23 204	23 319	23 581	1,1%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	154 676	159 821	160 713	161 265	162 599	0,8%

<b>Statistiques clients</b>						
<b>CORCELLES-LES-MONTS</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Abonnés assainissement collectif	277	280	281	289	274	- 5,2%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	652	666	667	668	661	- 1,0%

<b>DIJON</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Abonnés assainissement collectif	21 900	22 028	22 064	22 175	22 443	1,2%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	151 212	156 270	157 182	157 738	159 168	0,9%

<b>PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Abonnés assainissement collectif	868	872	859	855	864	1,1%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	2 812	2 885	2 864	2 859	2 770	- 3,1%

### 3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	7 765 690	7 987 618	7 856 274	8 312 490	8 267 586	- 0,5%

Volumes assujettis à l'assainissement						
CORCELLES-LES-MONTS	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	24 442	24 896	19 873	24 922,5	21 918	- 12,1%

DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	7 637 535	7 859 368	7 734 107	8 181 149,8	8 143 839	- 0,5%

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	103 713	103 354	102 294	106 417,7	101 829	- 4,3%

La facturation est établie sur la base des volumes d'eau potable assujettis à la redevance assainissement.

Les volumes facturés dépendent des périodes de relève des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations de volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation, mais sont en partie liées à des décalages de relève de compteurs d'une année sur l'autre.

Les volumes facturés sont très sensiblement différents des volumes d'eaux traitées par les installations d'épuration car les effluents arrivant à la station sont composés d'eaux usées mais aussi d'eaux pluviales.

### 3.3.4 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	9 073
Courrier	3 591
Internet	834
Visite en agence	597
Total	14 095

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Un contact peut avoir plusieurs motifs de demandes ou de réclamations.

### 3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	10 188	0
Facturation	896	676
Règlement/Encaissement	1 253	183
Prestation et travaux	421	0
Information	5 976	-
Technique assainissement	66	66
Total	18 800	925

>> L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services de Dijon. Notre Centre de Relation Clientèle répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation...

### 3.3.6 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Activité de gestion						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	7 032	7 333	7 523	7 784	8 206	5,4%
Nombre d'abonnés prélevés	9 221	2 131	2 395	2 469	2 559	3,6%
Nombre d'échéanciers	1 320	1 531	1 183	763	359	-52,9%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	-	-	-	45 101	44 662	-1,0%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	-	-	-	3 485	3 604	3,4%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	-	-	-	944	1 464	55,1%
Nombre total de factures comptabilisées	0	0	0	49 530	49 730	0,4%

En 2014, la définition des clients prélevés stipule « nombres d'abonnements prélevés ». Les années précédentes, les clients mensualisés étaient comptabilisés dans les clients prélevés.

### 3.3.7 La relation clients

Relation client						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	91,6	89,3	84,8	79,2	77,5	- 2,1 %
Satisfaction Post Contact	-	-	9	6,76	6,9	2,1 %
Pourcentage de clients satisfaits	-	-	-	45,3	66	45,7 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	110	430	82	344	373	8,4 %
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	0	0	3,53	14,75	15,82	7,2 %

Afin d'assurer la continuité du service sur l'ensemble du territoire, le Centre de Relation Clientèle peut, dans le cadre d'une entraide mutuelle et de manière ponctuelle, prendre en charge les appels d'autres Centres de Relation Clientèle Lyonnaise Des Eaux.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :

<b>Pour contacter notre Centre de Relation Clientèle :</b>
<b>Pour toute demande ou réclamation :</b>
N° Azur (prix d'un appel local depuis un poste fixe) : 0.977.408.408.
<b>Pour toute urgence technique :</b>
N° Azur (prix d'un appel local depuis un poste fixe) : 0.977.401.123.

### 3.3.8 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

SUEZ Eau France agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de SUEZ Eau France a été initié en 2001 dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les conseils départementaux partenaires.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	124 917,56	62 325,79	- 50,1%
Délai Paiement client (j)	22,35	37,15	66,2%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	653 609,99	976 141,03	49,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,63	0,37	- 41,3%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,05	0,74	- 29,5%

### 3.3.9 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes de votre département gérées par SUEZ Eau France, au titre de la fourniture d'eau.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer...

Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Départemental.

Le fonds de solidarité						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	29	33	26	35	18	- 48,6%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	28	16	27	13	- 51,9%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	-	-	561,56	3 660,13	1 478,79	- 59,6%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	7 589,44	9 353,12	510,49	3 327,23	1 346,87	- 59,5%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1 644,54	2 248,38	430,67	2 842,68	1 212,87	- 57,3%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	2 648,74	95 000	0	0	0	0,0%
Montant du dégrèvement social (€ HT)	-	800	1 310	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	10 238,1799	104 353,12	510,49	3 327,23	1 346,87	- 59,5%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0	0,0123	0,0001	0	0	0,0%

Les définitions des indicateurs du fonds de solidarité ont changé en 2014.

En 2015 et 2016, aucun versement n'a été effectué au Fonds de Solidarité en accord avec la Collectivité.

### 3.3.10 Les dégrèvements pour fuite

Les dégrèvements			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	146	147	0,7%
Nombres de demandes de dégrèvement	146	146	0,0%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	2	0	- 100,0%
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	242 033	388 077	60,3%

### 3.3.11 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m<sup>3</sup>, appliqué au volume d'eau consommé.

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification				
<b>CORCELLES-LES-MONTS</b>	<b>Désignation</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Eau usée	Coefficient d'indexation eaux usées	1,58934	1,58195	- 0,5%
<b>DIJON</b>	<b>Désignation</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Eau pluviale	Coefficient d'indexation eaux pluviales	2,05034	2,19979	7,3%
Eau usée	Coefficient d'indexation eaux usées	1,56353	1,58195	1,2%
<b>PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON</b>	<b>Désignation</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Eau usée	Coefficient d'indexation eaux usées	1,56353	1,58195	1,2%

Pour 2017 : k de la dernière période connue



- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

**Pour la commune de CORCELLES-LES-MONTS :**

<b>CORCELLES-LES-MONTS - ASSAINISSEMENT</b>						
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>	<b>M3</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/17</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/18</b>	<b>Montant au 01/01/17</b>	<b>Montant au 01/01/18</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Part du délégataire (Suez)</b>						
Part Fixe	1	5,9800	<b>6,0400</b>	5,9800	<b>6,0400</b>	1,00%
Part T1 de 0 m3 à 50 m3	50	1,1859	<b>1,1842</b>	59,2950	<b>59,2100</b>	-0,14%
Part T2 de 51 m3 à 999999999 m3	70	1,2221	<b>1,2365</b>	85,5470	<b>86,5550</b>	1,18%
<b>Part de la collectivité</b>						
Surtaxe communautaire	120	0,0597	<b>0,0597</b>	7,1640	<b>7,1640</b>	0,00%
<b>Taxe et Redevances</b>						
Agence de l'eau : modernisation réseaux	120	0,1550	<b>0,1550</b>	18,6000	<b>18,6000</b>	0,00%
<b>Sous total "eau" hors TVA en euros</b>				176,5860	<b>177,5690</b>	0,56%
T.V.A à 10 %				17,6586	17,7569	0,56%
<b>Total 120 m3 TTC en euros</b>				194,2446	<b>195,3259</b>	0,56%
<b>Soit le m3 TTC en euros</b>				1,6189	<b>1,6277</b>	0,56%
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie</b>				<b>FIXE</b>	<b>VARIABLE</b>	<b>%</b>
Part du délégataire				6,0400	145,7650	
Part de la collectivité				0,0000	7,1640	
<b>TOTAL HT du SERVICE PUBLIC (et hors organismes Publics)</b>				<b>6,0400</b>	<b>152,9290</b>	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)						<b>3,4%</b>

**Pour la commune de DIJON :**

<b>DIJON - ASSAINISSEMENT</b>						
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>	<b>M3</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/17</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/18</b>	<b>Montant au 01/01/17</b>	<b>Montant au 01/01/18</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Part du délégataire (Suez)</b>						
Part Fixe	1	5,9800	<b>6,0400</b>	5,9800	<b>6,0400</b>	1,00%
Part T1 de 0 m3 à 50 m3	50	1,1859	<b>1,1842</b>	59,2950	<b>59,2100</b>	-0,14%
Part T2 de 51 m3 à 999999999 m3	70	1,2221	<b>1,2365</b>	85,5470	<b>86,5550</b>	1,18%
<b>Part de la collectivité</b>						
Surtaxe communautaire	120	0,0597	<b>0,0597</b>	7,1640	<b>7,1640</b>	0,00%
<b>Organismes publics</b>						
RODP	120	0,3600	<b>0,3600</b>	43,2000	43,2000	0,00%
Agence de l'eau : modernisation réseaux	120	0,1550	<b>0,1550</b>	18,6000	18,6000	0,00%
<b>Sous total "eau" hors TVA en euros</b>				219,7860	<b>220,7690</b>	0,45%
T.V.A à 10 %				21,9786	22,0769	0,45%
<b>Total 120 m3 TTC en euros</b>				241,7646	<b>242,8459</b>	0,45%
<b>Soit le m3 TTC en euros</b>				2,0147	<b>2,0237</b>	0,45%
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie</b>				<b>FIXE</b>	<b>VARIABLE</b>	<b>%</b>
Part du délégataire				6,0400	145,7650	
Part de la collectivité				0,0000	7,1640	
<b>TOTAL HT du SERVICE PUBLIC (et hors organismes Publics)</b>				<b>6,0400</b>	<b>152,9290</b>	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)						<b>2,7%</b>

**Pour la commune de PLOMBIERES-LES-DIJON :**

<b>PLOMBIERES-LES-DIJON - ASSAINISSEMENT</b>						
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>	<b>M3</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/17</b>	<b>Prix unitaire au 01/01/18</b>	<b>Montant au 01/01/17</b>	<b>Montant au 01/01/18</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Part du délégataire (Suez)</b>						
Part Fixe	1	5,9800	<b>6,0400</b>	5,9800	<b>6,0400</b>	1,00%
Part T1 de 0 m3 à 50 m3	50	1,1859	<b>1,1842</b>	59,2950	<b>59,2100</b>	-0,14%
Part T2 de 51 m3 à 999999999 m3	70	1,2221	<b>1,2365</b>	85,5470	<b>86,5550</b>	1,18%
<b>Part de la collectivité</b>						
Surtaxe communautaire	120	0,0597	<b>0,0597</b>	7,1640	<b>7,1640</b>	120
<b>Organismes publics</b>						
RODP	120	0,2100	<b>0,2100</b>	25,2000	<b>25,2000</b>	0,00%
Agence de l'eau : modernisation réseaux	120	0,1550	<b>0,1550</b>	18,6000	18,6000	0,00%
<b>Sous total "eau" hors TVA en euros</b>				201,7860	<b>202,7690</b>	0,49%
T.V.A à 10 %				20,1786	20,2769	0,49%
<b>Total 120 m3 TTC en euros</b>				221,9646	<b>223,0459</b>	0,49%
<b>Soit le m3 TTC en euros</b>				1,8497	<b>1,8587</b>	0,49%
<b>Répartition du prix de l'eau pour 120 m3 en partie</b>				<b>FIXE</b>	<b>VARIABLE</b>	<b>%</b>
Part du délégataire				6,0400	145,7650	
Part de la collectivité				0,0000	7,1640	
<b>TOTAL HT du SERVICE PUBLIC (et hors organismes Publics)</b>				<b>6,0400</b>	<b>152,9290</b>	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)						<b>3,0%</b>



# 4 | Comptes de la délégation





## 4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure".

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe.

## 4.1.1 Le CARE

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2017

(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)

en Euros	2016	2017	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>21 529 470</b>	<b>21 361 658</b>	<b>-0,8%</b>
Exploitation du service	16 684 788	16 458 631	
Collectivités et autres organismes publics	4 503 756	4 539 952	
Travaux attribués à titre exclusif	343 271	363 075	
Produits accessoires	-2 344	0	
<b>CHARGES</b>	<b>18 160 329</b>	<b>17 360 423</b>	<b>-4,4%</b>
Personnel	2 562 056	2 468 686	
Energie électrique	831 343	742 315	
Produits de traitement	235 282	223 056	
Analyses	120 359	124 230	
Sous-traitance, matières et fournitures	2 102 295	2 495 974	
Impôts locaux et taxes	1 440 662	536 095	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	1 060 958	917 214	
• télécommunication, postes et télégestion	66 191	60 720	
• engins et véhicules	180 701	173 443	
• informatique	360 844	369 193	
• assurance	52 343	39 040	
• locaux	69 771	70 178	
Frais de contrôle	29 795	30 237	
Contribution des services centraux et recherche	520 539	490 300	
Collectivités et autres organismes publics	4 503 756	4 539 952	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	804 832	820 124	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	1 759 589	1 793 064	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	628 003	637 403	
• investissements incorporels	1 349 000	1 369 000	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	140 352	127 521	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	67 735	42 041	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	3 773	3 211	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 369 141</b>	<b>4 001 235</b>	<b>18,8%</b>
Apurement des déficits antérieurs	3 369 141	530 077	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	1 156 937	
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>2 314 221</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006



## 4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation		2017	
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
Détail des produits			
en euros	2016	2017	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>21 529 470</b>	<b>21 361 658</b>	<b>-0,8%</b>
Exploitation du service	16 684 788	16 458 631	-1,4%
• Partie fixe	192 627	194 225	
• Partie proportionnelle	9 785 752	9 855 196	
• Conventions spéciales de déversement	565 110	406 795	
• Pluvial	545 316	544 511	
• Traitement des volumes extérieurs en assainissement	3 164 974	3 112 317	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	824 970	753 126	
• Aides au fonctionnement	1 606 039	1 592 461	
• dont prime épuration	1 606 039	1 592 461	
Collectivités et autres organismes publics	4 503 756	4 539 952	0,8%
• Part Collectivité	3 252 342	3 343 256	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 251 414	1 196 696	
Travaux attribués à titre exclusif	343 271	363 075	5,8%
• Branchements	343 271	363 075	
Produits accessoires	-2 344	0	-100,0%
• Autres produits accessoires	-2 344	0	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### 4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
PERIODE CONTRACTUELLE	30/09/2017	221 264,91
PERIODE CONTRACTUELLE	30/11/2017	2 676 457,83
PERIODE CONTRACTUELLE	31/01/2017	18 014,26
PERIODE CONTRACTUELLE	31/03/2017	266 523,2
		3 182 260,2

### 4.2.2 Les reversements de T.V.A.

Les reversements de T.V.A. intervenus au cours de l'année d'exercice sont :

Sans Objet

## 4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Déléataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Déléataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

### 4.3.1 La situation sur les installations

#### DESCRIPTION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES BIENS

L'état général des installations permet leur exploitation dans des conditions satisfaisantes. Les accès aux installations sont en bon état. L'état du génie civil, des clôtures, des portails et des huisseries est correct. Les équipements de télésurveillance, d'anti-intrusion, et l'ensemble des équipements électromécaniques sont en état normal de fonctionnement et d'exploitation.

#### TRAVAUX PROGRAMMÉS PAR LE DELEGATAIRE

Le délégataire s'engage à réaliser en 2018 les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à ses obligations contractuelles et aux travaux inscrits au fonds spécial conformément la délibération de la Collectivité

#### TRAVAUX À RÉALISER PAR LA COLLECTIVITÉ DÉLÉGANTE

RAS

#### • LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON-PR Z.I. Nord (ZIN)-RVT-Armoire électrique et télé transmetteur	1 250,61
DIJON-PR Z.I. Abattoirs-RVT-Armoire électrique et télé transmetteur	2 175,58
DIJON-PR Albert Gayet-RVT-Armoire électrique et télé transmetteur	12 248,82
DIJON-PR du Lac-RVT-Armoire électrique	13 109,11
DIJON-PR apport Valmy (av. de Stalingrad) -RVT-Armoire électrique et télé transmetteur S530	12 248,82
PLOMBIERES LES DIJON-PR rue Victor Hugo-RVT-Sonde Us et Sonde piézo	1 962,76
CORCELLES LES MONTS-PR général de Corcelles-RVT-Moteur GP1 et GP2	6 984,95
DIJON-PR Z.I. Nord (ZIN)-RVT-Embellissement génie civil	34 639,46
DIJON-PR de Stalingrad-RVT-Remise en état groupe électrogène	1 451,78
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Refonte du parcours pédagogique	56 902,61
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Désodorisation / Remise en état tour de javel	149,82
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Trait Graisses / réducteur Agitateur Carbofil	7 337,53
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Déshydratation / Remise en état Moteur Centrifugeuse B	4 752,99

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Surpresseur aerzen / remise en état des 10 surpresseurs	17 359,99
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Désodorisation /remise en état pompes javel et acide	9 582,73
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Déshydratation / 2 capteurs débit sortie polymère	352,41
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Clarificateur / 1 capteur voile de boue clarificateur 1	3 429,87
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Déshydratation / Pièces rechanges centrifugeuse	57 467,58
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Déshydratation / Pièces rechange GDD	35 296,53
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-2 vérins portail entrée poids lourds	1 835,38
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Remise en état moteur pont dessableur C	1 430,67
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Trait Graisses/Pompe + agitateur recirculation dilacérateur	4 521,45
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Canal d'entrée / Remise en état barrière du canal	4 300,02
DIJON-Bassin d'orage STEP de Dijon Longvic-RVT-BO / Capteur mesure de débit surverse bassin	1 793,01
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Eau de ville / disconnecteur	1 888,64
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Deshyd /2 pompes doseuses polymère	3 436,26
DIJON-Bassin d'orage Mongeotte-RVT-Mesure de débit collecteur sud Radar hauteur - vit	9 830,67
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-BA/ débitmètre recirculation d'eau ligne 2	7 301,58
DIJON-DO g3 (place Roger Salengro) -RVT-système de mesure et télé transmetteur	14 513,98
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Clarif 4 / 2 collecteurs à bague Clarif 1 et 2	10 541,00
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Laveur de Sable / Pièces	13 263,25
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-GDD Pompe boues excès A motoréducteur.	6 659,74
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-1 capteur mesures quantité MES file 1	1 522,14
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Trait Graisses / Moteur Agitateur Carbofil	2 892,22
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Remise en état fuite génie civil clarificateur file 3	8 521,86
DIJON-Bassin d'orage Mongeotte-RVT-Canal d'entrée /Débitmètre des collecteurs G1 & G2	15 664,2
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Reprise intrusion et contrôle accès site	18 901,82
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Réparation génie civil dessableur	5 246,07
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Deshyd / Monorails centrifugeuse A et Centrif B (2)	18 862,52
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Prétraitement/ Motoréducteur dégrilleur C	7 591,07
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Deshyd - Caillebotis RDC	5 172,30
DIJON-DO g10 (Castel)-RVT-Automate et sonde piézométrique	2 416,67
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-REE sonde NH4 bassin 1 et analyseur NH4 file 2	6 701,94
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Remise en état compresseur bogue (bloc vis)	15 649,61
DIJON-DO g1 (tête amont du Suzon) -RVT-Sonde piézo	3 439,26

<b>Renouvellement sur les installations</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Bassin agrément/ pompe	1 270,1
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Deshyd / Motoréducteur Pompe gaveuse centrifugeuse A	18 639,66
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-BA / Pompe recirculation B File 4	9 757,05
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-GDD Aerothermes (3)	5 599,08
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Désodorisation / Pompe toutes eaux javel B	2 718,73
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Dégrilleur/ Bande usure vis compactage déchets	1 412,66
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Canal de sortie / RN plateforme et gardes corps	5 054,13
DIJON-STEP EAU Vitale Annexes-RVT-Réfectoire/ chauffe-eau avec groupe de sécurité	676,64
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Remise en état du motoréducteur de la GDD B	2 625,84
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-Deshyd / Vis convoyeuse centrifugeuse B	4 373,94
DIJON-STEP Eau Vitale-RVT-TGBT Bassin biologique file eau onduleur	5 144,64
-	529 873,75

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

<b>Travaux neufs effectués sur les installations</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
DIJON-STEP Eau Vitale-TN-Variateur vitesse sur 3 ventilateurs	30 985,60
DIJON-STEP EAU Vitale Annexes-TN-Bureau step / réfection sol labo step et plomberie	14 231,54
-	45 217,14

### 4.3.2 La situation sur les canalisations

#### DESCRIPTION DE L'ÉTAT GENERAL DES BIENS

RAS

#### TRAVAUX PROGRAMMÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

RAS

#### TRAVAUX À RÉALISER PAR LA COLLECTIVITÉ DÉLÉGANTE

RAS

#### INDICATEURS

Le renouvellement des réseaux fait l'objet d'un indicateur de performance :

Renouvellement réseau					
Type volume	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur du réseau renouvelée (ml)	0	0	0	0	0
Longueur du réseau réhabilitée (ml)	0	0	957,13	185,4	296,11
Longueur de réseau (ml)	354 844	364 129	366 106	370 491	378 620
<b>Taux annuel de renouvellement du réseau (%)</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,2614</b>	<b>0,0499</b>	<b>0,0782</b>
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau (%)</b>					<b>0,0758</b>

En 2015, les canalisations réhabilitées par SUEZ Eau France se situent Rue Quentin à Dijon (66,52 ml Ø 400), Boulevard des Gorgets (191,26 ml Ø 500), rue Albert Rémy à Plombières (222,79 ml Ø 150) et rue de Velars à Plombières (462,65 ml Ø 150)

En 2016, la canalisation réhabilitée par SUEZ Eau France se situe Rue du Charrue à Dijon (185,4 ml Ø 300).

En 2017, la canalisation réhabilitée par SUEZ Eau France se situe Rue des Carrières Blanches à Dijon (296,11 ml Ø 600).

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation de réseau réalisé sur l'année :

<b>Renouvellement et réhabilitation des réseaux</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
DIJON--RVT-Accessoires de voirie EU	18 161,42
DIJON--RVT-Accessoires de voirie EP	2 011,09
DIJON--RVT-Branchements Asst	7 625,42
DIJON--RVT-Chemisage collecteur rue Carrières blanches	200 837,95
DIJON--RVT-Mise à jour schéma directeur asst Dijon 2017	49 801,68
-	278 437,56

Le détail des branchements et accessoires renouvelés est repris en annexe.

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

<b>Travaux neufs effectués sur les réseaux</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
DIJON--TN-Extension asst bd petitjean Ø 400 PVC	81 886,52
Sans-commune-DO g44 (Avenue Gustave Eiffel)-TN-Télésurveillance	4 430,15
Sans-commune-DO g45 (Rue du Faubourg Raines 1)-TN-Télésurveillance + Clapet	3 434,07
Sans-commune-DO g46 (Rue du Faubourg Raines 2)-TN-Clapet avec LS42	4 268,78
DIJON--TN-Extension asst Quai de Belfort	39 927,94
-	133 947,46



### 4.3.3 La situation sur les branchements

#### DESCRIPTION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES BIENS

Corcelles : Les boites siphonides dans la partie village peuvent s'obstruer facilement.

## 4.4 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué,
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de SUEZ Eau France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

### 4.4.1 Le renouvellement

#### • LES OPERATIONS REALISEES

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	529 873,75
Réseaux	278 437,56
Total	808 311,31

- **LA COMPTABILISATION DU RENOUELEMENT DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

<b>Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
Garantie de continuité de service	1 250,61
Programme contractuel de renouvellement	481 357,05
Fonds contractuel de renouvellement	325 703,65
<b>Total</b>	<b>808 311,31</b>

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUELEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

<b>Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)</b>					
<b>Opération</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Renouvellement	1 346 958,51	2 617 408,88	1 267 406,78	630 047,01	808 311,31

#### 4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les travaux neufs réalisés ont été décrits ci-avant. Le tableau suivant récapitule ces opérations et leur traduction dans le CARE :

Les travaux neufs de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	45 217,14
Réseaux	133 947,46
Total	179 164,6

- **LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Programme contractuel de travaux	0
Fonds contractuel de travaux	179 164,6
Investissement incorporel	0
Total	179 164,6

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux neufs	525 202,95	1 152 435,7	330 436,73	450 646,43	179 164,6

- **LA SITUATION DU FONDS DE TRAVAUX**

Compte tenu du reliquat des exercices antérieurs, des dotations et des dépenses constatées, la situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :









# 5 | Glossaire





## PRINCIPALES DÉFINITIONS

### A

- **Abandon de créance**  
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné domestique ou assimilé**  
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**  
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).
- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**  
L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.
- **Assainissement collectif**  
L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.
- **Autorité organisatrice**  
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.
- **Avaloir**  
Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

### B

- **Branchement assainissement**  
Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

### C

- **Certification ISO 9001**  
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**  
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.
- **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

## D

---

- **DBO5**

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

## E

---

- **Eaux pluviales**

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
  - les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.
- **Equivalent-habitant (EqHab)**  
L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

## H

---

- **Habitant**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.
- **Habitant desservi**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

## I

---

- **Inspection télévisée**  
L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.  
L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.
- **ISDND**  
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

## M

---

- **MES**  
Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.
- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**  
Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

## N

---

- **NK**  
Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH<sub>4</sub>) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO<sub>3</sub>) ou nitrite (NO<sub>2</sub>). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :  
$$NGL = NK + NO_2 + NO_3$$
- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

## O

---

- **Ouvrage assainissement**

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage). Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "désableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

## P

---

- **pH**

potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

- **P total**

Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO<sub>4</sub>**

Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

## R

---

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

---

## S

---

- **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

---

## T

---

- **Traitement des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

## V

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

## LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

### 1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

**Formule** = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (code D204.0)**

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu



récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

**Formule** = (montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1) / 120

## 2. Indicateurs de performance

### • Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code D201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

**Formule** = nombre d'abonnés / nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100

### • Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

#### Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'automatisme du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

#### Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
  - **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué

chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

### **Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)**

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

**Formule** = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D204.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

**Formule** = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

**Formule** = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code D206.3)**

Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

**Formule** = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code D207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

**Formule** = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code D251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

**Formule** = nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code D252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

**Formule** = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code D253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

**Formule** = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code D254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

**Formule** = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code D255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...)).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

**A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)**

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

**B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)**

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

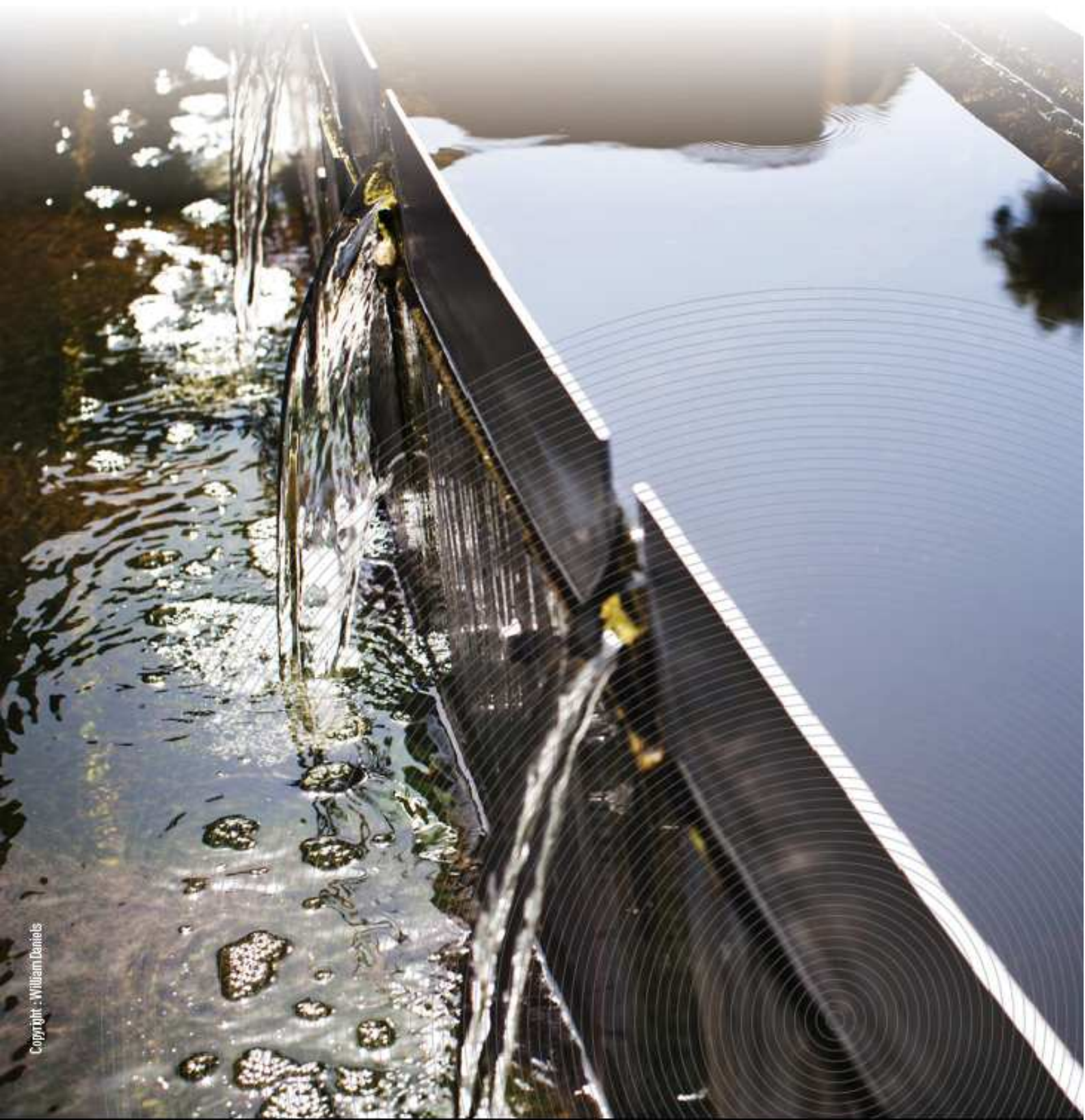
**C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)**

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code D257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

# 6 | Annexes





## 6.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
 MARCHES PUBLICS  
 GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
 ASSAINISSEMENT  
 EAU POTABLE  
 ENVIRONNEMENT  
 DROIT PRIVE

### REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

#### ❖ NOUVEAUX SEUILS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS

>Règlements délégués (UE) de la Commission du 18 décembre 2017 modifiant la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés

Les seuils déterminant les procédures de passation des marchés publics et des concessions ont été réévalués et s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les seuils sont ainsi portés de :

- 135 000 à 144 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État
- 209 000 à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales
- 418 000 à 443 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices
- 5 225 000 à 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et les contrats concessions

Les avenants passés en application de l'article 36-6° du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concessions doivent donc entraîner une modification du montant du contrat inférieure à 10% et à 5 548 000 €.

#### ❖ LISTE DES CERTIFICATS QUE LES CANDIDATS NE SONT PLUS TENUS DE FOURNIR A L'APPUI DE LEUR CANDIDATURE

>Arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession

L'arrêté du 29 mars 2017 fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession de l'Etat et de ses établissements publics.

Cet arrêté est pris dans le cadre des articles 51 et 53 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, qui prévoit que les candidats ne sont plus tenus de fournir des documents que « *l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique* ».

Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour toute consultation ou avis d'appel public à la concurrence publiés à partir de cette date.

La Direction des affaires juridiques de Bercy a mis en ligne une fiche explicative de l'arrêté du 29 mars 2017.

### ❖ **MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS ET DES CONTRATS DE CONCESSION**

Deux arrêtés en date du 14 avril 2017 précisent le régime applicable à la dématérialisation des marchés publics et des concessions.

#### > **Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs**

L'arrêté relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs fixe les fonctionnalités devant être offertes par les profils d'acheteurs. Ces fonctionnalités ne font pas obstacle à ce que les profils d'acheteurs en proposent d'autres. Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

Cet arrêté prévoit ainsi que le profil d'acheteur devra, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, permettre notamment aux collectivités de s'identifier et de s'authentifier, de publier des avis d'appel à la concurrence, de mettre à disposition les documents de la consultation, de réceptionner et conserver des candidatures, de réceptionner et conserver des offres, y compris hors délais, de répondre aux questions soumises par les entreprises, d'obtenir les documents justificatifs et moyens de preuve.

Pour l'entreprise, le profil d'acheteur devra lui permettre notamment, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, de s'identifier et de s'authentifier, de consulter et télécharger en accès gratuit, libre, direct et complet les documents de la consultation, les avis d'appel à la concurrence et leurs éventuelles modifications, d'accéder à un espace permettant de simuler le dépôt de documents, de déposer une candidature, de déposer des offres, de solliciter une assistance ou consulter un support utilisateur permettant d'apporter des réponses aux problématiques techniques, de formuler des questions à l'acheteur.

Une fiche consacrée au profil acheteur a été publiée par Direction des affaires juridiques de Bercy.

#### > **Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique**

L'arrêté du 14 avril 2017 fixe les modalités de publication sur les profils d'acheteurs des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession, pour tous les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, excepté pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est inférieure à 25 000 euros HT. Ces dispositions pourront être appliquées avant cette date.

Devront notamment être mis en ligne les informations suivantes : la nature du contrat, la procédure, le lieu d'exécution du contrat, la durée en mois, son montant, le nom et l'identifiant du titulaire du contrat.

En cas de modification du contrat de concession, la collectivité devra fournir la date de publication des données relatives aux modifications apportées au contrat, l'objet de la modification du contrat, la durée modifiée du contrat, la valeur globale modifiée en euros du contrat et la date de signature de la modification.

Pour les contrats de concession, devront également être précisées chaque année les informations suivantes : les dépenses d'investissement réalisées par le concessionnaire, les intitulés des principaux tarifs à la charge des usagers, les montants des principaux tarifs à la charge des usagers.

Ces données seront publiées dans les deux mois suivant la notification du marché initial ou avant le début de l'exécution du contrat de concession. En cas de modification du contrat, les données sont publiées dans les deux mois à compter de leur notification pour les marchés publics ou de leur signature pour les concessions.



S'agissant des données relatives à l'exécution des contrats de concession, elles seront mises à disposition au plus tard deux mois à compter de la fin de chaque année d'exécution du contrat.

Enfin, ces données devront être maintenues disponibles sur le profil d'acheteur pendant une durée minimale de cinq ans après la fin de l'exécution du marché public ou du contrat de concession, sauf si elles sont contraires aux intérêts en matière de défense ou de sécurité ou à l'ordre public.

#### ❖ **RECOURS DES TIERS EN RESILIATION DU CONTRAT**

##### >CE 30 juin 2017, syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche, n° 398445

Le Conseil d'Etat continue la refonte du contentieux contractuel et autorise désormais les tiers à exercer un recours de plein contentieux tendant à la résiliation d'un contrat administratif.

Les juges assortissent ce recours de trois conditions, proches de celles que l'on retrouve dans le recours en contestation de la validité du contrat (recours « Tarn et Garonne ») :

- que le tiers soit lésé d'une façon suffisamment directe et certaine par la décision refusant de faire droit à sa demande de mettre fin à l'exécution du contrat ;
- n'invoquer que des moyens tirés :
  - ✓ de ce que la personne publique contractante était tenue de mettre fin à l'exécution du contrat du fait de dispositions législatives applicables aux contrats en cours ;
  - ✓ de ce que le contrat est entaché d'irrégularités qui sont de nature à faire obstacle à la poursuite de son exécution et que le juge devrait relever d'office ;
  - ✓ de ce que la poursuite de l'exécution du contrat est manifestement contraire à l'intérêt général (ex. : inexécutions d'obligations contractuelles qui, par leur gravité, compromettent manifestement l'intérêt général).

Nota : les tiers ne pourront en revanche se prévaloir d'aucun autre moyen, notamment pas ceux tenant aux conditions et formes dans lesquelles la décision de refus de résilier a été prise.

- Les moyens invoqués doivent être en rapport direct avec l'intérêt lésé dont le tiers requérant se prévaut.

De la même façon que pour le recours « Tarn et Garonne », cette dernière condition n'est pas applicable aux Préfets ou membres des assemblées délibérantes.

## DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

---

#### ❖ **PRECISIONS QUANT A LA POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DSP SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

##### > CE, 14 février 2017, Société Sea Invest Bordeaux, n° 405157

Le Conseil d'État, dans une décision du 14 février 2017, précise les conditions dans lesquelles une collectivité peut conclure une délégation de service sans publicité, ni mise en concurrence :

- une situation d'urgence doit être caractérisée ;
- un motif d'intérêt général tenant à la continuité du service doit exister ;
- la durée du contrat conclu doit être brève. Le contrat ainsi conclu est provisoire et ne peut pas excéder la durée nécessaire pour mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence ou d'organisation d'une reprise en régie.

En l'espèce, l'urgence est caractérisée par les manquements du prestataire et par l'impossibilité pour la collectivité d'assurer la continuité du service public face à aux défaillances du cocontractant.

Le Conseil d'État supprime ainsi la condition tenant au caractère soudain de l'impossibilité de continuer à faire assurer le service évoquée dans sa jurisprudence antérieure (CE, 4 avril 2016, Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, n° 396191).

### ❖ LIMITATION DES OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE PAR L'OBJET ET LES STIPULATIONS DU CONTRAT

#### >CE, 3 mars 2017, Société dhuysienne de chaleur, n°398901

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 3 mars 2017, précise que les principes de continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service public ne s'imposent au délégataire que dans les limites de l'objet du contrat et selon les modalités définies par ses stipulations.

Ainsi le délégataire ne peut être obligé, sauf stipulations contractuelles contraires, d'assurer sa mission au profit des usagers qui cessent de remplir les conditions pour en bénéficier.

Dans ce cadre, le délégataire n'est pas tenu d'exécuter des prestations non prévues dans le contrat. Une collectivité ne peut donc pas faire usage de sanctions coercitives prévues en cas de méconnaissance d'obligations contractuelles, pour forcer le délégataire à accomplir une prestation non prévue dans le contrat.

### ❖ IMPOSSIBILITE DE CHOISIR UN CANDIDAT SUR LE FONDEMENT D'ELEMENTS ETRANGERS AU CONTRAT

#### >CE, 24 mai 2017, SAUR, n° 407431

Dans le cadre d'une délégation de service public d'eau potable, le Conseil d'Etat estime qu'une commune ne peut pas demander aux candidats de remettre des offres conditionnelles dans l'hypothèse de l'attribution simultanée de la DSP eau potable avec une DSP assainissement lancée parallèlement par le syndicat intercommunal auquel la commune a transféré sa compétence « assainissement » (offre conditionnelle = prix plus bas si obtention par le même opérateur économique des deux contrats).

La commune ne peut en effet, sans méconnaître l'objet de la concession qu'elle entend conclure et l'obligation de sélectionner la meilleure offre au regard de l'avantage économique global que présente pour elle cette offre, demander aux candidats de lui remettre une offre conditionnelle tenant compte d'une procédure de passation mise en œuvre par une autre autorité concédante ou prendre en compte, pour choisir un délégataire, des éléments étrangers à ce contrat

Le Conseil d'Etat rappelle en outre qu'une autorité concédante ne peut modifier en cours de procédure les éléments d'appréciation des candidatures ou des offres en remettant en cause les conditions de la mise en concurrence initiale.

## MARCHES PUBLICS

### ❖ RESERVATION DES MARCHES PUBLICS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LOCALES EN OUTRE-MER

#### >Loi n° 2017-256 du 28 février 2017, de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

A titre expérimental, pendant cinq ans, l'article 73 de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer prévoit que les collectivités ultramarines pourront « réserver jusqu'à un tiers de leurs marchés publics aux petites et moyennes entreprises locales ». Pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna, cette possibilité est réservée aux marchés passés par les services et les établissements publics de l'État.

L'ensemble des marchés conclus au titre de cette expérimentation ne peut pas « excéder 15% du montant annuel moyen des marchés du secteur économique concerné conclus par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice concernés au cours des trois années précédentes ».

Lorsque le montant du marché est supérieur à 500 000 euros HT, les soumissionnaires doivent présenter un plan de sous-traitance sur les modalités de participation de ces petites et moyennes entreprises.

❖ **MODIFICATION DU DECRET « MARCHES PUBLICS »**

**>Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique**

Le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique modifie le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dit décret « Marchés publics », notamment sur les points suivants :

- nouvelle obligation pour l'ensemble des acheteurs soumis à la « loi MOP1 » d'organiser un concours pour la passation de leurs marchés publics de maîtrise d'œuvre ;
- suppression de l'obligation de produire un extrait de casier judiciaire lors des candidatures. Désormais une simple déclaration sur l'honneur suffit ;
- suppression pour les marchés en deçà de 25 000 euros de l'obligation de mise à disposition des données essentielles du marché par voie électronique ;
- suppression de l'obligation pour la collectivité de procéder à une évaluation comparative du mode de réalisation d'un projet dont le montant est supérieur à 100 millions d'euros ;
- précision quant à la possibilité d'organiser une procédure concurrentielle avec négociation ou dialogue compétitif lorsqu'à la suite d'un premier appel d'offres seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

La DAJ de Bercy a mis sur son site internet une fiche explicative du décret.

❖ **CIRCULAIRE SUR LA « CLAUSE MOLIERE »**

**>Instruction interministérielle relative aux délibérations et actes des collectivités territoriales imposant l'usage du français dans les conditions d'exécution des marchés, 27 avril 2017, NOR : ARCB1710251**

Une instruction interministérielle en date du 27 avril 2017 rappelle aux préfets l'illégalité des délibérations et des actes des collectivités imposant l'usage du français aux salariés des candidats aux marchés publics. De même, les délibérations et les actes tendant à interdire le recours aux travailleurs détachés sont illégaux. Cette interdiction concerne également les attestations sur l'honneur du non-recours aux travailleurs détachés.

L'usage du français pourra néanmoins être requis lorsqu'il est en lien avec l'objet du marché et est nécessaire à sa bonne exécution. L'instruction cite comme exemple, l'usage de la maîtrise du français dans le cadre de « *certaines prestations de formation* ».

Enfin, le gouvernement précise qu'une clause obligeant l'usage des langues régionales est également réputée illégale.

---

<sup>1</sup> Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

## ❖ VALIDATION DES CLAUSES D'INTERPRETARIAT DANS UN MARCHÉ PUBLIC

>CE, 4 décembre 2017, n°413366

Dans une décision du 4 décembre 2017, le Conseil d'Etat a validé les clauses d'interprétariat prévues en vue de la passation d'un marché public de travaux.

Ces clauses étaient insérées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) d'un marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité handicaps et à la réfection des cours d'un lycée.

Elles prévoyaient respectivement la présence d'un interprète qualifié permettant d'assurer la bonne compréhension par les travailleurs concernés des règles :

- en matière de protection sociale ;
- relatives à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Pour valider ces clauses, le Conseil d'Etat relève tout d'abord qu'elles « doivent être appliquées sans occasionner de coûts excessifs au titulaire du marché ». Il estime ensuite que l'une et l'autre présentent un lien suffisant avec le marché. Enfin, il juge que « tant la clause relative à une information sur les droits sociaux des personnes embauchées sur le chantier, qui doit porter sur les droits essentiels, que celle relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs poursuivent un objectif d'intérêt général et qu'elles permettent d'atteindre cet objectif sans aller au-delà de ce qui est nécessaire ».

## GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

### ❖ ILLEGALITE DES CONVENTIONS DE FOURNITURE D'EAU GRATUITE

>Cour de Cassation, 8 novembre 2017, n° 16-18859

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article L. 2224-12-1 du code général des collectivités territoriales, toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante et que les collectivités sont tenues de mettre fin, avant le 1er janvier 2008, à toute disposition ou stipulation contraire, la Cour de Cassation a jugé que ces principes devaient s'appliquer y compris aux conventions signées avant l'entrée en vigueur de la loi.

Toute convention de fourniture d'eau gratuite est donc illégale.

## ASSAINISSEMENT

### ❖ OBLIGATION DE REALISER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DANS UN DELAI RAISONNABLE

>CE, 24 novembre 2017, n°396046

Dans une décision du 24 novembre 2017, le Conseil d'Etat a estimé qu'après avoir délimité une zone d'assainissement collectif, les communes, ou les EPCI compétents, sont tenus d'exécuter dans un délai raisonnable les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour raccorder les habitations de cette zone et dont les propriétaires en ont fait la demande. Il précise que ce délai doit s'apprécier au regard des contraintes techniques liées à la situation topographique des habitations à raccorder, du coût des travaux à effectuer, du nombre et de l'ancienneté des demandes de raccordement.

### ❖ CLARIFICATION DU CHAMP DE COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » POUR LES BOUCHES D'EGOUT ET LES AVALOIRS

>Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO du 2 mars 2017, p. 903

Une réponse ministérielle du 2 mars 2017 indique que les avaloirs relèvent de la compétence « assainissement », dès lors que cet ouvrage est destiné à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

En revanche, les bouches d'égout sont destinées à la collecte, au transport, au traitement et au stockage des eaux pluviales provenant de la voirie. Ainsi l'ouvrage ressort de la compétence « voirie » de la collectivité en charge de cette compétence.

## **EAU POTABLE**

### **❖ MODIFICATION DES REGLES DE SUIVI SANITAIRE**

**>Arrêté du 4 août 2017 modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-10, R. 1321-15, R. 1321-16, R. 1321-24, R. 1321-84, R. 1321-91 du code de la santé publique**

L'arrêté adapte en droit national certaines dispositions de la Directive (UE) 2015/1787 de la Commission du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifie également les exigences de qualité pour des eaux destinées à la consommation humaine pour le baryum. Les principales modifications sont :

- La possibilité pour l'ARS de supprimer tout ou partie du contrôle sanitaire de certains paramètres. Il s'agit de la transcription restrictive dans le droit français de la directive européenne. En effet, seuls les paramètres chlorures, sulfates et nitrates peuvent être totalement exclus des analyses de type P1. Les principaux points sont :
  - La fréquence des prélèvements et d'analyses peut être réduite pour les analyses de type P1 et D1 si les résultats sont < 60% de la limite paramétrique pendant au moins 3 ans. La réduction de fréquence ne peut dépasser 50% de celle normalement prévue.
  - Les paramètres chlorures, nitrates ou sulfates peuvent être supprimés des analyses P1 si les résultats sont tous < 30% de leur limite paramétrique pendant au moins 3 ans
  - Le retrait doit être fondé sur les résultats de l'évaluation des risques (« aucun facteur pouvant être raisonnablement anticipé n'est susceptible d'altérer la qualité des eaux »)
  - L'auto surveillance doit être réalisée par un laboratoire agréé par le Ministère ou accrédité COFRAC. Le préleveur doit être formé. Les résultats doivent être transmis mensuellement à l'ARS.
- Baryum : la limite réglementaire à 0,70 mg/l qui était une « limite de qualité » devient une « référence de qualité »

### **❖ METHODE D'ANALYSE – CONTROLE SANITAIRE DES EAUX**

**>Arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux**

L'arrêté détermine les méthodes d'analyse et leurs caractéristiques de performance que doivent respecter les agences régionales de santé et les laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.

Ces méthodes sont utilisées pour l'analyse des échantillons provenant des trois types d'eaux suivants :

- les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles ;
- les eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine ;
- les eaux de baignade.

### ❖ ORSEC EAU POTABLE

> **Instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable)**

Un guide d'aide à l'élaboration du dispositif ORSEC Eau potable, a été introduit par l'instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC Eau potable).

Ce guide a vocation à être décliné dans chaque département afin de trouver des solutions d'alimentation de substitution adaptées en cas de ruptures qualitatives ou quantitatives de l'approvisionnement des populations et des autres usagers en eau destinée à la consommation humaine.

L'instruction et le guide qu'elle introduit visent à définir les principes d'organisation de l'approvisionnement en eau potable des populations, en pourvoyant à ses besoins prioritaires.

L'instruction actualise et remplace la circulaire NOR INTE8800341C du 27 septembre 1988 relative aux perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable entraînant l'impossibilité d'une consommation d'eau issue du réseau d'adduction public par les usagers.

## ENVIRONNEMENT

### ❖ PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES DECISIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

> **Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes**

Le décret modifie les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, en application de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Sont concernées les décisions, autres que les décisions individuelles, « des autorités publiques » ayant une incidence sur l'environnement lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration.

Le décret prévoit notamment la mise en place d'un débat public pour les plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Il détaille la procédure de conciliation en cas de conflit entre le maître d'ouvrage et un ou plusieurs associations agréées.

Est également détaillée, la mise en œuvre du droit d'initiative citoyenne afin demander une concertation préalable au préfet.

Le décret généralise la dématérialisation de l'enquête publique.

### ❖ ACTION DE GROUPE EN ENVIRONNEMENT : DES PRECISIONS UTILES

**Décret n° 2017-888 du 6 mai 2017 relatif à l'action de groupe et à l'action en reconnaissance de droits prévues aux titres V et VI de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle (JO 10 mai 2017, texte n° 110).**

S'agissant de l'action de groupe en matière environnementale, ce décret fixe les conditions d'agrément des associations susceptibles d'intervenir en matière d'action de groupe. Il est entré en vigueur le 11 mai 2017.

### ❖ EXPERIMENTATION TERRITORIALE D'UN DROIT DE DEROGATION ACCORDE AUX PREFETS :

#### > Décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet

Sont concernés les préfets des régions et des départements de Pays de la Loire, de Bourgogne-Franche-Comté et de Mayotte, les préfets de département du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Creuse ainsi que le représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et, par délégation, le préfet délégué dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Ce décret autorise, par la voie d'une expérimentation sur quelques territoires et pendant deux ans, le représentant de l'Etat à prendre des décisions dérogeant à la réglementation dans certaines matières (dont l'environnement et l'urbanisme), dans le but d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.

La dérogation doit toutefois répondre à certaines conditions : être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales, être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

### ❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

#### FIXATION DES LIMITES DE QUANTIFICATION DES COUPLES PARAMETRE-MATRICE PAR LE DIRECTEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

#### > Avis du 11 février 2017 relatif aux limites de quantification des couples « paramètre-matrice » de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, JORF n° 0036.

L'avis du directeur de l'eau et de la biodiversité fixe les limites de quantification des couples « paramètre-matrice » pour l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Ces couples permettent de mesurer la qualité de l'eau en fonction de chaque substance chimique, indices biologiques ou éléments physicochimique. L'avis du 11 février 2017 fixe ainsi, pour chaque couple, le seuil permettant la délivrance de l'agrément relatif à la qualité de l'eau.

#### > Note technique du 19 septembre 2017 relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau

Cette note explique les points essentiels relatifs à la mise à jour en 2019 des états des lieux de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) qui impose aux États membres de réaliser un état des lieux dans chacun des bassins au début de chaque cycle de gestion et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

### ❖ GEMAPI

#### > Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Cette loi vise à assouplir les conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des Etablissements publics de coopération intercommunale imposé par la loi MAPTAM (n° 2014-58 du 27 janvier 2014).

Elle prévoit que les départements et les régions pourront continuer leur action GEMAPI au-delà du 1er janvier 2020 et que les régions peuvent participer au financement des projets d'intérêt régional.

Elle autorise par ailleurs la sécabilité interne des missions de GEMAPI en permettant le transfert ou la délégation partielle de chacune des quatre missions constitutives de la compétence GEMAPI à un EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) ou un EPTB (Etablissement public territorial de bassin). Sont concernés :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L. 211-7 de l'environnement).

A noter par ailleurs : le gouvernement devra remettre au Parlement dans un délai de deux mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi, un rapport sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement aux fins de prévention des inondations. Dans ce rapport, le Gouvernement indiquera les modifications législatives ou réglementaires afin de :

« 1° Préciser la répartition des compétences en la matière entre les collectivités territoriales et leurs groupements ;

2° Clarifier l'articulation entre la mission de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols mentionnée au 4° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines mentionné à l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales, et la compétence en matière d'assainissement mentionnée à l'article L. 2224-8 du même code ;

3° Améliorer le financement des opérations et équipements concourant à la prévention des inondations par la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement. »

## ❖ **BIODIVERSITE**

### >BIODIVERSITE : Modalités de désinscription des sites inscrits existants

- **Instruction du 10 avril 2017 relative à la désinscription de sites inscrits existants prévue à l'article 168 de la loi n° 2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

La loi sur la biodiversité (article 168) a introduit un dispositif tendant à effectuer un tri sur les 4800 sites en les répartissant en trois groupes, faisant l'objet d'un régime différent.

Cette instruction indique la méthode à suivre pour effectuer cette classification, qui doit être faite par les services compétents au niveau départemental, avant le 1er janvier 2026.

Elle définit la méthode à utiliser pour l'élaboration de la liste départementale de sites à désinscrire.

## ❖ **INSTALLATIONS CLASSEES : FORMULAIRE CERFA**

### > Arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

L'arrêté prévoit la mise en place d'un formulaire pour les demandes d'enregistrement des installations classées. Ce formulaire est homologué CERFA et est obligatoire à compter du 16 mai 2017.



## DROIT PRIVÉ

---

### ❖ MODIFICATION DU TAUX D'INTERET LEGAL

#### >Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal

Un arrêté publié au journal officiel du 30 décembre 2017, a modifié le taux de l'intérêt légal applicable pour le premier semestre 2018, qui atteint 0,89%. Ainsi, lorsque le marché fait référence au taux légal, le taux d'intérêt moratoire passe à 2,89%. En revanche, lorsque le marché fait référence au taux appliqué par la BCE, il est de 7%.

Nota : pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, le taux d'intérêt légal passe à 3,73 %

### ❖ EXTENSION DU REGIME DE LA GARANTIE DECENNALE

#### >Cour de Cassation, 14 septembre 2017 n°16-17323

Dans un arrêt du 14 septembre 2017 la Cour de Cassation a confirmé un arrêt du 15 juin dernier (Cour de Cassation, 15 juin 2017, n°16-19640) jugeant que les désordres affectant des éléments d'équipement, dissociables ou non, d'origine ou installés sur existant, relèvent de la responsabilité décennale lorsqu'ils rendent l'ouvrage dans son ensemble impropre à sa destination.

La seule différence entre les dommages sur les éléments d'origine ou installés sur l'existant concerne la personne tenue à garantie, qui reste le constructeur d'origine lorsque l'élément d'équipement impropre est d'origine, et est l'installateur de cet élément sur existant. Il appartiendra à tous les corps de métier concernés de souscrire à l'assurance obligatoire, même lorsque leur intervention sera limitée à l'installation d'un élément d'équipement dissociable.

Un élément d'équipement dissociable de l'ouvrage et qui serait installé par la suite sur un ouvrage existant suit le régime de l'ouvrage existant (à savoir qu'il pourrait être soumis à responsabilité décennale) et ceci même s'il ne s'agit pas d'un ouvrage.

## 6.2 Annexe 2 : Détail des linéaires curés

Le curage total : préventif et curatif	
Réseaux	2017
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	11 286,28
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	603,64
<b>Linéaire total de réseau curé</b>	<b>11 889.92</b>

Détail des linéaires curés					
Commune	Date	Rue	Type	Réseau	Linéaire (ml)
DIJON	04/01/2017	RUE DES LILAS	PREVENTIF	UNITAIRE	108,78
	09/01/2017	RUE DES LILAS	PREVENTIF	UNITAIRE	216,03
	09/01/2017	RUE PIERRE THEVENOT	PREVENTIF	UNITAIRE	140,27
	12/01/2017	RUE GAMBETTA	PREVENTIF	UNITAIRE	327,29
	12/01/2017	RUE JOSEPH MILSAND	PREVENTIF	UNITAIRE	140,94
	13/01/2017	ALLEE D'AJACCIO	PREVENTIF	EAUX USEES	148,5
	13/01/2017	ALLEE DE RIBEAUVILLE	PREVENTIF	EAUX USEES	26,32
	13/01/2017	ALLEE DE SAINT-NAZAIRE	PREVENTIF	EAUX USEES	179,98
	13/01/2017	ALLEE DE THANN	PREVENTIF	EAUX USEES	156,42
	13/01/2017	RUE DE BOURGES	PREVENTIF	EAUX USEES	40,38
	13/01/2017	RUE DES ARDENNES	PREVENTIF	EAUX USEES	96,9
	19/01/2017	RUE DU MIDI	PREVENTIF	UNITAIRE	239,39
	03/02/2017	ALLEE D'AJACCIO	PREVENTIF	EAUX USEES	235,35
	03/02/2017	ALLEE DE CALVI	PREVENTIF	EAUX USEES	71,84
	03/02/2017	ALLEE DE SAINT-NAZAIRE	PREVENTIF	EAUX USEES	25,27
DIJON	03/02/2017	RUE DE BOURGES	PREVENTIF	EAUX USEES	77,65
	07/02/2017	RUE GABRIEL PEIGNOT	CURATIF	UNITAIRE	190,6
	13/02/2017	ALLEE DE BASTIA	PREVENTIF	EAUX USEES	138,55
	13/02/2017	ALLEE DE CHAMBERY	PREVENTIF	EAUX USEES	141,09
	13/02/2017	ALLEE DE LA SOURCE	PREVENTIF	EAUX USEES	119,42
	13/02/2017	ALLEE DE RIBEAUVILLE	PREVENTIF	EAUX USEES	118,68
	13/02/2017	QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	29,74

Détail des linéaires curés					
Commune	Date	Rue	Type	Réseau	Linéaire (ml)
	27/02/2017	AVENUE DU LAC	PREVENTIF	EAUX USEES	171,37
	01/03/2017	RUE DES CORROYEURS	CURATIF	UNITAIRE	40,22
	06/03/2017	RUE DU GYMNASSE	PREVENTIF	PLUVIAL	3
DIJON	07/03/2017	RUE DES CORROYEURS	PREVENTIF	UNITAIRE	40,22
	09/03/2017	RUE DE LA CORVEE	PREVENTIF	UNITAIRE	4,91
	13/03/2017	RUE BALZAC	PREVENTIF	UNITAIRE	58,95
	16/03/2017	RUE CHATEAUBRIAND	PREVENTIF	UNITAIRE	361,86
	29/03/2017	RUE DU 26EME DRAGON	PREVENTIF	UNITAIRE	135,96
	24/04/2017	RUE JOSEOH SAMSON	PREVENTIF	UNITAIRE	119,82
	28/04/2017	RUE DES LILAS	CURATIF	UNITAIRE	54,52
	04/05/2017	RUE ARTHUR CHAUDOUET	CURATIF	UNITAIRE	17,02
	31/05/2017	IMPASSE DE BRAISNE	PREVENTIF	UNITAIRE	44,59
	31/05/2017	PLACE NOTRE DAME	PREVENTIF	UNITAIRE	50,97
	31/05/2017	RUE DE LA CHOUETTE	PREVENTIF	UNITAIRE	45,15
	02/06/2017	ALLEE D'AJACCIO	PREVENTIF	EAUX USEES	144,26
	02/06/2017	ALLEE DE BASTIA	PREVENTIF	EAUX USEES	71,85
	02/06/2017	ALLEE DE CHAMBERY	PREVENTIF	EAUX USEES	163,13
	DIJON	02/06/2017	AVENUE DU LAC	PREVENTIF	EAUX USEES
02/06/2017		QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	53,99
07/06/2017		RUE DU PLEIN POUILLY	PREVENTIF	UNITAIRE	136,42
26/06/2017		BOULEVARD CHANOINE KIR	PREVENTIF	EAUX USEES	35,66
26/06/2017		QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	346,61
27/06/2017		QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	71,6
30/06/2017		QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	100,73
05/07/2017		RUE CHARLES ROYER	PREVENTIF	UNITAIRE	39,1
05/07/2017		RUE DES MOLIDORS	PREVENTIF	UNITAIRE	341,84
07/07/2017		PLACE DARCY	PREVENTIF	PLUVIAL	5,3
11/07/2017		CHEMIN DE LA CARRIERE BACQUIN	CURATIF	PLUVIAL	5,79
19/07/2017		RUE PIERRE PRUDHON	PREVENTIF	UNITAIRE	12,34
21/07/2017		RUE ERNEST RENAN	PREVENTIF	UNITAIRE	223,71
29/07/2017		RUE DE LA PREFECTURE	PREVENTIF	UNITAIRE	51,57
07/08/2017		IMPASSE JOSEPH VERCIER	PREVENTIF	PLUVIAL	5,99

Détail des linéaires curés					
Commune	Date	Rue	Type	Réseau	Linéaire (ml)
	07/08/2017	IMPASSE JOSEPH VERCIER	PREVENTIF	UNITAIRE	83,18
	08/08/2017	RUE GABRIEL PEIGNOT	PREVENTIF	UNITAIRE	41,47
	09/08/2017	ALLEE DE CHAMBERY	PREVENTIF	EAUX USEES	141,09
DIJON	09/08/2017	CHEMIN DES GREMEAUX	PREVENTIF	EAUX USEES	81,71
	09/08/2017	QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	29,74
	09/08/2017	RUE DU TIRE PESSEAU	PREVENTIF	EAUX USEES	136,92
	11/08/2017	AVENUE DU LAC	PREVENTIF	EAUX USEES	191,53
	14/08/2017	RUE GABRIEL PEIGNOT	CURATIF	UNITAIRE	7,5
	04/09/2017	RUE ALIX DE VERGY	PREVENTIF	UNITAIRE	49,88
	11/09/2017	RUE ROBERT ESTIENNE	PREVENTIF	UNITAIRE	146,88
	12/09/2017	PETITE RUE COUPEE DE LONGVIC	PREVENTIF	UNITAIRE	18,76
	12/09/2017	RUE COUPEE DE LONGVIC	PREVENTIF	UNITAIRE	81,51
	18/09/2017	RUE DE LA CHOUETTE	PREVENTIF	PLUVIAL	1,79
	18/09/2017	RUE JEANNIOT	PREVENTIF	UNITAIRE	46,57
	20/09/2017	RUE JEAN DAMPT	PREVENTIF	UNITAIRE	135,54
	25/09/2017	RUE ARTHUR RIMBAUD	PREVENTIF	EAUX USEES	146,28
	25/09/2017	RUE PROFESSEUR DEBRE	PREVENTIF	EAUX USEES	108,46
	29/09/2017	RUE PAUL BUR	PREVENTIF	UNITAIRE	18,48
18/10/2017	RUE DES ROTONDES	PREVENTIF	UNITAIRE	62,91	
DIJON	19/10/2017	RUE BASSANO	PREVENTIF	UNITAIRE	103,2
	26/10/2017	RUE ALEXANDER FLEMING	PREVENTIF	EAUX USEES	38,28
	14/11/2017	CHEMIN DE LA CARRIERE BACQUIN	PREVENTIF	PLUVIAL	7,79
	15/11/2017	RUE GABRIEL PEIGNOT	PREVENTIF	UNITAIRE	119,17
	28/11/2017	RUE DES CORROYEURS	PREVENTIF	UNITAIRE	120,97
	11/12/2017	RUE ALEXANDER FLEMING	PREVENTIF	EAUX USEES	241,43
	26/12/2017	ALLEE DE CALVI	PREVENTIF	EAUX USEES	71,84
	26/12/2017	ALLEE DE CHAMBERY	PREVENTIF	EAUX USEES	158,24
	26/12/2017	ALLEE DE RIBEAUVILLE	PREVENTIF	EAUX USEES	118,68
	26/12/2017	QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	29,74
	26/12/2017	ALLEE DE RIBEAUVILLE	PREVENTIF	PLUVIAL	22,93
	26/12/2017	ALLEE DE THANN	PREVENTIF	EAUX USEES	156,42
	27/12/2017	ALLEE DE BASTIA	PREVENTIF	EAUX USEES	138,55

Détail des linéaires curés					
Commune	Date	Rue	Type	Réseau	Linéaire (ml)
	27/12/2017	QUAI DES CARRIERES BLANCHES	PREVENTIF	EAUX USEES	24,25
	27/12/2017	ALLEE DE LA SOURCE	PREVENTIF	EAUX USEES	119,42
	27/12/2017	AVENUE DU LAC	PREVENTIF	EAUX USEES	233,56
DIJON	28/12/2017	AVENUE DU LAC	PREVENTIF	EAUX USEES	163,38
	29/12/2017	BOULEVARD JOHN KENNEDY	CURATIF	UNITAIRE	34,51
PLOMBIERES-LES-DIJON	19/03/2017	AVENUE FRANCOIS MITTERAND	PREVENTIF	EAUX USEES	50,45
	20/03/2017	ROUTE DE DIJON	CURATIF	EAUX USEES	42,07
	24/03/2017	RUE BERNARD COURTOIS	PREVENTIF	EAUX USEES	171,68
	24/03/2017	RUE DE LA FLAMME	PREVENTIF	EAUX USEES	172,93
	15/05/2017	RUE DE VELARS	CURATIF	EAUX USEES	95,1
	01/06/2017	CHEMIN DU VALLON	PREVENTIF	EAUX USEES	30,55
	01/06/2017	RUE DE VELARS	PREVENTIF	EAUX USEES	84,5
	01/06/2017	RUE VICTOR HUGO	PREVENTIF	EAUX USEES	41,4
	01/06/2017	RUE WEOTENGA	PREVENTIF	EAUX USEES	52,47
	01/08/2017	RUE ALBERT REMY	PREVENTIF	EAUX USEES	142,53
	07/08/2017	CHEMIN DU VALLON	PREVENTIF	EAUX USEES	30,55
	07/08/2017	RUE ALBERT REMY	PREVENTIF	EAUX USEES	142,53
	07/08/2017	RUE WEOTENGA	PREVENTIF	EAUX USEES	121,19
	09/08/2017	RUE DE VELARS	PREVENTIF	EAUX USEES	57,23
	04/09/2017	RUE DE VELARS	PREVENTIF	EAUX USEES	94,07
	11/09/2017	AVENUE FRANCOIS MITTERAND	PREVENTIF	EAUX USEES	30,75
	11/09/2017	RUE DE VELARS	PREVENTIF	EAUX USEES	283,53
	11/09/2017	RUE WEOTENGA	PREVENTIF	EAUX USEES	48,94
PLOMBIERES-LES-DIJON	02/10/2017	RUE PASTEUR	PREVENTIF	EAUX USEES	88,86
	24/10/2017	RUE DE VELARS	CURATIF	EAUX USEES	28,4
	04/11/2017	RUE DE VELARS	CURATIF	EAUX USEES	87,91
	10/11/2017	RUE DE VELARS	PREVENTIF	EAUX USEES	28,4
	14/11/2017	RUE DE VELARS	PREVENTIF	EAUX USEES	283,53
	04/12/2017	ROUTE DE PARIS	PREVENTIF	PLUVIAL	11,72
	13/12/2017	ROUTE DE PARIS	PREVENTIF	EAUX USEES	202,32
SAINT APOLLINAIRE	02/06/2017	RUE DE L'YSER	PREVENTIF	EAUX USEES	62,26

## 6.3 Annexe 3 : Détail des désobstructions de réseaux

Détail des désobstructions de réseaux			
Commune	N° de rue	Rue	Date
DIJON	14	RUE DES LILAS	04/01/2017
	5	ALLEE DE CALVI	12/01/2017
	37	PHILIPPE GENREAU	04/02/2017
	13	PLACE EMILE ZOLA	08/02/2017
	1	PLACE GALILEE	14/02/2017
	15	RUE DES CORROYEURS	01/03/2017
	12	VICE AMIRAL VIOLETTE	06/03/2017
	96	RUE DE JOUVENCE	06/03/2017
	LE CLEMENCEAU 34 RUE LOUIS BLANC	RUE FRANCOIS MAURIAC	10/04/2017
	7	RUE JOSEPH SAMSON	28/04/2017
	56	AVENUE DU DRAPEAU	28/04/2017
	34	RUE FELIX TISSERAND	06/05/2017
	25	AVENUE DU LAC	29/05/2017
	15, ANGLE RUE DES VERGELESSES	BOULEVARD DES BOURROCHES	11/07/2017
	10	RUE DES VERRIERS	11/07/2017
	13	PLACE DE LA FRANCE LIBRE	11/07/2017
	4, ANGLE BOULEVARD VOLTAIRE	IMPASSE DES PETITES ROCHES	11/07/2017
	PARC DES CARRIERES BACQUIN	RUE DES MARMUZOTS	11/07/2017
	1 B	RUE ERNEST RENAN	17/07/2017
	*	CORVEE	04/08/2017
	27	AVENUE DU LAC	10/08/2017
	4	RUE AUGUSTE BLANQUI	04/09/2017
	*	RUE DOCTEUR SCHMITT	15/09/2017
	MARBOTTE	PLACE JEAN BOUHEY	17/09/2017
	ANGLE JEAN BOUHEY ET AVENUE MARBOTTE	PLACE JEAN BOUHEY	30/09/2017
	*	RUE LEDRU ROLLIN	15/12/2017
	RESIDENCE OSCARA	BOULEVARD JOHN KENNEDY	28/12/2017

Détail des désobstructions de réseaux			
Commune	N° de rue	Rue	Date
PLOMBIERES-LES-DIJON	11, CHEMIN DES VAUX BRUNS	ROUTE DE DIJON	02/05/2017
	122	RUE DE VELARS	04/09/2017
	59 B	RUE DE VELARS	24/10/2017
<b>Total</b>			<b>30</b>

## 6.4 Annexe 4 : Détail des inspection caméra

Détail des inspections caméra				
Commune	Date	Rue	Réseau	Linéaire (ml)
DIJON	02/02/2017	RUE NICOLAS LENOIR LE ROMAIN	UNITAIRE	56,52
	14/03/2017	AVENUE DE STALINGRAD	PLUVIAL	139,59
	14/03/2017	AVENUE DE STALINGRAD	EAUX USEES	138,23
	21/03/2017	AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT	PLUVIAL	460,98
	28/03/2017	HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE LA CHARTREUSE	PLUVIAL	33,95
	18/04/2017	RUE D'ARSONVAL	UNITAIRE	276,68
	18/04/2017	RUE SAINTE CLAIRE DEVILLE	UNITAIRE	38,07
	02/06/2017	IMPASSE DE BRAISNE	UNITAIRE	44,59
	02/06/2017	PLACE NOTRE DAME	UNITAIRE	50,97
	02/06/2017	RUE DE LA CHOUETTE	UNITAIRE	104,43
	02/06/2017	RUE DE LA PREFECTURE	UNITAIRE	109,95
	02/06/2017	RUE DU RABOT	UNITAIRE	29,48
	02/06/2017	RUE JANNIN	UNITAIRE	59
	03/07/2017	RUE JULES D'ARBAUMONT	UNITAIRE	84,62
DIJON	11/07/2017	RUE JULES D'ARBAUMONT	UNITAIRE	84,62
	31/07/2017	RUE DE L'HOPITAL	PLUVIAL	53,87
	01/08/2017	AVENUE GUSTAVE EIFFEL	PLUVIAL	27,1
	02/08/2017	IMPASSE FRANCOISE DOLTO	EAUX USEES	49,99
	02/08/2017	RUE PAULINE KERGOMARD	EAUX USEES	51,27
	02/08/2017	?	EAUX USEES	28,51
	21/09/2017	RUE CLAUDE ATTIRET	UNITAIRE	713,24
	09/10/2017	RUE BASSANO	UNITAIRE	103,2
	19/10/2017	RUE BASSANO	UNITAIRE	103,2
	11/09/2018	RUE ROBERT ESTIENNE	PLUVIAL	71,59
PLOMBIERES-LES-DIJON	24/02/2017	RUE DE LA FLAMME	EAUX USEES	172,93
	29/03/2017	RUE DE VELARS	EAUX USEES	228,02
	30/10/2017	ROUTE DE PARIS	EAUX USEES	18,13
	16/11/2017	RUE DE VELARS	EAUX USEES	84,5
	13/12/2017	ROUTE DE PARIS	EAUX USEES	190,06



Détail des inspections caméra				
Commune	Date	Rue	Réseau	Linéaire (ml)
SAINT APOLLINAIRE	02/02/2017	RUE DE LA REDOUTE	PLUVIAL	185,78
	02/02/2017	RUE DE LA REDOUTE	EAUX USEES	199,03
SAINT APOLLINAIRE	22/03/2017	RUE EN ROSEY	PLUVIAL	155,84
	28/09/2017	CHEMIN RURAL	PLUVIAL	45,34
	28/09/2017	RUE EN CLAIRVOT	PLUVIAL	89,11
	28/09/2017	RUE EN ROSEY	PLUVIAL	216,36
<b>Total</b>		<b>4498,75 ml</b>		

## 6.5 Annexe 5 : Détail des branchements neufs

Détail des branchements neufs				
Commune	N° de rue	Rue	Date réalisation	
CORCELLES LES MONTS	16	RUE DU CHATEAU D'EAU	19/05/2017	
	.	RUE DU CHATEAU D'EAU	16/06/2017	
	LOT C1 CAGE CDIJON HABITAT	ZAC LES MARAICHERS	02/01/2017	
	LOT C1 CAGE BDIJON HABITAT	ZAC LES MARAICHERS	02/01/2017	
	LOT C1 CAGE ADIJON HABITAT	ZAC LES MARAICHERS	02/01/2017	
	47	RUE ERNEST PETIT	03/01/2017	
DIJON	47 BIS	RUE ERNEST PETIT	04/01/2017	
	4	RUE FELIX VIONNOIS	05/01/2017	
	3	RUE DU MAROC	05/01/2017	
	26	RUE LOUIS CAILLETET	06/01/2017	
	13 B	AVENUE DES GRANDES BERGERIES	09/01/2017	
	39	RUE CHEVREUL	09/01/2017	
	5	IMPASSE ABBE DEBRIE	10/01/2017	
	DIJON	19 BIS	RUE LOUIS BOULANGER	11/01/2017
		117	RUE DE LONGVIC	12/01/2017
		12	IMPASSE OVIDE YENCESSE	12/01/2017
		22	AVENUE DE STALINGRAD	13/01/2017
16		RUE LEGRAND DU SAULLE	23/01/2017	
4		RUE DES ROTONDES	25/01/2017	
11		RUE DES JARDINS	25/01/2017	
1		RUE ALPHONSE LEGROS	25/01/2017	
34		RUE DE LA TOISON D'OR	25/01/2017	
19		RUE CHARLES SUISSE	30/01/2017	
38, ANCIENNE MAISON		RUE DE CHAMPMAILLOT	30/01/2017	
38, NOUVELLE MAISON		RUE DE CHAMPMAILLOT	30/01/2017	
10		BD ALEXANDRE 1ER DE YOUGOSLAVIE	08/02/2017	
26		RUE BENJAMIN GUERARD	08/02/2017	
18		BOULEVARD DE CHAMPAGNE	17/02/2017	

Détail des branchements neufs			
Commune	N° de rue	Rue	Date réalisation
	40	RUE PONTUS DE THIARD	17/02/2017
	12	AVENUE ARISTIDE BRIAND	17/02/2017
	36	RUE DES MARCS D'OR	24/02/2017
DIJON	52	ROUTE D AHUY	24/02/2017
	9	RUE CLEMENT MARILLIER	10/03/2017
	46	RUE DU CHATEAU D'EAU	17/03/2017
	7	RUE DE LARREY	22/03/2017
	LOT 1	ZAC LES MARAICHERS	05/04/2017
	1	RUE ARMAND THIBAUT	20/04/2017
	BATIMENT D	RUE ERNEST CHAMPEAUX	21/04/2017
	41	RUE CHEVREUL	26/04/2017
	36	RUE DE BEL AIR	11/05/2017
	7	RUE DU TEMPLE	30/05/2017
	7	RUE DU TEMPLE	22/09/2017
	11-15	RUE COLONEL VICTOR MARCHAND	30/05/2017
	54	ROUTE D AHUY	15/06/2017
	2	COURS DU PARC	15/06/2017
	23	RUE PROUDHON	16/06/2017
	RUE CHARLES VEQUES	RUE DE L'HOPITAL	26/06/2017
	1	RUE SIMEON	04/07/2017
	BATIMENT A	ZAC LES MARAICHERS	12/07/2017
	BATIMENT A	RUE DOCTEUR BERTILLON	27/07/2017
	BATIMENT C	RUE DOCTEUR BERTILLON	27/07/2017
19 B	QUAI GAUTHEY	22/08/2017	
LOTISSEMENT A3.	RUE GINETTE WATELLE	22/08/2017	
LOTISSEMENT A3	RUE GINETTE WATELLE	13/12/2017	
.	ALLEE DES ERABLES	08/09/2017	
.	ALLEE DES ERABLES	22/09/2017	
58	RUE DES PERRIERES	20/09/2017	
15	RUE BENJAMIN GUERARD	20/09/2017	
37	RUE DE LA FONTAINE SAINTE ANNE	22/09/2017	
DIJON			

Détail des branchements neufs			
Commune	N° de rue	Rue	Date réalisation
	37	RUE DE LA FONTAINE SAINTE ANNE	25/09/2017
	ANGLE ROUTE DE LANGRES ET PARC VALMY	AVENUE FRANCOISE GIROUD	26/09/2017
	ANGLE ROUTE DE LANGRES ET PARC VALMY	AVENUE FRANCOISE GIROUD	14/12/2017
DIJON	16	RUE CHARLES BRUGNOT	13/10/2017
	32	RUE JEAN BAPTISTE BAUDIN	19/10/2017
	18	RUE EN TREPPEY	19/10/2017
	19	RUE VICE AMIRAL VIOLETTE	19/10/2017
	26	BOULEVARD DES ALLOBROGES	20/10/2017
	58	AVENUE DU LAC	15/11/2017
	58	AVENUE DU LAC	25/01/2018
<b>Total</b>			<b>69</b>

On ne retrouve pas systématiquement le même nombre de branchements neufs eau qu'en assainissement pour des raisons, soit de division immobilière ou soit aux prescriptions du permis de construire

## 6.6 Annexe 6 : Détail des renouvellements des accessoires

Détail des renouvellements d'ouvrages				
Commune	N° de rue	Rue	Type	Date réalisation
DIJON	24	RUE MAGENTA	EP	13/01/2017
	COTE IKEA	RUE DE MAYENCE	EU	08/02/2017
	21	RUE DOCTEUR LAVALLE	EU	09/03/2017
	ANGLE RUE DE LA PREFECTURE	RUE DU CHAMP DE MARS	EP	07/03/2017
	*	RUE CASTELNAU	EU	09/03/2017
	27	AVENUE GUSTAVE EIFFEL	EU	05/05/2017
	*	RUE DE COLMAR	EU	22/05/2017
	*	RUE DE LA BROT	EU	22/05/2017
	*	AVENUE RAYMOND POINCARE	EU	22/05/2017
	*	RUE DE CRACOVIE	EU	22/05/2017
	*	RUE DE LA BROT	EU	22/05/2017
	SUR LE BASSIN BAFFU	AVENUE DE STALINGRAD	EU	12/06/2017
	SUR LE BASSIN BAFFU	AVENUE DE STALINGRAD	EU	13/06/2017
	SUR LE BASSIN BAFFU	AVENUE DE STALINGRAD	EU	14/06/2017
	8	RUE GEORGES BERNANOS	EU	19/06/2017
	STEP	CHEMIN DE LA MONGEOTTE	EU	10/07/2017
	7 BIS	RUE DE LARREY	EU	04/08/2017
	2	RUE AUDRA	EU	24/08/2017
	2	RUE AUDRA	EU	05/09/2017
	21	RUE DOCTEUR LAVALLE	EU	11/10/2017
*	BOULEVARD HENRI CAMP	EU	27/10/2017	
*	RUE DES PERRIERES	EU	27/10/2017	
PLOMBIERES-LES-DIJON	*	RUE PASTEUR	EU	08/12/2017
<b>Total</b>				<b>23</b>

# 6.7 Annexe 7 : Bilan d'exploitation de la station d'épuration Eauvitale

28/01/2018

Station de traitement des eaux usées eau vitale

Bilan annuel

Code Sandre : S1

Lieu de prélèvement : Eaux Brutes



Période du : 01.01.2017 Au 31.12.2017

Mois	Qjour m3/j	pH unité pH	DBO5 mgO2/L	DBO5 kg	MS mg/L	MS kg	NTK mgN/L	NTK kg	NNH4 mgN/L	NNH4 kg	NNH3 mgN/L	NNH3 kg	NNO2 mgN/L	NNO2 kg	NO2 mgN/L	NO2 kg	NO3 mgN/L	NO3 kg	NO2+NO3 mgN/L	NO2+NO3 kg	NO2+NO3 mgP/L	NO2+NO3 kg	P mg/L	P kg
Janvier	38181	7,83	228	8634	317	12037	69	2639	49	1979	0,44	16,9	0,18	6,9	69,3	264,6	7,8	297						
Février	42704	7,79	179	6651	253	12301	52	2593	32	1536	0,42	23,4	0,20	14,6	52,4	2151	6,2	301						
Mars	57319	7,82	164	9422	229	13143	47	2716	31	1774	0,32	18,1	0,33	16,8	47,5	2721	5,3	305						
Avril	38400	7,83	242	9007	314	12043	67	2560	41	1606	0,51	19,4	0,60	22,2	67,3	2565	7,6	292						
Mai	49005	7,84	175	8725	254	12708	54	2691	32	1599	0,30	15,0	0,33	16,2	53,9	2692	5,9	297						
Juin	40940	7,91	219	8994	302	12281	59	2394	37	1504	0,32	12,9	0,53	21,6	56,8	2407	6,8	295						
Juillet	35990	7,74	216	7725	304	10663	60	2151	35	1293	0,36	10,7	0,30	10,7	60,3	2151	7,1	295						
Août	30781	7,74	269	8190	350	10767	68	2079	42	1290	0,56	17,2	0,74	22,8	88,1	2095	8,1	249						
Septembre	40697	7,76	249	10101	296	12040	60	2448	39	1579	0,30	12,2	0,30	12,2	60,2	2449	7,1	297						
Octobre	31381	7,84	285	8936	377	11819	81	2566	55	1711	0,32	10,1	0,30	9,4	81,5	2567	9,9	310						
Novembre	43013	7,86	230	9685	370	15914	69	2967	46	1972	0,34	14,6	0,30	12,9	68,0	2969	8,3	355						
Décembre	68915	7,82	162	10215	189	12672	40	2663	26	1625	0,42	26,2	0,34	22,6	40,5	2710	4,8	319						
<b>Total</b>	<b>15 919 600</b>			<b>3 336 501</b>	<b>8 954 366</b>	<b>4 534 133</b>	<b>927 715</b>	<b>33 616</b>	<b>1 694 625</b>	<b>6 653</b>	<b>6 053</b>	<b>6 053</b>	<b>5 861</b>	<b>5 861</b>	<b>931 024</b>	<b>931 024</b>	<b>108 102</b>	<b>108 102</b>						
<b>Moyenne</b>	<b>4 381 5</b>	<b>7,8</b>	<b>218</b>	<b>9141</b>	<b>296</b>	<b>12422</b>	<b>61</b>	<b>2542</b>	<b>39</b>	<b>1629</b>	<b>0,38</b>	<b>16,6</b>	<b>0,38</b>	<b>16,0</b>	<b>60,7</b>	<b>2551</b>	<b>7,1</b>	<b>296</b>						
<b>Mini</b>	<b>23000</b>	<b>7,7</b>	<b>162</b>	<b>2719</b>	<b>189</b>	<b>10600</b>	<b>40</b>	<b>1269</b>	<b>26</b>	<b>623</b>	<b>0,30</b>	<b>7,6</b>	<b>0,16</b>	<b>1,4</b>	<b>40,5</b>	<b>1269</b>	<b>4,8</b>	<b>145</b>						
<b>Maxi</b>	<b>103800</b>	<b>7,9</b>	<b>285</b>	<b>30771</b>	<b>377</b>	<b>15994</b>	<b>81</b>	<b>2967</b>	<b>55</b>	<b>1711</b>	<b>0,56</b>	<b>26,2</b>	<b>0,74</b>	<b>22,6</b>	<b>81,5</b>	<b>2969</b>	<b>9,9</b>	<b>310</b>						
<b>Ecartype</b>	<b>1876609</b>	<b>0,0</b>	<b>41</b>	<b>2971</b>	<b>57</b>	<b>5495</b>	<b>11</b>	<b>525</b>	<b>8</b>	<b>344</b>	<b>0,09</b>	<b>21,1</b>	<b>0,16</b>	<b>29,9</b>	<b>11,2</b>	<b>528</b>	<b>1,4</b>	<b>78</b>						

EAUX EPUREES

Station de traitement des eaux usées eauvitalle

Bilan annuel



Code Sante : S2

Lieu de prélèvement : Eaux Epurées

Période du : 01/01/2017 Au 31/12/2017

Mois	Qjour m3	pH	DBO5 mg/O2/L	DBO6 kg	DCO mg/O2/L	DCO kg	MnS mg/L	MnS kg	NTK mg/N/L	NTK kg	N-NH4 mg/N/L	N-NH4 kg	N-NH4 mg/N/L	N-NH4 kg	N-NO3 mg/N/L	N-NO3 kg	N-NO3 mg/N/L	N-NO3 kg	N-NO2 mg/N/L	N-NO2 kg	NG mg/N/L	NG kg	PI mg/P/L	PI kg	P-PO4 mg/P/L	P-PO4 kg
Janvier	41 203	7,86	4	164	37	1510	8	331	9,2	376	5,4	225	5,8	245,2	0,21	8,5	15,4	698	0,8	98						
Février	51 504	7,86	3	156	27	1410	4	216	4,1	215	0,8	43	4,4	225,6	0,30	15,5	8,5	440	0,7	35						
Mars	60 433	7,82	4	231	34	2050	15	613	4,3	261	0,9	54	4,2	255,9	0,30	18,1	8,5	514	0,8	47						
Avril	41 854	8,01	4	198	39	1620	13	522	4,0	166	0,4	18	3,6	148,8	0,30	12,8	7,5	318	0,6	26						
Mai	51 734	7,87	3	167	30	1530	9	465	3,6	184	0,4	18	3,1	160,6	0,30	15,5	6,6	342	0,5	24						
Juin	42 505	8,06	3	128	29	1220	6	286	4,0	171	0,5	23	2,6	110,6	0,30	12,3	6,6	290	0,5	19						
Juillet	37 774	7,97	3	120	30	1120	6	215	3,9	149	1,0	36	4,4	165,5	0,30	11,4	8,4	315	0,4	15						
Aout	33 642	8,06	4	129	31	1051	6	211	3,9	130	0,7	23	4,3	144,0	0,30	10,1	8,1	272	0,4	14						
Septembre	43 670	7,86	3	143	31	1303	4	183	3,7	160	0,8	37	4,5	201,9	0,30	13,1	8,3	360	0,4	17						
Octobre	34 734	8,04	3	106	35	1222	5	176	3,8	133	0,8	27	4,6	160,0	0,30	10,4	8,4	292	0,5	17						
Novembre	45 990	7,97	4	172	34	1548	9	431	4,2	193	0,9	43	4,0	186,7	0,30	13,8	8,2	378	0,4	19						
Décembre	60 149	7,74	4	255	27	1995	9	626	3,9	273	1,2	85	3,6	264,0	0,30	20,7	7,7	530	0,4	31						
Tota	15 934 590			89490		836731		136490		73981		19445		69092		4962		142926		9212						0
Moyenne	46 314	7,9	3,4	160	32,0	1466	7,9	382	4,4	202	1,2	53	4,1	169	0,32	13,6	8,5	362	0,5	25						#D(N)/0
Mn	25 400	7,7	3	79	27	606	4	54	3,6	30	0,4	5,08	2,6	10,11	0,21	1,8	6,6	69	0,4	7,39					0,0	0,00
Mai	111 500	8,1	4	950	39	3396	15	2146	9,2	963	5,4	827	5,9	500	0,36	33,5	15,4	1281	0,9	82						0
Ecartype	18935	0,1	0,4	92	3,6	560	3,4	315	1,5	131	1,4	83	0,8	64	0,03	5,8	2,3	189	0,2	14,8						#D(N)/0

ENERGIE ET DECHETS

Station de traitement des eaux usées eau/vitale



Energie et déchets

Période du : 01/01/2017 Au 31/12/2017

Mois	ENERGIE			Boues Produites Kg MS	Boues Inclinaison / Sédiments kg MS	DBO5 éliminée Kg	Ratio Gas		Ratio Eau			Déchets	
	Electricité Kwh	Gas Kwh	Ratio Gas Kwh/Kg de BOUÉ produite				Ratio Gas Kwh/Kg de MS in sèches ou sèches	Chlorure litrique Kg	g/m3	kg/Kg Pt	Sable Kg	Ratio de dégrillage Stp Kg	Ratio de dégrillage B.O. Kg
Janvier	968 011	363 478	2,8	25 000	264 447	3,0	2,8	21	2,7	22 140	4 600		
Février	919 108	315 045	2,9	25 000	246 548	3,7	2,7	18	2,7	31 525	6 820		
Mars	982 025	292 951	4,2	25 000	284 951	3,4	2,6	14	2,6	41 800	0		
Avril	607 292	322 717	3,7	25 000	274 452	3,2	2,8	22	2,8	28 166	12 700		
Mai	982 173	397 101	2,5	25 000	246 634	3,7	2,7	16	2,7	148 880	6 660		
Juin	880 012	369 824	2,2	25 000	295 054	3,3	2,9	20	2,9	20 900	6 520		
Juillet	627 916	381 204	3,3	25 000	276 763	3,3	3,2	23	3,2	38 820	4 620		
Août	798 648	389 993	2,0	25 000	249 931	3,2	4,7	38	4,7	64 760	4 600		
Septembre	833 073	375 478	2,2	25 000	288 745	2,8	2,8	20	2,8	125 500	6 820		
Octobre	625 334	412 283	2,0	25 000	273 625	3,0	2,8	28	2,8	94 450	11 500		
Novembre	651 005	365 924	2,3	25 000	291 531	2,9	2,3	19	2,3	30 750	7 050		
Décembre	1 005 568	304 654	3,3	25 000	327 402	3,1	2,5	12	2,5	42 500	12 320		
Total	10 790 182	4 228 161	3,1	3 112 400	3 278 011	3,1	3,1	12	3,1	788 622	72 820		
Moyenne	899 199	352 430	2,6	25 943	273 164	3,3	2,6	20,8	2,6	66 054	6 091		
Min	798 648	232 561	2,9	24 020	236 765	2,8	2,8	12,1	2,8	28 140	4 600		
Maxi	1 005 568	412 283	4,2	36 020	327 402	3,8	4,2	37,8	4,2	148 880	12 700		
Ecartype	75 728	50 683	0,6	3 175	25 114	0,3	0,6	6,9	0,6	40 381	3 204		



## 6.8 Annexe 8 : Attestation prise en charge des boues



### Attestation de prise en charge de boues<sup>1</sup>

Mme GARAT, ingénieur d'étude, agissant pour le compte du centre de traitement de boues JMJ COMPOST, localisé sur la commune d'AUTREY LES GRAY (70).

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE COMADI**  
 Station d'épuration de : **Dijon**  
 Code SANDRE de la station : **060921231001** (cf. exploitant de la station d'épuration)

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 :  
 3057,04 tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2017 et éventuellement fin 2016, évacué vers une destination finale<sup>2</sup> entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 : **1740,92 tonnes de boues brutes**

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2017 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2017 et potentiellement en 2016)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	1685,68
Épandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	(c)
Incinération	(d)
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	(e)
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : CTO	55,24
	(a = b + c + d + e)

Date : 15/02/2018

Signature/tampon de l'entreprise :

  
**SEDE**  
 Agence Alsace Lorraine EST  
 58, rue d'Ebersheim  
 67600 SELESTAT  
 Tél : 03.90.58.53.53 - Fax : 03.90.58.54.17

<sup>1</sup> : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [contact.compost@caurmc.fr](mailto:contact.compost@caurmc.fr) Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département\_nom du centre\_nom de la collectivité\_année\_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année prime.

<sup>2</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2017), boues et composts de boues non normés épandus en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2017. Les boues en cours de compostage au 31/12/2017, ainsi que les composts de boues stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.



## Attestation de prise en charge de boues<sup>1</sup>

M **LELEDY Edouard**, directeur de site agissant pour le compte du centre de traitement de boues **SAS LELEDY COMPOST**, localisé sur la commune d'**ALLEROT (71)**

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : **DIJON METROPOLE**

Station d'épuration de : **DIJON**

Code SANDRE de la station : **0921231001** (cf. exploitant de la station d'épuration)

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du **01/01/2017** au **31/12/2017** : **4474.340** tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2017 et éventuellement fin 2016, évacué vers une **destination finale<sup>2</sup> entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017** : **3677.3** (a) tonnes de boues brutes

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2017 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2017 et potentiellement en 2016)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	3677.3 (b)
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	(c)
Incinération	(d)
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	(e)
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : _____	

(a = b + c + d + e)

Date : **09/02/2018**

Signature/tampon de l'entreprise :

<sup>1</sup> : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [contact.compost@caurmc.fr](mailto:contact.compost@caurmc.fr) Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département\_nom du centre\_nom de la collectivité\_année\_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année prime.

<sup>2</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2017), boues et composts de boues non normés épandus en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2017.

**Les boues en cours de compostage au 31/12/2017, ainsi que les composts de boues stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.**

## Attestation de prise en charge de boues<sup>1</sup>

(Zones grisées à renseigner)

M BAUDIN agissant pour le compte du centre de traitement de boues *Phytostore*, localisé sur la commune de *La Brosse-Montceau (71)* atteste que pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : Dijon Métropole  
Station d'épuration de : Dijon  
Code SANDRE de la station : 0921231001 (cf. exploitant de la station d'épuration)

Ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 : 407,66 (a) Tonnes de boues brutes

**Tonnage de boues pris en charge et évacué vers une destination finale<sup>2</sup> au 31/12/2017 : 0 (a) Tonnes de boues brutes**

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2017 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2017 et potentiellement fin 2016)

**Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :**

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	(b)
Épandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	(c)
Incinération	(d)
Centre de stockage de déchets ultimes de type 2 et autre décharge autorisée	(e)

Date : Le 28 Février 2018

Signature/tampon de l'entreprise :



**PHYTOSTORE-BIOFERME**  
Z.A. du Port - 25, rue de la Grande Rangée  
77940 LA BROUSSE MONTCEAUX  
Tél. : 01 60 57 50 66 - Fax : 01 64 24 86 61  
E-mail : bioferme77@phytostore.com  
Siret : 478 719 990 00051

<sup>1</sup> : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [contact.compost@eauurmc.fr](mailto:contact.compost@eauurmc.fr) Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département\_nom du centre\_nom de la collectivité\_année\_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année prime.

<sup>2</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2017), boues transformées ou non en compost déchet épandues en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2017. Les boues en cours de compostage au 31/12/17 sont exclues de cette catégorie.



# Attestation de prise en charge de boues<sup>1</sup>

(Zones grisées à renseigner)

Mr PONSONNAILLE Benoit, Responsable du Centre de Traitement de boues SUEZ RR IWS – Ecopôle des Grands Moulins, localisé sur la commune Drambon, 21.

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : Lyonnaise des eaux  
Station d'épuration de : Dijon (Eauvitale)  
Code SANDRE de la station : 0921231001

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 : 3951,3 tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2017 et éventuellement fin 2016, évacué vers une destination finale<sup>2</sup> entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 : 3951,3 tonnes de boues brutes

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	3110,1
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	0
Incinération	0
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	841,2
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : 0	

(a = b + c + d + e)

Date : le 14/02/2018

Signature/tampon de l'entreprise :



<sup>1</sup> : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [contact.compost@eaurmc.fr](mailto:contact.compost@eaurmc.fr) Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département\_nom du centre\_nom de la collectivité\_année\_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année prime.

<sup>2</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2017), boues et composts de boues non normés épandus en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2017. **Les boues en cours de compostage au 31/12/2017, ainsi que les composts de boues non normés stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.**



## Attestation de prise en charge de boues<sup>1</sup> (Zones grisées à renseigner)

M GATTELET agissant pour le compte du centre de traitement de boues *Suez Organique*, localisé sur la commune de *BAR SUR SEINE (10)*, atteste que pour la période du *01/01/2017* au *31/12/2017*, les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : Dijon Métropole  
Station d'épuration de : Dijon  
Code SANDRE de la station : 0921231001 (cf. exploitant de la station d'épuration)

Ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 : 3023,800 (a) Tonnes de boues brutes

**Tonnage de boues pris en charge et évacué vers une destination finale<sup>2</sup> au 31/12/2017 : 880,14 (a) Tonnes de boues brutes**

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2017 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2017 et potentiellement fin 2016)

### Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	880,14 (b)
Épandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	(c)
Incinération	(d)
Centre de stockage de déchets ultimes de type 2 et autre décharge autorisée	(e)

Date : Le 28 Février 2018  
Signature/tampon de l'entreprise :

  
**SUEZ ORGANIQUE**  
 RD 443 - Côte du Val Magnant  
 10110-BAR SUR SEINE  
 Tél. : 03 25 29 88 08 - Fax : 03 25 29 88 08  
 SIRET 345 306 880 0043-1 - APE 38.21Z  
 TVA FR 34 345 306 880

<sup>1</sup> : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [contact.compost@eauumc.fr](mailto:contact.compost@eauumc.fr) Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département\_nom du centre\_nom de la collectivité\_année\_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année prime.

<sup>2</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2017), boues transformées ou non en compost déchet épandues en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2017. **Les boues en cours de compostage au 31/12/17 sont exclues de cette catégorie.**



## Attestation de prise en charge de boues

M; Jean-Luc JOSIAUD agissant pour le compte du centre de traitement de boues NUTRIPLANTES, localisé sur la commune de LANGRES (52).

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : SUEZ EAU FRANCE  
 Station d'épuration de : Eau vitale  
 Code SANDRE de la station : 060921231001

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 : 2878,4 tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2017 et éventuellement fin 2016, évacué vers une destination finale<sup>1</sup> entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 : 2553,86 tonnes de boues brutes

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2016 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2016 et potentiellement en 2015)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	2553,86
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	
Incinération	
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : _____	

Date : 12/02/2018

Signature/tampon de l'entreprise :

**NUTRI'PLANTES**  
 - La Planchotte  
 52200 LANGRES  
 Tél. : 03 25 88 48 21

<sup>1</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2016), boues et composts de boues non normés épandus en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2016. Les boues en cours de compostage au 31/12/2016, ainsi que les composts de boues stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.



## Attestation de prise en charge de boues<sup>1</sup>

(Zones grisées à renseigner)

Mr PONSONNAILLE Benoit, Responsable du Centre de Traitement de boues SUEZ RR IWS – Ecopôle des Grands Moulins, localisé sur la commune Drambon, 21.

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : Lyonnaise des eaux  
Station d'épuration de : Dijon (Eauvitale)  
Code SANDRE de la station : 0921231001

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 : 3951,3 tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2017 et éventuellement fin 2016, évacué vers une destination finale<sup>2</sup> entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 : 3110,1 tonnes de boues brutes

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	3110,1
Epannage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	0
Incinération	0
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	0
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : 0	

(a = b +c +d +e)

Date : le 14/02/2018

Signature/tampon de l'entreprise :



<sup>1</sup> : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [contact.compost@caurmc.fr](mailto:contact.compost@caurmc.fr) Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département\_nom du centre\_nom de la collectivité\_année\_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année prime.

<sup>2</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2017), boues et composts de boues non normés épanchés en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2017. Les boues en cours de compostage au 31/12/2017, ainsi que les composts de boues non normés stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.



## Attestation de prise en charge de boues<sup>1</sup> (Zones grisées à renseigner)

M **MESTAS** agissant pour le compte du centre de traitement de boues *Les Amendements Nivernais Suez Organique*, localisé sur la commune de **LA MACHINE (58)**, atteste que pour la période du **01/01/2017** au **31/12/2017**, les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : Dijon Métropole  
Station d'épuration de : Dijon  
Code SANDRE de la station : 0921231001 (cf. exploitant de la station d'épuration)

Ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du **01/01/2017** au **31/12/2017** : 218,96 (a) Tonnes de boues brutes

**Tonnage de boues pris en charge et évacué vers une destination finale<sup>2</sup> au 31/12/2017** : 218,96 (a) Tonnes de boues brutes

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2017 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2017 et potentiellement fin 2016)

### Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	137,24 (b)
Épandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	(c)
Incinération	(d)
Centre de stockage de déchets ultimes de type 2 et autre décharge autorisée	(e)

Date : Le 28 Février 2018

Signature/tampon de l'entreprise :

**SUEZ ORGANIQUE**  
2 AVENUE DE LA GARE  
03150 VARENNES SUR ALLIER  
TEL : 04.70.45.80.80  
FAX : 04.70.45.80.81  
SIRET : 345 306 880 90419

<sup>1</sup> : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [contact.compost@eauurmc.fr](mailto:contact.compost@eauurmc.fr) Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département\_nom du centre\_nom de la collectivité\_année\_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année prime.

<sup>2</sup> : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2017), boues transformées ou non en compost déchet épandues en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2017. **Les boues en cours de compostage au 31/12/17 sont exclues de cette catégorie.**



## 6.9 Annexe 9 : Capacité Step Eauvitale

Capacité nominale de la station Eauvitale		
Paramètres	Temps de pluie	Temps sec
Débit journalier (m3/j)	113 700	83 700
Débit pointe horaire (m3/j)	5 158	5 158
DBO5 (kg DBO/j)	23 300	20 000
DCO (kg DBO/j)	52 400	44 000
MES (kg MES/j)	24 700	21 000
NK (kg NK/jr)	4 500	3 700
NH4 (kg NH4/j)	3 000	2 500
PT (kg PT/j)	1 000	800

Débits sur la station Eauvitale						
Débit (m <sup>3</sup> /j)	2013	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
Débit minimum	28 856	22 800	23 168	26 710	25 400	-4,9 %
Débit maximum	124 384	122 816	118 432	117 856	111 500	-5,4 %
Débit moyen	61 681	52 365	46 900	56 629	46 313	-18,2 %

Charges en entrée et sortie de la station Eauvitale en 2017			
Paramètres	Charges maximales en entrée de la station (kg/j)	Charges maximales en sortie de la station (kg/j)	Rendement de la station (%)
DBO5 (kg DBO/j)	31 282	12	98,25 %
DCO (kg DBO/j)	116 098	74	94,02 %
MES (kg MES/j)	73 852	48	96,92 %
NGL (Kg NGL/j)	7 152	30,9	84,67 %
NK (kg NK/j)	7 152	24	92,09 %
Pt (kg Pt/j)	981	1,6	91,49 %

Rendements de la station Eauvitale						
Paramètres	2013	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
DBO5	96 %	98 %	98 %	97 %	98 %	+1 point
DCO	92 %	92 %	93 %	92 %	94 %	+2 points
MES	92 %	92%	95 %	94 %	97 %	+ 3points
NGL	87 %	87 %	85 %	83 %	85 %	+2 points
N-NH4	97 %	97 %	98 %	86 %	97 %	+ 11 points
Pt	83 %	83 %	82 %	86 %	92 %	+ 6 points

## 6.10 Annexe 10 : Auto-surveillance des eaux brutes et traitées de la station Eauvitale



**suez**  
eauvitale

Station de traitement :

### Synthèse Analytique

Édité le : 12-avr-18  
Période du : 01/01/2017 au 31/12/2017

#### Autorisation de rejet

DBO5 (Normale)	Conc. < 18 , Valeur Rédhitoire de 50 OU Rdt > 95%
DCO (Normale)	Conc. < 90 , Valeur Rédhitoire de 250 OU Rdt > 85%
MeS (Normale)	Conc. < 35 , Valeur Rédhitoire de 85 OU Rdt > 88%
NG (Normale)	Conc.Moyenne annuelle < 10 OU RdtMoyenne annuelle > 85%
NH4 (Normale)	Conc.Moyenne annuelle < 4 OU RdtMoyenne annuelle > 90%
Pt (Normale)	Conc.Moyenne annuelle < 1 OU RdtMoyenne annuelle > 80%

#### Nombre d'analyses ...

	Réalisées	Retenues	Dép. seuil	Dép. rédhib.
DBO5	365	365	0	0
DCO	365	365	0	0
MeS	365	365	1	0
NG	365	365	0	0
NH4	365	365	0	0
Pt	365	365	0	0

#### Débits (en m<sup>3</sup>)

Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Normale	43615,34	46313,91	113700	

Param.	Unité	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.(%)	Conc. Moyenne		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée	
		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	mg(O2)/L	9141	160	98,25%	230	3,4	2945	31282	32,50%	3	12
DCO	mg(O2)/L	24532	1467	94,02%	613	32,3	12055	116098	31,65%	16	74
MeS	mg/L	12422	382	96,92%	304	7,98	3528	73852	44,17%	2	48
MVS	mg/L	10700			263		1394	61664	41,46%		
N-NH4	mg(N)/L	1629	53,2	96,73%	41,4	1,12	628	3732	21,10%	0,2	20
N-NO2	mg(N)/L	16	13,5	15,63%	0,36	0,29	1,39	378	186,39%	0,05	0,44
N-NO3	mg(N)/L	16,5	189	-1045,45%	0,38	4,22	7,02	239	127,44%	0,3	9,9
NG	mg(N)/L	2550	391	84,67%	64,4	8,55	1268	7152	20,72%	1,8	30,9
NTK	mg(N)/L	2541	201	92,09%	64,2	4,31	1268	7152	20,69%	1	24
pH	unité pH				7,8	7,93				6	8,9
Pt	mg(P)/L	296	25,2	91,49%	7,41	0,54	145	981	25,85%	0,19	1,6
Température eau	°C					17,3				10	23,5
NH4	mg(NH4)/L	2085	68,1	96,73%	53,1	1,44	804	4778	21,10%	0,25	25,6
NO2	mg(NO2)/L	52,5	44,5	15,24%	1,19	0,95	4,57	1239	186,36%	0,16	1,44
NO3	mg(NO3)/L	73,4	838	-1041,69%	1,68	18,6	31	1060	127,44%	1,32	43,8
Mercuré	µg(Hg)/L	0,04	0	100,00%	1,49	0,06	0,04	0,04	0,00%	0,06	0,06
Mercuré (mg/l)	mg(Hg)/L	48,5	2,09	95,69%	1,49	0,06	48,5	48,5	0,00%	0,06	0,06

#### Ratios Moyens

DCO / DBO	2,68
MES / DBO	1,35
DBOad2 / DBO	
MVS / MES	0,86
DBO / NK	3,59
N-NH4 / NK	0,64
DBO / Pt	30,86

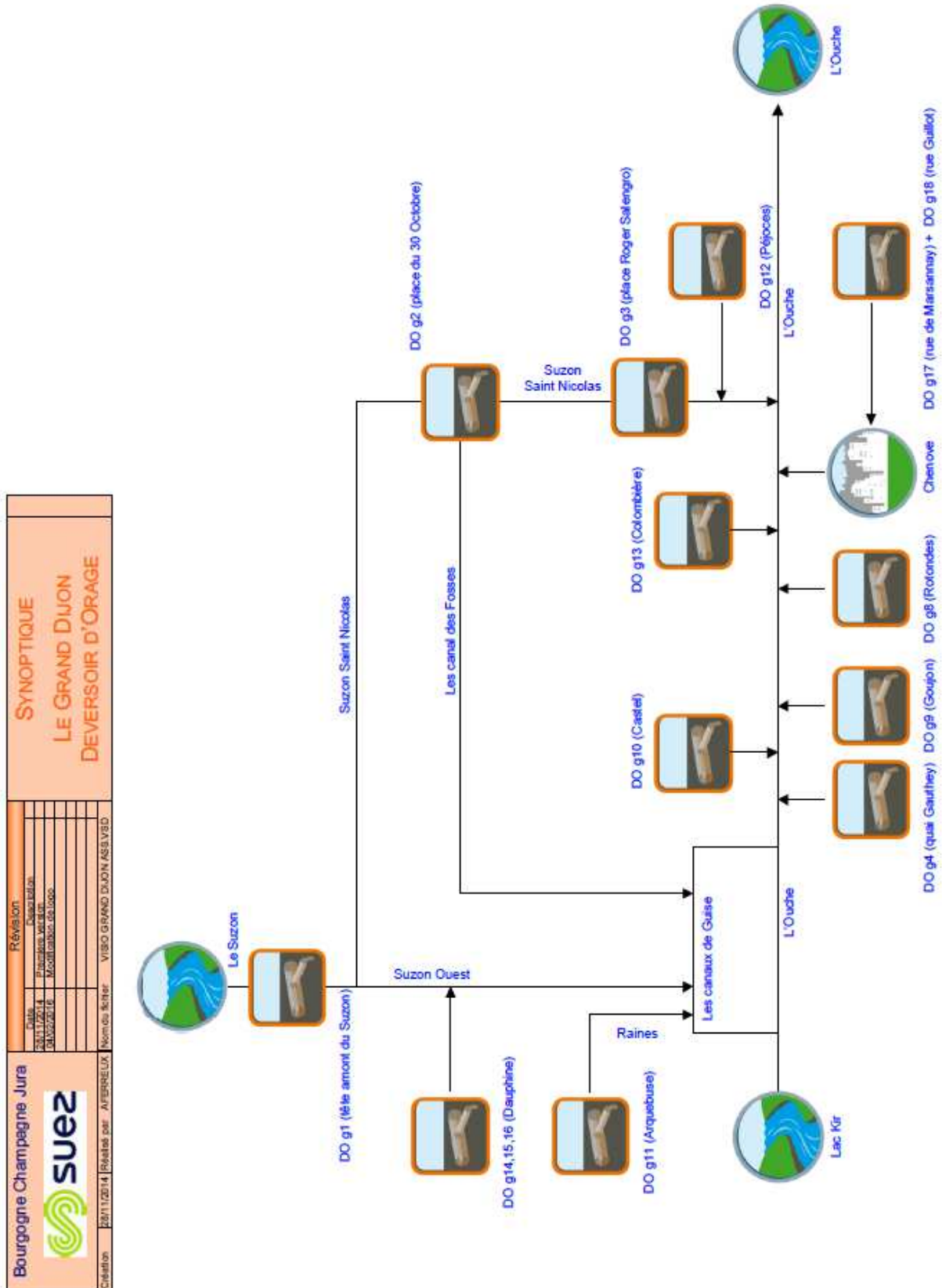
Coef. var. (en %) = (écart type / moyenne) x 100 en Eau brute

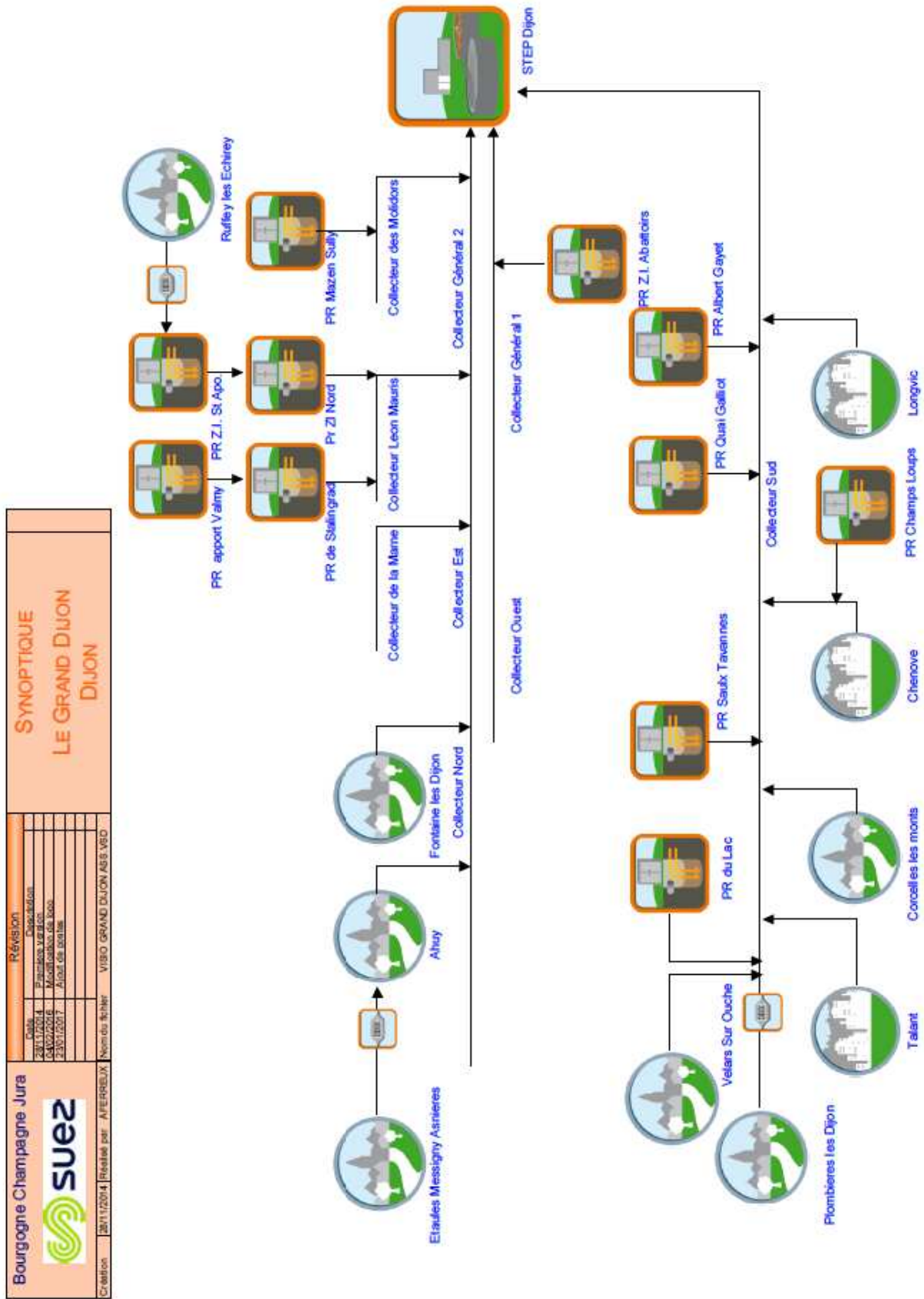
## 6.11 Annexe 11 : Détail des désobstructions de branchement

Détail des désobstructions de branchement			
Commune	N° de rue	Rue	Date
DIJON	14	RUE DES LILAS	04/01/2017
	HOTEL HUGOTEL	RUE DES ARDENNES	12/01/2017
	65	AVENUE DU DRAPEAU	31/01/2017
	4	RUE GABRIEL PEIGNOT	06/02/2017
	15	RUE DES CORROYEURS	07/02/2017
	144	AVENUE VICTOR HUGO	20/03/2017
	SANIZETTE	AVENUE DES CHAMPS PERDRIX	18/04/2017
	39	RUE JOSEPH SAMSON	21/04/2017
	56	AVENUE DU DRAPEAU	02/05/2017
	20	RUE ARTHUR CHAUDOUET	04/05/2017
	23	RUE DE MONTMUZARD	18/05/2017
	64	RUE DE LA PREFECTURE	31/07/2017
	10	AVENUE GUSTAVE EIFFEL	01/08/2017
	4	RUE DE LA NOUE	11/09/2017
	3	COUR DE LA FAIENCERIE	18/09/2017
	24	RUE CHEVREUL	12/10/2017
	3	RUE CLAUD SLUTER	09/11/2017
	*	BOULEVARD DE LA TREMOUILLE	13/11/2017
	11	IMPASSE BOIRAC	20/11/2017
	34	RUE DE MONTMUZARD	24/11/2017
56	AVENUE DU DRAPEAU	20/12/2017	
RESIDENCE OSCARA	BOULEVARD JOHN KENNEDY	29/12/2017	
PLOMBIERES-LES-DIJON	ECOLE PASTEUR	RUE DU CHATEAU D'EAU	17/01/2017
	43	ROUTE DE DIJON	20/02/2017
	6	RUE DE L'EGLISE	27/02/2017
	15	RUE DU MOULIN	21/03/2017
	GYMNASE CHAUFFERIE	RUE DU MOULIN	21/03/2017

Détail des désobstructions de branchement			
Commune	N° de rue	Rue	Date
	15	RUE DU MOULIN	25/04/2017
	116	RUE DE VELARS	27/06/2017
	*	GYMNASE	02/10/2017
	79	RUE DE VELARS	04/11/2017
PLOMBIERES-LES-DIJON	11	ROUTE DE DIJON	12/12/2017
<b>Total</b>			<b>32</b>


## 6.12 Annexe 12 : Synoptiques du Contrat

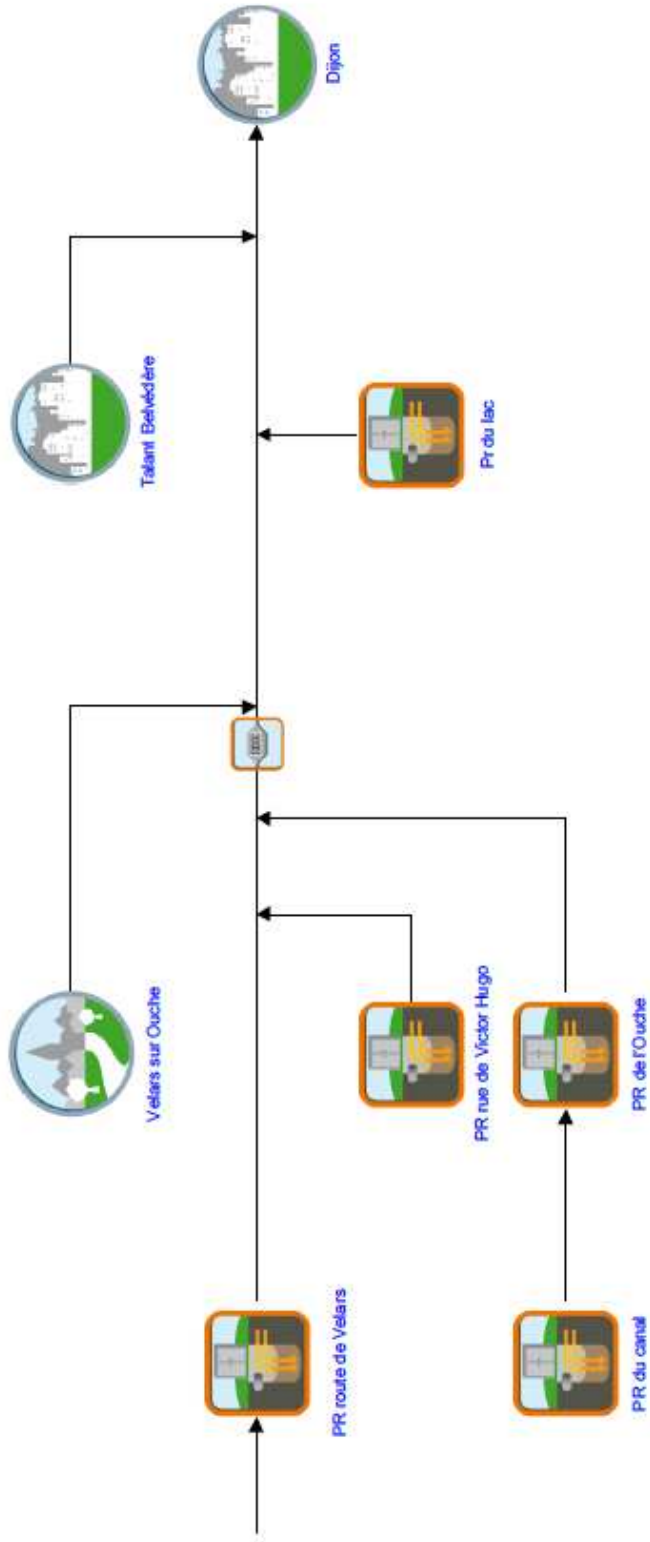








Bourgogne Champagne Jura 		Révision Date : 20/11/2014 Praticien : A. FERREUX Modification de l'ordre : 03/05/2016		SYNOPTIQUE LE GRAND DIJON PLOMBIERES-LES-DIJON	
Création : 20/11/2014 Révisé par : A. FERREUX Nom du fichier : VISO GRAND DIJON ASS.VSD					



## 6.13 Annexe 13 : Détail des réparations

Détail des réparations de branchements			
Commune	N° de rue	Rue	Date
DIJON	20	RUE ARTHUR CHAUDOUET	04/05/2017
	9	RUE DOCTEUR PARIZOT	08/06/2017
	21	RUE BERANGER	11/07/2017
	3	ALLEE DE LA SOURCE	08/11/2017
	EN FACE ASSEDICS	RUE DE BRUGES	05/12/2017
<b>Total</b>		<b>5</b>	

Détail des réparations de canalisations			
Commune	N° de rue	Rue	Date
DIJON	ST APOLLINAIRE	RUE DE L'YSER	06/05/2016
<b>Total</b>		<b>1</b>	

Détail des réparations d'ouvrages eaux usées			
Commune	N° de rue	Rue	Date
DIJON	1	RUE DES FLEURS	26/06/2017
	2	RUE AUDRA	04/09/2017
	34	RUE LENOTRE	14/09/2017
	33	RUE GEORGES BIZET	20/12/2017
<b>Total</b>		<b>4</b>	

<b>Détail des réparations d'ouvrages eaux pluviales</b>			
<b>Commune</b>	<b>N° de rue</b>	<b>Rue</b>	<b>Date</b>
DIJON	17	RUE MARGUERITE THIBERT	09/01/2017
	*	RUE DES TROIS FORGERONS	23/01/2017
	ANGLE RUE BERANGER	RUE DOM PLANCHER	04/05/2017
	*	QUAI CHARCOT	19/09/2017
	35	AVENUE GENERAL TOUZET DU VIGIER	14/11/2017
<b>Total</b>		<b>5</b>	

## 6.14 Annexe 14 : Méthode d'élaboration des comptes annuels de résultat d'exploitation 2017

### PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2017

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
  - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
  - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

### ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2017 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

#### La Région est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de

l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

### **La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement**

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

## **LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION**

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

### **Éléments directement imputés par contrats**

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

### **Éléments affectés sur une base technique**

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.
- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.
- Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

## Charges indirectes

### Les frais généraux locaux

- Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,31% de leurs Produits (hors compte de tiers).
- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

### La contribution des services centraux et recherche

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux régions est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.
- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région.

### La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle.

## LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

## Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) : la **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle

charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

### Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation. Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.



Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

### Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4.51%.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ... ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4,51%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

### Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,35% (0,15% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif).

### APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

### IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,1 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

## ANNEXES

A1 - Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Affectation charges ordonnancement réseau et clientèle / nb heures MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions réseau et clientèle
Affectation charges ordonnancement usine / nb heure MO MEDIA	Nb d'heures MO Média des interventions usine
Affectation des charges d'Engins spéciaux hydrocureuses	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)
Affectation des charges d'Engins spéciaux hors hydrocureurs	Nb d'heures MO Média des interventions réseau
Affectation charges SIG	linéaire de réseau toutes activités confondues, eau et assainissement
Autres produits affermage eau	Clients affermage eau potable
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable
Charges de télé-contrôle - Contrats eau et assainissement	Nb de sites télégérés
Charges distribution	Longueur réseau de distribution (km)
Charges et produits branchements facturés eau	Nombre branchements neufs isolés eau
Charges facturation encaissement	Clients équivalents
Charges production eau potable	Volume eau potable produite (milliers m3)
Charges relève compteurs	Nombre de relevés
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement
Charges réseau eaux usées	Longueur réseau assainissement (eaux usées + unitaire)
Charges eaux pluviales	Longueur réseau assainissement eaux pluviales (en km)
Charges épuration	M3 assujettis
Charges et produits branchements facturés assainissement	Nombre branchements neufs isolés assainissement
Charges télérelève contrats eau et assainissement	Clients télérelevés
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement
Autres produits affermage assainissement	Clients affermage assainissement

A2 - Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées ci-dessous.

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables
ligne contribution des services centraux et recherche	CA total
Charges logistique	Sortie de stock
Charges achat	HA / Charges externes hors achats d'eau
Charges supports aux interventions / MO	Charges MO OPEX
Stocks pour BFR	Produits hors compte de tiers

## 6.15 Annexe 15 : Liste des dossiers des fonds spéciaux en cours

SUEZ EAU France  
ER GRAND EST

Dijon métropole



FONDS SPECIAUX VILLE DE DIJON  
SITUATION DES COMPTES AU 31/12/2017



Liste des dossiers en cours  
**EAU**

N° DE COMPTES		LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT DEFINITIF	COMMENTAIRES 2017
AC431/AC432/AC	2006.EP8	STATION UF MORCUEIL	1 610 000 €	265 138 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
AA748	2006.EP9	BRANCHEMENT VEG BRESSEY SUR TILLE (Prise en cpte avenant 5)	128 500 €	162 176 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
AB755	2006	EXTENSION CHEMIN DE RUFFEY Ø63 270ML	0 €	34 895 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
AC40A	2006	REHAB PUIT 8 GORGETS	0 €	25 420 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
A22A1/A22A2/A2	2007.EP2	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION SUR LES BATIMENTS DE CHEVRE-MORTE	92 200 €	114 468 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
DI C72	2007.EP8	DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE-PHASE TRAVAUX	570 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
DI C72	2007.EP8	DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE-PHASE TRAVAUX	400 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
DI C72	2008.EP8	DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE-MISE EN PLACE PROGRAMME DE SUMI	34 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AB2C47...	2009.ER9	TRAVAUX MODERNISATION DES RESEAUX D'EAU	1 400 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
??	2009.PB02	PLOMBIERES-RACHAT DU PARC COMPTEUR	45 100 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AR067	2011.ER1	SCHEMA DIRECTEUR RESSOURCE (ETUDE CC PONCEY)	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C72J1	2011.ER2	PARTICIPATION AU PROGRAMME PLOMB	96 905 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ399/AJ39B/AJ3	2011.ER3	REHABILITATION AQUEDEC STE FOY	24 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ396	2011.ER6	EXTENSION CANALISATION EAU (5 RUES)	150 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A22C7	2011.ER7	CAPTEURS DE BRUIT	138 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A74D3/A74D4	2011.EP1	TRAVAUX DE GC SUR RESERVOIR DE VALMY BAS (ETANCHEITE INTERIEURE CUVE SUD)	500 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ375	2011.EP2	SERRURERIE RESERVOIRS	80 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A74D6	2011.EP3	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET RENOVATION SUR LES STATIONS ET LES RESERVOIRS	12 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
A74D8	2011.EP4	TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LES BATIMENTS	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AB2C9/C72K9	2011.EP5	INSTALLATION D'UNE VANNE MODULANTE POUR LA CHLORATION A PONCEY	17 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AB2A3	2011.EP6	MISE EN PLACE DE VITESSE VARIABLE SUR POMPAGE SUR LE CHAMP CAPTANT DE	55 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AR067	2011.PB01	IMPASSES SUR RUE DE VELARS ET RUE ALBERT REMI	100 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ39K	2012.ER1	RENOUVELLEMENT ACCESSOIRES HYDRAULIQUES DE RESEAU	70 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ39N	2012.ER2	PARTICIPATION AU PROGRAMME PLOMB	98 359 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C729M/C7350	2012.ER3	EXTENSION RUE HENRI BECQUEREL	16 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AJ39H	2012.ER3	EXTENSION CHAUFFERIE NORD	55 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2012.ER4	EXTENSION CHAUFFERIE SUD	49 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
AB2D2	2012.ER4	CAPTEURS DE BRUIT	60 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C72F8	2012.PB01	PLOMBIERES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DIVERSES RUES	50 000 €		ANNULE
-	2012.EP2	ETANCHEIFICATION DES PENETRATIONS DES MURS DES PUIT 5 CHAMPS CAPTANT DES	15 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2012.EP3	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET RENOVATION DES LOGEMENTS	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2012.EP5	SECURISATION DE L'ACCES AU PUIT 5 CHAMPS CAPTANT DE PONCEY	40 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2013.ET1	ETUDES BAC SOURCES DU SUZON ET SOURCE DE MORCUEIL	70 000 €	0 €	ANNULE
C7R05	2013.ER1	RENOUVELLEMENT ACCESSOIRES HYDRAULIQUES DE RESEAU	70 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7301	2013.ER2	RENOUVELLEMENT DE CANALISATION PLACE DES DUCS DE BOURGOGNE	15 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7R1R	2013.ER3	PARTICIPATION AU PROGRAMME PLOMB	99 834 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2013.ER4	EXTENSION CANALISATION EAU	290 000 €	0 €	ANNULE
-	2013.ER5	CAPTEURS DE BRUIT	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
-	2013.EP3	COMPTEUR DE PRODUCTION A LA SOURCE DE MORCUEIL	44 400 €	0 €	ANNULE
C7352	2013.PB01	TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DIVERSES RUES (PLOMBIERES)	50 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C0304	E14-01	Poncey / Couverture des filtres à sable	103 284 €	132 060 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C743T	E14-02	Champs Captant de Flammerans / Télégestion de 10 puits (puits 1 à 11 sauf 2)	29 412 €	51 366 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7427	E14-03	Dijon / Création vanne rue de la combe à la serpent (vanne fonte Ø 150)	1 998 €	2 102 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7457	E14-04	Dijon / Capteur de bruit 75 neuf	70 265 €	62 879 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C736M	E14-05	Dijon / VEG Genlis 800 / Pose turbidimetre	2 521 €	2 066 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C736P	E14-06	Dijon / VEG Fauvemey 1000 / Pose turbidimetre	2 521 €	2 832 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7420	E14-07	Plombières les Dijon / Extension Rue Hauteville AEP 42 ml Ø 60 fonte	10 261 €	10 517 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON


**FONDS SPECIAUX VILLE DE DIJON**  
**SITUATION DE S COMPTE S AU 31/12/2017**

**Liste des dossiers en cours**
**EAU**

N° DE COMPTES		LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT DEFINITIF	COMMENTAIRES 2017
C030F	E14-08	Dijon / Rénovation logements de fonction Chèvre Morte et Poncey	37 107 €	34 837 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C030B	E14-09	Dijon Valmy / étanchéité intérieure piscine sud	436 050 €	38 462 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R05	E14-10	Accessoires hydrauliques (21)	70 250 €	59 394 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7450	E14-11	Dijon / RN canalisation du Pont de la Colombière	44 999 €	52 604 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C743C	E14-12	Réhabilitation canalisation AEP aqueduc Ste foy regard et chemin provisoire d'accès 60 m	127 724 €	26 586 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R1R	E14-13	Dijon / Plomb inscrits au fonds (54 programmés)	107 000 €	107 000 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C747P	E14-14	Dijon / Rénovation logement de fonction : fosse septique pavillon Messigny	11 400 €	10 597 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7470	E14-15	Dijon / Entrée réservoir valmy pose d'un débitmètre sur la conduite Ø 1000	15 390 €	23 330 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-01	Sécurisation de la chloration (rechloration en sortie de 8 réservoirs)	67 260 €	50 185 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-02	Dijon / Renouvellement canalisation (11 rues - 4 293 ml)	293 323 €	336 454 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-03	Extension canalisation sécurisation alimentation Plombières-Jès-Dijon	115 140 €	0 €	ANNULE
C751K	E15-04	Etude d'optimisation énergétique du pompage de Poncey	52 160 €	90 909 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C757L	E15-05	Réhabilitation canalisation AEP aqueduc Ste Foy chemisage de 120 ml	127 724 €	161 971 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C750B	E15-06	Poncey / Rehabilitation 3 forages P11/P21/P25/P29/P33/P35is/P68is/P15ext	228 000 €	387 649 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C756C	E15-07	Dijon / Extension de canalisation Bergerie 50ML Ø 100 FONTE	156 180 €	17 033 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C030F+C0504	E15-08	Dijon / Renovation logements de fonctions poncey + longvic	32 550 €	113 244 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C750U	E15-09	Dijon / pose de 6 vannes de sécurisation de poteaux d'incendie	15 276 €	16 988 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R05	E15-10	Accessoires Hydrauliques (64)	70 911 €	67 958 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E15-11	Dijon / Installation de caisson chloration sur site Poncey et Chloration Sainte Foy	47 880 €	0 €	ANNULE
C7R2R	E15-12	Actualisation du modèle "PREVOIR" pour renouvellement des canalisations	50 000 €	58 043 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7553	E15-13	Avant Projet Détaillé usine de traitement de Morcuell	50 000 €	98 597 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R1C	E15-14	Renouvellement branchements plomb au titre du fonds	109 000 €	109 000 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7569	E15-15	Dijon / Extension Domaine de la Cras 3100 ML Ø 125 pe + surpresseur	0 €	271 578 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C755A	E15-16	Station Plombières rue de Velars-TN-Mise en place d'une turbidité sur le puits	0 €	3 098 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C755K	E15-17	Station Mont Léger-RN-Ravalement de façade	0 €	42 597 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C752M	E15-18	Dijon / Etude réhabilitation canalisation 800	0 €	110 844 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C756Y	E15-19	Projet usine de traitement de Morcuell - Phase Administrative - Année 2015	0 €	49 105 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C751L	E15-20	Chevre Morte/sous comptage électrique (3)	0 €	4 615 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C751M	E15-21	Poncey/sous comptage électrique (2)	0 €	9 064 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C755Y	E15-22	Flammerans / Pose de 2 débitmètres DN 250 entrée filtre	0 €	4 676 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7561	E15-23	Poncey / Pose de 1 débitmètre DN 350 entrée usine	0 €	5 883 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C756M	E15-24	VEG Magny 800 C1/ Pose analyseur chlore et chloration	0 €	19 506 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C757D	E15-25	Station de Velars / Pré au Bœuf / Cloture 190 ML * 1,93M de hauteur	0 €	22 505 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7607 C7627	E16-01	Réhabilitation canalisation Ø 800 sur 4km300	3 766 891 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7608 C762E	E16-02	Poncey / Réhabilitation de 2 ouvrages, fonçage de 150 ml de drains et passage caméra dans les ouvrages sans drains	493 848 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
X	E16-03	Dijon / Renouvellement canalisation 2016	1 692 800 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C756Y	E16-04	Projet usine de traitement de Morcuell - Année 2016	450 072 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7623	E16-05	Dijon / 100 Capteurs de bruit	99 400 €	85 877 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
X	E16-06	Pose débitmètre sectorisation	262 428 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7663	E16-07	Dijon / Extension Plombières Route de Dijon Sécurisation 285 ml FONTE DN 150 et 50 ml PE dn 150	114 000 €	73 704 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
X	E16-08	Dijon / Renovation logements de fonctions Chèvre Morte / Messigny / Mont Léger / Poncey	39 900 €	45 260 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
	E16-09	Chèvre Morte / Réfection zinguerie bâtiment du Moulin	3 591 €	0 €	ANNULE

FONDS SPECIAUX VILLE DE DIJON  
SITUATION DES COMPTES AU 31/12/2017

## Liste des dossiers en cours

## EAU

N° DE COMPTES		LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL	MONTANT DEFINITIF	COMMENTAIRES 2017
C7R05	E16-10	Accessoires Hydrauliques (46)	70 911 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7R05	E16-11	Renouvellement branchements plomb au titre du fonds	109 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7626	E16-12	Poncey / Electrification et Ventilation des Couvertures Cascades et Filtres à Sables	11 400 €	14 187 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7646	E16-13	Station eau vitale / sécurisation stock chloration avec caisson chlore	38 760 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7611	E16-14	Messigny / sécurisation chloration avec caisson chlore	38 760 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7610	E16-15	Poncey / sécurisation chloration avec caisson chlore	38 760 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7673	E16-16	Avant Projet 2016 Modernisation Pompage Usine de Poncey	68 400 €	9 668 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7644	E16-17	CM / Sécurisation chloration (caisson chlore CM)	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C765T	E16-18	Surpresseur Cras/ Déshumidificateur	0 €	2 297 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7639	E16-19	Flammerans / Sonde de niveau puits 29/31/33/35/37/39/46/47/48/49/50/51/52/53/54	0 €	8 599 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7621	E16-20	Réservoir Marmuzots / Pose Variateur de pompe GP1 Refoulement Chaumont	0 €	2 206 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C760X	E16-21	Poncey / Cascades liner	0 €	57 362 €	EN ATTENTE RETOUR GRAND DIJON
C7R05	E17-01	Accessoires hydrauliques	75 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-02	Extension canalisation Eau	0 €	0 €	ANNULE
	E17-03	Renouvellement canalisations	1 030 518 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-04	Extension canalisation sécurisation alimentation Plombières-les-Dijon avec surpresseur	112 860 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD725/GD726/GD727	E17-05	Pose de 5 débitmètres sectorisation (Place du 30 Octobre / Rue Parmentier / Rue Charles de Saint Mesmin / John Kennedy/Rue de l'eduse)	79 800 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD70J	E17-06	Réhabilitation canalisation ste foy Ø 700 sur 150 ml	205 200 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-07	Sécurisation chloration (caisson chlore Poncey - Step -Messigny - Chèvre Morte)	70 680 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-08	Réhabilitation logement et bâtiments	51 870 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-09	Chèvre Morte / UFe Morcuell Construction	3 000 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD704/GD70E	E17-10	Dijon / Cuve valmy- 2 cuves (sud est et sud ouest)	800 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
C7R1R	E17-11	Renouvellement branchements plomb	300 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
	E17-12	Valmy / Refection Génie Civil façade	104 880 €	0 €	ANNULE
	E17-13	Charmes d'Aran / Refection Génie Civil façade	22 800 €	0 €	ANNULE
	E17-14	Valmy Haut / Refection Génie Civil façade	22 800 €	0 €	ANNULE
GD7ED/GD703	E17-15	Poncey / Avant Projet Refoulement	200 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD701	E17-16	Poncey/Création de 4 puits à drains P17 et PE14 et PE12 et PE9	500 000 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD700	E17-17	Gorgetts : passage caméra et sécurisation des 11 puits	188 100 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7CT	E17-18	Corcelles / Source du Crucifix / étude AAC	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7BC	E17-19	DIJON--TN-Accessoires hydrauliques motorisés télésurveillés (6)	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD70B	E17-20	Usine de Chèvre Morte / rive de toit	2 003 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7BC	E17-21	Captage de Flammerans-TN-Sonde de niveau Puits (33)	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7CU	E17-22	Plombières / Source du Pré au boeuf étude AAC	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7DA	E17-23	Res Marmuzots / Réfection mur façade anti graffiti	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7DK	E17-24	Poncey / Refection corbeau toiture Poncey 1 et 2 et etude ensemble batiments	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
GD7CV	E17-25	Dijon / Gorgets / étude AAC	0 €		A PRESENTER AU GRAND DIJON
		Somme:	23 296 317 €	3 569 391 €	
Montants des dossiers engagés non validés Grand Dijon				22 142 730 €	

## 6.16 Annexe 16 : Détail des renouvellements de branchement

Détail des renouvellements de branchements				
Commune	N° de rue	Rue	Type	Date
DIJON	20	RUE ARTHUR CHAUDOUET	EU	30/06/2017
	21	RUE BERANGER	EU	17/07/2017
	3	AVENUE MARECHAL FOCH	EU	01/12/2017
<b>Total</b>			<b>3</b>	

## 6.17 Annexe 17 : Détail des créations d'accessoires

Détail des créations ouvrages assainissement				
Commune	N° de rue	Rue	Date réalisation	Objet
DIJON	STATION	PONCEY	13/01/2017	Débitmètre assainissement
<b>Total</b>				<b>1</b>



## 6.18 Annexe 18 : Détail des désobstructions d'avaloirs

Détail des désobstructions d'avaloirs			
Commune	N° de rue	Rue	Date réalisation
DIJON	60	RUE DU BOURG	08/02/2017
	60	RUE DU BOURG	08/02/2017
	ANGLE VICTOR HUGO	RUE DE FONTAINE	21/04/2017
	ANGLE RUE DE FONTAINE	AVENUE VICTOR HUGO	24/04/2017
	4	RUE DU PALAIS	25/04/2017
	16	QUAI NICOLAS ROLIN	02/05/2017
	84	RUE DE JOUVENCE	12/05/2017
	149	AVENUE VICTOR HUGO	15/05/2017
	ANGLE RUE JULES VIOLLE	RUE DE MIRANDE	15/05/2017
	ANGLE LONGVIC	RUE DU CARROUSEL	18/05/2017
	ANGLE LONGVIC	RUE DU CARROUSEL	18/05/2017
	ANGLE LONGVIC	RUE DU CARROUSEL	18/05/2017
	ANGLE LONGVIC	RUE DU CARROUSEL	18/05/2017
	19	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	19/05/2017
	232	RUE D'AUXONNE	19/05/2017
	FACE 27	RUE DES ROSES	28/06/2017
	FACE 27	RUE DES ROSES	29/06/2017
1	ALLEE CARDINAL DE GIVRY	29/06/2017	
1 B	RUE ERNEST RENAN	17/07/2017	
2	RUE ANGELIQUE DUCOUDRAY	26/07/2017	
32, ANGLE BRULARD	RUE BERBISEY	08/08/2017	
32	RUE BERBISEY	14/08/2017	
5	RUE DE L'ECOLE DE DROIT	15/09/2017	
ANGLE ALOYSIUS BERTRAND	RUE CAPITAINE J BRICE DE BARY	18/09/2017	
*	BOULEVARD VOLTAIRE	26/09/2017	
SITE DE CHEVRE MORTE	BOULEVARD CHANOINE KIR	03/10/2017	
19	RUE DE LA COTE D'OR	18/10/2017	
DIJON			

Détail des désobstructions d'avaloirs			
Commune	N° de rue	Rue	Date réalisation
	5	RUE VILLEBOIS MAREUIL	23/10/2017
	35	AVENUE GENERAL TOUZET DU VIGIER	12/11/2017
	11	RUE PARMENTIER	13/11/2017
	81	RUE DE JOUVENCE	27/11/2017
DIJON	*	RUE CASTELNAU	11/12/2017
	4	RUE DE LONGVIC	11/12/2017
	4	RUE JEAN MOULIN	14/12/2017
	*	BOULEVARD PAUL DOUMER	15/12/2017
	*	RUE DE TALANT	18/12/2017
	1	RUE ASPIRANT BUFFET	20/12/2017
	12	RUE SAMBIN	20/12/2017
PLOMBIERES LES DIJON	*	CHEMIN DE LA MONGEOTTE	27/12/2017
	*	COMMUNE	24/11/2017
<b>Total</b>			<b>40</b>





*Prêts pour la révolution de la ressource*